ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE NANTES

ET DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

1876

PREMIER SEMESTRE.

NANTES,

IMPRIMERIE DE Mme Ve MELLINET, PLACE DU PILORI, 5.




TABLE.

ANNALES

DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE NANTES.

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE NANTES

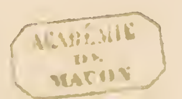
ET DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Volume 6e de la 5e Série.



Mme Ve C. MELLINET, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE,
Place du Pilori, 5.

1876



LISTE

DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

ABBEVILLE. — Société d'émulation.
AMIENS. — Académie des Sciences, Agriculture, Belles-Lettres.
id. — Société des Antiquaires de Picardie.
id. — Société Linnéenne du nord de la France.
ANGERS. — Société Industrielle.
id. — Société d'Études scientifiques.
id. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
id. — Société Académique.
ANGOULÊME. — Société d'Archéologie de la Charente.
AUXERRE. — Société des Sciences historiques.
BAYEUX. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
BERNAY. — Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres.
BESANÇON. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
BÉZIERS. — Société Archéologique.
BORDEAUX. — Académie des Sciences.
BOULOGNE-SUR-MER. — Société d'Agriculture, Commerce et Arts.
BOURG. — Société Littéraire, Historique et Archéologique.
id. — Société d'Émulation.
BOULOGNE-SUR-MER. — Société Académique.
BREST. — Société Académique.

CAEN. — Société d'Agriculture et de Commerce.
id. — Société des Beaux-Arts.
id. — Société Linnéenne de Normandie.
id. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
CAMBRAY. — Société d'Émulation.
CANNES. — Société des Sciences Naturelles et Historiques.
CHALONS-SUR-MARNE. — Société d'Agriculture et de Commerce.
CHAMBÉRY. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
CHERBOURG. — Société des Sciences Naturelles.
CLERMONT-FERRAND. — Académie des Sciences.
COLMAR. — Société d'Histoire Naturelle.
DUNKERQUE. — Société des Sciences, Lettres et Arts.
DIJON. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
id. — Académie des Sciences, Lettres et Arts.
DOUAI. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
ELBEUF. — Société Industrielle.
ÉVREUX. — Société d'Agriculture, Médecine et Sciences.
ÉPINAL. — Société d'Émulation.
GRENOBLE. — Académie Delphinale.
LYON. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
id. — Société Littéraire.
id. — Société d'Agriculture, Histoire Naturelle et Arts utiles.
LILLE. — Société des Sciences, Agriculture et Arts.
LAON. — Société Académique.
LE HAVRE. — Société d'Études diverses.
LE MANS. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
LE PUY. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
LA ROCHELLE. — Société d'Agriculture.
id. — Académie des Lettres, Sciences et Arts.
MACON. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
MAYENNE. — Société d'Agriculture.
MARSEILLE. — Société de Statistique.
id. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
MENDE. — Société d'Agriculture, Commerce et Arts.
METZ. — Académie des Sciences,

Metz. — Société des Sciences Naturelles.
Moulins. — Société d'Émulation.
Montauban. — Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
Montbelliard. — Société d'Émulation.
Montpellier. — Société d'Agriculture.
Nancy. — Académie Stanislas.
id. — Société des Sciences, Lettres et Arts.
Nice. — Société des Lettres, Sciences et Arts.
Niort. — Société d'Agriculture.
Nismes. — Académie du Gard.
Nogent-sur-Seine. — Société d'Agriculture.
Orléans. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
id. — Société d'Archéologie.
Paris. — Société protectrice des Animaux.
id. — Société Française de Numismatique.
id. — Société pour la Propagation des meilleures Méthodes d'éducation.
id. — Société centrale d'Agriculture de France.
Pau. — Société des Lettres, Sciences et Arts.
Poitiers. — Société Académique.
Pont-a-Mousson. — Société Philotechnique.
Perpignan. — Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
Reims. — Académie des Sciences.
Rennes. — Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine.
Rochefort. — Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres.
Rouen. — Académie des Sciences, Belles-Lettres, Arts.
id. — Société libre d'Émulation.
id. — Société centrale d'Agriculture.
id. — Société des Amis des Sciences Naturelles.
Roche-sur-Yon. — Société d'Émulation.
Saint-Étienne. — Société d'Agriculture.
Saint-Brieuc. — Société d'Émulation.
Saint-Quentin. — Société des Sciences, Arts, Belles-Lettres.
id. — Société Académique.
Strasbourg. — Société des Sciences, Agriculture et Arts.
id. — Société des Sciences Naturelles.

TOULON. — Société des Sciences, Arts, Belles-Lettres.
TOULOUSE. — Académie des Sciences, Inscriptions, Belles-Lettres.
id. — Société des Sciences Naturelles.
id. — Société d'Agriculture.
TOURS. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
id. — Société Archéologique de Touraine.
TROYES. — Société Académique et d'Agriculture.
VALENCE. — Société d'Agriculture.
VALENCIENNES. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
VANNES. — Société Polymathique du Morbihan.
VERSAILLES. — Société des Sciences Morales, Lettres et Arts.
VESOUL. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
VITRY-LE-FRANÇAIS. — Société des Sciences et Arts.

ALLOCUTION DE M. E. LAMBERT

PRÉSIDENT SORTANT.

Messieurs,

L'année qui vient de s'écouler sous ma présidence a enrichi vos Annales de travaux importants ; mais elle a surtout marqué dans votre existence par une phase nouvelle ; je veux parler des grandes assises tenues à Nantes, par l'*Association française pour l'avancement des Sciences,* et à laquelle est désormais attaché votre nom.

L'un de vous, des plus autorisés, a eu l'heureuse idée de vous faire revivre dans vos devanciers, en vous racontant, à grands traits, l'histoire de la Société académique ; et vous savez avec quelle sagacité et quelle méthode d'analyse il a accompli cette tâche.

Ce sont là, à proprement dire, vos mémoires, vos lettres de noblesse ; — et comme on disait dans l'âge chevaleresque : *Noblesse oblige, passé oblige aussi.*

Ce ne sont pas seulement les séances publiques d'apparat qui font vivre les Sociétés académiques. Là, sans doute, elles révèlent bien leur existence par l'exposé de leurs travaux précédé de vues plus générales sur la science

et sur l'art, la poésie ou la philosophie, et qui répondent à l'indifférence des uns, au mauvais vouloir des autres ; car il ne faut pas vous le dissimuler, il existe, en dehors des dénigrements systématiques, s'alimentant à la fois des susceptibilités d'esprits mal faits, de quelques amours propres blessés, les pires ennemis des corps constitués comme des individus, le dédain affecté de beaucoup de jeunes gens qui, en fuyant tout travail intellectuel, se creusent un vide déplorable que rien ne pourra plus remplir dans la seconde moitié de leur existence.

Mais, Messieurs, c'est le travail intérieur de tous les jours, l'assiduité aux séances de vos sections, aux lectures faites aux réunions générales mensuelles, qui constituent en réalité la vie, pour vous l'existence viscérale. — Vous redoublerez de zèle et d'empressement pour accueillir, et par là même encourager les études de cabinet de vos collègues, le plus laborieux, et qui ne peuvent pas passer inaperçues du plus grand nombre. — Il ne faudrait pas qu'on parût se désintéresser de lectures de réelle valeur, telles que celles qui révèlent les progrès de la science : l'histoire académique dont je vous parlais tout-à-l'heure, ou bien l'histoire si bien fouillée aux sources originales des établissements hospitaliers de la ville de Nantes, à côté de la monographie de Catherine de Parthenay, d'un si grand intérêt historique, et si remplie de faits et d'aperçus ingénieux sur l'époque d'Henri IV, et de cette belle étude sur l'attraction universelle où l'on ne sait qui l'emporte de la poésie, de la science ou de la philosophie.

A ces titres, qui vous signalent à l'attention publique, à la sympathie de vos concitoyens, j'aime à ajouter la lettre du Président de l'*Association française pour l'avancement des Sciences,* qui va figurer dans vos Annales, avec

l'excellent rapport de votre Secrétaire général, et qui atteste la part que vous avez prise au grand événement scientifique de cette année, non-seulement par votre initiative, mais encore par le contingent remarquable de quelques-unes de vos Sections.

Quant à moi, Messieurs, je m'honorerai toujours d'avoir été votre Président, pendant ces fêtes de l'intelligence et du travail. Je regrette seulement une chose, c'est que vous n'y ayez pas été représentés par un homme de science, comme celui qui me remplace au fauteuil.

Nantes, le 8 décembre 1875.

ALLOCUTION DE M. LE Dr LEFEUVRE

PRÉSIDENT.

Messieurs,

En m'asseyant au fauteuil de la présidence, ma première pensée est de remercier bien sincèrement tous mes collègues, dont le bienveillant suffrage m'y a porté. Et pourtant, sans fausse modestie, je ne suis pas sans quelque inquiétude sur mon insuffisance. Je pourrais presque dire, en songeant à notre regretté Président, l'honorable M. Lambert, que c'est une mauvaise fortune pour moi que d'avoir à lui succéder, même sans prétention aucune de ma part à le remplacer ni près de vous, ni au dehors.

La tâche de Président est parfois d'une nature délicate : heureusement pour moi qu'elle n'est pas de longue durée ; et puis, j'espère pouvoir compter sur la cordialité et l'aménité de nos relations entre collègues, pour m'en faciliter l'exercice. Je compte aussi, et à bon droit, sur l'expérience et la maturité des collègues que vous m'avez associés au bureau, pour m'aider à régir, durant cette année, notre Société académique.

Elle n'aura très-probablement à exercer son action que dans une sphère modeste, n'emprutant son lustre qu'aux travaux de ses membres. Et cependant, si l'an dernier

nos Annales ont figuré en rang honorable à l'exposition de Vienne, dans l'envoi de M. le Ministre de l'Instruction publique, pourquoi, cette année, maintenue au même niveau, n'iraient-elles pas à l'exposition de Philadelphie ? Pèlerinage bien lointain pour elles, réalisant en quelque sorte le : *urbi et orbi,* sans que votre modestie puisse cependant avoir à se reprocher d'avoir arboré trop orgueilleuse devise.

Laissez-moi encore émettre quelques vœux déjà formulés par moi lorsque j'avais l'honneur d'être votre Secrétaire général. Pourquoi certaines lectures faites en séances de Section, et ne présentant pas de caractère trop technique ; pourquoi surtout les lectures faites dans la Section des lettres ne seraient-elles pas reproduites dans les séances de la Société mère ? Permettez-moi une comparaison : les Sections ne sont que nos membres, la Société mère est le tronc, et l'on n'exerce d'habitude de dérivation sur les membres que lorsque les organes centraux souffrent de Pléthore. Est-ce le cas chez nous ? Poser la question, c'est la résoudre.

Pourquoi ne pourrions-nous pas, au contraire, espérer qu'avec des ordres du jour mieux nourris un plus grand nombre de nos membres assisteraient à nos séances mensuelles ?

Dans l'expression de ces regrets, de ces vœux, vous reconnaîtrez le désir de votre Président de voir la Société académique conserver dans le présent et l'avenir toute l'importance et la prospérité qu'elle mérite par ses services dans le passé.

Puisse, par l'adjonction de nouveaux membres, par la valeur et le nombre de vos travaux, ce désir devenir une réalité !

DE LA NÉCESSITÉ
D'AMÉLIORER LA LOIRE

PAR M. G. GOULLIN.

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

Vous m'avez fait l'honneur d'accueillir l'année dernière, dans vos Annales, une notice sur les sels que j'avais écrite à l'occasion du Congrès tenu à Nantes par l'Association française pour l'Avancement des Sciences, et dont je vous donnai lecture dans le courant de septembre. Je n'osai, à cette époque, vous demander la même faveur pour un autre travail que j'avais lu devant les Sections réunies d'économie politique et de génie civil. Cette notice étant encore plus longue que la précédente, je craignais que ce ne fût abuser de votre attention et de l'hospitalité de vos Annales. Depuis, un de nos collègues a bien voulu me dire que j'avais eu tort et me proposer de vous présenter mon mémoire dans la pensée que vous l'accueilleriez avec bienveillance. J'ai accepté son offre aimable avec empressement et reconnaissance, — et vous remerciant de m'y autoriser, je viens m'acquitter de l'engagement qu'il a pris envers vous en mon nom.

La question de la Loire est digne d'ailleurs de la sympathie de tous. Vous écouterez, je l'espère, avec intérêt l'historique des diverses tentatives faites pour améliorer le fleuve auquel notre ville a dû sa situation de port maritime et dont elle attend encore le développement de sa richesse commerciale et industrielle.

« Ainsi, malgré la révolution économique amenée par
» l'invention des chemins de fer, les voies navigables
» apparaissent encore de nos jours comme l'instrument
» par excellence pour le transport des matières en-
» combrantes. »

KRANTZ. — Rapport annexe n° 2474 à la séance de l'Assemblée nationale du 13 juin 1876.

Journal officiel, n° 4903, du 14 juillet 1876.

« La France se laissera-t-elle devancer par d'autres
» nations dans les travaux de canalisation ? »

H. BLERZY. Etudes sur les travaux publics.

Revue des Deux-Mondes, 1er mars 1875, p. 93.

§ Ier. — DIFFICULTÉS DE LA NAVIGATION DE LA BASSE LOIRE. — PLAINTES DU COMMERCE. — ANCIENS PROJETS D'AMÉLIORATION. — PROJET HOLLANDAIS. — PROJETS DE MM. DE LA FONDS ET DE CAUX. — PROJETS DE MM. MAGIN ET LEMIERRE.

La profondeur insuffisante de la Loire et les difficultés créées à la navigation par les bancs de sable qui obstruent son cours ont de tous temps fait l'objet des préoccupations et des plaintes de nos concitoyens. Ces préoccupations et ces plaintes sont devenues d'autant plus vives que le tonnage des navires augmentant, le commerce maritime de Nantes s'est trouvé par le fait de l'innavigabilité relative du fleuve, dans une situation d'infériorité plus réelle par rapport aux autres grandes places commerciales du monde.

Dès 1625, l'attention du Gouvernement était appelée

par les représentants de la commune et du commerce local sur ce fait que les navires étaient obligés de s'arrêter à 4 ou 5 lieues en aval et de décharger en gabares.

S'il faut en croire cependant une brochure du temps ([1]), des navires d'un tonnage considérable pour l'époque montaient alors jusqu'à Nantes. Mais déjà les Nantais demandaient mieux.

L'auteur, en effet ([2]), après avoir décrit l'embouchure de la rivière comme la plus grande, la plus commode et la plus proche que les marchands étrangers aient pour entrer en France, et le fleuve lui-même comme le plus beau, le plus large et le plus long en son cours, regrette que « le canal de la rivière ne soit pas assez profond » depuis l'embouchure de la mer jusque dans la Fosse » pour y amener les grands vaisseaux. »

Et il ajoute : « Outre que la plupart du temps les » vaisseaux de deux ou trois cents tonneaux y montent, » les Nantais espèrent en bref y donner ordre et le rendre » capable de recevoir les plus grands vaisseaux. »

C'est vers cette époque, milieu du XVIIe siècle, qu'une compagnie hollandaise attirée, dit-on, par M. le marquis de la Meilleraye, gouverneur de Bretagne, proposa de creuser un canal de Nantes à la mer ; mais le projet n'aboutit pas.

Deux autres projets, l'un présenté par M. de la Fonds

([1]) *Le Commerce honorable* ou considérations politiques contenant les motifs d'honneur et de profit qui se trouvent à former des compagnies de personnes de toutes conditions pour l'entretien du commerce de mer en France, brochure composée par un habitant de la ville de Nantes et dédiée à messire de la Porte, marquis de la Meilleraye, récemment nommé gouverneur de Bretagne et des ville et château de Nantes (1646), p. 322.

([2]) Jean Eon, en religion F. Mathias.

en 1721 et consistant en une amélioration du lit même du fleuve, l'autre proposé en 1753 par M. de Caux, ingénieur du Roi, consistant en la création d'un canal latéral et d'un bassin à Paimbœuf, furent presque aussitôt abandonnés que conçus. Ainsi, on voit que, dès le milieu du XVIIIe siècle, se trouvent en présence les deux systèmes entre lesquels il faudra opter un jour : l'un qui s'attaque au fleuve lui-même et prétend le diriger, le dominer, opération délicate, dangereuse, impossible aux yeux du plus grand nombre; le second qui se résigne à l'abandonner à son régime naturel et à le remplacer par un canal latéral.

M. de Caux demandait huit millions ; le Roi ne put ou ne voulut pas les fournir; il eût fallu percevoir alors un droit sur les navires entrant en Loire. Le *général* du commerce s'y opposa. Le projet de M. de Caux resta à l'état de projet.

Peu après, M. l'ingénieur Magin se prononça pour l'amélioration du lit du fleuve dont il proposa de concentrer le courant dans les principaux bras au moyen de digues et épis et du barrage des bras secondaires. Imbu d'une foi profonde dans l'infaillibilité de sa méthode, il obtint l'appui du duc d'Aiguillon et des subsides des Etats et du Roi. La Loire lui fut livrée. Il réussit bien à y produire, par endroits, un certain approfondissement; mais il provoqua, par contre, en d'autres endroits, la formation de bancs de sable et même d'îles considérables.

Aussi la satisfaction qu'il éprouvait à constater ces approfondissements locaux, partiels, n'était-elle point partagée par tout le monde. M. de Courmaceul le rappelait, en 1866, dans les termes suivants :

« Les critiques les plus acerbes étaient dirigées contre son système qui,
» selon les hommes du métier, gâtait la Loire et la rendait impraticable.
» Cette opinion généralement répandue obtint plus de poids encore par l'avis

» publié par les commissaires des Etats à la suite de la visite dont ils
» furent chargés et qui amena pour eux la conviction que « la navigation
» était plus mauvaise qu'avant les travaux au seuil de Rezé. »

» Des objections écrites furent soumises à l'intendant et répondirent,
» article par article, au mémoire que M. Magin avait produit pour sa
» défense. On y contestait les améliorations signalées par l'ingénieur surtout
» à Couëron, à la queue des Plombs, par le travers de la Haute-Indre et à
» la passe de Chantenay où, suivant les plaignants, la navigation ne pouvait
» s'effectuer malgré les affirmations contraires qu'aux grandes marées.

» Les gens qui naviguent continuellement de Paimbœuf à Nantes se
» plaignent de ce que le sieur Magin n'a fait par ses ouvrages que rendre la
» navigation de la Loire plus pénible.................................
» ....La polémique dura de longues années......
» les Ingénieurs persistant à soutenir qu'une grande amélioration avait été
» obtenue, les hommes de mer qui fréquentaient la rivière affirmant qu'elle
» présentait plus d'entraves et de périls. »

M. l'ingénieur Perronnet, envoyé à Nantes pour contrôler les travaux de Magin, entreprit la justification du système. Cependant les travaux ne furent pas immédiatement repris d'une manière sérieuse; la population n'avait plus foi déjà dans l'efficacité des digues.

M. le marquis de Brie-Serrant proposa alors l'établissement d'un canal de Nantes à la mer par Pornic. Mais la Révolution détourna bientôt l'attention de tous vers d'autres objets.

En 1825, M. Lemierre, suivant la voie inaugurée par Magin, proposa la construction de digues au droit des parties les plus larges, partout où cette largeur avait provoqué des accumulations de sable; la création du nouveau chenal aurait été facilitée par des dragages préalables; les attérissements plantés devaient devenir une source de revenu. Le projet était évalué à 2 millions de dépenses. Mais l'ingénieur en chef, M. Wiotte, le combattit d'abord dans la crainte qu'il résultât de son exécution un appauvrissement de la masse d'eau entrant par

le flot, et, par suite, une atténuation de la force du jusant pour le nettoiement des passes. L'effet des digues, suivant lui, ne devait produire qu'une régularisation du fond et repousser les bancs de proche en proche vers l'embouchure.

En avançant dans cette étude, nous verrons que c'est toujours là le grand obstacle à toute amélioration sérieuse du lit du fleuve par des endiguements.

Cependant l'opposition première qu'avait rencontrée le projet de M. Lemierre fut surmontée, et l'approbation du Gouvernement lui fut accordée en principe, en 1831. Mais des difficultés financières firent encore ajourner son exécution complète et l'on dut se borner à la construction de digues d'essai : on commença, en 1834, par celle de Chantenay.

En 1835, on croyait à un succès prochain. Mais on ne tarda guère à s'apercevoir qu'on s'était trompé : comme du temps de Magin, on avait réussi seulement à déplacer quelques bancs de sable.

En 1839, M. l'ingénieur en chef Cabrol proposa la création d'un canal de Nantes à Saint-Nazaire sur la rive droite de la Loire. Malheureusement la Chambre de Commerce n'en adopta pas l'idée en temps utile. L'étude du projet de M. l'ingénieur en chef Cabrol fut ajournée, puis reprise vers 1845 ou 1846, et enfin abandonnée.

De 1840 à 1845, était née la question du prolongement à Nantes du chemin de fer d'Orléans et de l'emplacement de la gare à Richebourg, au port maritime ou sur la prairie au Duc ; puis celle du bassin à flot à Paimbœuf et à Saint-Nazaire. Il ne peut entrer dans le cadre de ce travail de faire le récit des discussions que soulevèrent alors les divers projets en présence. Nous dirons seulement avec regret que les corps constitués de notre ville ne

nous paraissent pas avoir assez compris à cette époque combien il importait d'indentifier les intérêts de la compagnie d'Orléans avec ceux de Nantes : il eût fallu que la gare de Nantes fût établie dans des conditions telles qu'elle dût être considérée comme *terminus* de la ligne d'Orléans ; les administrateurs de la Compagnie y eussent consenti alors : il eût fallu que la gare fût en relation directe avec le fleuve, soit au port maritime, soit à la prairie au Duc. Il eût fallu, par dessus tout, que la question d'amélioration de la Loire eût précédé et dominé celle du bassin à flot de Saint-Nazaire et du prolongement de la voie ferrée jusqu'à cet avant-port. Ce fut le contraire qui arriva : en secondant d'abord l'établissement du bassin à flot de Saint-Nazaire, Nantes, au lieu de se donner seulement un avant-port, allait aider à la création d'un centre d'intérêts nouveaux où s'élèveraient bientôt des prétentions rivales. En demandant l'établissement à Richebourg, loin du port, de la gare du chemin de fer d'Orléans, — puis en sollicitant le prolongement de la voie ferrée jusqu'à Saint-Nazaire, Nantes créait à une puissante Compagnie des intérêts absolument opposés à toute amélioration sérieuse du fleuve.

§ II. — ENQUÊTE DE 1851. — PROJET D'ENDIGUEMENT DE M. L'INGÉNIEUR EN CHEF JÉGOU. — PROJET DE CANAL DU CERCLE MARITIME. — OPINIONS DE M. DE GRANVILLE, RAPPORTEUR AU CONSEIL GÉNÉRAL 1850 ET DE M. LE COLONEL ALLARD. — PROJET DE M. LOROIS.

A la session du Conseil général de 1850, M. le Préfet mit en présence les deux systèmes proposés pour l'amélioration de la Loire : canal maritime ou digues longitudinales, en faisant remarquer que M. l'ingénieur en chef

Jégou se prononçait énergiquement contre le canal latéral [1].

M. de Granville, dans un rapport qui fut très-remarqué, établit que le système des digues transversales était déjà reconnu vicieux ; qu'il ne croyait pas que l'on pût jamais obtenir 5 mètres de tirant d'eau au moyen des digues longitudinales et de dragages secondant leur effet ; que l'on ne pouvait comparer le régime de la basse Loire à celui tout différent de la basse Seine, et qu'il fallait à Nantes un canal maritime reliant son port au bassin à flot de Saint-Nazaire [2], si ce canal, après des études sérieuses et approfondies, était jugé possible.

A défaut du canal, et au cas seulement où son établissement eût été reconnu impossible, M. de Granville demandait une voie ferrée reliant Nantes à Saint-Nazaire.

Le Conseil général émit le vœu :

« Qu'une somme d'un million au moins fût accordée aux travaux du bassin à flot de Saint-Nazaire, pour l'exercice 1850 ;

» Que des sommes en harmonie avec l'importance du travail fussent également allouées pour l'amélioration de la navigation de la basse Loire, et que si, après un examen sérieux, il était reconnu que l'amélioration de la Loire en elle-même ne pourrait avoir pour résultat de faire venir à Nantes les navires d'un fort tirant d'eau, de nouvelles études fussent entreprises de suite pour la construction d'un canal maritime [3]. »

Les discussions auxquelles avaient donné lieu l'opposition de M. l'Ingénieur en chef au projet de canal latéral

[1] Procès-verbaux du Conseil général, 1850, page 60.
[2] Id. 1850, page 156.
[3] Id. 1850, page 261.

et le rapport de M. de Granville, avaient produit une certaine émotion.

Une enquête était devenue nécessaire. Elle eut lieu au commencement de 1851. Les séances s'ouvrirent à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. le préfet Gauja, entouré du maire, M. Colombel, et de membres du Conseil général, du Conseil municipal et de la Chambre de Commerce.

M. le colonel du génie Allard, depuis général et président de section au Conseil d'Etat, après un exposé complet de la question, proposa la solution des deux questions suivantes :

1° Existe-t-il un moyen de donner à la Loire, entre Nantes et Saint-Nazaire, à l'aide de travaux exécutés dans son lit, le tirant d'eau de 5 mètres reconnu nécessaire pour une navigation maritime ?

2° Peut-on remplacer le fleuve par un canal maritime ?

Puis, prenant contre M. l'Ingénieur en chef la défense des partisans d'un canal maritime, il établit que l'expérience avait déjà démontré que le système de l'endiguement n'avait pas réalisé les espérances qu'il avait fait concevoir, que les améliorations produites et celles espérées ne pouvaient être qu'incertaines et passagères ; que les sables seraient refoulés vers l'embouchure où ils finiraient par former des exhaussements ; qu'un canal maritime, au contraire, offrirait en tout temps une navigation prompte et assurée (1). . . . . .

Et, reprochant aux adversaires de toute idée de canal de « grossir dès aujourd'hui les difficultés, en en créant à dessein qui n'existaient pas, et en étalant, au profit d'autres solutions incertaines, une fantasmagorie d'objections devant laquelle des gens sensés ne doivent ni reculer

(1) Le canal et la Loire maritime, p. 61.

ni s'arrêter (1) », il appela l'attention de la Commission sur le projet de M. l'ingénieur en chef Cabrol, dont les études étaient malheureusement inachevées et sur l'utilité qu'il y aurait à les reprendre et à les compléter. M. Allard, modifiant quelques évaluations, estimait le montant total de la dépense comme pouvant s'élever à 40 millions : le canal aurait eu 18 mètres de largeur moyenne au plafond, 36 mètres au niveau supérieur de l'eau, et aurait assuré à la navigation 6 mètres de tirant d'eau.

M. le colonel Allard signala aussi, comme digne d'attention, le projet conçu par le Cercle maritime, appuyé par MM. de Quéral et Cornillier, et consistant à établir un canal dans le lit du fleuve, au moyen de digues réunissant entre elles toutes les îles de la rive gauche, depuis Pirmil jusqu'à Paimbœuf.

Malgré les objections éclairées qu'il avait soulevées, le système de l'endiguement conserva ses défenseurs officiels. La Commission se sépara sans prendre de résolutions :

« Les partisans des digues, dit M. de Courmaceul (2), y avaient évi-
» demment eu le dessous ; ils jugèrent prudent de chercher le succès
» ailleurs, et ils réussirent : car le rapport du Préfet au Conseil général
» constate, cette même année (1850), l'adhésion unanime des corps cons-
» titués au projet de digues longitudinales présenté par MM. les Ingé-
» nienrs (3). »

Un projet de M. Lorois, consistant en la création de deux canaux ayant un tirant d'eau de 6 mètres et conduisant, le premier, de Trentemoult au Pellerin, et le second, du Pellerin à Paimbœuf, ne trouva pas, auprès de MM. les Ingénieurs, meilleur accueil que les précédents.

(1) Le canal et la Loire maritime, p. 63.
(2) La Loire et le canal maritime, p. 65.
(3) Procès-verbaux du Conseil général, session de 1851, p. 8.

§ III. — ENQUÊTE NAUTIQUE DE 1850, SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. JURIEN DE LA GRAVIÈRE.

Au mois de juillet de la même année, peu de jours, par conséquent, avant celui où M. le Préfet constatait l'adhésion unanime des corps constitués au projet d'endiguement, avait eu lieu, sous la présidence de M. le capitaine de vaisseau Jurien, aujourd'hui amiral Jurien de la Gravière, une enquête dont les phases avaient eu beaucoup d'analogie avec celles de l'enquête préfectorale à l'Hôtel-de-Ville :

« Nous admettons, disait M. le président Jurien de la Gravière aux
» auteurs du projet d'endiguement, qu'entre les digues vous parviendrez à
» creuser et à maintenir un chenal de 5 mètres d'eau ; mais au point où
» vos digues s'arrêteront, nous pensons qu'il se formera un dépôt, un seuil
» que vous ne pourrez faire disparaître qu'en prolongeant l'encaissement du
» fleuve au-delà de cette traverse. Vous serez ainsi conduits, en poursuivant
» toujours la même difficulté, à aller de la pointe du Pellerin à l'île Pipy, de
» cette île à la rade de Paimbœuf, puis à la Tour-des-Brillantes, enfin à la
» rade de Saint-Nazaire. Vos digues finiront donc par atteindre l'embouchure
» du fleuve. C'est sur ce point qu'elles verseront les sables emprisonnés
» jusque-là entre vos ouvrages. Il y aura attérissement, exhaussement de la
» barre. Dans quelques années, on n'entrera plus dans la Loire qu'à l'aide
» des marées de syzygie (1). »

M. l'ingénieur en chef Jégou répondait :

« Quel que soit le point auquel s'arrêteront les digues, les Ingénieurs
» admettent en principe que leur influence sur l'état du fleuve en aval sera
» complètement nulle, si le musoir de la dernière digue vient aboutir à une
» fosse profonde, entretenue par des causes naturelles énergiques. Trois
» fosses rades ou mouillages de ce genre existent au Pellerin, à Paimbœuf et
» à Saint-Nazaire.

» Au Pellerin, il y aura une rade profonde, connue pour telle de temps
» immémorial, qui a toujours formé l'étape des navires entre Paimbœuf et

(1) Commission nautique. Rapport au Préfet, p. 10.

» Nantes. Le courant du grand bras, après s'être heurté au coteau de » Couëron, vient se réfléchir devant le bourg du Pellerin et maintenir le long » du rivage un mouillage qui présente tous les caractères de la permanence » et dans lequel les sables s'écoulent rapidement entraînés aussitôt qu'amenés. » Il semble manifeste que si les digues viennent se terminer aux abords du » mouillage et y verser leurs sables, ces sables défileront dans la rade » exactement comme par le passé, pour continuer de là vers la mer la route » qu'ils parcourent aujourd'hui. On ne voit aucune espèce de motif pour que » l'état de la passe de la Martinière s'aggrave en quoi que ce soit, parce que » les digues s'arrêteraient à l'entrée des eaux profondes du Pellerin.

» La même observation s'applique à la rade de Paimbœuf et même au » chenal de l'île Pipy (1)..... »

Ces assurances n'avaient pas complètement convaincu M. Jurien de la Gravière; on voit dans son rapport au Préfet combien il demeurait perplexe :

« Ces objections au projet d'endiguement, écrivait-il, ont été discutées » pendant trois longues séances..... Quelques-unes m'ont paru complè- » tement écartées ; d'autres ont laissé quelques doutes dans mon esprit. »

Et plus loin, il ajoutait :

« J'approuve complètement le projet d'endiguement du bras principal de » la Loire entre Nantes et l'île Thérèse; au-delà de ce point, la question » s'agrandit et se complique. Je peux me déclarer ébranlé, mais non pas » convaincu par les raisonnements auxquels j'ai prêté toute mon atten- » tion (2). »

Le projet d'endiguement prévalut donc. Les digues devaient primitivement s'arrêter en amont de la rade longue et profonde du Pellerin, point que M. l'ingénieur ordinaire Watier avait choisi parce que la navigation devait y trouver à la sortie des digues la même profondeur qu'antérieurement.

Mais la nécessité d'approfondir la passe de la Martinière

(1) Commission nautique. Procès-verbal de la séance du 5 juillet 1850, p. 20, 21.

(2) Commission nautique. Rapport de M. Jurien, p. 12.

engagea bientôt l'Administration à les prolonger jusqu'à l'île Thérèse, à 3 kilomètres en aval.

§ IV. — BASSIN A FLOT ET PROLONGEMENT DU CHEMIN DE FER JUSQU'A SAINT-NAZAIRE. — CONTINUATION DES TRAVAUX D'ENDIGUEMENT. — ENQUÊTE DE 1860.

La confiance absolue de MM. les Ingénieurs dans le système de l'endiguement avait entraîné l'avis, l'opinion, les votes favorables des corps constitués de Nantes.

Quoiqu'elle prît soin de constater dans le compte-rendu de ses travaux qu'elle attachait toujours la plus haute importance à l'amélioration de la basse Loire, la Chambre de Commerce sollicita, en 1852, avec instance, le prolongement du chemin de fer jusqu'à Saint-Nazaire, jadis petite bourgade, aujourd'hui ville naissante vers laquelle se portent alors tous les regards.

La Chambre de Commerce de Nantes obtint, en 1855, que les travaux du bassin à flot fussent compris dans ceux votés par la loi d'amélioration des ports. La question d'amélioration de la Loire elle-même était, par le fait, ajournée de nouveau. On travaillait bien en réalité toujours aux digues et l'on draguait une passe de temps en temps. Et si des plaintes s'élevaient relativement aux retards que les améliorations promises mettaient à se produire, MM. les Ingénieurs répondaient invariablement que les travaux n'étaient pas assez avancés pour qu'on pût juger définitivement du résultat; que les crédits alloués étaient insuffisants pour les dragages qui auraient été nécessaires pour seconder l'effet de l'endiguement; que les prochaines crues viendraient sans doute en aide à l'action du fleuve pour chasser les sables , qu'enfin , il fallait mieux espérer de l'avenir.

Cependant, l'inquiétude devenait de plus en plus grande dans toute la partie de la population qui vit, directement ou indirectement, du commerce maritime et des constructions navales.

Aussi, dès 1856, la Chambre de Commerce et le Conseil municipal recommencèrent-ils d'incessantes démarches en vue d'obtenir une amélioration sérieuse de la Loire.

On réclama d'abord l'exécution complète du projet d'endiguement qui fut enfin autorisée par un décret du 24 août 1859 accordant, en même temps, un crédit de quatre millions. M. l'ingénieur en chef Jégou, avec son assurance habituelle, promit de nouveau 5 mètres de tirant d'eau : mais il se retrouva bientôt en présence des difficultés et des dangers soulevés dès le principe par les travaux de MM. Magin et Lemierre, dangers prévus et prédits par l'opinion publique et par tous les marins fréquentant la rivière, de même que par des hommes considérables compétents en travaux d'art comme MM. le colonel Allard et le capitaine de vaisseau Jurien de la Gravière.

Des bancs de sable furent déplacés des hauts fonds, diminués de longueur ; des passes, draguées et approfondies momentanément. La navigation ne devint pas plus facile d'une manière constante ; le chenal était rétréci, inconstant, les échouements devinrent de plus en plus fréquents. Il ne fut plus possible de louvoyer en amont de Paimbœuf, par suite de l'apport plus considérable des sables et des vases et de l'exhaussement de nouveaux bancs encombrant le chenal, en aval des digues.

Toutefois, une Commission spéciale ayant été nommée sur la demande de MM. les Ingénieurs, visita le fleuve le 23 juillet 1861 et constata :

Qu'en un seul point l'endiguement était assez avancé

pour avoir pu produire son effet et que sur ce point, l'amélioration avait été radicale ; la passe du Pellerin n'existait plus ;

« Qu'entre la Haute-Indre et Couëron, la navigation » appelée à suivre un nouveau chenal avait été soumise » à des épreuves prévues et inévitables qui subsistaient » encore dans une certaine mesure ; »

Mais qu'on « devait espérer que ces difficultés cesseraient » bientôt » et que le complément des travaux d'endiguement « produirait sans doute une amélioration dont » l'expérience seule permettrait de fixer la mesure. »

« MM. les Ingénieurs ont toujours, disait le Préfet au » Conseil général, la ferme confiance que le résultat » final des travaux sera de faire arriver au quai de Nantes « des navires de 5 mètres de tirant d'eau [1]. »

C'était, on le voit, toujours la même situation, et toujours aussi le même langage.

§ V. — PROJET DE M. RADIGUEL.

En 1861, parut un avant-projet de canal maritime, signé de M. Ad. Radiguel, ingénieur civil et comportant l'établissement des quatre ouvrages suivants :

1° Un grand canal maritime de Nantes à Saint-Nazaire ;

2° L'annexe d'une rigole longeant la rive droite du canal pour l'écoulement séparé des étiers ;

3° L'annexe d'un canal ordinaire dérivé de la Loire à Ingrandes pour alimenter le canal maritime, servir à la batellerie et créer à Nantes une force hydraulique de 2,000 chevaux vapeur ;

(1) Procès-verbaux du Conseil général, session de 1861, pages 149 et 150.

4° L'amélioration du port de Nantes suivant un nouveau plan.

Le canal devait emprunter sur la rive droite de la Loire une partie du lit du fleuve. Une digue à large base reliant entre elles quelques-unes des îles qui obstruent le chenal l'aurait séparé de l'autre partie du fleuve. Elle eût été construite principalement à la manière des digues hollandaises au moyen de fascines et de paille recouvertes de vases et sables qu'on eût trouvés en abondance à pied d'œuvre. Dans les endroits où la largeur du fleuve n'eût pas permis de donner à cette digue une épaisseur suffisante à la base, on l'eût consolidé au moyen d'un corroi intérieur. D'après l'auteur du projet, on eût facilement obtenu une étanchéité suffisante ; et d'ailleurs, le canal d'alimentation d'Ingrandes eût paré sous ce rapport à toutes les éventualités.

Une rigole d'assèchement eût recueilli les égoûts de Nantes et les divers petits ruisseaux qui se jettent dans la Loire sur la rive droite, à l'exception de l'Erdre qui eût fait l'objet de travaux spéciaux dans le but de la rejeter dans le lit ordinaire de la Loire.

Le canal d'alimentation d'Ingrandes eût mis à la disposition de l'industrie nantaise une force hydraulique de plus de 2,000 chevaux vapeur travaillant 24 heures, et n'eut pas nui à l'écoulement des crues dont il eût pu au contraire emmagasiner un certain excédant.

Pour l'aménagement du port, le bras droit de la Loire eût été barré en amont de Nantes et rejeté dans le bras de Pirmil qui eût été considérablement élargi pour assurer l'écoulement des crues. De vastes docks et de grands bassins de carénage eussent été établis sur la prairie au Duc.

Ces divers travaux eussent procuré, d'après l'auteur,

au port de Nantes, un mouillage de 7 mètres et un tirant d'eau de $6^{m},68^{c}$ au moins. Nantes aurait vu dans cette hypothèse, aborder à ses quais les plus grands paquebots et les navires de guerre eux-mêmes, et aurait pu devenir un port de refuge pour la marine de l'Etat.

Le total de la dépense était évalué par l'avant-projet à 70 millions.

M. Radiguel pensait qu'une Compagnie aurait pu se charger de l'exécution des travaux et retirer de l'entreprise un bénéfice net annuel de plus de 6 millions, soit un revenu de 8 $\frac{8}{10}$ p. °/o. Dans le but de réaliser cette idée, une Société fut même formée par acte au rapport de Me Martineau, notaire à Nantes, en date du 23 avril 1862, entre M. Radiguel et tous ceux qui adhèreraient aux statuts ; mais les adhérents ne se présentèrent pas ; non, que la perspective de doter Nantes d'un canal à grande section ne séduisît toutes les personnes s'intéressant à l'avenir de la ville, mais parce qu'on doutait, et de la possibilité d'exécution du canal sur les bases proposées, et surtout des résultats financiers de l'affaire pour les adhérents.

On considérait, du reste aussi, généralement, que l'amélioration de la Loire était une œuvre d'intérêt public et que l'Etat ne pouvait se dessaisir au profit d'une Compagnie, d'une voie d'accès aussi importante que l'embouchure de ce grand fleuve.

Tout impossible que puisse être l'exécution de l'avant-projet de M. Radiguel, toujours est-il que sa présentation eût, du moins, l'heureux résultat de rendre plus vives encore les aspirations légitimes du commerce de Nantes.

Le 30 avril 1862, l'avant-projet avait été déposé à la préfecture de la Loire-Inférieure et adressé à l'Empereur avec la demande de l'auteur d'obtenir l'autorisation des

études régulières. M. l'ingénieur en chef Jégou s'étant immédiatement prononcé contre, et le Conseil supérieur des ponts et chaussées ayant de même conclu au refus de l'autorisation sollicitée, une pétition couverte de 21,000 signatures recommanda de nouveau au Gouvernement, en juillet 1864, l'étude attentive de l'avant-projet.

Le Conseil général des ponts et chaussées ne considérant sans doute pas comme digne d'une étude approfondie l'avant-projet de M. l'ingénieur civil Radiguel, opposa un nouveau refus à la demande d'études régulières.

Mais l'opinion publique fut naturellement surprise du peu de cas que le Gouvernement impérial semblait faire de ses vœux. Si le projet de canal de M. Radiguel n'était pas exécutable, aucun autre ne l'était-il donc. La science de nos jours était-elle impuissante à découvrir une solution qui pût asssurer à Nantes une voie navigable profonde jusqu'à la mer ?

§ VI. — ENQUÊTE DE 1864. — DISCOURS DE M. GOULLIN PÈRE. — COMITÉ DE SOUSCRIPTIONS. — COMITÈ D'ÉTUDES.

Pour tâcher de calmer l'émotion publique, le Gouvernement résolut de faire procéder à une nouvelle enquête. Une Commission spéciale fut chargée par le Préfet de la Loire-Inférieure, au mois de mai 1864, de procéder aux constatations et aux vérifications de l'état actuel et ultérieur du lit de la Loire entre Nantes et l'île Thérèse. La Commission constata, en effet, qu'une certaine amélioration avait été obtenue dans la partie endiguée du fleuve, quoiqu'il y eût encore des hauts fonds en tête et en queue de l'île Cheviré, en face de l'origine du mamelon de Basse-Indre, d'Indret, en tête de l'île Pivin et de la

Martinière (1). Il n'en demeurait pas moins certain toutefois que la partie en aval des digues s'ensablait et s'envasait de plus en plus : la navigation était plus difficile que jamais entre le Pellerin et Paimbœuf et Saint-Nazaire. Mais la Commission n'avait pas été chargée des constatations de l'état du chenal en aval de l'île Thérèse.....

Quoiqu'il en fût, Nantes ne pouvait considérer des approfondissements partiels péniblement obtenus tantôt sur un point, tantôt sur un autre et presque aussitôt disparus comme une amélioration sérieuse et suffisante.

Il est vrai que dans son rapport au Préfet sur la situation du service en 1864, M. l'ingénieur en chef Jégou disait « qu'étant arrivés au point où la Loire avait fait la » plus grande partie de sa tâche, des résultats décisifs » pourraient être obtenus à peu de frais par l'interven- » tion du dragage........ »

Et que du reste « le temps ferait probablement seul » l'affaire. »

L'opinion publique paraissait peu disposée à attendre les résultats de l'endiguement et caressait toujours l'idée favorite d'un canal maritime.

Aussi M. l'Ingénieur ajoutait-il :

« Il faut reconnaître que le temps ne répondrait plus suffisamment aux » impatiences du commerce et à la surexcitation de l'esprit public. La » maladie du canal latéral a gagné une partie de notre population. Il est » nécessaire qu'une déclaration nette et précise de l'autorité supérieure » vienne enfin mettre à néant ces folles conceptions (2). »

Ces expressions, contenues dans un document officiel, étonnèrent, si elles ne froissèrent pas, un grand nombre

(1) Voir les cotes de sondage. Plan annexé au rapport de la Commission. — Amélioration de la basse Loire. Mai 1864.

(2) Procès-verbaux, session du Conseil général, 1864, p. 191.

de personnes. Un membre du Conseil général en fit l'observation dans la séance du 29 août. M. le Préfet s'efforça vainement d'en atténuer l'effet fâcheux.

Le Conseil général entendit dans la même session un rapport éloquent de M. Janvier de la Motte, président du Tribunal civil, dans lequel étaient relatés les principaux antécédents de la question et exposé les motifs de toute nature qui militent en faveur de la création d'un canal de Nantes à la mer. Conformément aux conclusions du rapporteur et de la Commission des travaux publics, le Conseil général émit le vœu :

« Que le Gouvernement examinât de nouveau cette grave affaire et se livrât immédiatement à des études sérieuses, de nature à éclairer l'opinion publique sur la possibilité d'établir ce canal, sur sa direction, l'étendue de son parcours, ses dimensions en largeur et profondeur, enfin sur les dépenses présumées de ce grand ouvrage (1). »

Ce vœu répondait bien à l'état de l'opinion publique qui considérait que la création du canal maritime était surtout une question d'argent et qu'elle méritait d'être étudiée avec le plus grand soin.

Le Gouvernement impérial ne paraissant pas néanmoins vouloir comprendre la situation puisqu'il n'ordonnait pas les études demandées et si vivement désirées, c'était à l'initiative des habitants qu'incombait le soin d'y faire procéder.

Ce fut alors, Messieurs, que mon père, et c'est un hommage que je suis fier de pouvoir rendre ici à sa mémoire en rappelant ce souvenir, — ce fut alors que mon père, appelé pour la seconde fois à la présidence du

(1) Procès-verbal, session du Conseil génréal, 1864, p. 463.

Tribunal de Commerce, saisit l'occasion qui s'offrait à lui de parler devant les hommes les plus considérables de Nantes, représentants du Gouvernement et notabilités de la ville, pour prononcer les paroles suivantes :

« ..... Et que restera-t-il à Nantes, la capitale commerciale de notre » Bretagne, si elle n'est pas réellement un port maritime?..............

» Les dernières et fatales conséquences de l'état actuel des choses et des » projets connus sont, pour notre ville, la désertion successive des chantiers » de radoubs et des constructions maritimes; celle de tous les corps d'état et » de toutes les industries qui s'y rattachent, y compris la grande industrie » métallurgique; c'est le dépérissement graduel et profond des valeurs » mobilières et industrielles de la majeure partie des quartiers d'une cité » de cent mille âmes; c'est la perte de tous les millions qui, pendant un long » passé, ont été dépensés pour y faire affluer par les routes, les rivières et » les canaux, sur chacune des rives de la Loire, les produits agricoles et » industriels de l'intérieur de la France, et pour y faire pénétrer les denrées » et produits de toute nature importés par mer.

» Saint-Nazaire, qui devait n'être, disait-on avec retentissement, que l'a- » vant-port de Nantes, étant transformé en seul et unique port maritime de » la Loire, nécessitera de nouvelles et immenses dépenses; mais quelques » sacrifices que l'on fasse pour développer ses bassins, pour lui ouvrir de » nouvelles routes vers l'intérieur, Saint-Nazaire reconnu infortifiable, res- » tera toujours un immense danger, en cas de guerre, pour la sécurité des » flottes qui seront réunies dans les bassins et des richesses qui seront » amoncelées dans la ville. — En temps de paix, elle n'offrira jamais, » comme place commerciale, les avantages de la situation de Nantes, si de » nouveaux travaux peuvent restituer à Nantes sa qualité de port » maritime.

» Pour qu'un tel résultat soit obtenu, il faut que notre port puisse recevoir » les navires au même tirant d'eau que Saint-Nazaire. Alors Saint-Nazaire » et Nantes ne feront plus qu'un. La prospérité de l'une de ces villes ne » pourra être qu'une cause de prospérité de plus pour l'autre, prospérité qui » profitera également à toutes les compagnies et entreprises de transport : » notre grand établissement d'Indret ne sera plus menacé par les sables de » la Loire; en cas de guerre, flottes de l'Etat et navires de commerce auront » un port de refuge qui défiera toute attaque de l'ennemi; ainsi se trouvera » utilisée la position exceptionnelle que le golfe de Gascogne et les magni- » fiques atterrages de Belle-Isle ont faite à notre ville pour être un port de

» refuge en temps de guerre et un port de commerce de premier ordre en
» temps de paix. »

Mon père terminait en faisant appel à toutes les volontés, à tous les concours pour conserver à Nantes sa situation de port maritime et de grande ville commerciale.

Encouragé aussitôt dans cette voie par de nombreux amis et notamment par M. Flornoy, son collègue au Tribunal et à la Chambre de Commerce, il demanda et obtint, non sans peine, l'autorisation de réunir un Comité qui se chargea de recueillir, par une souscription publique, les fonds nécessaires pour une étude complète de la question d'amélioration de la Loire au double point de vue théorique et pratique. Le Comité, composé de membres du Tribunal et de la Chambre de Commerce et des négociants les plus honorables de la place, fut constitué définitivement, au nombre de 46, le 11 janvier 1865, en vertu d'une autorisation préfectorale du 4 du même mois et recueillit bientôt la somme importante de 69,144 fr. 60 c. de souscriptions particulières.

La Chambre de Commerce souscrivit en outre pour 15,000 fr. et le Conseil municipal pour 10,000 fr. M. le Ministre des travaux publics accorda plus tard lui-même un concours de 45,000 fr. pour terminer les études.

Aussitôt organisé, le Comité fit publier à un grand nombre d'exemplaires le mémoire que la Chambre de Commerce venait d'adresser au Ministre des travaux publics et dans lequel elle développait les raisons qui établissent la nécessité d'une voie navigable profonde de Nantes à l'Océan.

Dans les mêmes jours, la Chambre de Commerce avait obtenu l'autorisation de faire faire à ses frais et sous sa responsabilité les études d'un projet de canal de Nantes à la mer et de s'adjoindre à cet effet telle personne qu'elle

jugerait à propos. Elle décida, par suite, la création d'un Comité mixte qui fut composé de :

Trois membres pris dans son sein :

MM. Flornoy, Dubigeon, Polo ;

Trois membres du Conseil général :

MM. Janvier de la Motte, Guépin, baron de Larcinty ;

Trois membres du Conseil municipal :

MM. A. Brousset, Ed. Doré-Graslin, Guilley ;

Trois membres du Comité de souscriptions :

MM. Goullin père, Waldeck-Rousseau et Lecour ;

Sous la présidence de M. J. Voruz aîné, président de la Chambre de Commerce.

Après de nombreuses démarches et plusieurs voyages à Paris, MM. les membres du Comité mixte obtinrent enfin que, par décision ministérielle du 8 juin 1865, M. Carlier, ingénieur des ponts et chaussées, fût autorisé à quitter le service de l'arrondissement du Hâvre et de Fécamp et Saint-Valéry-en-Caux, et à se mettre à la disposition de la Chambre de Commerce, et que M. A. Plocq, ingénieur des ponts et chaussées de 1re classe en résidence à Dunkerque, pût accepter de prêter aux travaux d'études son concours d'avis et de Conseils avec voyages sur les lieux toutes les fois que cela serait nécessaire [1].

Le programme concerté entre MM. Plocq et Carlier et les délégués du Comité d'études fut approuvé par la Chambre de Commerce et définit comme suit leur mission :

« Etudier la question de savoir si l'on peut trouver un moyen pratique,

[1] Exposé des Travaux de la Chambre de Commerce, 1865, p. 197.

» au point de vue technique comme au point de vue économique, de relier
» Nantes à l'Océan par une voie navigable donnant au moins 6 mètres de
» tirant d'eau en hautes mers, sans préjudice à toute extension que les
» études pourraient indiquer comme possible au-dessus de la limite ci-dessus
» énoncée comme minimum pour la profondeur des eaux de la voie maritime
» dont il s'agit [1]. »

Avant d'arriver à l'examen du projet dont M. Carlier indiqua les conditions essentielles dans un mémoire très-remarquable, qu'il publia à Dunkerque le 15 juin 1867, nous devons dire qu'en 1865, un projet pour améliorer la Loire fut présenté à la Société académique de Nantes par M. G. Demangeat, qui proposait de diviser la Loire en deux lits dans l'un desquels on eût laissé les eaux courir librement avec le sable qu'elles auraient entraîné. Dans l'autre lit, on n'eût reçu que des eaux pour ainsi dire décantées. Une Commission nommée par la Société académiqne dans son sein pour examiner si les idées de l'auteur étaient réellement pratiques, conclut à l'expression des doutes les plus sérieux. Les propositions de M. Demangeat et les objections auxquelles elles donnaient lieu, se trouvent analysées dans un rapport fort intéressant fait par M. F. Goupilleau au nom de ladite Commission et inséré dans les Annales de 1865 de la Société académique.

§ VII. — PROJET DE CANAL SUR LA RIVE DROITE DE M. CARLIER.

Dans le mémoire compte-rendu où il a consigné le résultat de ses études, M. Carlier constate d'abord que de 1768 à 1871, les passes de la partie maritime de la Loire ont évidemment perdu de leur profondeur ; que

[1] Mémoire coupte-rendu de M. Carlier, 1867, p. 1.

la navigation possible alors jusqu'à Couëron avec 4 mètres de tirant d'eau, en hautes mers de vives eaux ordinaires, ne l'était plus en 1831 qu'avec 3 mètres seulement en amont de la Haute-Indre ; qu'à partir de cette époque jusqu'en 1850, les travaux de M. Lemierre avaient produit une certaine amélioration pour la navigation entre Nantes et Couëron ; mais que durant cette période, la situation s'était aggravée entre Couëron et le Pellerin ([1]) ; que du Pellerin au Grand-Pineau, le chenal s'était rétréci ; que des bancs de sable avaient émergé et étaient allés rejoindre la masse d'îles comprises sous le nom de Barascons entre la tête du Grand-Pineau et l'île Bernard ; que de ce point à Donges et Paimbœuf, le travail d'ensablement est incontestable. M. Carlier établit ensuite que les résultats des travaux d'endiguement de 1859 à 1864 sont analogues ; que si l'on a obtenu des approfondissements sur les points attaqués, l'on a créé par le fait des mêmes travaux des ensablements en aval et que notamment « de » l'extrémité des digues au Migron, les bancs et les îles s'enchevêtrent actuellement les uns dans les autres, en formant un véritable chaos au milieu duquel se dessinent péniblement de petits chenaux étroits et tortueux ; qui ne semblent susceptibles d'aucune fixité ([2]). »

M. Carlier, dans son projet, divise le cours de la Loire de Nantes à Saint-Nazaire en trois sections :

La première, de Nantes à Couëron, pour laquelle les endiguements ont produit des résultats utiles;

La deuxième, de Couëron à la Jalais, près de Donges, pour laquelle les difficultés sont beaucoup plus grandes, le chenal plus variable qu'en amont, le tirant d'eau plus

([1]) Compte-rendu de M. Carlier, p. 23.

([2]) Mémoire compte-rendu de M. Carlier, p. 26.

faible que jamais. Pour cette section, les travaux d'endiguement paraissent presque inexécutables à M. Carlier; les dragages, inefficaces ou même impossibles au milieu d'îles et de bancs variant, se déplaçant sans cesse.

La troisième, de la Jalais à Saint-Nazaire, pour laquelle la navigation semble assurée pour le moment et même pour de longues années encore, à une profondeur suffisante.

M. Carlier en conclut qu'il est nécessaire de creuser un canal latéral à la partie de la Loire comprise dans la deuxième section, section qu'il désigne sous le nom de section intermédiaire.

Il croit que pour la première section, celle en amont de Couëron, un tirant d'eau effectif de 6 mètres en hautes mers de vives eaux ordinaires pourrait être facilement obtenu au moyen de dragages; il évalue de 700 à 750 mille mètres cubes la quantité de vases agglutinées et de sables à enlever pour faire disparaître les hauts fonds de Nantes à Couëron et la dépense première à un million. La dépense annuelle d'entretien de cette section à une profondeur de 6 mètres ne dépasserait pas, suivant lui, 300,000 fr. par an : encore croit-il qu'on trouverait des moyens d'entretien plus économiques que des dragages ordinaires.

Quant à la partie vraiment maritime de la Loire, celle en aval de Donges, M. Carlier la considère comme pouvant assurer pendant de longues années encore les relations commerciales dans les conditions indiquées par le programme de la Chambre de Commerce.

Le canal latéral à la section intermédiaire donnerait l'accès à des navires de 6 mètres de tirant d'eau et est estimé par l'auteur devoir coûter 22 millions, toutes dépenses comprises. L'entrée aurait lieu à Couëron, en un point assez voisin de l'extrémité des digues et où les

forces naturelles entretiennent une profondeur suffisante. Les ouvrages de l'entrée consisteraient en une écluse à sas et à double paire de portes de 17 mètres de largeur et en un bassin de garage. Le canal emprunterait d'abord le lit du fleuve sur 15 kilomètres de longueur; puis, il entrerait dans les prairies à Cordemais jusqu'à sa sortie en Loire sur une longueur de 12 kilomètres environ. Les travaux de sortie établis sur le rocher à la Jalais consisteraient principalement en un bassin d'évitement carré de 160 mètres de côté, en une écluse de garde à portes busquées dans les deux sens de 17 mètres de largeur et en une écluse à sas servant aussi d'écluse de chasse de 85 mètres de longueur, ainsi qu'en quelques autres travaux accessoires pour lesquels nous renvoyons au projet même de l'auteur.

L'estimatif de la dépense s'élève, comme nous l'avons déjà dit, à 22 millions dans lesquels la somme à valoir sur les différents travaux figure pour 3 millions. On peut donc espérer qu'il n'y aurait pas de mécompte de ce côté.

En ajoutant à ces 22 millions, le million pour les dragages jugés nécessaires pour obtenir 6 mètres dans la section d'amont, on arriverait à un chiffre total de 23 millions pour la dépense première. Les frais ordinaires d'entretien du canal et 300,000 fr. pour les dragages annuels suffiraient ensuite à assurer et à maintenir 6 mètres de tirant d'eau à la navigation de Nantes à la mer, en hautes mers de vives eaux ordinaires.

Pour le cas du reste où ses prévisions ne se réaliseraient pas pour les deux parties extrêmes du cours de la Loire, M. Carlier établit un projet plus complet de canal assurant, en tous temps, à la navigation 6 mètres de tirant d'eau et même, dans l'hypothèse de la possibilité d'un relèvement ultérieur du plan d'eau, 7 mètres de profondeur.

Il faudrait alors, au coût de la section intermédiaire de

Couëron à la Jalais évaluée. . . . . 22 millions,
ajouter :

Pour la section d'amont. . . . . 23 »
Pour la section d'aval de la Jalais à Saint-Nazaire. . . . . 17 »

Et l'on arriverait à une évaluation de. . 62 millions pour la dépense totale.

M. Carlier joint à titre de renseignement à ces projets de travaux un projet d'aménagement du port de Nantes qui entraînerait une dépense de 27 millions; mais ce projet est indépendant du projet principal. On doit reconnaître cependant que du jour où des navires calant 6 mètres monteraient à Nantes, le port actuel deviendrait absolument insuffisant et qu'il y a de ce chef de grosses dépenses à prévoir.

En regard du projet de canal sur la rive droite, M. Carlier a étudié aussi un projet de canal en trois sections qui pourrait être établi sur la rive gauche : la première de Nantes au Pellerin; la deuxième du Pellerin à Paimbœuf; la troisième de Paimbœuf à Mindin; l'ensemble du coût de ces trois sections étant évalué à 56 millions.

Mais il donne la préférence au projet de la rive droite.

§ VIII. — INSTANCES DE LA CHAMBRE DE COMMERCE POUR FAIRE EXAMINER PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DES PONTS ET CHAUSSÉES LE PROJET DE M. CARLIER.

Un dossier contenant toutes les pièces du projet de M. Carlier fut envoyé par la Chambre de Commerce à M. le Ministre des Travaux publics, le 17 août 1867.

Le 18 septembre, M. Rouher, alors Ministre d'Etat, étant venu à Nantes et un banquet lui ayant été offert, M. Polo,

au nom de la Chambre de Commerce et en l'absence des Président et Vice-Président empêchés, appela l'attention du Ministre sur l'état de la Loire et sur la nécessité de donner suite au projet qui venait d'être étudié avec beaucoup de talent et le plus grand soin.

M. Rouher se tint sur une grande réserve; n'ayant pas échappé aux influences qui avaient longtemps réussi à empêcher la lumière de se faire sur la question, il répondit que le Gouvernement de l'Empereur n'avait jamais séparé ses tendances à la liberté commerciale de l'énergique volonté d'exécuter sur tout le territoire les travaux publics nécessaires..... mais qu'il s'agissait, pour le succès des espérances de la Chambre, de démontrer la grande utilité de l'entreprise, la légitimité de la dépense.

« Travaillez, dit-il, résolument à faire partager à l'Administration supé-
» rieure, au corps des ponts et chaussées, vos convictions réfléchies, et
» soyez certains que toujours le Gouvernement vous prêtera une oreille
» sympathique et saura donner satisfaction à vos intérêts légitimes. »

Puis, à l'exemple de l'Empereur qui, à Bordeaux, avait promis la paix à la veille de la guerre de Crimée, M. le Ministre d'Etat déclara que tous les efforts du Gouvernement avaient pour but la paix, son maintien et sa longue durée; car, pour l'exécution des grands travaux publics comme pour l'activité des transactions, la première condition, c'est la paix.

« Croyez-moi et je suis heureux, ajouta-t-il, de le dire dans cette réunion
» des représentants du haut commerce et de la grande industrie, l'Empereur
» ne se laissera pas détourner des gloires fécondes de la paix [1]. »

Nous étions alors au mois de septembre 1867; nous savons tous comment ces promesses ont été tenues. Ne l'oublions jamais.

[1] Exposé des travaux de la Chambre de Commerce 1867, p. 141.

Pour répondre à l'invitation de M. le Ministre d'Etat, de démontrer la légitimité de la dépense, la Chambre de Commerce fit paraître, au mois de novembre suivant, un nouveau mémoire, — dans lequel, — après avoir constaté les résultats des études de MM. Plocq et Carlier, développé les arguments déjà mentionnés prouvant la nécessité de conserver à Nantes ses ateliers de constructions navales, ses usines métallurgiques, sa situation de port maritime, les avantages qu'il y aurait à en faire un port de refuge pour les flottes de l'Etat, — après avoir établi les droits de Nantes à voir entreprendre des travaux dont l'exécution était déclarée possible par des Ingénieurs compétents, — elle rappelait que si, de 1840 à 1852, elle avait demandé la création du chemin de fer de Nantes à Saint-Nazaire et les bassins à flot de l'avant-port, elle n'avait jamais entendu pour cela renoncer aux travaux toujours nécessaires d'amélioration du fleuve, et que dans toutes les occasions, elle s'était attachée à en faire ressortir l'importance pour la prospérité du port et de la ville.

La Chambre rappelait que, tandis que les recettes de la douane de Nantes étaient supérieures à celles de Bordeaux et du Havre, les crédits accordés en faveur de son port avaient été jusqu'à ce jour de beaucoup inférieurs.

Ainsi, depuis 1839, diverses lois avaient accordé 48 millions et demi au Havre, 20 millions à Bordeaux. — Nantes n'avait obtenu que 660,000 fr. pour ses quais, 4 millions pour les travaux de la Loire et 9 millions pour Saint-Nazaire. Pendant ce temps, Marseille, dont les recettes de douanes ne dépassaient celles de Nantes que de 40,000 à 50,000 fr. par an, avait obtenu plus de 54 millions.

La Chambre de Commerce ne se plaignait pas des crédits alloués aux autres ports; mais elle faisait appel aux sentiments d'équité, à l'esprit de justice distributive dont

le Gouvernement devait être animé [1]. Elle ajoutait que, grâce au concours que l'on était en droit d'espérer du commerce et de la ville de Nantes, la dépense qui resterait à la charge de l'Etat, pour l'exécution de la section intermédiaire du projet de M. Carlier, n'atteindrait pas 20 millions et que cette somme était bien faible en comparaison de celles qui seraient à dépenser pour faire de Saint-Nazaire l'équivalent incomplet de Nantes et de celles qui seraient perdues au cas où Nantes cesserait d'être un port maritime.

Elle concluait enfin, par la demande qu'elle adressait au Gouvernement au nom du commerce de Nantes et de la population tout entière et en même temps au nom des intérêts généraux du pays, de vouloir bien déclarer d'utilité publique l'exécution de dragages dans la partie endiguée de la basse Loire, afin d'obtenir un tirant d'eau de 6 mètres, et l'exécution de la section intermédiaire du canal de la rive droite entre Couëron et la Jalais [2].

§ IX. — PROJET DE MM. LECHALAS ET PARTIOT.

Le dossier du projet de MM. Plocq et Carlier auquel avait été joint, au commencement de 1868, le rapport de M. l'ingénieur en chef Watier, était depuis plusieurs mois soumis à l'examen du Conseil supérieur des ponts et chaussées. La Commission composée de MM. les inspecteurs généraux Belin, président, Comoy, Coumes, Colin et Lalanne était venue tout entière visiter la Loire au mois de juillet, — tout le commerce de Nantes attendait avec impatience, mais confiance, l'avis de cette Commission que l'on

(1) Mémoire de la Chambre de Commerce, 1867, p. 41.

(2) Mémoire de la Chambre de Commerce, 1867, p. 48.

supposait devoir être favorable, lorsqu'on apprit au mois d'octobre que M. Lechalas, ingénieur en chef des ponts et chaussées et de la ville qui avait été attaché pendant plusieurs années au service de la Loire, venait de soumettre à la Chambre de Commerce un avant-projet dont il était l'auteur, pour la transformation de la basse Loire et du port de Nantes. M. Lechalas demandait que son avant-projet fît l'objet d'une étude complète; et pour cela, 10,000 fr. et le concours de deux Ingénieurs expérimentés dans les questions d'hydraulique fluvio-maritime lui suffiraient grâce aux études déjà faites.

La Chambre de Commerce devait prendre en considération une telle demande; elle l'appuya donc auprès du Ministre qui consentit à adjoindre à M. l'ingénieur en chef Lechalas M. l'ingénieur ordinaire Partiot, détaché momentanément pour cela du service du département de l'Eure. M. le Ministre consentit aussi à faire supporter par le budget de l'Etat les frais des études.

La Chambre restait fidèle à son programme : « Rechercher un moyen pratique de relier Nantes à l'Océan par une voie navigable donnant au moins 6 mètres de tirant d'eau. » Malheureusement la présentation tardive de ce nouveau projet, tout séduisant qu'il fût, offrait l'inconvénient de jeter une nouvelle indécision dans les esprits sur le meilleur moyen d'atteindre le but désiré. Elle faisait ajourner la solution de la question.

Et la guerre allait venir!

MM. les ingénieurs Lechalas et Partiot proposèrent pour la transformation de la basse Loire et du port de Nantes :

1° Un barrage éclusé à quelques kilomètres au-dessus de Nantes à établir de manière que rien ne soit changé au régime de la partie supérieure ;

2° La rectification et l'achèvement des digues entre ce barrage et le Pellerin ;

3° Le prolongement des digues jusqu'aux abords de la baie de Paimbœuf;

4° Les dragages nécessaires pour abaisser le niveau de la basse mer de $1^{m},45$, à Nantes. Ces dragages descendraient le fond du chenal à $1^{m},20$ au-dessous du plan horizontal passant par le zéro de Saint-Nazaire dans toute la longueur à partir de Nantes et procureraient ainsi des profondeurs de $6^{m},50$ en vives eaux et de $5^{m},40$ en morte eau, qui s'augmenteraient par l'effet des crues et des marées ;

5° La création d'un vaste bassin à flot dans le port de Nantes. Ce bassin comprendrait toutes les surfaces actuellement fréquentées par les navires, et les bras correspondants du fleuve seraient remplacés pour l'écoulement des eaux par un bras nouveau à creuser au sud du port (1).

D'après le projet, le chenal endigué devrait avoir :

200 mètres à l'origine à Nantes ;

430 mètres en face l'île Thérèse ;

1,100 mètres à la Tour de Bouée ;

1,560 mètres à l'entrée en baie.

Dans les brochures qu'il a publiées en 1869 et 1870, M. Lechalas s'est attaché à établir que par l'endiguement secondé au besoin par des dragages puissants, on obtiendrait dans la partie d'amont un approfondissement du chenal et par suite un abaissement de l'étiage, ce qui conduirait à un emmagasinement plus considérable du flot. Par la régularisation de l'endiguement, l'élargissement progressif et rationnel du chenal, on ferait disparaître les hauts fonds et le danger des attérissements dans la partie

(1) Nantes et la Loire, par M. Lechalas, 1870, p. 33 et 34.

d'aval : les courants de flot et de jusant étant plus considérables, les sables en suspension seraient plus vite usés ; la Loire devenant ainsi un atelier perfectionné de trituration, on abrégerait le séjour qu'y font les sables et on améliorerait l'embouchure ([1]).

Le projet complet, permettant d'obtenir de Nantes à la mer, $6^{m},50$ à 7 mètres de tirant d'eau en haute mer ordinaire de vive eau, est évalué par les auteurs devoir coûter 49 millions.

Pour avoir seulement $5^{m},50$ à 6 mètres, il n'y aurait à dépenser que 38 millions ([2]).

Nous examinerons plus loin les objections présentées contre ce projet ; mais nous devons constater de suite que s'il eût été considéré comme réalisable, c'eût été assurément le plus séduisant de tous ceux qui ont encore vu le jour.

Au lieu d'un canal à eaux dormantes dans lequel le remorquage ou le halage est une nécessité absolue, et où l'ouverture des portes d'écluse entraîne des retards inévitables, des dangers d'avaries, on eût conservé, selon une heureuse expression, un de ces chemins qui marchent, un fleuve à double courant, permettant sans dépense de force, pour peu que le vent soit favorable, facilitant en tous cas, dans une large mesure alternativement la montée des navires jusqu'au port et leur descente jusqu'à la mer.

§ X. — NOUVELLES INSTANCES DE LA CHAMBRE DE COMMERCE POUR OBTENIR L'APPROBATION DE L'UN OU L'AUTRE PROJET.

Dans la note D à la fin de sa brochure de 1870, M. Le-

([1]) Nantes et la Loire, par M. Lechalas, p. 46.
([2]) Nantes et la Loire, par M. Lechalas, p. 89.

chalas fait une remarque qui nous paraît si juste que nous ne pouvons nous dispenser de nous y arrêter un instant :

« Il faudrait, dit-il, convenir une fois pour toutes, de ne plus caractériser » une rivière maritime par la profondeur en pleine ou nouvelle lune, mais » par celle de quadrature. Lorsqu'on veut donner une idée de la viabilité » d'une route, on parle des plus fortes pentes, on met en relief l'obstacle, la » circonstance défavorable. — Au train dont vont les choses aujourd'hui, » par le train de concurrence universelle qui court, la prétention de faire » marquer le pas à des navires, à l'embouchure d'un fleuve, serait par trop » chimérique. Définissons donc la basse Loire par le tirant d'eau des navires » qui peuvent la fréquenter en petite marée ; ce serait aujourd'hui 3 mètres » environ, si l'on avait au-dessous de l'île Thérèse autant qu'entre les » digues, et l'on arriverait, si vous voulez, à 3m,50 en achevant les travaux » projetés en 1850. Nous serions bien avancés !

» Le programme de la Chambre de Commerce, le nôtre demande 5m,40 » au moins sous la haute mer de morte eau (6m,50 en vive eau). Cela est » en rapport avec le grand cabotage existant puisque les charbonniers anglais » calent jusqu'à 5m,20. S'il y avait quelque chose à changer à ce pro- » gramme, ce ne serait pas dans le sens d'un retour vers celui de 1850, » tout au contraire, car il ne tient pas compte des développements de l'ave- » nir, ni même de certains besoins actuels.... »

Ce n'est point ainsi malheureusement que, sous l'Empire, dans les sphères officielles, on avait l'habitude d'envisager la question. Et ceux-là mêmes qui paraissaient le mieux en situation d'être bien informés du véritable état des choses, ont commis parfois d'étranges confusions : ainsi, dans l'exposé de la situation de l'Empire, en 1869, on lisait :

« La navigation obtient en ce moment une profondeur de 4m,30 au- » dessus du niveau des plus faibles marées de morte eau. »

Ce passage contenait trois erreurs : au lieu de « au-dessus, » il aurait fallu mettre « au-dessous ; » au lieu de « plus faibles, » « plus fortes, » et au lieu de « morte eau, » « vive eau. »

La Chambre de Commerce en écrivit à M. le Ministre du

Commerce et des Travaux publics qui reconnut deux des erreurs et les attribua à la typographie, mais ne se rendit pas compte de la véritable situation. La Chambre de Commerce dut écrire une seconde fois ; nous citerons le passage essentiel de sa lettre :

« En adoptant la rectification indiquée par la lettre de Votre Excellence » et en lisant « marées de vive eau » au lieu de « marées de morte eau » » l'assertion du document officiel n'en demeure pas moins très-inexacte, » ainsi que cela ressort du relevé des tirants d'eau cotés officiellement, en » 1868, par la direction des mouvements du port de Nantes, relevé qui était » joint à notre lettre du 31 mars. Il est établi par cette pièce que dans les » marées de vive eau des 9 et 24 janvier et du 4 juillet, la cote officielle a » été 3m,50. Lorsque l'exposé de la situation de l'Empire parle de la pro- » fondeur de 4m,30, comme étant celle que l'on obtient dans les plus faibles » marées de vive eau, le chiffre de 4m,30 constitue donc une erreur de » 80 centimètres, erreur trop importante pour qu'il ne soit pas du devoir de » la Chambre de Commerce d'y insister. Les observations contenues dans » notre lettre du 31 mars dernier subsistent par conséquent, et nous les » rappelons avec confiance à Votre Excellence qui appréciera comme nous, de » quelle importance il est, pour la ville et le commerce de Nantes, de ne » pas laisser s'accréditer sur l'état de la basse Loire dans un document » aussi important que l'exposé de la situation de l'Empire, des notions » inexactes (1).

Et nous ajouterons : Si, conformément à l'observation de M. l'ingénieur en chef Lechalas, on définissait la basse Loire par le tirant d'eau des navires pouvant la fréquenter en petite marée de morte eau, le passage de l'Exposé de la situation devrait indiquer 2m,40 à 2m,60, comme le tirant d'eau des navires pouvant actuellement en tout temps fréquenter la Loire à marée haute.

Désireuse, d'ailleurs, de faire connaître au Corps législatif quelle était la situation exacte de la basse Loire, la

(1) Exposé des Travaux de la Chambre de Commerce en 1869-1870, p. 110 à 116.

Chambre de Commerce pria nos Députés de se charger de ce soin. M. Thoinnet de la Turmelière s'acquitta de la tâche dans la séance du 23 avril 1869 et porta pour la première fois à la tribune, la question de la création d'une voie navigable profonde de Nantes à Saint-Nazaire.

M. de Franqueville répondit que le projet de M. Carlier entraînerait une dépense de 62 millions, et plus encore peut-être.

Dans l'exposé de ses travaux, pendant les années 1869-1870, la Chambre de Commerce a pris soin de répondre à cette fin de non-recevoir en établissant que c'était de la section intermédiaire seulement qu'elle avait demandé et qu'elle réclamait toujours l'exécution, et que, par conséquent, la dépense immédiate à prévoir n'était que de 22 millions.

A ce moment, le dossier du projet de MM. Lechalas et Partiot n'avait pas encore été transmis à M. le Ministre des Travaux publics : il ne le fut que le 12 août suivant.

La Chambre de Commerce fut appelée, vers le milieu de 1870, à déposer devant la Commission d'enquête administrative sur les travaux publics. Elle désigna, pour la représenter, MM. Gilée, Flornoy et Polo. Deux délégués du Conseil municipal de Nantes, de nombreux Députés de la Loire-Inférieure et des départements riverains de la Loire se joignirent aux délégués de la Chambre de Commerce. Ceux-ci s'attachèrent à démontrer que la situation du port de Nantes nécessitait un prompt remède et demandèrent que le Conseil supérieur des ponts et chaussées fût invité à se prononcer le plus tôt possible sur les deux projets. La Commission d'enquête reconnut l'importance des considérations qui lui avaient été exposées et l'utilité qu'aurait, au point de vue national, la transformation de la Loire, tant fluviale que maritime. L'affaire paraissait donc en bonne

voie lorsque la guerre éclata imposant un nouvel ajournement.

Le rétablissement de la paix et la rapidité merveilleuse avec laquelle le crédit de notre chère France s'était relevé, auraient pu faire espérer néanmoins que le Conseil général des ponts et chaussées allait promptement s'occuper des projets d'amélioration de la Loire soumis à son examen. Aucune solution n'intervenant cependant, la Chambre de Commerce dut à plusieurs reprises rappeler au Gouvernement sa demande qu'il fût statué le plus tôt possible sur les projets Carlier et Lechalas : elle écrivit notamment les 9 décembre 1871, 18 décembre 1872, et 26 juillet 1873. M. le Ministre répondit enfin le 11 août, que la situation financière ne permettant pas d'espérer la solution prochaine de la question des voies et moyens, l'examen des projets avait été ajourné.

La Chambre de Commerce fit observer de nouveau qu'à moins de décréter l'anéantissement du port de Nantes pour un avenir prochain, il y avait lieu de recourir, sans tarder, à des remèdes énergiques et que si les solutions d'ensemble devaient être écartées pour longtemps, il fallait au moins recourir à de puissants dragages et allouer les crédits nécessaires pour les faire. On eût, un instant, l'espoir d'obtenir une allocation annuelle de 250,000 à 300,000 fr. Mais cette somme, trop faible du reste, ne fut même pas accordée. Les choses en étaient là, en 1873, lorsque M. Deseilligny, ministre des Travaux publics, vint à Nantes. Dans une réunion extraordinaire présidée par lui et à laquelle assistaient M. le Préfet, M. Lalanne, inspecteur général des ponts et chaussées, et M. Watier, ingénieur en chef du département. La Chambre apprit que la Commission d'inspecteurs généraux chargée de l'examen des projets et dans laquelle M. Comoy avait remplacé M. Belin

comme président, et M. Jégou, ancien ingénieur en chef du département, M. Comoy, comme membre, avait conclu au rejet de l'un et l'autre projets. La Chambre de Commerce exprima à M. le Ministre tous les regrets que lui faisait éprouver cette décision et manifesta le désir de voir le Conseil général discuter les conclusions de la Commission, et rendre un jugement définitif. Elle demanda à être entendue elle-même par le Conseil général.

§ XI. — REJET DES PROJETS DE MM. PLOCQ ET CARLIER ET DE MM. LECHALAS ET PARTIOT.

Elle y fut enfin autorisée et informée en même temps que l'affaire viendrait devant ce Conseil, le 13 août 1874. M. le Maire de Nantes et plusieurs Députés accompagnèrent la délégation de la Chambre.

Devant le Conseil, M. le Maire, contre-amiral de Cornulier-Lucinière, fit ressortir les avantages que présente la situation du port de Nantes au point de vue de la marine militaire et de la défense des côtes. M. Babin-Chevaye, député et membre de la Chambre, rappela que la construction navale, autrefois florissante à Nantes, était tombée dans une décadence profonde ; que, d'un autre côté, on ne saurait songer à déplacer cette industrie, l'expérience ayant démontré qu'elle ne peut s'établir à l'entrée de la Loire, à Saint-Nazaire, que dans des conditions réelles d'infériorité. M. Gilée, président de la Chambre, rappela les antécédents de la question, et M. Polo put facilement prouver, à l'aide de documents officiels, que, contrairement aux assertions du rapport de la Commission, l'état de la Loire, dans son ensemble, ne s'était réellement pas amélioré [1].

[1] Exposé des Travaux de la Chambre de Commerce, 1874, p. 116.

Le 16 septembre suivant, M. le Préfet transmit à la Chambre de Commerce copie d'une dépêche que venait de lui adresser M. le Ministre des Travaux publics pour l'informer que le Conseil général des ponts et chaussées, adoptant de tous points les conclusions de la Commission d'inspecteurs généraux, avait repoussé les deux projets :

Qu'en ce qui touchait le projet de M. Carlier, la Commission avait pensé que ce système devait être écarté à cause des difficultés exceptionnelles de toutes natures que comporterait sa réalisation, et surtout à cause de sa dépense hors de proportion avec les résultats à en attendre.

Qu'en ce qui touchait le projet de MM. les ingénieurs Lechalas et Partiot, la Commission avait pensé qu'il reposait sur des considérations trop hasardées et sur des déductions trop peu confirmées par l'expérience pour qu'il fut possible de l'admettre ([1]).

Cette réponse, ou plutôt cette première partie de la réponse de M. le Ministre (nous verrons la seconde partie plus loin), était assez décourageante.

Nantes, cependant, ne se résoudrait jamais à l'abandon du programme formulé par la Chambre de Commerce : à une époque où l'on a percé l'isthme de Suez et le mont Cenis, où l'on travaille au percement du Saint-Gothard, où l'on entreprend de creuser un tunnel sous le Pas-de-Calais, — alors que le Zuyderzée communique avec la mer du Nord par un large canal, — alors que la Hollande a trouvé depuis longtemps déjà le moyen de conquérir sur la mer un vaste territoire et de le protéger efficacement par des digues qui ont à supporter des pressions énormes, — serait-il donc admissible que le corps éminent des Ingénieurs des ponts et chaussées de France ne sût pas trouver

([1]) Exposé des Travaux de la Chambre de Commerce, p. 117.

un moyen pratique d'améliorer l'embouchure et la partie maritime d'un fleuve dont le bassin occupe le cinquième ou le quart de la superficie du pays.

Si les projets de MM. Radiguel, Plocq et Carlier, Lechalas et Partiot, présentent des difficultés d'exécution, sont-elles donc insurmontables? Et si elles le sont réellement, ne peut-on trouver une autre solution ? Avant de toucher à ce dernier point, il nous reste à examiner la valeur de quelques-unes des objections faites par la Commission du Conseil général des ponts et chaussées sur les projets de MM. Carlier et Lechalas.

§ XII. — EXAMEN DES OBJECTIONS SOMMAIRES ÉLEVÉES CONTRE LES PROJETS DE MM. PLOCQ ET CARLIER ET DE MM. LECHALAS ET PARTIOT.

M. le Rapporteur de la Commission dit que — M. Carlier, pensant que la profondeur des eaux, dans la partie correspondante du fleuve, permettrait d'ajourner peut-être indéfiniment la section d'aval et qu'on obtiendrait au moyen de dragages dans la partie correspondante à la section d'amont, une profondeur de 6 mètres en vive eau, propose, il est vrai, de n'exécuter actuellement que la section intermédiaire du canal entre Couëron et Donges; mais que M. l'ingénieur Watier ne jugeant pas possible d'obtenir entre Nantes et Couëron plus de $5^m,50$ au moyen de dragages et le programme de la Chambre de Commerce, réclamant 6 mètres, — on pourrait craindre que l'exécution de la section d'amont du canal, puis les travaux d'amélioration du port, ne devinssent nécessaires et qu'on serait conduit alors à une dépense de 72 millions [1].

[1] Observations de la Commission des ponts et chaussées; rapport de M. Lalanne, p. 9.

Cette crainte donnée en conclusion et comme l'un des motifs qui font rejeter le projet, nous surprend d'autant plus que le rapport constate à la même page que la Chambre de Commerce a déclaré qu'elle se contenterait au moins provisoirement de l'exécution de la section intermédiaire. Si l'on ne trouvait pas sa déclaration suffisante à cet égard, on pouvait lui demander de la compléter ; on pouvait la mettre en demeure de s'expliquer sur le point de savoir pour combien d'années elle prenait, au nom du commerce nantais, l'engagement moral de se contenter de 5^{m},50 d'eau de Nantes à Couëron. Le gouvernement se fût ainsi assuré un long délai sans réclamation : il eût obtenu pour la Loire une amélioration certaine, immédiate, moyennant une dépense de 23 millions, dépense minime en comparaison des résultats à atteindre et qui intéressent tout le bassin de la Loire, la France entière. On eût gagné du temps ; et qui sait, si dans 20, 30 ou 40 ans, on s'effraierait tant d'avoir à dépenser la somme totale nécessaire pour l'exécution complète du projet.

Mieux vaut, a dit M. Lechalas, « n'exécuter d'abord qu'une partie d'un bon programme, si l'on ne peut tout faire immédiatement. » Nous sommes aussi de cet avis : l'essentiel est que le programme que l'on adoptera, soit le meilleur possible, qu'il ne puisse rien compromettre, et qu'il sauvegarde, au contraire, le plus possible toutes les éventualités de l'avenir. Le projet de M. Carlier nous paraissait dans ces conditions, aussi regrettons-nous vivement qu'il n'ait pas été adopté.

Une autre objection qu'on lui a adressée comme fondamentale, consiste dans la faiblesse des estimations. Nous avouons notre incompétence à discuter ce point de vue de la question : nous nous permettrons, cependant, d'exprimer le regret que le rapport de la Commission n'ait pas

été un peu plus explicite sur ce point : où sont les contre évaluations ? Dans quelle proportion les estimations de M. Carlier sont-elles trop faibles ? Nous avons été d'autant plus surpris de cette assertion du rapport de la Commission que dans son rapport, en date du 29 février 1868, l'ingénieur en chef du département chargé de l'examen du projet Carlier, l'honorable M. Watier a écrit : « Enfin, la dépense est assez largement estimée pour faire face aux éventualités qu'il est sage de prévoir, rien d'ailleurs ne porte à faire redouter en cours d'exécution des mécomptes de nature à mettre en question l'achèvement du travail. »

Une troisième objection, c'est que le canal formerait un barrage qui empêcherait les hautes marées de vives eaux de déverser sur les prairies basses les eaux limoneuses qui les fertilisent aujourd'hui et qu'on aurait à craindre des demandes d'indemnités. Mais M. Carlier a répondu à ce reproche ; il a prouvé que le plan normal du canal étant à $1^{m},50$ au-dessous du niveau des terres les plus basses, les prairies basses et moyennes ne pouvaient que gagner à un projet qui assurerait leur desséchement d'une manière plus complète : que les propriétaires des prairies hautes seuls auraient peut-être quelque raison de se plaindre. Nous supposons toutefois qu'un jury ferait bonne justice de prétentions qui ne paraissent pas très-fondées. Ces prairies hautes ne comprennent pas une superficie aussi considérable que les basses et moyennes : le dommage serait bien faible. Ne pourrait-on, du reste, ainsi que le propose M. Carlier, établir, au moyen d'un syndicat et en vertu de la loi de 1807, une compensation entre les pertes et les plus-values résultant pour les terrains voisins de l'exécution du projet. Dans une telle entreprise, on ne peut espérer contenter tout le monde ; le point à considérer, c'est la satisfaction de l'intérêt général.

Deux autres objections sont basées sur la nature des terrains à traverser nécessitant pour les talus une inclinaison de 5 mètres de base pour 1 mètre de hauteur, et sur les difficultés créées par la rencontre du Brivet ainsi que par la nécessité d'entretenir un chenal suffisant entre le débouché de l'écluse à l'embouchure de cet affluent et l'entrée de Saint-Nazaire.

Nous ne saurions ici discuter ces objections : nous ajouterons seulement que MM. Plocq et Carlier sont des ingénieurs distingués, des hommes compétents et qu'ils n'ont pas jugé ces difficultés insurmontables. S'ils ont été prudents en prévoyant qu'il pourrait être nécessaire de donner une très-large base aux talus du canal en certains endroits, est-ce une raison de repousser leur projet? On craignait, du temps de M. Cabrol, d'avoir à traverser des vases molles, dans les marais de Saint-Etienne, Cordemais et Donges. Les sondages opérés par M. Carlier ont prouvé que l'on n'aurait guère à faire qu'à de la vase ferme, ou relativement ferme, et à du sable graveleux sous lesquels on trouve, en général, le rocher à une assez faible profondeur.

Quant au débouché du canal, près la Jalais, où pourrait-on mieux le placer que sur du rocher, au confluent d'une petite rivière assurant un bassin de chasse convenable.

Enfin, nous rappellerons encore ici l'avis de l'honorable ingénieur en chef de notre département M. Watier, en 1868 : si, dans son rapport sur le projet Carlier, il faisait des observations de détail, ce projet ne lui en paraissait pas moins bien étudié, et satisfaisant aux conditions principales qu'on doit désirer au point de vue de la navigation, des convenances locales et des difficultés d'exécution. En ce qui concerne le passage du canal à travers des terrains de vase un peu molle, notamment, « les dispo-

sitions proposées par M. Carlier » paraissaient à M. l'Ingénieur en chef, « bien entendues et devaient atteindre parfaitement leur but. » Enfin, « l'exécution du projet semblait susceptible d'être poursuivie dans des conditions qui n'aurait rien d'exceptionnel. »

Nous en avions conclu qu'il n'y avait pas de difficultés insurmontables à exécuter la section intermédiaire de Couëron à la Jalais ; et que tout se réduisait à une question d'argent pouvant se résumer en ces mots :

« La ville de Nantes desservant le commerce de tout le bassin de la Loire a-t-elle une importance assez grande pour mériter que l'Etat consacre vingt-trois millions à la préserver d'une ruine imminente ? »

Le mémoire de la Chambre de Commerce en mains, nous répondons oui, sans hésiter.

Passons maintenant aux objections faites par la Commission du Conseil général au projet de MM. Lechalas et Partiot. Ces objections paraissent fort sérieuses, quelque séduisant que soit le projet.

Conformément à l'avis de M. l'ingénieur en chef Watier, la Commission d'Inspecteurs généraux a considéré comme douteux que le résultat des premiers travaux fût d'obtenir un approfondissement aussi considérable que celui espéré par MM. Lechalas et Partiot, et un abaissement quelconque de l'étiage. Et elle a pensé que si, pour obtenir cet approfondissement et par suite une augmentation des quantités emmagasinées par le flot, il fallait recourir à des dragages, ils devraient être d'une importance telle que les dépenses en seraient probablement doublées.

Mais une crainte plus grave encore que celle d'une telle augmentation de dépenses serait que le prolongement des digues en aval de l'île Thérèse eût seulement pour résultat de reporter plus bas les amoncellements de sable qui se

sont formés à l'extrémité des digues actuelles, d'amoindrir, par conséquent, la profondeur des passes à l'embouchure et de compromettre peut-être l'avenir et l'existence même du port de Saint-Nazaire. Ces craintes avaient déjà été formulées, dès 1850, par M. le général Allard, par M. l'amiral Jurien de la Gravière et par tous les marins fréquentant la rivière : elles l'ont été depuis par M. l'ingénieur en chef Leferme, alors qu'il était chargé du port de Saint-Nazaire. Le raisonnement, en effet, que M. l'ingénieur en chef Jégou faisait en juillet 1850, devant la Commission nautique, à savoir que « quel que soit le point auquel s'arrêteraient les digues, leur influence sur l'état du fleuve en aval serait complètement nulle, si le musoir de la dernière digue venait aboutir à une fosse profonde, » n'a pas été justifié par l'expérience (1). Et cela nous paraît tenir à deux causes : d'abord à ce que les fosses et rades du Pellerin et de Paimbœuf n'étaient pas assez profondes et qu'elles étaient séparées de la grande mer par des hauts fonds ; ensuite à ce que le fleuve, entre ces deux points, s'élargit brusquement en aval de l'île de la Maréchale et que l'augmentation considérable de la section d'écoulement doit produire un ralentissement notable de la vitesse du courant de jusant, et par suite provoquer un dépôt des sables en suspension dans l'eau. Pour que le prolongement des digues fut sans danger, il faudrait qu'il pût être poussé jusqu'au-delà de la traverse des Charpentiers. Et malheureusement, on ne peut y songer tant à cause de la largeur du fleuve en aval de la Maréchale qu'à cause de l'agition de la mer entre Donges, Paimbœuf et Saint-Nazaire, agitation qui rendrait les travaux excessivement coûteux et difficiles, sinon impossibles.

Et encore, si tous les travaux de Nantes, à la Martinière,

(1) Commission nautique 1850. Séance du 5 juillet.

pouvaient être exécutés simultanément, si les anciennes digues pouvaient disparaître et être remplacées par les nouvelles mieux coordonnées que propose M. Lechalas, si les sables pouvaient être enlevés subitement du chenal, si tout cela pouvait se faire simultanément, comme par un coup de baguette de fée, l'entreprise pourrait peut-être être tentée. Ce serait hardi ; il y aurait du moins, dit-on, quelque chance de succès ; mais la lenteur avec laquelle il faudrait procéder, vu la nature des travaux et l'état de nos finances, paraît n'en laisser aucune.

On comprend donc parfaitement que le Conseil général des ponts et chaussées, tout en complimentant les auteurs du projet sur les aperçus ingénieux et le talent dont leur conception était la preuve, ait reculé devant la responsabilité qu'il eût encouru en y donnant son approbation et en autorisant l'exécution.

Mais si le Conseil général des ponts et chaussées a repoussé les deux projets de MM. Carlier et Lechalas, a-t-il du moins indiqué un remède efficace à l'état déplorable de la Loire. Nous constaterons à regret que non. Il paraît désespérer de la Loire. La Commission d'Inspecteurs généraux a pensé que c'était :

« Par des travaux d'une beaucoup moindre importance appliqués partiel-
» lement aux plus mauvais passages du chenal, accompagnés d'une étude
» attentive des effets qui en résulteront, dirigés en conséquence, modifiés
» même au besoin en cours d'exécution, que l'on arrivera peut-être à aug-
» menter le tirant d'eau de la Loire maritime. Malgré la promptitude avec
» laquelle les approfondissements donnés par des dragages disparaissent
» dans une rivière à fond aussi mobile que la Loire, l'emploi des dragages
» peut être admis à titre temporaire. L'exhaussement des digues de la partie
» supérieure déjà endiguée paraît aussi, à la Commission, une mesure à
» adopter. »

Ce ne serait point là certainement une solution satisfaisante. Et si le Gouvernement devait s'y tenir, l'opinion pu-

blique assurément continuerait à protester contre l'abandon dans lequel on a laissé la Loire jusqu'ici. M. le Ministre des Travaux publics paraissait l'avoir compris un moment : car, il terminait comme suit, la lettre qu'il écrivait, le 5 septembre 1874 à la Chambre de Commerce :

« Tout en m'associant à ces conclusions (celles de la Commission d'Ins-
» pecteurs généraux), je remarque qu'il résulte du dossier qu'on peut
» obtenir une profondeur de 5m,50 depuis Nantes jusqu'à l'extrémité des
» endiguements, au moyen de dragages peu importants ; que d'un autre côté,
» il existe une profondeur de plus de 6 mètres dans le bras compris entre
» l'île du Petit-Carnet et la rive gauche jusqu'à Paimbœuf, et que, à partir
» de Paimbœuf, on a toujours une profondeur de plus de 5m,50.

» Dans cet état de choses, l'établissement d'un canal qui joindrait l'ex-
» trémité des endiguements, à la Martinière, à l'origine du bras compris
» entre l'île du Petit-Carnet et la rive gauche semblerait indiqué.

» Je désire que M. l'Ingénieur en chef Eon du Val, fasse faire une étude
» sommaire de cette combinaison, et joigne cette étude aux avant-projets
» qu'il a à fournir. »

§ XIII. — NOUVEAU PROJET DE CANAL SUR LA RIVE GAUCHE DE LA MARTINIÈRE A LA TÊTE DE L'ÎLE DU PETIT-CARNET.

M. l'ingénieur ordinaire Joly fut, par suite, chargé d'étudier :

1° Un projet de dragages.

2° Un projet de canal latéral sur la rive gauche de la Martinière à la tête de l'île du Petit-Carnet.

Le premier de ces projets consisterait, d'après les renseignements contenus dans le rapport de M. l'ingénieur en chef Eon du Val sur la situation du service, en date du 16 juillet 1874 [1], dans le relèvement des digues du côté de Nantes, dans leur prolongement éventuel fait avec une extrême prudence et dans des dragages annuels pour une

[1] Procès-verbaux des séances du Conseil général, 1874, p. 150.

somme de 250,000 à 300,000 fr. On espérait obtenir ainsi une profondeur de 5 mètres en contre-bas des petites vives eaux.

Ce projet de dragages entraînerait une dépense de construction de matériel de 1,200,000 fr. au moins, et 8 à 10 millions de dragages proprement dits.

Pour cette somme, qui, malgré nos désastres, nous paraît abordable au budget de l'Etat, ou même pour une somme moindre, on pourrait sans doute établir un canal latéral de 12 à 14 kilomètres de longueur entre l'extrémité des digues et l'origine du bras de Carnet (1). Des dragages convenables pourraient procurer à la navigation un tirant d'eau de 5m,50 en vives eaux (soit 4m,40 environ en morte eau) dans la partie endiguée en amont de la Martinière.

La partie de la Loire en aval de ce point serait abandonnée à elle-même. Dans le canal on obtiendrait facilement 5m,50 à 6 mètres de profondeur, et même plus sans grande augmentation de dépenses.

M. l'ingénieur en chef, Eon du Val pense que le Commerce de Nantes obtiendrait ainsi au moins une demi satisfaction (2). Nous le croyons aussi et nous souhaitons très-vivement que l'étude de ce projet de canal sur la rive gauche conduise à un résultat pratique (3). Il est toutefois une remarque que nous ne pouvons nous empêcher de faire.

D'un côté, la Commission d'Inspecteurs généraux a dit en réalité : une des raisons pour lesquelles le projet de M. Carlier doit être repoussé, c'est que l'exécution de

(1) Procès-verbaux des séances du Conseil général, 1874, p. 151.

(2) Procès-verbaux des séances du Conseil général, 1874, p. 151.

(3) Le lecteur est prié de ne pas perdre de vue que cette notice a été écrite en juillet 1875.

la section intermédiaire ne suffirait pas : on n'aurait de Nantes à Couëron que $5^m,50$ en vives eaux et le programme de la Chambre de Commerce réclamant 6 mètres, on serait conduit à l'exécution de la section d'amont. — D'un autre côté, M. le Ministre dit : Des dragages peuvent donner $5^m,50$ dans la partie d'amont : un canal sur la rive gauche 6 mètres en aval. Etudiez ce projet de canal.

Mais, dirons-nous, si la Chambre de Commerce doit se contenter de $5^m,50$ dans la partie d'amont avec un canal sur la rive gauche latéral à la section intermédiaire, pourquoi ne s'en contenterait-elle pas aussi avec un canal sur la rive droite.

Il ne reste qu'à examiner la valeur intrinsèque des deux projets, l'un sur la rive droite, l'autre sur la rive gauche. Lequel vaut mieux pour le moment présent ? Lequel réserve le mieux l'avenir ?

M. Carlier s'était prononcé, après une longue étude, pour le projet sur la rive droite : nous reproduirons sommairement et sous toutes réserves, les raisons principales qui avaient motivé sa préférence. Il considérait que, dans le cas où l'on serait obligé, — dans un avenir éloigné, mais qu'il était sage cependant de prévoir, — de prolonger le canal en aval et en amont de la section intermédiaire, ces sections complémentaires s'établiraient dans de meilleures conditions sur la rive droite que sur la rive gauche ; il établissait que la liaison du port de Nantes avec une écluse placée à la tête d'un canal aboutissant à Trentemoult, sur la rive gauche, se ferait dans de moins bonnes conditions que la liaison du même port avec une écluse située snr la rive droite, à l'angle des quais Sainte-Anne et Saint-Louis, où se trouvait la plus grande profondeur naturelle du port ; — que c'était sur la rive gauche que se portaient naturellement les sables et dans le port de

Nantes et à l'embouchure de la Loire du côté de Mindin et de la baie de Bourgneuf ; que cette considération plaidait en faveur du canal sur la rive droite pour la section d'aval comme pour la section d'amont, et qu'en effet, une section d'aval passant derrière Paimbœuf et aboutissant dans la baie de Mindin présenterait à son embouchure de grandes difficultés, de sérieux dangers d'un ensablement prochain.

Il croyait aussi qu'on ne pourrait obtenir un aussi grand tirant d'eau dans la section intermédiaire de la rive gauche que dans celle de la rive droite, à cause du plan d'eau de l'Acheneau et du canal de Buzay. On dit qu'il s'est trompé sur ce point : nous n'avons pas à nous prononcer à ce sujet : c'est une question à débattre entre Ingénieurs.

Quoiqu'il en soit, nous avons cru devoir signaler les objections présentées par un Ingénieur distingué à tout projet de canal complet sur la rive gauche, considérant qu'il est essentiel, non-seulement de remédier au mal présent, mais de réserver pour l'avenir les meilleures chances possibles et nous rappelant toujours les lignes, déjà citées, de M. l'ingénieur en chef Lechalas :

« On ne voudra pas léguer à l'avenir une œuvre que nos successeurs dé-
» truiraient, en maudissant notre imprévoyance. Mieux vaut n'exécuter
» d'abord qu'une partie d'un bon programme, si l'on ne peut tout faire
» immédiatement. »

Nous voulons espérer que l'étude complète et approfondie du projet de MM. Eon du Val et Joly dissipera les craintes qu'avaient éveillées les objections de M. Carlier contre tout projet sur la rive gauche et qu'en donnant du problème d'amélioration de la Loire une solution acceptable pour le présent (presque satisfaisante, pour nous servir de l'expression même de M. l'Ingénieur en chef), il sera conçu dans des conditions telles que l'on n'ait jamais dans l'avenir à regretter de l'avoir préféré à aucun autre.

C'est avec cette confiance que nous lui souhaitons le meilleur accueil du Conseil supérieur des ponts et chaussées et du Ministère.

Nous tenons à constater d'ailleurs, et nous le faisons avec une très-vive satisfaction, que le nouveau projet de canal sur la rive gauche desservirait bien mieux qu'un canal sur la rive droite les intérêts et l'avenir d'Indret, ceux du Pellerin, et qu'il rendrait la vie à Paimbœuf, chef-lieu d'un arrondissement important. Ces considérations lui donnent autant de titres à toutes nos sympathies.

§ XIV. — NÉCESSITÉ D'UNE PROMPTE SOLUTION.

En tout cas, il est urgent que l'on fasse quelque chose : car la situation est la même qu'en 1874, alors que M. Polo constatait devant le Conseil géneral des ponts et chaussées, que la Loire ne s'améliorait pas, dans son ensemble. Nous ne nions pas les améliorations partielles, locales, essentiellement passagères, que MM. les Ingénieurs sont heureux de pouvoir signaler et que nous sommes heureux de voir constater de temps en temps : nous disons seulement qu'elles ne rendent pas la navigation sensiblement plus facile. Il n'importe pas beaucoup, en effet, que la longueur des hauts fonds soit un peu plus ou un peu moins considérable et que la profondeur moyenne ait un peu augmenté dans un chenal essentiellement variable : ou du moins, cela n'importe guère que comme indice de ce qu'on peut espérer de l'avenir. Ce qui importerait pour le présent au point de vue pratique, ce serait qu'il n'y eût plus de hauts fonds nulle part, mais une profondeur régulière dans un chenal constant et sur laquelle les pilotes pussent compter. Nous citerons, au surplus, les cotes relatées dans les rapports que MM. les Ingénieurs ont adressés, ces der-

nières années, à M. le Préfet, à l'occasion des sessions du Conseil général.

La profondeur moyenne du chenal en contre-bas des faibles marées de vives eaux était :

Antérieurement aux travaux d'endiguement. . 5^m,16
En mai 1871. . . . . 5^m,78
En octobre 1872. . . . . 5^m,86

La longueur des hauts fonds présentant en contre-bas des faibles marées de vives eaux une profondeur inférieure à 5 mètres, était :

Antérieurement aux travaux d'endiguement. . 7.770^m
En mai 1871. . . . . 2.230^m
En octobre 1872. . . . . 2.230^m

La profondeur moyenne en contre-bas des faibles marées de vives eaux sur les hauts fonds définis ci-dessus était :

Antérieurement aux travaux. . . . . 4^m
En mai 1871. . . . . 4^m,76
En octobre 1872. . . . . 4^m,97

La profondeur *minima* que le courant pouvait entretenir naturellement en contre-bas des faibles marées de vives eaux était :

Antérieurement aux travaux. . . . . 3^m,50
En mai 1871. . . . . 4^m,30
En octobre 1872. . . . . 4^m,40

Mais les crues de la fin de 1872 ont empiré la situation au lieu de l'améliorer, et l'exposé de M. le Préfet au Conseil général en 1874 constate que la passe du Pineau n'a plus que . . . . 4^m,20

En outre, la section du fleuve en aval des digues s'est notablement exhaussée depuis 1860 : la profondeur

moyenne du chenal en aval de l'endiguement qui était autrefois de. 6m,14
n'était plus, en octobre 1872, que de. . . . . 5m,59 (1).

Nous donnerons aussi les cotes de tirants d'eau publiées, du mois de juin 1874 au mois de mai dernier, par le service du pilotage qui, lui, est bien obligé de tenir compte de l'obstacle, de la circonstance défavorable : ces cotes établissent les plus forts tirants d'eau auxquels, en morte eau et en vive eau, les navires peuvent descendre la Loire. On sait que la descente est plus difficile que la montée, en ce sens qu'un navire montant avec le flot peut généralefranchir tous les hauts fonds en une seule marée, — tandis que, le jusant se retirant plus vite que le flot ne monte, les navires descendant n'ont pas toujours le temps de franchir toutes les passes difficiles en une seule marée : ils sont alors obligés d'attendre au mouillage, lorsqu'il s'en trouve à proximité de convenable, la marée suivante ; autrement, ils échouent. Les cotes publiées par le service du pilotage ont été :

	Plus faibles marées de morte eau.	Plus fortes marées de vive eau.
En juin 1874	2m,50	3m,60
juillet	2m,60	3m,90
août	2m,60	4m,15
septembre	2m,60	4m,20
octobre	2m,60	4m,10
novembre	2m,70	4m,00
décembre	2m,80	4m,90
janvier 1875	2m,80	4m,50
février	2m,50	4m,00
mars	2m,40	4m,10
avril	2m,40	4m,10
mai	2m,40	4m,00

(1) Procès-verbaux des séances du Conseil général, 1873, p. 181.

Ces chiffres pour les marées de vive eau concordent d'ailleurs avec ceux indiqués par M. l'ingénieur en chef Eon du Val, dans son rapport du 16 septembre 1874, à M. le Préfet de la Loire-Inférieure. Il y constate, en effet, que le crédit alloué pour les dragages ne lui permet pas de songer à obtenir plus de 4 mètres à 4^{m},20 en aval de la Martinière. La passe du Pineau qui avait été ouverte l'année dernière sur une largeur de 30 mètres et avec une profondeur de 4 mètres s'était relevée de 30 centimètres et rétrécie de 15 à 20 mètres sur une partie de sa longueur. Il a fallu draguer énergiquement pour l'approfondir de nouveau et l'élargir. Elle avait en définitive, en septembre 1874, 50 mètres de largeur et environ 4^{m},20 de profondeur [1].

Ces chiffres, avons-nous dit, concordent avec les cotes du service du pilotage : car, le moins de hauteur d'eau qu'on puisse laisser sous la quille des navires est bien 15 à 20 centimètres. Une profondeur de 4^{m},20 dans les endroits difficiles assure donc tout au plus un tirant d'eau de 4 mètres. N'oublions pas que ces cotes de 4 mètres environ sont celles des marées de vive eau. En morte eau, le tirant d'eau n'est que de 2^{m},40 à 2^{m},50. — C'est de ce dernier seul en réalité qu'on devrait parler, car c'est celui qui règle le tonnage des navires qui peuvent, en tout temps et régulièrement, fréquenter la rivière.

Si l'on veut considérer maintenant le nombre de jours pendant lesquels, chaque mois, les navires ont pu descendre la Loire aux diverses cotes de 2^{m},50, 3 mètres, 3^{m},50, 4 mètres ou plus, on trouve :

[1] Procès-verbaux du Conseil général, 1874, p. 148.

Cotes.	Au-dessous de $2^m,50$.	$2^m,50$ et au-dessus.	$3^m,00$ et au-dessus.	$3^m,50$ et au-dessus.	$4^m,00$ à $4^m,50$.
En juin 1874......	» jours	10 jours	13 jours	7 jours	» jours
juillet....	»	7	11	13	»
août..........	»	7	7	12	5
septembre......	»	8	8	10	4
octobre........	»	8	7	11	5
novembre......	»	9	6	11	4
décembre......	»	4	9	18	»
janvier 1875....	»	5	9	13	4
février.........	»	7	7	11	3
mars..........	3	8	6	10	4
avril..........	1	10	7	7	5
mai...........	2	9	13	4	3
	6	92	103	127	37
			365		

On voit ainsi que les navires calant 4 mètres à $4^m,10$ ne peuvent guère monter à Nantes que deux fois par mois, pendant 4 marées, à chaque voyage ; s'ils devaient s'en retourner avec plein chargement, ils seraient obligés d'attendre quinze jours environ pour avoir une marée favorable à leur descente : encore y a-t-il des mois où cette marée donnant plus de 4 mètres ne se produit pas.

Les navires calant $3^m,50$ peuvent fréquenter le port de Nantes toutes les quinzaines pendant un certain nombre de jours variable suivant les saisons, et s'élevant ensemble à cent soixante-quatre environ.

Les navires calant 3 mètres y peuvent arriver pendant 103 jours de plus, — et ceux calant $2^m,50$ pendant 92 jours encore de plus, soit à peu près toute l'année.

Ceux qui ne calent que 2 mètres à $2^m,40$ peuvent y venir en tout temps, à haute mer.

Or, ces conditions de navigabilité sont absolument insuffisantes aux besoins du commerce de Nantes. En attendant

la création d'un canal sur l'une ou l'autre rive, création dont la nécessité se fera de plus en plus sentir, il faut, au moins, recourir de suite et avec constance à des dragages énergiques.

Aussi regrettons-nous, comme la Chambre de Commerce, que la proposition de M. Normand au Conseil général, d'un emprunt de 6 millions qui serait fait par le département aux lieu et place de l'Etat et qui serait remboursé par celui-ci en vingt annuités dans des conditions analogues à celles acceptées pour l'emprunt relatif au prompt achèvement du bassin de Penhouët, n'ait pu recevoir encore la suite désirable. La Chambre de Commerce de Nantes a été péniblement impressionnée de voir encore cette fois séparer la question du deuxième bassin de Saint-Nazaire de celle des travaux indispensables en Loire, et dans l'exposé de ses travaux en 1874, elle a cru devoir constater l'expression de ses sentiments dans les termes suivants :

« Nous serons heureux, dit-elle, de voir doubler, tripler le mouvement » maritime de Saint-Nazaire, si ce mouvement ne s'accroît pas d'une ma» nière factice au détriment de celui du port de Nantes. Mais ce que nous » ne pouvons admettre, ce que jamais n'admettront nos successeurs pas plus » que nos prédécesseurs ne l'ont accepté, c'est que le gouvernement refuse » au port de Nantes les fonds indispensables pour une amélioration sérieuse » et efficace de la Loire, tandis qu'il consacre 25 à 30 millions à creuser des » bassins à 60 kilomètres de Nantes. Ce qui est inadmissible, c'est que les » difficultés techniques et les impossibilités financières surgissent, à propos » de tout, lorsqu'il s'agit d'améliorer la Loire et même d'entretenir l'état de » navigabilité de ses passes, et que les difficultés de toute nature s'aplanissent » chaque fois qu'il est question d'aménager Saint-Nazaire. Ce qui est into» lérable enfin, c'est que les promesses les plus formelles prodiguées depuis » 30 ans et plus, au commerce nantais, soient considérées comme lettre » morte ; c'est que l'on prétende opposer à nos réclamations les délibérations » prises par nos prédécesseurs à une époque où toutes les améliorations pro» jetées étaient présentées comme autant de corollaires de la transfor» mation de la Loire maritime. »

Nous voulons espérer que le Gouvernement actuel comprendra mieux que celui de l'Empire, la nécessité de donner satisfaction aux légitimes aspirations du commerce de Nantes. Par sa lettre du 5 septembre 1874, M. le Ministre des Travaux publics a déjà prouvé qu'il considérait bien qu'on ne pouvait pas ne rien faire et que le rejet des projets étudiés sous les auspices de la Chambre de Commerce rendait de nouvelles études nécessaires.

M. le Préfet de la Loire-Inférieure disait lui-même au Conseil général, le 31 octobre dernier :

« Cette question très-grave n'est pas encore résolue, mais son importance » même ne permet pas de la laisser longtemps sans solution. Ce n'est pas » seulement la ville de Nantes qui y est intéressée, mais bien notre commerce national tout entier. Si Nantes venait à déchoir comme port maritime, le commerce finirait par se déplacer et la France y perdrait considérablement ; car le commerce quitterait les bords de l'Océan pour aller » chercher ses transactions à Anvers, à Rotterdam et le long des côtes si » marchandes de la Hollande. »

Puis il affirmait au Conseil qu'il se préoccupait très-sérieusement de conserver et maintenir cette grande voie de la Loire à la navigation.

Qu'il nous permette de rappeler ici les lignes suivantes écrites par un de ses prédécesseurs dans l'espérance que plus il séjournera parmi nous, mieux il pourra apprécier les intérêts vitaux de notre ville et plus il arrivera à partager complètement les convictions de l'honorable M. Maurice Duval [1].

« Lorsque je quittai Nantes en 1840, mes dernières paroles à la Chambre » de Commerce lorsqu'elle m'honora de sa visite d'adieu, furent pour lui

[1] Le canal et la Loire maritime, p. 78. Voir aussi session du Conseil général, 1865. M. Ferdinand Favre, depuis plus de 30 ans, maire de Nantes, sénateur et président du Conseil, rappelle l'opinion de M. Maurice Duval et s'y associe.

» recommander d'attacher tous ses soins à féconder l'idée d'un canal mari-
» time, et de ne s'arrêter dans ses efforts que lorsqu'elle l'aurait obtenu.

» Le salut de votre ville et le retour à son ancienne splendeur sont tout
» entiers dans l'exécution de ce grand travail, seule planche de salut qui reste
» à Nantes, puisqu'il est démontré que l'amélioration complète et durable de
» la Loire n'est pas possible....

» Je m'y attachai (au projet du canal) comme à une conviction religieuse
» et s'il m'eût été donné de terminer ma carrière au milieu de vous, je n'eusse
» cessé de le demander, aidé du concours d'une population puissante du droit
» de réclamer une chose juste pour elle et féconde pour les intérêts généraux
» du pays.... »

§ XV. — NÉCESSITÉ D'AMÉLIORER, NON-SEULEMENT LA LOIRE MARITIME, MAIS AUSSI LA LOIRE FLUVIALE.

Cette notice est déjà trop longue ; nous ne pouvons terminer cependant sans établir que dans notre pensée l'amélioration de la Loire maritime est intimement liée à celle de la partie du fleuve en amont de Nantes. L'utilité qu'il y aurait à relier le bassin de la Loire à ceux du Rhône et du Rhin par une canalisation régulière a été démontrée bien des fois :

« La Loire, a dit notamment M. Michel Chevalier, est de tous nos fleuves
» celui dont le perfectionnement porterait les plus beaux fruits; car son
» bassin renferme le cinquième de la population de la France. Par-dessus
» tout, la Loire réclame impérieusement l'attention du Gouvernement et les
» subsides du Trésor. Il n'y a qu'une seule voix à cet égard parmi ceux qui
» veulent que la France soit riche et qui connaissent les ressorts de la pros-
» périté publique. Dans les six grandes artères qui doivent sillonner le terri-
» toire d'un bout à l'autre, il faut placer une première ligne la voie navi-
» gable qui unirait Brest, Saint-Malo, Lorient, Strasbourg et Marseille, par
Rennes, Nantes, Orléans, Nevers, Châlons, Mulhouse et Besançon. »

Et nous dirons aussi avec M. Lechalas :

» Plus on étudie la carte de l'Europe, plus on est surpris qu'une grande
» navigation sans lacune, sans chômages prolongés ne relie pas encore le
» Rhin à la Loire maritime. »

Depuis trente ans, l'attention publique s'est portée vers les chemins de fer beaucoup plus que vers les canaux. Les ressources du budget ont été consacrées presqu'exclusivement à l'extension de nos voies ferrées ; les canaux ont été fort négligés : mais on commence à s'apercevoir que les chemins de fer ne peuvent pas remplacer les canaux à tous les points de vue. Les frais de traction sont trop élevés pour les marchandises de peu de valeur et de grand encombrement. De toutes parts, on demande des abaissements de tarifs que les compagnies ne veulent pas ou ne peuvent réellement pas accorder. Dans leur résistance, elles sont soutenues par le Gouvernement lui-même qui ne peut perdre de vue les garanties d'intérêt qu'il a consenties. Les chemins d'intérêt local construits en vertu de la loi de 1865 ne peuvent venir faire concurrence aux grandes lignes sans sortir de leur rôle ; et d'ailleurs, la concurrence entre lignes de chemins de fer est sujette à bien des objections qui n'existent pas, s'il s'agit d'enlever seulement au trafic des voies ferrées des marchandises dont le transport leur est presque onéreux plutôt que lucratif. D'excellents esprits [1] pensent que des canaux latéraux aux voies ferrées ne leur sont pas préjudiciables; ils ne leur enlèvent guère que des marchandises de grand encombrement qui ne leur procureraient aucun bénéfice sérieux, tandis qu'ils développent considérablement la prospérité du pays et sont par suite une cause de nouveaux transports plus avantageux, une source nouvelle de bénéfices.

Mais pour qu'un système de canaux donne tous les résultats qu'on est en droit d'en attendre, il est nécessaire qu'il soit conçu suivant un plan d'ensemble. C'est dans cet ordre d'idées qu'ont été rédigés les rapports de M. Krantz, à

[1] Rapport de M. Krantz. *Journal officiel,* 14 juillet 1874, p. 4903.

l'Assemblée nationale, au nom de la Commission d'enquête, sur les moyens de transport, l'ouvrage récent de M. Molinos sur la navigation intérieure de la France, et depuis quelques mois de nombreux articles de journaux et de revues. Nous partageons entièrement l'opinion partout émise sur la nécessité de ramener tous les canaux de navigation intérieure à un type uniforme, et celui que MM. Krantz et Molinos proposent, d'un mouillage de 2 mètres assurant un tirant d'eau effectif de $1^{m},80$ avec des écluses de 42 mètres de long sur $5^{m},20$ de large, nous paraît le seul que l'on puisse songer à réaliser dans l'état actuel de nos finances. Nous regrettons seulement que M. Krantz et M. Molinos, lorsqu'ils établissent l'ordre des dépenses à faire, placent celles à consacrer à l'amélioration de la navigation entre le Havre et Marseille avant celles indispensables à la création des relations entre le bassin de la Loire et ceux du Rhône et du Rhin. La navigation entre le Havre et Lyon est déjà possible : elle existe dans l'état actuel des choses par la Seine, l'Yonne, le canal de Bourgogne et la Saône, tandis que celle entre Nantes et le centre et l'Est de la France est absolument impossible, la Loire n'étant vraiment pas navigable au-dessus d'Angers. Or, les dépenses qu'entraînerait cette création de relations absolument nouvelles ne seraient pas de beaucoup supérieures à celles de l'amélioration, très-désirable assurément, mais non aussi urgente, des relations entre le Havre et Lyon. Cette amélioration, suivant Molinos, coûterait 60 millions environ. La création de relations nouvelles entre Nantes, le centre et l'Est de la France et l'Allemagne pourrait être obtenue moyennant une dépense de 45 à 50 millions, si l'on adoptait le projet de canal latéral à la Loire, de M. Collin, d'Orléans à Nantes, — ou moyennant une dépense de 67 à 72 millions si l'on préférait, conformé-

ment à l'avis de M. Krantz, abandonner la Loire elle-même en amont de Chalonnes pour créer sur chacune de ses rives une série de canaux.

Dans cette hypothèse, laissant de côté provisoirement la rive droite où les travaux de canalisation proposée ne nous paraissent pas d'un intérêt aussi général que ceux de la rive gauche, — l'on pourrait se borner d'abord à la création de la voie navigable de la rive gauche destinée à relier les bassins houillers et métallurgiques du centre de la France à Nantes et à l'embouchure de la Loire. On aurait ainsi à dépenser, suivant les évaluations du rapport de M. Krantz :

Amélioration de la Loire, de Nantes à Chalonne.	15.000.000
Canal de Chalonnes à Saint-Amand-Montrond-sur-Cher, par Thouarcé, Montreuil, Pas-de-Jeu, Châtellerault, Ardentes, près Châteauroux.	52.000.000
Améliorations les plus urgentes et suivant les combinaisons les plus économiques, des portions du canal de Berry et du canal latéral à la Loire, intéressant les transports, entre Saint-Amand-sur-Cher et Dijon-sur-Loire, à la jonction du canal du centre et du canal latéral à la Loire.	5.000.000
Soit en tout.	72.000.000

On relierait ainsi, par une voie navigable ininterrompue, Nantes avec les bassins de la Saône, du Rhône et du Rhin, de la Marne et de la Seine.

Et si l'on créait en même temps le canal maritime profond que nous réclamons, on doterait notre ville des conditions essentielles pour devenir véritablement le Liverpool

de l'Ouest. Les longs-courriers et les navires de grand cabotage pourraient venir aborder à nos quais, et leurs cargaisons y être déchargées par les procédés les plus économiques pour être, d'ici, immédiatement dirigées aux moindres frais possibles par une batellerie bien organisée jusque dans le centre et l'Est de la France. Réciproquement, les produits houillers et métallurgiques de ces contrées trouveraient, à Nantes, un marché leur assurant une consommation importante et de nouveaux débouchés: ils procureraient aussi à nos navires des éléments nouveaux de fret de sortie.

L'Etablissement national d'Indret se trouverait en temps de guerre comme en temps de paix, en relation assurée avec la grande usine du Creuzot.

Enfin, notre ville serait soustraite aux exigences, aux tarifs exagérés de la Compagnie d'Orléans et elle pourrait prendre le développement auquel l'appelle sa position au confluent de trois rivières, à l'entrée du plus vaste et d'un des plus riches bassins de la France.

N'oublions pas de rappeler que les attérages de la Loire sont très-sûrs, de jour comme de nuit, grâce aux îles d'Yeu et de Belle-Isle. La rade de Belle-Isle est bien abritée des grands vents du large et reliée au continent par un câble télégraphique; elle est admirablement située pour que les navires puissent venir y chercher des ordres, ou y attendre le moment de donner en Loire.

Le Gouvernement et l'administration de l'Empire paraissent avoir cherché à faire de Saint-Nazaire, non-seulement un avant-port, mais une cité rivale de Nantes. Tentative inutile provenant d'une appréciation erronée des conditions d'existence d'une grande ville: on ne déplace pas facilement une cité populeuse, un grand marché commercial, conséquence de la nature même des choses. Aussi

l'entreprise a-t-elle échoué. Après un engouement d'un moment qui avait porté le prix des terrains, à Saint-Nazaire, à un prix insensé, on s'est aperçu qu'une grande ville de nos jours ne s'improvisait pas ; qu'une population ouvrière dans laquelle on puisse recruter des ouvriers habiles aux différents métiers ne se transplantait pas instantanément ; que les ouvriers eux-mêmes avaient intérêt à demeurer dans de grands centres où le chomâge d'une industrie peut être moins cruel à supporter grâce à l'activité d'une autre industrie sœur; on s'est aperçu que des bassins établis sur une plage presque déserte quelques années avant et où l'eau potable est rare, n'équivalait pas à un port intérieur situé là où les communications sont faciles entre les rives du fleuve et de ses affluents, grâce à tout un système de ponts, de voies ferrées de grandes routes et de chemins reliant tous les centres importants, là où finit le régime maritime et où commence le régime fluvial, là enfin où des intérêts séculaires ont constitué la grande ville, la ville riche, saine, agréable à habiter. Telle est la situation de Nantes, situation analogue à celle de Bordeaux, Anvers, Glascow, Londres, Saint-Pétersbourg. Telle n'est point celle de Saint-Nazaire. Les commerçants qui avaient pu projeter, un instant, de transporter, dans notre avant-port, tout ou partie de leurs établissements, y ont renoncé pour la plupart. Cherchera-t-on donc à les y contraindre en jetant à pleines mains les millions à Saint-Nazaire, alors qu'une partie de ces sommes consacrées à l'amélioration du fleuve en aval et en amont de Nantes, leur procurerait ici ce qu'ils iraient vainement chercher là-bas : l'ensemble des conditions nécessaires à une grande ville, à un marché prospère.

Une preuve que l'on peut invoquer à l'appui de cette opinion que le port de Saint-Nazaire ne répond pas à tous

les besoins du commerce, c'est que les navires seuls qui ne sauraient monter à Nantes, à cause de leur grand tirant d'eau, y restent; presque tous les navires auxquels le tirant d'eau le permet montent à Nantes. Aussi le tonnage moyen des navires qui fréquentent Saint-Nazaire est-il supérieur à celui des navires qui fréquentent le Havre et même Liverpool. Le tonnage moyen du Havre a été 150 tonneaux en 1863, celui de Liverpool a été 331 tonneaux en 1865, tandis que celui de Saint-Nazaire, entrées et sorties réunies, s'est élevé à 365 tonneaux en 1867, et 379 en 1869. Le tonnage moyen de Nantes n'a été que de 71 tonneaux en 1871. Cela ne prouve-t-il pas que presque tous les petits navires montent à Nantes et que les grands seuls restent à Saint-Nazaire.

Si les grands navires pouvaient monter jusqu'à nos quais, pour y décharger leurs marchandises sur des bateaux susceptibles de les conduire sans nouveaux transbordements jusqu'au centre de la France et même au-delà, jusqu'à la frontière et jusqu'en Allemagne, notre ville nous semblerait dans des conditions plus avantageuses que Liverpool, le Havre et Anvers même pour l'approvisionnement d'une partie considérable de l'Europe. Les cargaisons apportées à Liverpool des pays d'outre-mer doivent, pour parvenir à la consommation dans l'Europe centrale, subir encore plusieurs chargements et déchargements par mer, canaux et voies ferrées, opérations qui seraient en partie épargnées à celles arrivant à Nantes. — Le Havre et Anvers ont, contre eux, outre l'allongement du parcours, les brouillards et les dangers de collision de la Manche. Nantes touche à l'Océan. Une situation topographique si avantageuse, si l'on savait en tirer tout le parti possible, ne donnerait-elle pas naissance à de nouvelles industries, source d'un développement plus grand de la richesse nationale.

Saint-Nazaire, comme avant-port de Nantes, peut assurément rendre de grands services au commerce de toute la région : mais il ne doit pas espérer supplanter et remplacer Nantes. Nantes a l'ambition et l'espoir de rester et d'être de plus en plus le centre vers lequel convergent naturellement tous les intérêts du bassin de la Loire, et de devenir aussi de plus en plus le grand marché commercial et industriel de l'Ouest. Mais elle a besoin pour cela, avant toute autre chose, que son port devienne réellement accessible aux longs-courriers et aux grands caboteurs.

§ XVI. — LA SITUATION EN 1876.

Cette notice, Messieurs et chers collègues, je l'écrivais l'année dernière, au mois d'août, non sans nourrir quelque espérance que la question de la Loire allait enfin recevoir une solution. Hélas ! j'ai le regret d'être obligé de constater que, depuis cette époque, l'on n'a rien fait. Les enquêtes nombreuses dont je vous ai entretenu, les avant-projets suivis d'études et de projets complets, les démarches et les dépenses de toute nature devant lesquelles n'ont pas reculé les membres de nos corps constitués n'ont conduit à aucun résultat.

Permettez-moi de vous donner lecture de la triste lettre que M. le Ministre des Travaux publics vient d'adresser à la Chambre de Commerce, par l'intermédiaire de M. le Préfet :

« Versailles, le 29 mai 1876.

» MONSIEUR LE PRÉFET ,

» J'ai soumis à l'examen du Conseil général des ponts et chaussées, l'avant-projet présenté par MM. les Ingénieurs pour l'amélioration de la Loire maritime entre Nantes et Paimbœuf.

» Après une discussion approfondie des différents systèmes que comporte

la question si importante de l'amélioration de la basse Loire, le Conseil a considéré qu'il s'élève contre les dragages proposés par MM. les Ingénieurs des objections graves et nombreuses.

» Que le moment n'est pas d'ailleurs venu pour l'administration, de faire un choix définitif entre les combinaisons différentes proposées ou indiquées et qu'il ne s'agit, quant à présent, que de préparer les éléments d'une enquête.

» Que néammoins il y aurait des inconvénients manifestes à consulter le public sur un projet qui, d'ores et déjà, serait considéré comme non recevable.

» Que tel est le cas du projet de dragages sus-mentionné et que, en conséquence, l'élimination actuelle dudit projet se trouve justifiée.

» Par ces motifs, le Conseil a émis l'avis :

» I. Que l'avant-projet présenté par MM. les Ingénieurs (partie relative à l'amélioration en lit de rivière entre la Martinière et Paimbœuf), n'est pas susceptible d'être pris en considération, et qu'il n'y a pas lieu de le mettre à l'enquête.

» II. Qu'il y a lieu d'inviter MM. les Ingénieurs :

» 1° A extraire de l'avant-projet général, pour en faire l'objet d'un dossier distinct, la partie relative à l'ouverture d'un canal latéral entre la Martinière et l'origine du bras de Carnet ;

» 2° A dresser, en remplacement du projet de dragages, un nouveau projet conçu dans le sens du principe de l'endiguement.

» III. Qu'il y aura lieu enfin, après que ledit projet aura été soumis à l'administration supérieure, et agréé par elle, d'ouvrir sur ces deux avant-projets une enquête nautique, l'administration se réservant de statuer ensuite ce qu'il appartiendra.

» Par décision de ce jour, j'ai adopté de tous points l'avis du Conseil.

» Je vous prie de donnnr connaissance de cette décision à MM. les Ingénieurs.

» Ci-joint les pièces du projet.

» Recevez, etc.

» *Le Ministre des Travaux publics,*

» Pour le Ministre, etc.

» *Le conseiller d'Etat, directeur général des ponts et chaussées et des chemins de fer.*

» Signé : E. FRANQUEVILLE. »

Ainsi, comme l'a fait ressortir aussitôt M. le Président de la Chambre de Commerce :

« Tous les projets présentés, ceux même qui sont étudiés d'après les indications formelles du ministère des travaux publics, sont écartés les uns après les autres, et aujourd'hui nous sommes moins avancés peut-être qu'il y a quinze ans. Après tant d'études qui ont abouti à des résultats absolument négatifs, voici qu'on ordonne de mettre à l'étude, non plus un projet, mais une idée, et qu'on refuse même de procéder à des travaux de dragages qui procureraient avec certitude une amélioration immédiate sans compromettre en aucune manière les autres projets qui peuvent être ultérieurement présentés. »

Etablissons encore une fois, avant de terminer, que la navigation en Loire est plus difficile que jamais. S'il est vrai, en effet, que quelques passes ont été approfondies, il est incontestable que la rade de Paimbœuf et le bas de la Loire sont plus envasés et ensablés qu'avant l'endiguement et que la plupart des fosses qui servaient autrefois de mouillages aux navires entre les marées, ont disparu. Aussi pour peu qu'ils aient un certain tirant d'eau, les navires sont-ils condamnés à employer trois marées pour descendre.

La Chambre de Commerce a déjà protesté, le Conseil municipal de Nantes et le Conseil général de notre département protesteront certainement aussi contre l'abandon inouï dans lequel le Conseil des ponts et chaussées et le Gouvernement laissent la Loire. Souhaitons que les nouveaux efforts qui vont être tentés aient plus de succès que les précédents. Mais ne nous faisons pas d'illusion sur les résultats à espérer de tout nouveau projet qui serait conçu dans le sens du principe de l'endiguement, tel qu'on l'a pratiqué jusqu'à ce jour en Loire. Outre l'immense danger de l'ensablement de la baie de Paimbœuf et de la rade de Saint-Nazaire, l'objection qu'en 1825 M. Wiotte faisait au projet

de M. Lemierre (¹) nous paraît l'une des plus graves que l'on puisse opposer à la prolongation des digues plus en aval : la masse d'eau entrant par le flot devenant moins considérable à cause du rétrécissement du chenal dans sa partie d'aval, la marée ne se fera plus sentir aussi loin en amont dans le fleuve. Autrefois, le flot se propageait jusqu'à Ancenis ; il ne s'y fait plus sentir actuellement. Ne peut-on craindre, si l'on prolonge les digues, qu'il cesse de se faire sentir même à Nantes. M. Lechalas paraît avoir reconnu ce danger ; une de ses préoccupations les plus vives était d'obtenir un emmagasinement plus considérable du flot par l'abaissement de l'étiage (²). Il proposait, en même temps, d'élargir le chenal endigué progressivement d'amont en aval, en le portant de 200 mètres à son origine à Nantes à 1,500 mètres, à son entrée en baie. Si la réalisation de ce projet peut être considérée comme difficile et trop dispendieuse, il semblait du moins rationnel, tandis que tout projet de prolongation d'endiguement qui ne permettra qu'à une petite quantité d'eau de pénétrer entre les digues, à la marée montante, paraît devoir conduire fatalement à de nouvelles déceptions.

Nous ne voulons pas désespérer cependant. Peut-être finira-t-on par en revenir aux dragages énergiques qui sont sans danger, et à l'adoption d'un projet de canal latéral à la section intermédiaire entre Couëron et la Jalais, ou bien entre la Martinière et l'origine du bras de Carnet.

Nantes, 5 juillet 1876.

(¹) Voir ci-dessus, p. 18.
(²) Voir ci-dessus, p. 46.

NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR

M. LE DR LETENNEUR

PAR M. LE Dr LEFEUVRE.

MESSIEURS,

Le 14 février dernier, mourait à Nantes, après les vicissitudes d'une longue maladie, un de nos collègues les plus estimés et les plus distingués, M. le docteur Letenneur, professeur de clinique chirurgicale à l'Ecole préparatoire de médecine.

Empêché par un deuil récent et douloureux d'assister à aucune cérémonie publique, j'aurais prié notre digne Vice-Président, membre comme nous de la famille médicale, de prononcer quelques mots sur sa tombe, si la modestie de notre ancien collègue n'avait, par l'expression d'une volonté formelle, refusé d'avance pour ses obsèques toute manifestation officielle.

Mais cet hommage d'estime et de regrets qu'il nous a été interdit de lui rendre au dehors, il était de notre devoir de le lui consacrer au sein de notre Société. Dans les premiers jours, la tâche était facile : il n'y avait qu'à puiser librement dans les notes qu'un neveu affectionné de Letenneur avait obligeamment remises entre nos mains.

Malheureusement pour nous le temps a marché ; d'autres ont passé avant nous dans le champ de la moisson ; et là où ils ont pu recueillir une ample gerbe, il ne nous reste plus à glaner que quelques épis.

Gustave-Paulin Letenneur naquit à Challans, en 1814, d'une famille justement considérée, et reçut, pour ainsi dire en naissant, le germe de la prédestination médicale : son grand-père était médecin, son père était médecin, et nous avons eu personnellement l'honneur de le connaître ; un oncle, chirurgien de marine, est mort sur les pontons anglais, et comme pour continuer les traditions de la famille, même après la mort de notre collègue, deux de ses neveux sont là, M. Riou, à Challans, à Nantes, notre collègue M. Viaud-Grand-Marais, pour représenter dignement notre noble profession.

Ce ne fut pas seulement l'influence de la famille, ce fut surtout et bien naturellement l'influence du père qui s'exerça sur le fils. M. Letenneur père n'était pas seulement un médecin instruit, c'était encore un esprit distingué, ami des lettres et même poète, à ses heures. Aussi ne serons-nous pas étonné de voir le fils faire de bonnes études littéraires au Séminaire, puis au Lycée de Nantes, passer de brillants examens à la Faculté de médecine de Paris, lutter vaillamment dans les concours pour l'internat et par des conférences entre collègues, par des leçons faites à des élèves moins avancés, préluder aux épreuves de l'enseignement professoral. Dans plus d'un de ses travaux futurs on pourra retrouver un heureux mélange de qualités littéraires et scientifiques ; et le fils n'oublia jamais ce qu'il devait sous ce rapport à son père ; j'en trouve la preuve dans une petite anecdote que j'ai tout lieu de supposer exacte. L'exercice de sa profession l'ayant appelé un jour près de l'une de ces deux chanteuses de

rue qui, trop souvent hélas ! ont excité la malignité des enfants de notre cité, il lui prodigua les soins du corps, et aussi, dit-on, les soins de l'âme ; puis il réclama de son vieux père quelques vers de circonstance, et les inscrivit au-dessous de l'image publiquement exposée des deux chanteuses, afin d'appeler sur leur misère l'obole de la charité.

M. Letenneur, le père, au début de sa carrière, avait été le premier interne de Roux, connu déjà, mais non encore célèbre ; le fils sera un jour l'interne préféré de Roux, transporté sur un vaste théâtre, dans le service de l'Hôtel-Dieu de Paris, où il a le périlleux honneur de succéder à Dupuytren. Dans un jour néfaste de nos discordes civiles, des victimes sont apportées à l'hôpital, et le maître confie à l'élève des opérations à pratiquer sur des blessés par armes de guerre.

Ses autres maîtres ont été Honoré et Biet et c'est probablement dans le service de ce dernier qu'il a puisé l'idée et les éléments de sa remarquable thèse sur le Favus.

Successivement élève de l'école pratique, externe et interne des hôpitaux, et lauréat de l'Internat en 1838, même avant son doctorat, il était reçu membre de la Société médicale d'observation et de la Société anatomique.

Docteur en 1839, Letenneur, rappelé par son père, revint exercer la médecine à Challans. Mais les labeurs de la profession, le genre forcé de la locomotion dans toute la partie du pays qui regarde la mer, les rigueurs de l'atmosphère, ne pouvaient que fatiguer bien vite une constitution comme la sienne, aux prises avec une affection chronique du cœur, qui ne devait lui laisser de repos que dans la tombe.

Obligé, après quelques années, de renoncer à la pratique journalière de la médecine, il ne s'en livra qu'avec plus de zèle à la pratique de la chirurgie, voire même et surtout de cette haute chirurgie dont les malades viennent de pré-

férence chercher dans les grandes villes les conseils et les bienfaits : ses études antérieures l'avaient admirablement préparé à ce rôle.

Il devint, permettez-moi cette expression, le chirurgien de la contrée, auquel recouraient avec confiance et malades et confrères ; et quand plus tard encore, vers 1850, il vint à Nantes, chercher dans une atmosphère plus douce un allégement à ses souffrances, malades et confrères ne l'abandonnèrent pas et firent souvent appel à son expérience.

D'autres liens d'ailleurs le retinrent désormais à Nantes : il avait épousé celle qui fut la compagne dévouée de sa vie, la consolatrice de ses douleurs ; c'était la fille de M. Vandier, notre ancien collègue, le fondateur de notre Musée archéologique, qu'un autre enfant de la Vendée conserve encore aujourd'hui avec tant de dévouement et de zèle.

Des relations d'amitié éprouvées de vieille date et d'importants mémoires l'avaient déjà fait nommer membre correspondant de la Société de chirurgie, lorsqu'il réclama le titre de membre correspondant de notre Société, titre qu'il permuta plus tard pour celui de titulaire.

La Section de Médecine lui confia successivement toutes ses dignités, et point n'est besoin de vous dire les qualités brillantes qu'il montra dans l'exercice de ces fonctions diverses.

Successivement aussi, de 1852 à 1862, l'administration des hospices de Nantes le chargea d'un service temporaire, le nomma chirurgien suppléant, et enfin, chirurgien titulaire des hospices.

A l'École de médecine, professeur-adjoint en 1855, il devint professeur titulaire de clinique à la mort de M. Marchand, en 1862.

Pour être moins incomplet dans l'énumération de ses

titres, j'ajouterai qu'il fut officiellement chargé, en 1870, de l'organisation des ambulances volantes, qu'en 1873, il fut nommé officier d'Académie comme récompense de ses services dans l'instruction publique, et que l'année dernière, dans le Congrès de l'Association pour l'avancement des sciences, la Section de Médecine le choisit pour un de ses vice-présidents.

En dehors des Sociétés savantes, il fut membre de nombreuses Sociétés charitables, ne cherchant partout que l'occasion de faire le bien, joignant les secours généreux mais discrets de sa bourse aux secours bienfaisants de son art.

Mieux que moi, ses collègues à l'hôpital ou à l'école, et les élèves qui ont suivi ses cours, pourraient vous dire les services qu'il a rendus dans ses emplois divers : son zèle dans le professorat, dès que la belle saison donnait un peu de répit à ses souffrances; ses rapports affectueux et familiers avec les élèves auxquels il ne demandait que l'amour du travail en compensation des peines qu'il se donnait pour eux; les soins minutieux qu'il apportait ou faisait apporter par les élèves au pansement de ses malades.

A la ville, ses confrères trouvaient en lui un consultant sagace dans la constatation du diagnostic des maladies, habile dans la constitution du traitement. Ses clients devenaient ses amis, et la foule de toute condition et de tout rang qui l'accompagnait à sa demeure dernière, témoigne assez de leur nombre.

Si le temps me l'eût permis, j'aurais aimé à analyser ici quelques-uns des travaux de Letenneur, de ceux surtout qui confinent par quelque côté avec la littérature, par exemple, son discours de rentrée sur les devoirs du médecin, sa causerie sur la circoncision. J'aurais aimé à

rappeler les séances animées, que suscita dans la Section de Médecine, au temps jadis, son rapport sur l'accouchement prématuré, suivi du rapport sur l'avortement provoqué, de notre collègue M. Rouxeau. N'ayant pas été témoin de ces luttes oratoires, je n'en ai retrouvé que les traces écrites, mais un peu effacées. Heureux temps, Messieurs, que tous nous serions heureux de revoir ! Les doctrines opposées, les passions mêmes, il faut bien le dire, s'y donnaient parfois rendez-vous. Du choc des opinions contraires, la lumière ne jaillissait pas toujours ; mais du moins c'était la discussion, c'était la vie.

Dans ces débats, Letenneur, que des chagrins cuisants avaient rappelé à la pratique régulière de la religion, représentait presque toujours la théologie catholique avec ses dogmes austères et inflexibles ; mais je suis convaincu que, dans son cœur, il trouvait plus d'un motif d'indulgence pour les confrères que d'autres convictions conduisaient dans une voie opposée.

J'ai fini, Messieurs, ma modeste tâche ; mais permettez-moi de jeter un regard sur l'avenir. Pour retracer les travaux spécialement chirurgicaux de Letenneur, trois recueils surtout sont à compulser. D'abord, le bulletin de la Société anatomique ; puis les bulletins et mémoires de la Société de chirurgie ; enfin notre Journal de la Section de Médecine, sous ses diverses transformations depuis plus de 20 ans.

Muni de ces éléments divers, il serait facile, dans une étude méthodique et raisonnée, de reconstituer en quelque sorte Letenneur comme individualité chirurgicale. Cette tâche tentera, je l'espère, un jour, quelque représentant laborieux de la chirurgie nantaise, qui élèvera alors, à notre collègue, un monument digne de lui.

NOTICE

SUR

TROIS GENRES DE CRUSTACÉS

RECUEILLIS DANS LA LOIRE-INFÉRIEURE

ET NOUVEAUX POUR LE DÉPARTEMENT,

PAR M. LE DOCTEUR DELAMARE.

I°

Dans le courant de l'année 1874, notre ancien collègue, M. Prosper Grolleau, m'a remis deux crustacés appartenant à un genre qui me parut nouveau pour notre département, ou du moins, non encore signalé sur nos côtes.

Trouvés dans un lot de moules (Mytilus edulis) vendu sur notre marché, quoiqu'il nous ait été impossible de préciser d'une manière positive le point de nos côtes où les sujets ont été recueillis, comme la presque totalité des moules consommées sur nos tables sont récoltées sur les rochers maritimes qui bordent notre département, il y a tout lieu de présumer que ces crustacés y ont été trouvés; on peut donc leur donner rang dans le catalogue zoologique de nos contrées.

Les deux animaux sujets de notre étude sont manifestement des crustacés ordre des Décapodes par leur cinq

paires de pattes, famille des Macroures par le développement complet des parties abdominales et caudales. — Anomaux de Latreille, Anomoures de Milne-Edwarde, par quelques modifications que présentent les parties postérieures de ces animaux. Mais ici, nous avons à signaler une anomalie que l'on rencontre chez l'un des deux sujets.

De taille différente, l'un, ayant environ trois centimètres et demi, est parfaitement développé; l'autre plus volumineux, a une longueur de près de cinq centimètres et offre une conformation moins régulière.

La première paire de pattes, terminée par des pinces allongées et bien conformées dans le plus petit sujet, et longues de trois centimètres au moins, est, sur le sujet le plus fort, à l'état presque rudimentaire. Les trois paires suivantes offrent un développement assez normal, mais un peu moins régulier que celui des pattes correspondantes de son congénère.

Cette différence de conformation est très-facile à expliquer. On connaît la singulière tendance qu'ont les membres des crustacés à se désarticuler, quand quelque choc ou toute autre violence extérieure vient les atteindre. Notre individu aura sans doute subi ces troncatures dans quelque rixe ou dans quelque combat de rivalité amoureuse. Ses armes, en même temps offensives et défensives, seront restées sur le champ de bataille.

En effet, la base sur laquelle s'articule cette première paire de pattes, la hanche comme on l'appelle, est dans un état de développement normal. A son sommet commencent à se développer les articles qui vont reconstituer les pattes-pinces qui manquent. On sait que si les membres des crustacés se détachent avec une grande facilité, la nature a doué ces animaux d'une facilité non moins grande de reconstituer leurs membres perdus. Notre individu présente

un exemple frappant de cette bienheureuse faculté, sur les deux pattes antérieures et sur les deuxièmes et troisièmes pattes du côté gauche. Les articles à remplacer s'y voient à l'état rudimentaire, et la forme de la pince de la première paire se distingue même d'une manière assez manifeste.

Cherchons maintenant à quelle tribu, genre et espèce se rattachent nos deux crustacés décapodes Macroures.

Les caractères suivants les rangeront évidemment dans la tribu des Galatécidées de Leach, ou Galatéidées de Milne-Edwards.

Carapace déprimée, un peu plus longue que large, terminée antérieurement par un prolongement rostral, portant neuf dents épineuses quatre de chaque côté, et une terminale dépassant à peine ses deux latérales. Ce rostre, par sa base, s'élargit et recouvre les pédoncules occulaires, terminés par des yeux relativement assez volumineux et noirs.

Le plastron sternal, rétréci à sa partie antérieure, va en s'élargissant jusqu'à sa base de jonction avec la partie abdominale. Cannelé au milieu, et dans toute sa longueur, il présente de chaque côté de cette cannelure quatre plaques transversales au sommet desquelles viennent s'articuler les hanches qui supportent les quatre premières paires de pattes.

De ces pattes, la première paire, très-allongée, n'a chez le sujet le plus petit pas moins de 4 centimètres de long. L'article didactyle qui forme la pince mesure à lui seul deux centimètres. Il porte sur son bord externe une rangée de dents épineuses qui, dans les articles suivants, se trouvent sur le bord interne.

Les trois paires, suivantes moins fortes que la première, sont terminées par un article monodactyle ; on y distingue un certain nombre de poils disséminés sans ordre.

La cinquième paire de pattes, insérée sur le premier article abdominal est longue, très-grêle, comme atrophiée, reployée au-dessous de l'abdomen, et garnie de poils à son dernier article.

La partie abdominale, aussi large que le céphalothère à son point de jonction, va en se rétrécissant progressivement et se termine à la portion caudale qui lui est presque égale en largeur. Cette partie terminale présente de chaque côté une paire de lamelles natatoires bordées de cils fins et soyeux. Enfin, entre les deux paires de lamelles une centrale, pareille aux latérales, est légèrement échancrée à son sommet?

Cette tribu des Galatéidées ne renferme que trois genres : les Æglées à rostre simple et non denté, les Grimotées à antennes intermédiaires terminées en massue, et toutes exotiques, et les Galatées à antennes terminées par un article en pointe.

Ce dernier caractère, sur lequel nous ne pouvons nous appuyer, ces organes manquant sur nos sujets ; excepté cependant chez le plus fort qui possède encore un fragment d'une des antennes extérieures ; nous n'en rangerons pas moins ces crustacés dans le genre Galatée. Nous y trouvons, en effet, tous les autres caractères de ce genre :

Teste déprimé, ondulé et finement cilié sur les bords des ondulations, légèrement concave en arrière à son point d'articulation avec l'abdomen ; rostre denté épineux; pinces très-allongées, garnies surtout en-dessus d'écailles petites imbriquées, rugueuses. Bords de la carapace portant de petites dents épineuses, etc.

Enfin, et comme dernier caractère, les stries transversales régulièrement dessinées sur la carapace, le rostre à neuf dents, les rugosités des pattes-pinces ne laissent aucun doute sur sa détermination générique.

D'après les auteurs qui ont le plus étudié le genre Galatée, Fabricius, Guérin, Prisso, la Galatée striée serait très-abondante dans la Méditerranée. Nous en possédons dans nos collections deux sujets provenant de la baie de Nice, sous la dénomination spécifique de striée. Mais ces Galatées nous présentent des caractères qui les différentient un peu de ceux de nos côtes. Les pattes-pinces des Niçoises sont beaucoup plus épineuses que celles des Galatées de la Loire-Inférieure. Celles de ces dernières sont plus écailleuses qu'épineuses : nous aurions donc la Squammifera de Leach; tandis que ceux de Nice seraient la Strigora de Fabricius et de Guérin, et la Spinigera de Leach.

Les auteurs que nous avons cités disent que ces espèces se trouvent également dans la Méditerranée et sur les côtes d'Angleterre et de France; leur découverte sur celles de notre département n'aurait donc rien de bien étonnant. Cependant, elles y seraient au moins fort rares, car nous ne les y avons jamais rencontrées, et nous ne les trouvons énoncées, ni dans le catalogue des crustacés de l'île de Noirmoutier, relaté dans l'ouvrage de M. Piet, ni sur la liste de ceux de la Charente que m'avait envoyée mon vieil et respectable ami, feu M. d'Orbigny père.

Depuis la lecture de la présente note à la Société académique, nous avons rencontré, dans une collection de crustacés, préparée avec un soin remarquable, par M. Prié, du Pouliguen, et déposée au Muséum d'Histoire naturelle de notre ville, sous la désignation de Galatée squammifera, et l'indication d'une grande rareté, un unique individu se rattachant évidemment aux nôtres. Nous sommes donc confirmés dans l'assertion que nous avons avancée plus haut, que des espèces du genre Galatée se trouvaient sur nos côtes. Nous ne terminerons pas cette note sans recommander à l'attention des naturalistes la collection des crus-

tacés de nos côtes, commencée par M. Prié. Le procédé qu'il emploie pour préparer et conserver ses sujets a donné les résultats les plus avantageux.

II°

Des pêcheurs de la Turballe (Loire-Inférieure), dans une de leur pêche à la sardine, recueillirent, vers le mois d'octobre de l'année dernière, un crustacé, dont la forme, toute nouvelle pour eux, frappa vivement leur attention.

Ils le remirent à un fabricant de conserves de la localité qui le maintint vivant pendant plusieurs jours ; mais l'animal périt dans son transport à Nantes. Donné à notre collègue, M. Schmitt, qui a bien voulu en faire don à notre Muséum d'Histoire naturelle, nous venons vous rendre compte des recherches que nous avons faites au sujet de cet animal qui nous a paru nouveau pour notre département.

Ce crustacé est évidemment un Décapode Macroure. Mais la série assez nombreuse des genres se rattachant à cette famille, a nécessité plusieurs subdivisions sur laquelle les divers auteurs présentent quelques divergences. Tous cependant sont d'accord sur la tribu des écrevisses, astaciens ou homards ; et c'est à cette tribu que notre animal se rapporte par les caractères suivants :

Les deux ou trois premières paires de pattes didactyles, c'est-à-dire terminées par des pinces ; la première paire toujours plus forte que les autres, qui sont relativement grêles : yeux gros, brièvement pédonculés ; filets des antennes mitoyennes, notablement plus longs que leurs pédoncules. Nageoires caudales arrondies, disposées en éventail. La moyenne, comme les autres, entière, arrondie, ciliées ; les deux externes sont formées de deux pièces réunies par une articulation transversale. D'après M. Milne-Edwards, la

tribu des Astaciens devrait se réduire à trois principaux genres : les écrevisses proprement dites, les homards et en adoptant le démembrement établi par Leach, les Néphrops. Il ne nous restera plus aucun doute sur la nature de notre animal. Il ne pourra appartenir aux écrevisses proprement dites, toutes fluviatiles d'abord, et de plus, se distinguant par plusieurs autres caractères d'organisation. Il n'y a donc plus de confusion possible qu'avec les homards, et nous allons en faire ressortir les caractères différentiels.

Les homards proprement dits ont les trois premières paires de pattes didactyles : les premières, notablement plus volumineuses que les autres ; et, caractère spécial, l'une des pinces, plus développée que l'autre ; Ces organes sont cylindriques, arrondis, lisses.

Chez notre sujet, les trois premières paires de pattes sont aussi didactyles ; la première, plus volumineuse que les autres ; mais ses pinces sont à peu près d'égales dimensions, allongées, pentagonales comme cannelées, hérissées de pointes sur les cinq angles.

Les yeux dans les homards sont globuleux ; dans notre sujet, ils sont réniformes ; de là, le nom imposé par Leach, Νεφρος rein, ωψ [illegible] œil.

Un troisième caractère différentiel, non moins important, réside dans un appendice lamelleux placé à la base du premier article du pédoncule des antennes extérieures, et de même longueur que ce pédoncule. Cet appendice manque dans les homards.

Nous ne dirons rien de plusieurs autres caractères, tels que la forme du rostre, les deux cannelures séparées par trois carènes saillantes et rugueuses sur la partie thoracique dorsale de la carapace ; les côtés des segments de l'abdomen anguleux, etc.

Le volume de l'animal serait, suivant les auteurs, inter-

médiaire entre les deux autres genres. Notre sujet n'aurait donc pas encore acquis tout son développement.

Nous aurions donc ici un crustacé de la famille des Macroures, tribu des Astaciens, genre Néphrops.

Quant à l'espèce, les auteurs disent que jusqu'ici on n'en connaît qu'une seule : écrevisse de Norwége, de Latreil, astacus norwegicus, de Penner; Cancer Norwegicus de Linnée; enfin, Nephrops Norwegicus de Leach.

D'après la dénomination spécifique, cet animal habiterait les mers du Nord de l'Europe ; mais certains auteurs lui assignent aussi pour habitat l'Adriatique, localité bien opposée à la première.

Enfin Leach, dans sa Malacologie britannique, lui assigne les côtes d'Angleterre. Il n'y aurait donc rien d'étonnant que cet animal ait été pêché sur celles de notre département ; et cependant, je ne le trouve point consigné aux deux catalogues que j'ai cités plus haut.

Ayant consulté à ce sujet un fabricant de conserves de la Turballe, il a prétendu que l'animal était fréquemment pêché sur nos côtes, et que ce n'était qu'un jeune homard.

Pour la fréquence de ce crustacé sur nos parages, l'étonnement des pêcheurs qui l'ont recueilli et fait conserver nous paraît une contradiction flagrante qui mérite confirmation.

Quant à l'assertion que ce n'est qu'un jeune homard, nous avons suffisamment discuté les différences caractéristiques pour maintenir notre opinion , et nous en ajouterons encore une tirée de la couleur. Le homard des carcinologistes, langouste de nos cuisinières, vulgairement homard bleu, a reçu cette dernière qualification de sa couleur d'un beau bleu presque indigo, que la cuisson transforme en un rouge assez vif ; et notre sujet n'offre aucune

indice de la première couleur si tranchée, même sur les homards de la plus petite dimension. M. Schmitt affirme même que l'animal avait une coloration rouge plus marquée au moment où il l'a reçu, et qu'il a notablement pâli sous l'influence de l'alcool dans lequel il est conservé.

L'animal est donc bien pour nous le Néphrops Norwegicus de Leach. Quant à sa fréquence sur nos côtes, c'est un point qui reste à confirmer.

III°

Le 4 avril 1875, M. Arthur de l'Isle du Dréneuf poursuivant ses recherches sur les Batraciens avec cette persévérance et cet esprit d'observation qui lui ont valu plusieurs découvertes intéressantes pour la science, draguant dans une mare, aux environs de sa propriété de la Féronnière, commune de la Haye-Fouassière, recueillit un petit animal nouveau pour lui, et qu'il soumit à l'appréciation de notre collègue, le docteur Lepeltier.

Nos deux naturalistes ne tardèrent pas à constater que ces petits animaux étaient des crustacés de l'ordre des Phyllopodes, ou Branchiopodes, 1er ordre des Entomostracés de Cuvier.

Cette découverte, communiquée à quelques-uns de nos collègues, nous donna le désir de voir et de recueillir sur les lieux mêmes ce crustacé non encore signalé dans notre département. Le 14 avril, un rendez-vous fixé à la gare de Richebourg réunissait MM. Lepeltier, Ménier, Barret, Dufour, et votre rapporteur.

M. Arthur de l'Isle, auteur de la découverte, eut l'extrême obligeance de s'offrir pour nous guider dans nos recherches. Nous nous empressâmes d'accepter avec reconnaissance cette proposition aussi agréable que précieuse, puisqu'elle

nous évitait les inconvénients d'investigations longues et probablement infructueuses ; nous en eûmes bientôt la conviction, en voyant notre intrépide guide se mettre dans l'eau jusqu'au dessus du genou, et, à force de patience et de persévérance, nous procurer quelques-uns de ces intéressants animaux.

La localité où on les rencontre est située à un demi-kilomètre environ de la station de la Haye-Fouassière, sur le côté gauche, et non loin de la voie ferrée. La mare dans laquelle ils vivent et se propagent est peu considérable : une vingtaine de mètres environ dans les deux sens. Son fond paraît appartenir au gneiss, et rempli d'une boue abondante de feldspath en décomposition ; aussi l'eau en est trouble et blanchâtre. La surface est recouverte d'une épaisse et riche végétation de plantes aquatiques, dans lesquelles les Ranunculus aquatiles et des Potamogetons prédominent dans une forte proportion. Les bords de cette mare sont découverts et sans ombrages. Les dragages réitérés ramènent divers Batraciens ; les uns Urodèles, parmi lesquels Triton Blasii, espèce nouvelle pour la faune européenne, trouvée et décrite pour la première fois par M. Arthur de l'Isle, qui lui a donné le nom spécifique du naturaliste allemand, et adopté par les naturalistes de notre époque ; des Têtars de plusieurs Batraciens anoures, entr'autres de la Rainette, Hyla viridis. Plusieurs insectes aquatiques, coléoptères, tels que Dytiques, Girins, Hydrophyles ; Hémiptères, tels que Notonectes, Neptes, autres Hydrocoris, etc.

Ce n'est qu'après plusieurs dragages infructueux, au point de vue de notre recherche, que M. de l'Isle eut enfin la satisfaction de mettre sous nos yeux un premier sujet femelle dans un parfait état, suivi bientôt de plusieurs de l'un et l'autre sexe. Ces animaux ne nous ont pas paru

très-abondants, car ce n'est qu'après de nombreux sondages que nous sommes parvenus à en recueillir une douzaine environ.

Passons maintenant à l'étude de l'animal lui-même.

Comme la dénomination de Branchiopode l'indique, cet ordre d'articulés a pour caractères des pattes qui servent en même temps à la locomotion et à la respiration : des pieds-branchies, suivant l'expression adoptée.

Les animaux appartenant à l'ordre des Branchiopodes sont tous aquatiques : les uns habitent les eaux de la mer; les autres les eaux douces, tels sont les Daphnies, les Cyclopes, les Cypris, les Apus, les Branchipes. C'est à ce dernier genre que se rattache l'animal dont nous nous occupons.

Au premier aspect, ce petit crustacé pourrait être pris pour la Crevette des ruisseaux, Gammarus Pulex de Fabricius (ordre des Amphipodes), si commune dans nos eaux stagnantes, nos puits et nos sources. Mais un peu d'attention fait promptement reconnaître l'erreur.

Le Branchipe mesure dans sa longueur, depuis la tête jusqu'à l'extrémité caudale, 3 centimètres environ. Sa couleur est blanche et son corps translucide. Il présente deux yeux placés à l'extrémité de pédoncules assez longs. Ils sont orangés brillants, et tranchent sur la couleur blanche de l'animal. La tête distincte du thorax se recourbe sur la face inférieure. Du sommet de la tête entre les deux yeux partent deux appendices, non pas courts, grêles et sétacés comme les décrivent les auteurs sous le nom d'antennes, mais relativement assez longs, larges et épais à leur base, recourbés en crosse à leur extrémité, élégamment frangés sur les bords, franges ressemblant plutôt à des cirres qu'à des ventouses, rappelant assez la forme des tentacules de certains Céphalopodes.

Au-dessous de ces deux tentacules, un peu en dehors et près de leur base, partent deux prolongements charnus comme les précédents, offrant vers leur base et sur leur côté externe des espèces de digitations obtuses au sommet. La plus longue de ces digitations se prolonge en une espèce de crochet aigü à la pointe, et présentant, sur sa partie concave, quelques petits filaments sétacés et comme épineux.

Plus en dehors encore, et partant de la base du point d'implantation du pédoncule oculaire, se développe un prolongement charnu comme les précédents, relativement plus volumineux, et terminé par une espèce de spicule long et pointu à son sommet. Les bases de ces deux dernières paires d'appendices paraissent correspondre à l'ouverture buccale de l'appareil digestif. Vers cette partie, j'ai trouvé sur l'un de mes sujets une vésicule assez développée, transparente, et semblant contenir un liquide. Ce sujet appartient au sexe mâle. Les deux autres sujets, dont l'un mâle et l'autre femelle, n'offrent point cette vésicule. Comme le premier sujet, le deuxième mâle possède les trois paires d'appendices que nous avons décrits.

De ces trois paires, la première, formée de deux espèces de tentacules, sert sans doute d'organes de préhension, comme le sont les tentacules des Poulpes, Calmares, Sèches et autres Mollusques tentaculifères. Les deux autres paires ne serviraient-elles pas à l'acte de la reproduction? L'une, terminée par des crochets, ayant pour destination de saisir et maintenir la femelle? L'autre, terminée par un article spiculiforme, serait-elle un double pénis? La femelle, suivant Bénédict Prévost, serait pourvue de deux vulves. Quel serait l'usage de cette petite vésicule qui se trouve sur l'un de nos sujets mâles? Appartiendrait-elle aux organes de la reproduction? Se développerait-elle seulement au

moment de l'acte fécondateur? Nous ne pouvons faire ici que des suppositions; il faudrait observer ces animaux pendant l'accomplissement de cette fonction, les auteurs que nous avons pu consulter ne donnant sur les crustacés que des détails incomplets, et n'ayant pu disposer d'ouvrages spéciaux, nous restons dans le doute.

Continuons l'étude de ces jolis petits êtres. A partir du point d'insertion des pédoncules oculaires, l'animal se compose d'une série d'articles au nombre de onze; et sur toute la partie dorsale de ces articles règne une crête membraneuse, transparente, finement ondulée et dont chaque ondulation correspond à un des articles. Au-dessous de cette crête se voyait comme nne espèce de ligne rachidienne d'une coloration orangée plus brillante chez les mâles que chez les femelles, mais qui a disparu sous l'influence de l'alcool employé pour les conserver. Sur la partie inférieure de cette série d'articles que nous regardons comme le thorax du Branchype, se trouve annexée à chaque segment une paire de pattes lamelliformes, terminées par un article filiforme garni de petits poils dans leur concavité.

Quand l'animal est vivant, ces pattes sont dans une agitation rapide et continuelle, mouvements d'oscillation d'une activité très-curieuse qui établit autour de lui un tourbillon qui aide à la double fonction de la progression et de la respiration. C'est renversé sur le dos et quelquefois sur l'un ou l'autre côté que le Branchype exécute ces mouvements. Ces pattes-branchies, courtes dans les premiers anneaux thoraciques, s'allongent graduellement dans les anneaux suivants, puis vont en diminuant jusqu'aux anneaux les plus voisins de l'abdomen.

Cette dernière partie du Branchype fait, dans sa longueur, à peu près le tiers de l'individu. Elle est composée

de sept à huit segments, mince, cylindrique, s'atténuant vers l'extrémité, et se terminant par un appendice caudal bifurqué d'un très-beau rouge orangé qui tranche d'une manière très-élégante sur la couleur généralement blanche nacrée de l'animal.

Au-dessous du premier segment abdominal se trouve, chez le mâle, deux petites lamelles membraneuses qui recouvrent une ouverture où se termine, sans doute, le tube intestinal.

Chez la femelle, on aperçoit, annexé à cette partie de l'abdomen un petit sac fusiforme, long de sept à huit millimètres dans lequel sont contenus les œufs, que l'on distingue très-facilement à travers la transparence des parois du sac.

La femelle est un peu plus petite que le mâle, les appendices qui garnissent la tête se bornent à une seule paire courte, recourbée au sommet et paraissant répondre aux deux tentacules que nous avons décrits dans le mâle. On peut donc facilement distinguer, au premier abord, les deux sexes.

Nous terminerons cette notice par quelques observations faites par Schæffer, Bénédict Prévost et Desmarets, sur le mode d'accouplement et la ponte des œufs de ces petits crustacés.

Dans l'acte de la copulation, le mâle saisirait avec ses cornes la femelle par le cou, après s'être placé sous elle, et s'y tiendrait fixé jusqu'à ce que celle-ci, recourbant l'extrémité postérieure de sa queue, rapprocherait l'ouverture sexuelle de son abdomen des organes fécondateurs du mâle. Si ces faits sont exacts, nous trouverions ici l'explication du développement remarquable de la troisième paire d'appendices et de la longueur de ce prolongement pointu que nous avons regardé comme une espèce de spicule.

Suivant quelques auteurs, la vulve chez la femelle serait double ; le mâle serait alors pourvu de deux pénis ; ce qui justifierait notre hypothèse.

La femelle fait plusieurs pontes distinctes à la suite d'un seul accouplement. Ces pontes durent plusieurs heures, et jusqu'à un jour entier. Chaque ponte est de cent à quatre cents œufs. Ils sont lancés avec une grande vitesse, par jets de dix à douze. Tels sont les résultats des observations de M. Desmarets. Nous ne pouvons que les énoncer, n'ayant pas été à même de les vérifier.

Ces animaux ont été trouvés plusieurs fois aux environs de Paris et notamment dans certaines mares, près Fontainebleau, où ils paraissent pulluler en quantité assez notable. Il est probable qu'on en a trouvé sur d'autres points de la France, et que d'autres localités de notre département en recèlent aussi. Avis à nos jeunes naturalistes.

JOURNAL DE MÉDECINE DE L'OUEST,

publié par la Section de Médecine de la Société Académique de Nantes.

Le *Journal de Médecine de l'Ouest* paraît par trimestre.

Le prix de l'abonnement est fixé à 8 fr. pour toute la France.

Les demandes et réclamations relatives à ce journal, les différents ouvrages, lettres, observations et mémoires imprimés ou manuscrits, doivent être adressés francs de port, au Secrétaire de la rédaction, rue Suffren, 1, à Nantes.

Le Secrétaire de la rédaction se charge, si on lui en fait la demande affranchie, de faire tirer à part des exemplaires des mémoires insérés et de les expédier à leurs auteurs, le tout aux frais de ces derniers.

Tout ouvrage dont on enverra à la Société un exemplaire sera analysé dans le journal.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE.

La Société publie un journal de ses travaux, sous le titre d'*Annales de la Société Académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure*. Ces Annales se composent des divers écrits lus à la Société ou à l'une des Sections. — La Société a le droit, après qu'une des Sections a publié un travail, de se l'approprier, avec le consentement de l'auteur. — Les Annales paraissent tous les six mois, de manière à former, à la fin de l'année, un volume de 500 pages in-8°.

Les *Annales* de la Société sont publiées par séries de dix années. — Le Règlement de la Société est imprimé à la tête du volume de chaque série, ainsi que la liste des membres résidants, classés par ordre de réception.

Le choix des matières et la rédaction sont exclusivement l'ouvrage de la Société Académique.

Le prix de la souscription annuelle est de :

5 francs pour Nantes ;
7 francs hors Nantes, par la poste.

Les demandes de souscriptions peuvent être adressées *franco* à Mme Ve Mellinet, éditeur et imprimeur des *Annales*, place du Pilori, 5.

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE NANTES

ET DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

1876

DEUXIÈME SEMESTRE.

NANTES,

IMPRIMERIE DE Mme Ve MELLINET, PLACE DU PILORI, 5.

TABLE.

VOYAGE EN ITALIE

LETTRES ÉCRITES D'ITALIE

PAR

M. EUGÈNE LAMBERT.

Venezia la Bella, 2 avril 1876.

Après une très-belle journée et un trajet de six heures à travers un pays de plaine, cultivé comme un jardin et entrecoupé de prairies en fleurs, de rizières et de blé vert, et relevé, à gauche, par le lac de Garde et les montagnes du Tyrol, ayant à leurs crêtes les dernières neiges de l'hiver, éclairées et dorées par le soleil couchant, nous voilà arrivés dans la *belle Venise,* pour laquelle les Italiens, un peu coutumiers du fait, n'ont rien exagéré par l'épithète de *Bella,* qu'on attache ailleurs à des choses moins admirables, et que je trouve ici trop modeste; mais n'anticipons pas.

Milan est une grande et belle ville, avec un cachet de distinction tout autre et bien moins moderne que Turin, dont les rues, tirées au cordeau, sont coupées à angle droit



et quadrillées comme un damier, avec un singulier pavage, moitié en petits cailloux roulés, assez aigus aux pieds, moitié en belles et larges dalles de granit.

Milan n'a pas, comme Turin, un palais royal aussi riche d'ornementation, et un Musée d'armures complet pour tous les âges, et peut-être unique au monde; mais, indépendamment des grands palais qui marquent une date de son orageuse histoire, il a sa cathédrale, son point lumineux, son centre d'attraction de tous les jours et de toutes les heures, et auquel il faut revenir toujours, comme l'aiguille à l'aimant, comme l'œil à la lumière, avec le même éblouissement.

Sur toutes ses faces, le marbre blanc luisant d'Italie est au service d'un gothique en excès sur celui du moyen âge proprement dit, travaillé avec un soin de bijou ou de pièce d'orfèvrerie; là, fouillé et découpé à jour comme une truelle à poisson; ici, brodé comme une guipure, une dentelle de Malines. — Ce marbre joue avec la lumière un rôle poétique, que relèvent encore, par leur élan vers le ciel, des centaines de clochetons et de délicates aiguilles dont la pointe est ornée de gracieuses statues d'anges, de vierges et de martyrs (et il y en a 4,500 dessus, dedans, autour, partout où l'on a pu les élever ou les nicher).

Je disais tout-à-l'heure : dentelle et guipure pour le détail; mais, dans l'ensemble, on dirait toutes les facettes réunies d'une étincelante stalactite retournée; rien ne peut épuiser les comparaisons avec une semblable merveille architecturale.

Personne non plus, pas même Théophile Gautier avec sa plume, qui est autant un burin qu'un pinceau, n'avait pu m'en donner une idée complète, ni me faire bien comprendre l'effet de ce chef-d'œuvre de l'art.

Les fanatiques du gothique sombre, les puritains du

moyen âge, les admirateurs exclusifs de Notre-Dame de Paris et de la cathédrale d'Amiens, disent que c'est là une fantaisie de l'imagination, une débauche de l'art auxquelles manque la sévérité, et qui n'ont rien de commun avec la mystérieuse grandeur du catholicisme; soit : il y a là un sentiment vrai; mais si l'œil se laisse un peu trop éblouir par ces éclats extérieurs, la cathédrale de Milan reprend son caractère et ses droits au sentiment religieux, avec les beautés plus graves de son intérieur. — On y retrouve le temple vraiment chrétien, superbe de dimensions et d'élégante simplicité, avec ses arcades ogivales, ses gros piliers à côtes saillantes, mais qui ne s'en élancent pas moins vers les voûtes avec la légèreté qu'ont ailleurs les plus sveltes colonnettes. — Ce qui lui donne son cachet, ce sont ses incomparables verrières, de toutes les formes, de toutes les proportions, et dont la chaude variété des couleurs jette un jour mystérieux sur la grâce infinie des détails et ajoute à l'éblouissement de l'ensemble.

On croit, dès le début, avoir épuisé son admiration, mais, grâce au ciel, nous en avons une provision en réserve; — elle changera seulement d'objet à mesure que se dérouleront devant nous les verres si admirablement colorés de cette lanterne magique qu'on appelle l'Italie.

J'ai fait un grand effort pour affronter les 400 marches du bas de la tour à la base de la flèche centrale; il y en avait encore 100 au moins pour arriver à la lanterne et à l'étourdissante petite galerie découpée à jour : — de mon point d'arrêt qui suffisait à la perspective, j'ai joui d'une vue splendide sur les Alpes. Les neiges, les glaciers du mont Rosa et du Saint-Gothard avaient, dans tout son éclat, l'illumination du soir et du soleil couchant.

Milan, avec sa cathédrale, son vieux palais de Sforce et de Visconti, son vieux réfectoire de couvent où achève de

tomber en lambeaux la fresque primitivement si belle de la Cène de Léonard de Vinci, ne fait nul tort à Venise, car il n'y a aucune espèce de rapport entre la vieille cité lombarde et la reine de l'Adriatique. — Il n'y a entre elles que quelques kilomètres de voie ferrée, et l'on dirait que deux civilisations et des siècles d'idées et d'art les séparent ; et quel contraste entre Milan et ce bijou, ce diamant de ville qu'on appelle Venise, avec ses palais mauresques, ses innombrables églises d'une richesse un peu trop orientale par la profusion de dorures et de mosaïques des parvis et des coupoles, par l'éclat des marbres blancs et roses, tout cela se détachant cependant de l'influence orientale par les tableaux de maîtres vénitiens, qui ont fait des églises de véritables merveilles.

Ce qui la distingue, avant tout, c'est son incomparable cathédrale de Saint-Marc ; on ne sait où se prendre, du grandiose, de l'ensemble ou de l'étrangeté, de l'originalité bizarre de détails : — l'œil erre effaré d'abord des dômes aux coupoles d'étain de forme bulbeuse ; des porches festonnés de figures bibliques, aux voûtes lambrissées de grandes peintures en mosaïque sur fond d'or ; et de la profusion de petites colonnettes de marbres de toutes les couleurs harmonieusement assortis, aux clochetons guillochés de la façade que nous avons vue, pour la première fois, par un beau clair de lune, ce qui donnait à cet édifice, unique au monde, un aspect fantastique tel qu'on a pu le rêver, en lisant les *Mille et une Nuits*.

On a dû mettre plusieurs siècles à la bâtir ; on y sent le renouvellement de l'art, et par couches successives ; l'amas multiple des colonnes, la diversité des chapiteaux, des bas-reliefs, des émeaux et des mosaïques, présentent un mélange, un amalgame qu'on croirait impossible des styles grec, romain, byzantin, arabe, gothique, et sans que

l'harmonie de l'ensemble semble en avoir souffert ; et tant est parfaite l'homogénéité de cette merveille hybride de Saint-Marc, qu'un même génie semble avoir animé de son souffle plusieurs générations d'artistes.

Venise, 3 avril 1876.

Nous verrons, j'en suis sûr, des choses tout aussi belles dans des genres différents ; mais je ne crois pas qu'on puisse réunir, sur un même point, si ce n'est à Pise, peut-être, rien qui soit comparable à cette place Saint-Marc pavée, partie en marbre, avec des dessins de marqueterie, partie en belles et grandes dalles de granit, et entourée, sur les deux grands côtés de son parallélogramme, par les seuls superbes palais des vieilles et nouvelles procuraties, avec leurs élégantes galeries à arcades ogivales ; au fond, par le palais Renaissance du fameux architecte, sculpteur vénitien, Sansovino ; et, sur son quatrième côté, par Saint-Marc et le curieux palais des Doges dont les deux galeries de colonnes superposées contrastent, d'une manière si originale, avec la muraille de marbre rose et blanc qui la couronne : une large échappée s'ouvreà droite, entre ce palais des Doges et le campanile de Saint-Marc qui a pour base une délicieuse Logetta de Sansovino, vers la *Piazzetta* où sont, à droite et à gauche de la station des gondoles, les deux belles colonnes de granit oriental du lion de Saint-Marc *aux ailes déployées,* et de la statue de Saint-Théodore avec son symbolique crocodile.

Là est le mouvement et la vie de Venise.

Est-ce l'Orient des Arabes que vous avez au milieu de ces monuments ou l'Espagne des Maures, je ne sais ; mais ils font rêver de l'Alhambra de Grenade, du Généraliffe de

Séville, de Sainte-Sophie de Constantinople, ou de la mosquée de Cordoue. — Palais, églises, comme je le disais de Saint-Marc, tous les styles y sont assortis, sans confusion, plein ceintre, ogives évasées ou élancées, profusion d'arabesques et de ciselures, rosaces brodées à jour et trèfles enlevés à l'emporte-pièce ; la Renaissance apporte à ces merveilles architecturales son contingent grec et sa rare élégance ; mais le style byzantin domine et indique l'essor vers l'Orient de ce peuple de guerriers, de navigateurs et de négociants, et le goût dominant de cette race orgueilleuse qui, pour mieux marquer sa puissance et faire oublier la nature ingrate de son sol et les îlots rocheux qui, reliés par des ponts et des ruelles, ont fondé Venise, a senti le besoin de frapper les yeux et d'éblouir l'imagination par ce luxe asiatique et l'éclat artistique de ses palais et de ses monuments.

Venise, 4 avril 1876.

Dans une double excursion en gondole, sur le grand canal, nous avons passé en revue, sur les deux rives, en les nommant par leur nom, aidés par notre guide et notre intelligent gondolier, les plus remarquables de ces palais fameux qui font, avec la place Saint-Marc, le musée archéologique le plus curieux de l'Italie, car ils nous font passer des ornements gothiques du palais Doria, au style lombard du palais Venier ; du genre allemand plus lourd, comme tout ce qui est allemand, du palais Pisani, aux trois ordres superposés, byzantin, grec et gothique italien, du palais Rezzonico d'où est sorti le pape Clément XIII ; comme aux guipures charmantes et aux délicieux guillochages de l'unique balcon et de l'unique fenêtre du tout

petit palais que Théophile Gautier aurait payé 25,000 fr., s'il les avait eus dans sa poche de touriste ; et enfin aux galeries dentelées et découpées à jour du palais Taglioni où se mêlent, avec un art infini, les styles grec et gothique fleuri. — Ils sont tous, pour la plupart, plus ou moins menacés et rongés par l'humidité des canaux, tristes et silencieux, et en décadence, comme la fortune de leurs possesseurs et de cette reine de l'Adriatique ; mais ils révèlent une grande puissance, alliée à un goût parfait, chez ces fiers patriciens de Venise, les anciens maîtres du commerce et des mers du Levant, mais associés, pour l'une des plus grandes gloires de l'art, aux artistes de génie qui ont donné à leur œuvre cette grâce, cette élégance orientale à laquelle sont attachés les plus grands noms de la République : les Moncénigo, les Loredan, les Dandolo, les Cornaro et les Justiniani.

Ni vénitiens ni vénitiennes des hautes classes ; beaucoup d'étrangers et de femmes du peuple, assez mal attifées. — On dirait que ce qui reste des patriciens gardent, dans leurs palais, le deuil de leur Venise historique et de sa gloire d'autrefois.

Quand on met en regard du présent si sombre, le sillon lumineux que Venise a tracé sur la terre, on se sent pris au cœur d'une mélancolie qui n'est pas sans attraits. — Venise ressemble à ces femmes, d'une nature privilégiée, à qui la jeunesse, la beauté et l'intelligence ont donné la plus brillante existence, et qui ont conservé, dans leur vieillesse et sous leurs cheveux blanchis, ce qui donne tant de prix aux souvenirs, et de poésie aux ruines, c'est-à-dire le charme qui s'attache à ce qui a mérité de vivre, et ne saurait mourir tout entier.

Florence, 6 avril 1876.

Après avoir traversé, pour la seconde fois, sur un long viaduc, les lagunes assez tristes qui entourent Venise au Midi, nous sommes entrés au-delà de Bologne dans un lacis inextricable de voies ferrées à travers la chaîne des Appenins, dans laquelle nous avons fait plus de quinze lieues de tours et détours, pour chercher les niveaux et les vallées, la moitié au moins sous terre, dans 48 tunnels pratiqués, avec un art infini, dans ces montagnes pittoresques des romans d'Anne-Radcliffe, qui séparent l'Emilie de la Toscane. — C'était très-fantastique, au clair de la lune qui a éclairé, pour nous, d'une douce lumière ce beau jardin si bien cultivé, qu'on appelle la Toscane.

Une lacune que je m'explique difficilement, dans une lettre de Venise, c'est que, grisé de couleurs, je n'ai point parlé des fresques et des toiles des grands maîtres vénitiens : Titien, Véronèse, Giorgion, Bellini et Tintoret surtout. — Ses deux immenses peintures du *Paradis* au palais des Doges et du *Crucifiement,* à la scuola de Saint-Roch, sont les deux plus vastes qui existent dans le domaine de l'art, les deux plus chaudes, de ton et de couleur, et d'une vigueur, peut-être portée jusqu'à la violence ; mais quelle puissance d'effet ; quelle hardiesse de pose, dans ces groupes étagés et mouvementés. Celui des femmes de la Passion surtout si passionnément désespérées qu'on y sent l'expression la plus grande de la douleur humaine.

Mon retour vers cette impression prouve au moins une chose, c'est que, même à Florence, on ne se dégage pas facilement du souvenir de Venise.

Il y a entre elles bien d'autres objets de comparaison ,

l'une étant aussi vivante et animée que l'autre est triste et silencieuse. — La sévère Florence, au lieu des édifices mauresques si élégants à Venise, offre ses grands et solides palais de blocs de marbre brut et sombre à peine dégrossi, entourés de banquettes pour asseoir les clients, et garnis d'énormes anneaux de fer pour attacher leurs chevaux, et marquant bien chacun une époque de l'art et de la vie orageuse d'un peuple. Sur la place de la Seigneurie, le palais Vieux, édifice municipal percé de très-peu de fenêtres, avec une très-haute tour couronnée de créneaux en surplomb; puis, les palais Strozzi, Médicis, Corsini, Ricchiardi et Pitti, le seul d'origine plébéienne, carrés comme des forteresses, armés en guerre comme des châteaux forts, et grillés aux fenêtres comme des prisons, pour les tempêtes civiles et les luttes sanglantes des partis, des Uberti et des Buedelmonti, des Guelfes et des Gibelins, des noirs et des blancs.

Il faut dire cependant, si l'on écoute des chroniqueurs, que Florence, au fond sombre du tableau des mœurs violentes et municipales d'autrefois, oppose les signes manifestes de la vie intelligente et des mœurs élégantes et un peu épicuriennes de ses habitants; aussi le goût des arts, qui est leur qualité dominante, et les gracieuses collines et les villas qui couronnent Florence, en ont-ils fait le milieu italien où les étrangers aiment par dessus tout à s'arrêter et à revenir.

Par un côté de l'art, Florence se distingue de Venise. — Quoique ayant encore dans les yeux l'éblouissant éclat de la peinture vénitienne, cette reine un peu exclusive de la couleur, un charme nouveau nous attendait à Florence, et nous avions en réserve une admiration qui, pour être plus calme, n'en était pas moins vive pour les chefs-d'œuvre de toutes les écoles rassemblés au *Uffizzi* et au *palais Pitti,*

et en particulier pour ceux de l'école florentine, si pure de tout excès, si classique dans la bonne acception du mot, par la dignité des formes, la sérénité du dessin et les gammes si bien fondues d'un coloris délicat; — contraste saisissant avec les toiles et les fresques vénitiennes qui, bien qu'admirables de mouvement et d'éclat, n'en procèdent pas moins d'un besoin de luxe oriental et d'un dévergondage d'imagination qui ne sait mettre aucun frein à sa fantaisie, et qui sacrifie le dessin à la couleur, la pensée à la sensation, la vraisemblance à l'effet décoratif, et la chronologie à l'ardent mariage des couleurs ; comme nous voyons, par exemple, dans les *Noces de Cana* au Salon Carré du Louvre, un disciple de Mahomet en turban auprès de l'adorable figure du Christ; comme ailleurs, un guerrier du temps de Darius et d'Alexandre à côté de Charles-Quint et de François Ier.

A Florence aussi sont ces beaux marbres si purs du génie grec appelés la *Famille des Niobé;* et cette charmante *Vénus de Médicis* qui pourtant, toute parfaite qu'elle soit dans sa beauté idéale et la svelte élégance de ses formes, ne m'en semble pas moins une adorable grisette, quand on la compare, à distance, avec la grande dame qu'on appelle la *Vénus de Milo.*

Un autre attrait de Florence, c'est *Santa-Maria del Fiore,* sa cathédrale, avec son admirable campanile, le baptistère, et la *Loggia,* qui n'en sont séparés que par une place beaucoup trop étroite pour encadrer tant de richesses. C'est probablement pour ce défaut d'air et d'espace que la cathédrale, d'une masse imposante et d'une gravité grandiose, m'a paru un peu massive, surtout dans son dôme qui manque de proportion : son élévation ne répond pas à son diamètre ; — un peu plus de gothique lui eût donné plus de grâce et de légèreté, mais elle rachète

un peu de sa pesanteur par des beautés d'un très-grand caractère.

L'intérieur aussi est d'une beauté sévère par ses grandes nefs, les statues et les tombeaux de marbre des plus grands artistes ; les yeux se reposent à la variété des couleurs et au dessin des marbres du pavé qui donne l'idée de la riante image d'un parterre émaillé de fleurs ; et les portes de bronze de la sacristie font pressentir celles du baptistère de Ghiberti, et qui sont à bon droit célèbres par le fini des ciselures et le vivant relief des innombrables figurines de saints et de personnages bibliques.

Quant au campanile, il est pour moi la perle de Florence, le bijou précieux que Charles-Quint aurait voulu emporter dans un écrin. — Il a cette élégance aérienne qui se fait désirer dans le dôme et dans le baptistère ; ses quatre étages de fenêtres allongées, encadrées de fins cordonnets de marbre guilloché, sont partagées, pour plus d'élan, par de fines colonnettes fuselées, ce qui donne à la tour un cachet de grâce, d'élégance et de poésie qui tient les yeux levés et commande l'admiration.

Il semble avoir subi l'influence plus mauresque du gothique fleuri, et l'on n'a pas lieu de s'en étonner quand on sait que le grand peintre *Giotto* est l'architecte qui l'a bâti. — A une époque bénie de l'art italien, les artistes éminents, comme Raphaël, Michel-Ange et Léonard de Vinci, étaient en même temps de grands peintres et de grands architectes, il faut ajouter de grands poètes, quand on songe aux sonnets sculptés de Michel-Ange.

Rome, 11 avril 1876.

Notre première impression, sur Rome, n'a pas été agréable ; et deux excursions, en sens contraire, à travers la ville, nous l'ont montrée sale, déplorablement percée, mal bâtie, sans méthode et sans goût, avec des rues étroites, tristes, solitaires, mal éclairées, et n'ayant, en général, ni magasins, ni boutiques.

Les trois premiers monuments que nous ayons rencontrés, sans les chercher, en dehors du quartier désert de la Rome antique, sont le Panthéon d'Agrippa, la colonne de Marc-Aurèle et la colonne Trajane, toutes deux en marbre, autrefois blanc, aujourd'hui noirci par le temps : la première, au milieu de la place Colonna, l'autre, au fond du Forum de Trajan, signalé par des colonnes isolées et tronquées à demi, et en contre-bas de huit à dix pieds des voies urbaines qui entourent actuellement ce Forum. — Iliades de marbre, elles ont évidemment servi de modèle à notre colonne Vendôme, et présentent, comme elle, enroulés en spirale, de splendides bas-reliefs, de figures, de casques, d'armures et de trophées de victoire. — Par un double et singulier anachronisme, la colonne de Marc-Aurèle est couronnée d'une statue en bronze doré de Saint-Paul, et la colonne Trajane de la statue de Saint-Pierre.

Le Panthéon est une colossale rotonde, qui serait imposante, si son élévation répondait à sa masse ; mais le péristyle, le grand portique soutenu par seize belles colonnes de granit oriental, a un grand caractère ; la rotonde intérieure dont on a fait une assez médiocre église, est blanchie à la chaux : le tombeau et les cendres de Raphaël font oublier au visiteur et à l'artiste ce vulgaire

badigeonnage que se serait à peine permis un obscur curé de village; mais ne peuvent faire pardonner la mutilation que le pape Urbain a fait subir au couronnement du péristyle, en lui enlevant les masses de bronze qui ont servi à faire les colonnes torses du baldaquin de Saint-Pierre.

Quel contraste entre ce temple païen, noir, enfumé, et la merveille du catholicisme qu'on appelle Saint-Pierre de Rome! — C'est ce que le premier coup-d'œil peut imaginer de plus grandiose; impossible de s'arrêter à aucuns détails qui nuiraient à l'impression de l'ensemble. — Un trop grand jour, peut-être, pénètre l'intérieur pour nous, habitués à la mystérieuse obscurité de nos églises gothiques; mais le soleil d'Italie, qui veut partout jouer son rôle, éclaire ici tant de magnificence, qu'on ne sait qui l'emporte de la majesté des proportions ou de l'effet de ce vide immense de la nef et de la coupole, que la seule idée de Dieu est capable de remplir.

De là nous sommes allés, en traversant Rome de l'Ouest à l'Est, à Sainte-Marie-Majeure et à Saint-Jean de Latran, les deux premières églises de la catholicité. — Elles sont belles et curieuses, malgré les restaurations successives qui les ont gâtées peut-être, comme beaucoup d'autres où l'on a remplacé la simplicité primitive par un luxe inouï de dorures et de marbres éclatant de couleur, par une ornementation, une somptuosité qui attirent plus l'œil du curieux qu'elles n'élèvent l'âme du croyant.

Derrière Saint-Jean de Latran, qui a été la première basilique du Saint-Père avant Saint-Pierre, comme le Quirinal a été sa demeure avant le Vatican, est un édifice religieux en grande vénération, car il renferme la *Scala Sacra,* les marches même de l'escalier du palais de Pilate qu'a monté Jésus-Christ pour aller subir ses interrogatoires.

— On ne peut le monter qu'à genoux, et un religieux veille sans cesse à ce qu'il ne soit pas profané par les pieds des visiteurs.

Après cette visite, d'un intérêt si pénétrant, nous sommes descendus vers la ruine gigantesque du Colysée, et l'arc de triomphe de Titus sous lequel nous sommes passés, sur le pavé même de la voie sacrée qui conduit au Capitole en longeant, à droite, quelques hautes arcades de la basilique de Constantin, et à gauche, le palais des Césars qui nous a paru d'en-bas un amas informe de ruines, de terre mêlée de briques, de pans de murs écroulés ; puis nous avons passé en revue, par une belle route de voiture pratiquée circulairement à travers le Forum romain, le charmant petit temple de Vesta, très-bien conservé, avec ses mignonnes colonnes ; les trois colonnes cannelées qui restent du temple de Castor et Pollux ; la colonne isolée de Phocas ; le forum proprement dit en contre-bas de la basilique Julia, huit colonnes magnifiques du temple de Faustine et d'Antonin, et qui servent de péristyle à une église ; puis, à droite de la route, bien au-dessous d'elle, et entre elle et le Capitole, l'arc de triomphe de Septime Sévère, trois colonnes du temple de Vespasien, et enfin, reliées par un entablement, neuf belles colonnes du temple de Saturne, et tout cela, dans un espace assez restreint, bien moindre que ne le comporte, par la pensée, leur énumération, ce qui indique combien chacun de ces monuments était de minime proportion ; ou bien, par une illusion d'optique, le premier coup-d'œil un peu trop rapide, nous a-t-il trompé sur les dimensions, comme à Saint-Pierre, et autrefois au bord de la mer, et en présence des montagnes. — Nous y reviendrons plusieurs fois, surtout au Colysée, près duquel il n'est pas permis de passer sans faire le tour

de ses hautes murailles, à quatre étages, restées debout, du côté de la ville, et sans entrer dans la vaste enceinte qui est bien plus en ruine que les murs extérieurs. — Ils ont mieux résisté au temps, aux barbares qui en ont arraché les crampons de bronze qui reliaient les pierres, et surtout aux déprédations plus sacriléges des grands seigneurs romains qui en ont, eux, arraché les pierres pour bâtir leurs orgueilleux palais, notamment le palais *Barberini*, ce qui a fait clouer à son fronton cette sanglante épigramme latine :

Quod non fecerunt Barbari, fecere Barbarini.

L'intérieur, quoique bien dégradé, est encore imposant par ce qui reste de ses gradins, de ses couloirs circulaires et des vomitoirs, qui y amenaient plus de 100,000 spectateurs, atrocement avides des jeux sanglants de cet amphithéâtre de la barbarie, où le bon Titus, le meilleur pourtant des empereurs romains, ce qui fait juger des autres, amusa pendant une seule année ce peuple blasé et ces belles Romaines, sans cœur encore plus que sans honte, par le hideux spectacle de l'égorgement de 5,000 animaux féroces et de 100,000 juifs, chrétiens, prisonniers, esclaves et gladiateurs. — Et ces gens-là se disaient les civilisateurs du monde ; les barbares n'étaient pas loin !

Comme une atmosphère trop chargée d'impuretés a besoin de la foudre pour se purifier de vapeurs délétères, le monde avait besoin de ces violents auxiliaires, de ces précurseurs inconscients du christianisme, pour purifier de ses iniquités sanglantes la Rome païenne et atrocement matérialiste, et préparer à l'humanité une ère nouvelle de civilisation et de fraternité parmi les hommes.

Rome, 13 avril 1876.

Nous sommes revenus de notre première impression sur Rome; nous y avons retrouvé le mouvement et l'animation au Corso, dans les rues des Condotti, des Fontanelli, et sur les belles places Navone et de *Monte-Cavallo,* qui entoure le Quirinal, et que Stendhal nomme, avec une exagération qui n'était pas pour lui une habitude, *la plus belle place du monde,* sans doute à cause de sa belle vue et du panorama de Rome. — Les trois quarts de la ville sont toujours tristes et mal bâtis : toutes les vieilles villes sont à peu près ainsi; mais ce qu'elles n'ont pas, ce sont les points lumineux, les éléments d'attraction qui ramènent et retiennent les artistes, les archéologues et les voyageurs, comme Rome et les cinq ou six grandes villes d'Italie, autrefois des capitales. — Ici, par exemple, indépendamment des riches palais et des trois cents églises dont nous avons déjà signalé l'éclat et la richesse, il faut mettre au premier rang et aux deux extrémités opposées les deux plus grands objets de la curiosité de tous et de notre émotion particulière, *Saint-Pierre* et la *Rome antique.*

Le Corso est la grande artère qui, de cinq à sept heures du soir, présente un concours incessant, un double rang de voitures de maître, un flot de promeneurs sur des trottoirs de beaucoup trop étroits pour une pareille circulation.

Peu de belles et jolies femmes. — Où sont donc ces superbes Romaines si renommées d'autrefois? Leur élégance y est encore, mais leur beauté n'est-elle donc plus qu'à l'état archéologique dans les statues de Canova, dans les tableaux de Raphaël, du Corrége et de Guido-Reni?

— Elles semblent aussi rares que les Vénitiennes au bord de l'Adriatique, que les Florentines sur les rives de l'Arno. L'internationale aurait-elle passé sur ces races, comme elle entend poser son niveau sur les conditions humaines?

L'effet de Saint-Pierre est plus grand encore qu'à notre première visite; la place immense dont il fait le fond, bien encadrée par sa double colonnade circulaire, qui ne l'entoure cependant qu'à moitié, avec les belles statues de sa corniche, prépare bien à juger des dimensions de l'église et de son gigantesque dôme; mais nous ne sommes pas les premiers à regretter que, pour la façade et ses très-hautes colonnes qui seraient sveltes partout ailleurs, le Bernin n'ait pas compris le plan primitif de Bramante et plus tard de Michel-Ange. — C'est le péristyle d'un théâtre ou d'un temple grec, plutôt que d'une église du style sublime de Saint-Pierre de Rome; et Ponsard, sans que je fasse tort à sa mémoire en le comparant au Bernin, eût ajouté ainsi un cinquième acte qui eût manqué au *Polyeucte* de Corneille ou à l'*Athalie* de Racine.

Le péristyle, avec son anachronisme architectural, a le défaut de masquer la coupole de cette reine des églises; mais il a le singulier effet de rendre plus grande l'impression de l'intérieur.

Comme devant tout ce qui est grand en soi, comme en face de la mer et des montagnes, l'homme se sent petit; s'il veut bien pourtant abaisser son orgueil, il sent s'éveiller en lui un sentiment qui le relève, et reprend ses droits par la poésie de son imagination et la spiritualité de son âme.

Que m'importent les calculs mathématiques du mètre et du compas, qui me disent que Saint-Pierre a 574 pieds de longueur sur 517 de largeur à sa croix; que les statues ont 12 ou 15 pieds, quand elles me semblent avoir une gran-

deur naturelle ; et que le baldaquin du maître-autel de la confession de saint Pierre, sous la coupole, est aussi élevé qu'un moyen palais de Rome, quand il me paraît de dimension ordinaire.

Qu'on me dise encore que les colonnes torses du baldaquin paraîtraient impossibles si on les isolait; que le bon goût n'a pas toujours présidé à tous les détails de l'ornementation; que les statues des saints, des moines, des anges et des personnages historiques sont maniérées ; les marbres et les dorures trop prodigués; qu'importe encore, j'entends résumer et non analyser mon impression, et pour elle tout ici concourt à l'effet général qui est immense. Il faut s'incliner devant des proportions si harmonieusement observées, comme devant tout ce qui nous paraît sublime et manifeste la pensée de Dieu, qui remplit tout, et ne peut s'exprimer que par un seul mot : *O altitudo !*

Quelques palais sont beaux et riches, surtout en galeries de tableaux; mais ils n'ont pas la fière tournure de ceux de Florence, ni l'élégance des palais de Venise.

Ne pouvant les visiter tous, nous avons dû nous borner aux deux palais Barberini et Borghèse. — Extérieurement, ils n'ont rien qui attire l'attention, comme ceux de Venise et de Florence; mais à l'intérieur, quelle richesse d'art et d'ornementation de toute nature, Borghèse surtout !

Leurs galeries sont des musées véritables; on s'y sent touché par l'ineffable douceur des Madones, des Pieta, des saintes Familles et des Madeleines, et reposé par la fraîcheur des paysages. Là, sont des points lumineux où l'on revient sans cesse, avec Raphaël, André del Sarte, Guido-Reni, Léonard de Vinci, Albert Durer et notre Claude Lorrain; des portraits vivants semblent s'élancer de leur cadre, notamment ceux de *Beatrix Cenci* de Guido-Reni, naïve

et adorable figure qui ferait douter de la dramatique histoire domestique, si brutalement racontée par Stendhal, et de Jules II, par Raphaël ; de la Fornarina, par Raphaël; de Come de Médicis, par Bronzino ; d'une Danaë, du Corrége; de trois cardinaux, par *Titien, Bronzino* et *Mazaccio;* enfin, de César Borgia, magnifique d'expression et de sauvage énergie, par Raphaël. — Ces portraits nous attirent plus que de grands tableaux, comme pénétrés d'une plus grande intensité de vie.

Le palais Borghèse est moins riche en tableaux que le palais Barberini, mais il lui est bien supérieur pour l'ameublement, les tentures, les marbres, les dorures, les glaces de Venise, les émaux et les porcelaines. — Il y a surtout, donnant sur le Tibre, un petit boudoir adorable de grâce coquette ; le prince Borghèse n'a pas toujours eu l'œil à la serrure ; un verrou intérieur allait mieux à Pauline. — C'est elle qui, pour sa statue en pied, avait posé devant Canova dans un état de nudité complète, et répondait à une amie qui s'en étonnait naïvement : « Ah ! il faisait si chaud ! » C'était tout naturel, en effet.

Voilà comme on entendait alors et le luxe et la vie.

Rome, 14 avril 1876.

Hier, nous sommes montés au Capitole, si on peut appeler cela monter; c'est à peine une colline, comme celle que les Romains appelaient orgueilleusement les Sept-Monts ; on y arrive à pied par un bel escalier de marbre, et en voiture par une douce route tournante.

Nous sommes descendus, en le prenant cette fois à revers, dans le Forum romain, au centre des antiques monuments en ruine dont nous avons déjà parlé, marchant dans la

poussière du colosse qui a été Rome, et que Byron appelle si poétiquement la *Niobé des nations*, sur les pierres mises à nu de son pavé historique, dégagé des trois ou quatre mètres de terre qui le recouvraient depuis des siècles, pierres inégales qu'ont foulées Fabricius, Paul-Émile, Brutus et César, Antoine et Cicéron, les assassins et les victimes, Néron et Trajan, les fous et les sages.

Au-dessus du Forum est, dans sa forme quadrangulaire ancienne, la basilique Julia, que des érudits allemands appellent, les uns, le *temple de la Concorde*, les autres, le *temple de la Fortune*. Il n'y a que les lourdes cervelles allemandes pour brouiller les choses les plus simples. — Là devaient se trouver, à la jonction de la basilique Julia et du Forum, les *Rostres*, ou *Tribune aux harangues*, au-dessus du Campo-Vaccino, qui ne faisait qu'un avec le Forum, car le champ de foire et celui des assemblées du peuple étaient la même enceinte où le beuglement des bœufs de la maremme se mêlait aux accents de l'orateur romain.

La poussière de ce grand monde évanoui nous a pris au cœur encore plus qu'à la gorge ; le vent d'hiver qui passe sur des ruines et sur des bois dépouillés de leur feuillage, a toutes les tristesses d'une plainte humaine ; mais la pensée est bien plus triste encore en face des débris et de la décadence des empires ; et la Rome des Césars n'a rien à envier aux ruines de Babylone, de Balbeck et de Palmyre : un même vent de mort a mêlé leur poussière.

Rome, 15 avril 1876.

La chapelle Sixtine a bien souffert du temps ; on la répare en ce moment — pourvu qu'on ne touche pas à ce splendide plafond qui écrase toutes les autres fresques des murs latéraux qui ne sont pas de Michel-Ange. — Il ne faut pas rapprocher les yeux avec une trop bonne lorgnette des grands traits de cette peinture de la création et des phases de la Genèse ; car c'est à une distance, calculée pour l'effet, qu'il faut admirer cette vigueur de traits, cette énergie de couleur, et ce relief étonnant des personnages bibliques.

Rien non plus ne peut donner l'idée, même dans la belle copie de Sigalon, si on ne l'a pas vu sur place, de cet admirable chef-d'œuvre du *Jugement dernier* qui couvre vingt mètres de surface ; il n'y a que les deux fresques du Tintoret à Venise, qui aient une dimension plus grande.

Le temps avec sa complice, l'humidité, a posé sa griffe sur cette peinture qui a poussé au noir et s'est écaillée par places, comme la Cène de Léonard de Vinci, à Milan; mais sans entamer la vigueur du dessin qui a résisté, comme la musculature d'un hercule ! — Quelle beauté d'ensemble ; quelle hardiesse de conception dans ces groupes superposés, d'une forme un peu sculpturale que ne pouvait abandonner Michel-Ange, un fouillis sans confusion pourtant, et sur plusieurs plans impossibles à concilier, pour toute autre main que la sienne.

Loin d'imiter la témérité des copistes, jamais je n'ai mieux compris qu'en présence du Jugement dernier, cette formule de respect d'un adage espagnol : *Ne touchez pas à la Reine.* Il faudrait, dans un même homme, l'œil d'un

artiste et la tête d'un théologien, pour apprécier dignement cette puissante composition, en présence de laquelle l'étonnement et l'émotion se fondent en un seul sentiment, celui de l'admiration.

Aussi, en sortant de l'atmosphère d'une si chaude couleur, sommes-nous restés froids aux loges où les sujets bibliques et évangéliques sont divisés aux voûtes, en de trop petits compartiments, et traités avec des couleurs trop uniformément jolies, pour causer autre chose que la satisfaction des yeux.

Il n'en est pas ainsi des *Stanze* de *Raphaël,* je ne parle que des trois qui lui appartiennent en réalité. — L'impression est profonde et grandit à mesure, comme l'admiration sans bornes pour l'unité parfaite de composition, l'intimité du dessin et de la couleur, et pour la poésie de la composition qui n'a d'égale que la poésie de l'exécution, et cela partout, dans les cinq chefs-d'œuvre de la peinture qu'on appelle :

La Dispute du Saint-Sacrement,
L'Ecole d'Athènes,
Le Miracle de Balsène,
Le Parnasse,
L'Incendie du bourg,

Indépendamment de Saint-Pierre-aux-Liens où la lumière vient de trois côtés, sans se nuire, et des charmants médaillons des voûtes :

La Philosophie,
La Justice,
La Théologie,
La Poésie.

Quelle grâce sans manière ! quelle vigueur sans effort ! quelle élégance qui n'exclut pas l'énergie !

Leur description est partout : dans les livres, les voyages,

les histoires de la peinture; dans l'admirable lettre de Châteaubriand à Fontanes, dans Viardot, dans Stendhal; mais je ne crois pas que la plume la plus exercée puisse donner l'idée de l'étonnant contraste qu'on trouve, en passant d'un tableau à l'autre, entre la sereine réalité de l'école d'Athènes, où sont groupés tous les philosophes de la Grèce; la Dispute du Saint Sacrement où sont groupés de même tous les docteurs, les pères de l'Eglise et les théologiens les plus renommés, et cette scène si dramatique de l'Incendie du bourg, où tous les groupes sont animés de tant de mouvements et d'un si grand souffle de vie.

L'exagération de quelques écoles italiennes n'eût pas manqué à ce dernier sujet; mais Raphaël avait le don suprême de l'ordonnance dans la confusion, de la modération dans la force et du charme même dans l'expression des plus énergiques compositions.

Ces impressions très-vives nous donnaient le droit de choisir et de ne nous arrêter que devant les plus grandes toiles du musée du Vatican. — Plus exclusivement que tous les autres, trois chefs-d'œuvre nous ont tenus longtemps en admiration.

Indépendamment de ce qu'ils ont de sublime, par le sujet et la composition, sans être de grands connaisseurs, il y a en nous un sentiment du beau qui nous guide et nous retient en face des toiles justement renommées, et nous avons été pénétrés jusqu'à la moelle des beautés saisissantes de la *Transfiguration,* du *Couronnement de la Vierge* de Raphaël et de la *Communion de Saint-Jérôme* du Dominiquin.

Nous avions vu, au Musée de Rennes, un précieux petit tableau de la Transfiguration, par Jules Romain, l'élève chéri de Raphaël; mais cette copie si réduite donnait à

peine l'idée de ce tableau sublime, le dernier mot de l'art, comme le dernier coup de pinceau du peintre d'Urbin et de cette radieuse image du Christ, illuminant tout ce qui l'entoure de la lumière céleste, émanant de cette figure et des vêtements même qui n'appartient déjà plus à la terre.

La composition du Saint-Jérôme résume toute l'histoire morale et les austérités ascétiques dece martyr volontaire de sa foi, du solitaire des cavernes de la Thébaïde. — Un groupe d'hommes et de femmes l'entoure ; toutes ces figures expriment la plus profonde pitié. Lui, quoique relevé sur les deux genoux, est affaissé et éteint; et si ce n'était le Pontife qui lui présente la sainte hostie, on ne verrait là qu'un cadavre : — mais quelle pose, quelle souffrance, dans ce visage livide qu'éclaire cependant la plus merveilleuse lumière : — quel épuisement dans tout ce pauvre corps, arrivé au dernier degré de l'émaciation !

Là, comme à Florence et à Venise, l'art de donner la vie par la peinture est l'une des plus grandes illustrations de l'Italie.

Rome, 16 avril 1876.

Avant-hier, vendredi de la semaine Sainte, vers midi, nous avons eu, sur lettre indiquant le jour et l'heure, une audience du pape Pie IX.

Dans une grande salle en carré long, nous étions environ soixante, non pas pèlerins, mais visiteurs, rangés sur des banquettes, lorsque le Pape est arrivé, boîtant un peu, et s'appuyant sur une béquille, celle de Sixte-Quint peut-être. Il est très-replet de corps comme de visage ; calme et digne avec un vif éclair métallique dans les yeux.

Parcourant lentement les deux files de voyageurs ou visiteurs, et les relevant à mesure en leur donnant son anneau pastoral à baiser ; il m'a dit tout-à-coup, sans que je sache sur quelle indication de ma personnalité et de ma qualité : *Monsieur, j'aime beaucoup les Bretons, et j'estime particulièrement les magistrats bretons.* — Je lui ai répondu : *C'est surtout en Bretagne qu'on apprécie, dans Votre Sainteté, l'alliance d'un grand caractère et d'une grande douceur évangélique.*

Après avoir béni tout le monde et quelques objets de piété, il nous a fait en très-bon français, italianisé quant à l'accent, une allocution toute paternelle sur la nécessité de bien vivre, afin de bien mourir, d'une manière simple et naturelle, et sans faire la moindre allusion à sa situation difficile. — Tout cela a été plus émouvant qu'une audience d'apparat.

De là, par une énorme course de voiture, d'une extrémité de Rome à l'autre, nous nous sommes fait conduire aux Thermes de Caracalla ; c'est certainement, avec le Colysée, l'édifice le plus étonnant par ses gigantesques proportions, et qui donne le mieux la mesure de la puissance architecturale des Romains.

Commencés sous Caracalla, terminés par Héliogabale, deux monstres que les Thermes de l'histoire ont noyés dans une baignoire de sang, ils pouvaient contenir, en même temps, 1,600 personnes pour l'exercice salutaire de la natation dans leur immense piscine ; d'autres, de plus petite dimension, s'ouvraient pour les bains chauds ou froids, ou à vapeur, et cela séparément, pour les hommes et pour les femmes ; par un mécanisme ingénieux, c'était la vapeur de l'eau devant servir aux bains chauds qui montait, au moyen de tuyaux en briques, pratiqués dans les murs, à l'étage supérieur, pour les bains de vapeur.

Si les voûtes sont crevées, effondrées, la plupart des murs de briques et de ciment sont encore debout, à une prodigieuse hauteur ; mais leurs siéges, leurs colonnes de marbre ou de porphyre, dont on rencontre encore quelques tronçons épars, leurs parements, leur pavé de mosaïque, dont il reste quelques lambeaux, tout cela a été arraché, dispersé, moins par le temps que par les hommes des âges suivants, pour l'ornement des palais et des églises, comme au palais même des Césars.

De là, passant sous l'arc de triomphe de Constantin, et rasant le mur oriental du Colysée, nous sommes allés voir, comme objet de curiosité autant que de comparaison, les Thermes de Titus ; c'est pour moi la grande pensée d'un justicier, plutôt que celle d'un empereur voulant avoir aussi des Thermes attachés à son règne, qui l'a porté à enfouir le Palais d'or de *Néron* et à bâtir ses Thermes par dessus, comme pour effacer de Rome les monuments qui rappelaient son nom : déjà il avait démoli l'aile que Néron avait cru devoir ajouter au palais des Césars, de même que depuis, Saint-Pierre et le Vatican ont recouvert les jardins et l'amphithéâtre de cet histrion couronné.

Sous les décombres de l'enfouissement des salles basses déblayées, et qui n'ont jamais dû être bien éclairées, on nous a montré, à la lueur d'une torche, à la voûte d'une sombre galerie, de charmantes peintures à fresque qui, malgré le temps et l'humidité du lieu, ont conservé une grande fraîcheur ; ce sont les seules peut-être, avec celles de Pompeï, qui restent de l'antiquité grecque et romaine. — Raphaël, dit-on, est venu plusieurs fois, sur un échafaudage, en étudier le dessin et le coloris.

Malgré son origine barbare et sa sanguinaire destruction contre les juifs sous Titus, contre les chrétiens sous Dioclétien, il faut sans cesse revenir au Colysée et n'en

voir que la grandeur, comme la poésie de ses ruines intérieures, et la beauté de ses quatre étages de murs restés entiers du côté de Rome, et que décorent des colonnes de quatre ordres différents d'architecture grecque. — Les Papes y ont planté une croix au milieu de l'arène des gladiateurs, à la fois pour la purifier de sa souillure sanglante et pour arrêter les déprédations des démolisseurs romains.

Enfin, nous avons, pour la dernière fois, suivi la Voie Sacrée, traversé le Forum, et passé plus attentivement en revue les débris de la vieille Rome, emportant, mêlé à notre vie intellectuelle, un des plus puissants éléments d'intérêt que puisse nourrir un souvenir de voyage en Italie, cette poésie des ruines qui marque une trace ineffaçable dans le cœur encore plus que dans l'imagination.

En sortant du Musée, nous sommes entrés, sur une carte spéciale, à l'atelier de fabrication des Mosaïques du Vatican, qui nous a vivement intéressés.

La mosaïque, tout le monde le sait, n'est pas nouvelle dans l'art ; les anciens, les Romains et surtout les Grecs, ces maîtres dans l'art plastique, l'ont pratiquée d'une manière supérieure, comprenant bien que leur peinture à la détrempe n'ayant pas en elle de condition de lutter contre le temps, ils ont voulu y suppléer ; cela est attesté par l'extérieur des maisons d'Herculanum, par les belles mosaïques des Thermes de Caracalla et de la Villa Adriani qu'on voit au Musée Capitolin.

Un grand pas a été fait depuis, sous le pape Clément VIII, qui fit exécuter en mosaïque les peintures de la coupole de Saint-Pierre, et, par ses successeurs, qui ont fait remplacer, tous les autels, par des tableaux en mosaïque, les tableaux des maîtres, même ceux de Raphaël, ce qui console un peu de la dégradation du *Jugement dernier*

de la chapelle Sixtine et de la *Cène* de Léonard de Vinci, à Milan.

Cet art si précieux avait fait aussi son invasion à Venise, avec les artistes byzantins qui y ont fait école et illustré la splendide cathédrale de Saint-Marc, par les mosaïques, sur fond d'or, de ses porches et de ses coupoles.

Les tableaux et les parvis ne se composaient alors que de petits cubes de marbre ou de pierres appliqués sur un mastic solide ; mais on a bientôt compris combien la gamme des couleurs se trouvait limitée, quelque variés que fussent les marbres d'Orient et d'Italie, et qu'il fallait y suppléer par un ingénieux procédé artificiel, afin de reproduire les nuances les plus fines et les mieux fondues des tableaux des grands maîtres, des coloristes surtout, et de leur donner la durée qui échappe aux modèles.

Ce qui compose aujourd'hui et depuis assez longtemps déjà les éléments des mosaïques, ce n'est plus du marbre, mais une fine poussière de pouzzolane vitrifiée par un procédé chimique, et qui devient une pierre plus dure que le marbre lui-même ; un autre procédé y mêle des couleurs d'une adhérence parfaite. — Il y en a plus de deux mille nuances pour la reproduction des tableaux.

On taille ces pierres avec un petit marteau très-aigu ; on use à une meule d'un grain très-fin les morceaux, afin de leur donner la forme et la dimension voulues, après leur avoir fait un lit humide et profond, avec une pâte composée d'une manière particulière et qui devient dure comme du stuc.

Nous ne savons comment on procède pour les grands tableaux ; mais, pour ce qu'on a fait devant nous, le moule sur lequel l'artiste travaille est en plâtre, où est dessinée la figure ou le portrait à reproduire. Il creuse délicatement ce plâtre qu'il remplace par le lit de pâte

dans laquelle il engage, en les ajustant, les petits morceaux de mosaïque, de manière à former un nez, une bouche, un front, une main, un vêtement, et le tableau ou grand médaillon s'achève ainsi avec une patience qui n'a d'égale que la perfection du tableau, de manière à défier les plus fines nuances de la peinture.

Nous avons vu faire ainsi une minime partie du front d'un pape, pour la grande collection des papes ou médaillons de Saint-Paul hors les murs.

Pour donner du lustre ou de l'éclat à ces compositions qui sont pour l'œil de véritables peintures, on y passe un fin vernis de cire variée de couleurs, comme celle des pierres. — Quelle patience et quelle adresse il faut avoir !

Le fond d'or de tous ces tableaux est aussi une vitrification sur laquelle s'applique une feuille d'or ; par son adhérence, elle fait corps avec la pierre.

Voilà les explications mal comprises, peut-être, mais en tout cas bien réduites ici, que nous ont données, avec une grande complaisance, les maîtres mosaïstes que nous avons vu travailler, et qui ajoutent chaque jour au perfectionnement d'un art qui perpétue merveilleusement les peintures que le temps ne sait pas respecter.

Naples, 18 avril 1876.

Nous sommes arrivés à Naples par une pluie torrentielle qui n'a pas duré, mais qui nous a laissé un ciel gris et voilé, au lieu de ce bleu profond que nous venions y chercher, pour trouver à ce beau golfe son miroir habituel, ce *cœruleum mare* des voyageurs et des poètes.

Nous sommes aux premières loges du spectacle napolitain, et magnifiquement installés dans une belle et grande

chambre, au premier étage, avec un balcon en saillie sur le quai *Santa Lucia* qui borde et domine le golfe de Naples ; — et nous avons devant nous, un peu à gauche, les deux cornes du Vésuve, au-dessus de Portici et bien en face Castellamare et Sorrente, avec les vertes montagnes qui les dominent, ce qui nous fait, pour tous les jours, toutes les heures , une splendide perspective; car c'est ici la grande nature que Byron mettait bien au-dessus de toutes les œuvres des hommes, et qui fait tous les frais de ce que nous gardions pour elle d'admiration en réserve.

Je ne sais! ce que peut être la rade de Rio ou la Corne-d'Or du Bosphore ; mais je doute qu'elles offrent le radieux spectacle qu'un brillant soleil éclaire ce matin, bien que la mer, encore un peu houleuse, se ressente de l'orage qui nous a payé hier une si singulière bienvenue ; elle a encore un petit air de mauvaise humeur qui ne dit rien de bon pour ce soir.

Néanmoins, à midi, nous avons pris une de ces charmantes petites voitures découvertes qui pullulent par milliers sur toutes les places, sur les quais et dans les moindres carrefours, élégamment attelées de petits chevaux fringants qui semblent avoir du sang napolitain dans les veines, excités encore par le cliquetis de leur attelage de cuivre brillant comme de l'or ; et nous sommes partis, à travers cette immense ville de Naples, comme nous faisons d'habitude, pour connaître bien le champ de nos excursions.

Venise est la ville du silence et de l'influence orientale ; Florence, de l'art par excellence et marqué au coin de ses orageuses républiques , avec ses grands palais carrés et bardés de fer, comme des chevaliers du moyen-âge ; Rome, la ville de la tristesse actuelle, relevée par les sou-

venirs de son double passé romain et catholique, avec leurs magnifiques manifestations : le *Colysée des Empereurs* et *Saint-Pierre des Papes ;* Naples, la ville du bruit de la vie extérieure, de l'agitation sans but et d'une nature enchanteresse à défaut de souvenirs anciens illustrant les feuillets de son histoire. — Mais quelle intensité de vie dans le fourmillement de cette foule qui s'écoule pour se renouveler sans cesse, dans le concours, le croisement de voitures qu'on ne voit pas seulement, comme à Rome, de cinq à sept heures au Corso, mais de dix heures du matin à minuit, d'un bout à l'autre de la longue rue deTolède et sur toute la ligne circulaire des quais, de plus d'une lieue d'étendue, du faubourg qui se continue sur Portici à la Margellina, au pied du Pausilippe.

A part les palais qui sont rares, c'est généralement plus beau que Florence et bien mieux bâti que Rome ; — les rues, plus spacieuses, sont, comme les quais, pavées de larges dalles de granit et bordées de grandes maisons bariolées de couleurs tendres et variées, qui, avec leurs jalousies vertes et leurs balcons en saillie, ajoutent à la gaîté rayonnante du site et du climat.

Nous avons parcouru, par ses artères principales, cette belle cité de Naples, si capricieusement étagée, du fond du golfe aux hauteurs de Capodimonte au centre ; et, vers l'est, du quai de la Chiaia au fort Saint-Elme et au couvent des Camaldules ; et nonchalamment couchée, comme une odalisque qui rêve, sur son incomparable golfe qui est à la fois sa vie et son enchantement.

Nous allions à grands pas, le premier jour, de l'extrémité de cette courbe immense de la Margellina, cette rampe charmante qui descend du Pausilippe, au superbe faubourg qui prolonge la ville à l'ouest, si on peut appeler un faubourg la ligne continue de *trois ou quatre lieues* de

maisons, de palais et de villa charmantes, qui joint Naples à Portici, Torre del Greco, l'Annonciata, Herculanum et Pompeia. — Où trouver dans l'abord si triste et si mal bâti de nos villes, un faubourg comme celui-là ?

On passerait sa vie à contempler, de notre balcon, ce magnifique golfe, encadré, comme un immense lac ; et, pour fermer ce grand cercle, un horizon de mer, entre la pointe de Sorrente et Caprée, la haute et sombre île de Tibère d'un côté, et de l'autre, le cap Misène de Corinne et de Mme de Staël, et les deux îles d'Ischia et de Procida, de Grazialla et de Lamartine.

Les femmes du peuple, bien plus encore qu'à Venise et à Florence, sont bien les plus sales guenons qu'on puisse imaginer, sans façons, ni tournure, ni prétention, ni coquetterie, avec leurs cheveux brouillés pour toute coiffure, des robes claires et des tartans qui leur pendent jusqu'aux pieds ; elles n'ont pas l'air de désirer être regardées comme nos fringantes Mimi-Pinson.

Où sont donc ces belles Napolitaines, dont la réputation était proverbiale ? Je ne parle que des femmes du peuple ; les autres semblent confondues avec des étrangères, à moins qu'elles ne soient invisibles comme à Venise ; rien ne les distingue, à mes yeux, jusqu'à présent.

Naples, 20 avril.

Le temps s'est raffermi, et nous en avons profité, pour voir trois belles choses : d'abord, le Musée de Naples qui se distingue par les trésors réunis du monde moderne et du monde ancien, avec les objets d'art et d'usage enlevés à Pompeia, ses peintures murales, au moyen des pans de murs qu'elles recouvraient et qui donnent une idée de la

manière, du dessin et du coloris des Grecs ; puis le château de Capodimonte qui, par son nom même, indique sa position dominante, à l'extrémité nord de Naples, avec son parc splendide, son luxe d'ameublement et de tentures des Gobelins, ses riches salons de marbre aux pavés de mosaïque, et une salle entière en fine porcelaine, y compris le plafond. — Enfin, le Palais Royal, en brique rouge, d'un luxe au moins égal avec de véritables Gobelins, présent des rois de France ; et, chose des plus curieuses, qu'on comprendra difficilement en France, une belle statue, de forme antique, de Napoléon Ier, et les meubles même de Murat et de la reine Caroline, marqués partout à leur chiffre et aux aigles de l'Empire.

C'est à un pareil symptôme de l'esprit d'un peuple, autant qu'à la beauté du climat et des monuments des villes, autrefois des capitales, devenues des chefs-lieux de département, que nous nous apercevons n'être plus en France. — L'esprit public en Italie ne comprendra jamais que notre vendalisme politique procède de l'intolérance des partis; que les questions d'art ne soient pas intimement liées à l'intégrité des monuments ; que les signes marqués des époques ne dominent pas les tristes et dégradantes représailles des partis triomphants, arrachant les fleurs de lys au drapeau de Jeanne d'Arc, les aigles décorant un piédestal de colonne ou le fronton d'un palais, brisant, à Saint-Denis, le tombeau d'Henri IV, pour jeter ses restes à la voirie, et abattant la colonne Vendôme, pour atteindre, du même coup, la statue de l'empereur, deux monuments de la gloire nationale. — Si une chose m'a étonné, c'est qu'on n'ait pas mutilé la délicieuse cour carrée du Louvre, pour détruire les médaillons et les chiffres de François Ier et de Henri II.

Naples, 21 avril 1876.

Ce n'est pas moi qui ferai la description de Pompeïa ; elle remplit largement des volumes, anciennement et récemment publiés ; mais l'impression est très-vive, quand on aborde, pour la première fois, ce *Lazare* de ville qui a dormi dix-sept siècles dans son suaire de cendre, depuis l'éruption du Vésuve, son terrible voisin de campagne. — Il a cependant été plus conservateur que les barbares et les seigneurs romains ; ici au moins, quand Pompeïa est sortie de son sépulcre, on a saisi et surpris la vie ancienne, dans son plein exercice, dans la manifestation de ses mœurs et de ses habitudes, par les objets d'art, de profession et d'usage trouvés dans les maisons.

Les rues sont étroites et grossièrement pavées de gros morceaux de lave ; deux chars n'y pouvaient passer en se croisant, trottoirs le long des maisons. — Gros blocs de pierres pour passer d'un trottoir à l'autre et qui laissaient de chaque côté, un petit intervalle pour les roues des chars. — Pour ce peuple d'une époque raffinée et corrompue, ce système de voies urbaines me semble bien imparfait.

On est saisi d'une vive émotion, comme en pénétrant, pour la première fois, dans une demeure que vient de quitter une dépouille mortelle, quand on visite ces maisons vides qui, à l'exception d'une seule, la maison Diomède, sont effondrées et rasées à la hauteur du premier étage ; il a cédé à la pression de la pierre ponce et des cendres accumulées qui ont enseveli Pompeïa.

Tous les objets qui pouvaient se déplacer ont été emportés et déposés à mesure au Musée de Naples, procédé que nous trouvons malheureux et que le génie de

Châteaubriand a justement critiqué, en indiquant un ingénieux moyen de les conserver sur place, en couvrant le rez-de-chaussée de chaque maison, avec toutes ses divisions intérieures, ce qui leur eût laissé leur cachet d'originalité, de manière à faire de Pompeïa une *ville musée du plus haut intérêt archéologique et historique,* tandis qu'après la dispersion des meubles, ornements, statues et ustensiles d'usage, la ville elle-même s'en ira en poussière, comme la Rome antique, sous la double action dissolvante des pluies d'orage et d'un soleil dévorant.

Cette idée, simple comme le bon sens, n'a pas été comprise; le mal est irréparable, et l'on verra disparaître la moitié de Pompeïa avant peut-être que la seconde moitié, encore enfouie, n'ait été découverte : maisons, colonnes, remplissant les jardins et les cours, fontaines, piscines, salles de festins, chambres à coucher, salons de conversation, la plupart égayés par de fraîches peintures murales, témoignent du goût artistique de la race italique et du besoin d'art et de poésie pour tous les sanctuaires de la vie domestique.

Ces impressions morales ne vous quittent pas et grandissent à mesure, à partir d'une salle d'entrée où, sous de grandes verrines, sont exposés les cadavres momifiés de quatre femmes et de deux hommes, dans l'attitude même que leur a donnée la catastrophe volcanique de l'an 79. — Par un moulage de plâtre, habilement pratiqué, ces corps ont conservé leur dernière attitude : l'une des femmes se couvre le front de son coude, pour se garantir de la cendre brûlante qui pénétrait par toutes les fissures ; l'autre est une très-jeune femme, aux membres délicats, et portant au doigt une bague dont le chaton fait saillie sur le plâtre qui lui laisse ses élégantes proportions.

Est-ce qu'il n'y a pas là la révélation du drame terrible de leur agonie.

Et dire que pendant que cette éruption causait tant de victimes; qu'ici, une lave épaisse, là, une cendre brûlante recouvraient, dans leur tombeau, Herculanum, Pompeïa, Strabia; qu'une triple population périssait dans ses demeures, ou s'enfuyait affolée de terreur, à part deux hommes, les Pline, l'oncle et le neveu, qui semblent avoir vécu de la vie morale et conservé la dignité et la sensibilité humaine; l'un victime de la science, l'autre lisant à sa mère un chant de Virgile pour échapper à l'oppression d'un grand sentiment de commisération, des Sybarites romains et des femmes éhontées et sans cœur, de celles qui mettaient des colliers d'or à leurs lamproies, chantaient, dansaient et s'enivraient, de l'autre côté du golfe, à Pouzzole et à Baïa, tant il est vrai que la corruption des mœurs est mère de l'insensibilité du cœur.

La pluie de ce matin n'a pas effrayé notre curiosité, qui en a été récompensée par un soleil radieux, inondant Pompeïa de sa vive lumière et semblant l'avoir fait sortir, pour la seconde fois, de la nuit où elle a dormi dix-huit siècles. — Il donnait une apparence de vie à la ville morte et à ses maisons vides qui n'ont plus guère que des étrangers pour visiteurs.

Par imitation de la Métropole, elle avait sa voie appienne, ses tombeaux hors les murs et très-bien conservés, ses maisons de Cicéron et de Salluste; et, comme à Rome, son Forum, sa basilique, son temple de Jupiter, son amphithéâtre, son Panthéon d'Auguste, ses deux théâtres tragique et comique; et cela a lieu de surprendre, dans une ville de troisième ordre, déjà détruite par un tremblement de terre en 63, seize années seulement avant la grande catastrophe; mais il y avait, dans ces peuplades,

un tel mélange de vitalité et d'insouciance de la vie, que Résina d'aujourd'hui a été bâtie sur la lave même qui écrase Herculanum, et Castellamare sur Strabia.

Naples, 21 avril 1876.

Nous sommes partis, ce matin, par le chemin de fer, en contournant le golfe et longeant la côte, pour Castellamare et Sorrente, deux petites villes en cordons qui n'ont rien de remarquable que leur position, entre le golfe qui les caresse et les montagnes qui les dominent, et la seconde, par la naissance et la maison du Tasse.

Aucun guide de voyageurs n'a parlé de l'admirable chemin de quatre lieues de corniche qui, entre Castellamare et Sorrente, contourne les rochers et toutes les sinuosités de la côte, souvent fort élevée au-dessus des eaux du golfe.

Pendant les deux dernières lieues, la route est bordée d'orangers et de citronniers chargés de leurs fruits d'or qui embaument l'air et le voyageur, et lui rappellent l'image poétique du jardin des Hespérides.

Cette route de corniche a été pour nous une surprise qui nous a fait moins regretter celle de Nice et de Menton, qu'une modification d'itinéraire nous a forcé d'abandonner. — Elle circule large et facile, en mille replis gracieux autour des promontoirs avancés sur la mer et s'enfonce parfois dans de fraîches vallées qu'elle traverse alors sur d'élégants viaducs, et ménage ainsi des vues ravissantes, tantôt sur les pentes verdoyantes des montagnes, tantôt sur les eaux, aujourd'hui bleues, du golfe redevenu un miroir de lapis-lazuli, encadré dans deux parois de verdure d'une incomparable fraîcheur.

Cette corniche de quatre nouvelles lieues pour le retour, nous présente un aspect tout nouveau et diffère de celle de Nice, en ce que celle de Nice à Gênes, plus escarpée peut-être, offre toujours le même horizon de mer, tandis que nous avions ici son admirable encadrement des trois îles de Caprée, d'Ischia et de Procida, entre les deux caps de Sorrente et de Misène, le Pausilippe en face, et Naples, prise à revers et assise au fond du golfe, ce qui donne à l'œil qui parcourt ce grand cercle un multiple horizon...

Naples, 22 avril 1876.

Le temps est sombre encore par ce singulier printemps d'Italie. — Est-ce que, comme le nôtre, il ne serait qu'un mythe inventé par les poètes ? — La mer n'était pas belle non plus, ce matin, mais elle se rattrapait par l'éblouissante frange d'écume argentée qu'elle envoyait sur les jetées du port.

Portici, Torre del Greco, l'Annonciata, sont encore dans la brume, au-dessous du Vésuve, notre voisin de vis-à-vis, qui, hier, envoyait du côté opposé à Naples son épaisse fumée noirâtre, à peu près semblable à celle d'un feu de cheminée chez un boulanger. Elle nous vient aujourd'hui, et plus claire et plus blanche: — et dire que tant de gens dorment tranquille, sous cette menace incessante du feu intérieur et s'amusent à faire, avec la lave qui a écrasé Herculanum, des boutons de chemise et des camées de bracelet.

Nous avons enfin vu les Napolitaines et toute l'aristocratie féminine, dans des voitures splendides et avec des toilettes aussi élégantes que luxueuses, rouges, bleues,

vertes, violettes, jaunes, éclatantes comme leur climat, leur ciel, leur soleil. — Là, tout s'illumine, se dore à tous ces rayonnements, il faut bien que tout s'harmonise, les femmes et les choses.

Sauf de merveilleuses exceptions, elles ne sont ni plus belles ni plus jolies qu'ailleurs. — C'était jour de courses, aujourd'hui, et nous avons vu défiler pendant plusieurs heures et très-avant dans la soirée, dans la rue de Tolède et sur notre quai, un nombre considérable d'équipages remplis de Napolitaines, que nous n'avions pas jusqu'ici distinguées des étrangères, mais que nous avons enfin aperçues, élégamment parées à la mode de Paris et dans des toilettes voyantes à vous tirer les yeux.

Partis en voiture, nous avons monté des rues en lacet, tantôt larges, tantôt étroites, et par des rampes bien ménagées conduisant au château Saint-Elme, dominant de très-haut la ville, et qui me semble avoir été construit pour la contenir plutôt que pour la défendre.

Du haut de la terrasse crénelée qui fait le tour de la citadelle, on ne regrette pas la fatigue d'une pareille ascension, car la vue est un véritable éblouissement. — Nous avions vu ainsi Florence et Rome, de Saint-Miniato et de Saint-Pierre in Montorio ; mais là, nous n'avions à nos pieds qu'un amas imposant, il est vrai, de maisons, églises et palais. Ici, la ville, dans les mêmes conditions, s'élève pittoresquement en amphithéâtre avec un encadrement de verdure et de collines boisées au Pausilippe, à Pouzzole, à Baïa, d'un côté, et de l'autre, de l'admirable golfe et de l'horizon de mer qui font de Naples la merveille de l'Italie...

Quel cadre pour un pareil tableau ! La nature complète ici l'œuvre de l'homme ; et quel vaste horizon pour l'œil qui se relève de la ville agglomérée au golfe qui la pénètre

de sa courbe gracieuse, et aux riantes campagnes de la Campanie.

En descendant de Saint-Elme, nous nous sommes arrêtés à l'ancien couvent de *San-Martino*, dont le gouvernement a fait un musée d'une espèce très-originale, composé de trois ou quatre chapelles convergeant à une église centrale, avec laquelle elles luttent de bon goût et de magnificence. Et quel musée ! ce serait à une femme, à sa délicatesse de touche, que des bijoux, des écrins pareils devraient appartenir de droit pour en rendre compte. — On ne sait qui l'emporte de la fraîcheur des marbres, de la fine ciselure des ornements dorés, ou de la perfection des fresques des plafonds, ou des tableaux de maîtres des autels ; il m'en reste encore un éblouissement dans les yeux.

Indépendamment des dépouilles de Pompeïa, le musée de Naples est remarquable par les tableaux des autres écoles, car elle n'en a point par elle-même, comme Rome, Venise, Milan, Bologne et Florence ; et pourtant, à défaut des maîtres, elle avait des artistes, jaloux comme tant de médiocrités. — Stendhal raconte que le Dominiquin, qui y avait été appelé pour peindre l'église de Saint-Janvier, y fut empoisonné par les artistes du pays. C'est tout ce qu'il a trouvé à dire de la peinture napolitaine, et il ajoute pourtant, entraîné par son amour pour la nature de cet incomparable climat : « Naples devait s'illustrer à un » autre point de vue et par un art différent, et montrer » que l'Italie fut toujours la patrie du génie, et lui donner, » à défaut de Titien ou de Veronèse, Cimarosa et Pergo- » lèse, et avec eux les mélodieux échos de ce sol en- » chanté. »

Continuant notre ligne de circonvallation, nous avons fait le tour de la montagne du Pausilippe, en passant en

revue, en détail, tout ce que nous avions vu à l'état de panorama du haut de l'esplanade de Saint-Elme ; et nous sommes rentrés par la courbe et la pente gracieuse de la Margellina qui domine le golfe et aboutit au quai si bien bâti de la Chiaia, et à la promenade plantée d'arbustes qui le borde, rendez-vous de toute la société napolitaine dans les beaux soirs du printemps ou d'été.

Comme on deviendrait facilement sybarite dans un pareil milieu, si on se laissait trop facilement pénétrer par la mollesse et le farniente de ce climat d'élite. J'y comprends mieux Annibal s'endormant aux délices de Capoue, et comment les Romains de la décadence morale, les patriciens et les maîtres de Rome y venaient oublier leurs sombres cassines. Mais cette nature de Dieu, au lieu de les régénérer par son enchantement, ne faisait qu'amollir encore leurs âmes, déjà trop corrompues, et développer les vices qui, les barbares aidant d'un côté et les mœurs pures des chrétiens de l'autre, ont fait périr la société romaine.

C'est avec un regret profond que nous allons quitter Naples. — Retournant cet adage : *Voir Naples et mourir,* il faut dire, au contraire : *Voir Naples et y vivre.* — Passez quelques jours seulement à Rome, vous voudrez en sortir, disait Stendhal; séjournez-y quelques mois, vous ne voudrez plus la quitter. Appliqué à Naples, le mot serait encore plus vrai.

Ici, le mauvais temps ne dure pas; le soleil joue un trop grand rôle dans cette splendide nature dont nous voulons nous imprégner pour toujours, n'espérant pas la revoir désormais. — Seulement, ne rendra-t-elle pas bien tristes nos villes déjà si ternes, nos campagnes si monotones ? Eh bien, non ; nous les embellirons au souvenir ineffaçable de ce que nous aurons eu sous les yeux, et de l'enchante-

ment progressif qui nous suit depuis Turin jusqu'à Naples, qui est pour nous la véritable capitale de l'Italie.

Pise, 29 avril 1876.

Arrivés hier à Pise, une voiture nous a conduits à travers la ville, qui n'offre rien par elle-même de particulier, si ce n'est la solitude et une profonde tristesse, pour arriver aux quatre merveilles, sa seule gloire aujourd'hui, mais dont une seule aussi suffirait à son illustration et à l'attrait des étrangers et des artistes.

La tour penchée, de sa base à sa galerie supérieure, est, dans sa forme cylindrique, aussi délicatement ouvragée que le bijou du plus précieux écrin, avec ses huit rangs de colonnettes superposés, aussi fines et frèles, que des arêtes de poisson; ils sont reliés entr'eux par de petits arcs, en plein ceintre, et laissent voir, au fond de la galerie qui monte en spirale, de charmantes statuettes de marbre blanc, comme la tour elle-même.

Il en est ainsi de la Cathédrale et du Baptistère qui luttent avec elle de grâce et de délicatesse.

Cette église de San-Jean a quatre rangs de colonnettes de même forme et de même blancheur, et évidemment de la même main d'un grand artiste. — Chaque étage diminue à mesure qu'il s'élève, y compris le fronton triangulaire; de sorte que si on isolait l'étage supérieur, il ressemblerait à un temple grec en miniature.

L'intérieur d'un ordre plus sévère, est un peu lourd avec ses gros piliers qui sont loin d'avoir l'incomparable légèreté de sa façade. — Je n'aime pas non plus la voûte plate, quadrillée et à caisson d'or ouvragé, et d'une date certainement postérieure.

Le Baptistère a un dôme qui diffère de celui de Florence qui est octogone, à pans coupés et à toiture triangulaire, tandis qu'à Pise, il est circulaire, comme la coupole de Saint-Pierre, ce qui le fait s'élever et se détacher bien mieux du sol ; au-dessus des premières assises, à portes ceintrées qui ne valent pas les portes de bronze de Ghiberti, il se dégage un premier rang de colonnettes semblables à celles de la tour penchée ; puis, au second étage, un second rang de charmants petits triangles guillochés sur leurs bords, et un troisième rang de mignonnes fenêtres encadrées, chacune, dans un fronton à angle aigu qui contraste, de la manière la plus pittoresque, avec la forme cylindrique du dôme.

L'intérieur l'emporte, par un autre côté : le Baptistère de Florence, à part quelques autels, est nu et vide ; à Pise, il est délicatement orné de rosaces, brodées à la mauresque, apportées de Constantinople et ouvrées comme la plus légère dentelle.

L'autel et la chaire ont la même ornementation ; seulement celle-ci est soutenue par neuf colonnes et chapiteaux de nature différente : *Brocatelle* d'Espagne, — *Jaspe* de Sicile, — *Marbre* d'Italie ; — quatre espèces de granit : *Oriental,* de l'*Ile d'Elbe*, de *Corse* et de *Sardaigne* ; et, tout autour, des sculptures du plus beau relief et du plus remarquable travail. — C'est pour le coup que Charles-Quint eût voulu agrandir son écrin, pour mettre ces trois joyaux avec le Campanile de Florence.

Quant au fameux cimetière, ce grand parallélogramme, appelé le *Campo-santo,* rempli de terre apportée de Jérusalem, il est des plus curieux, par les quatre galeries à soixante-deux arcades qui l'entourent, à plein ceintre, et chacune partagée, avec des trèfles au sommet, par trois colonnettes légères et fuselées.

Ces galeries ont leurs parois couvertes de peintures à fresques que l'humidité du lieu a bien détériorées. — Celles du célèbre Orcagna sont les mieux conservées.

Jamais la mort, dans son dernier asile de la terre, la naissance de l'homme, recevant l'eau lustrale du baptême, les rites sacrés et les cérémonies du culte, n'ont reçu un pareil hommage de l'art le plus épuré, allié à la croyance la plus profonde.

On se demande, avec un étonnement mêlé d'admiration, quelle puissance, sur un coin d'une ville relativement petite, bien que les Pisans aient compté dans l'histoire, a pu réunir les artistes de génie : architectes, peintres et sculpteurs qui l'ont à jamais illustrée, par les quatre chefs-d'œuvre dont nous avons essayé de donner une imparfaite idée.

Gênes, 1er mai 1876.

De Pise à la Spezzia, pays insignifiant ; mais, au-delà, commence le système de voies ferrées le plus curieux après celui des Appenins, qui ait été entrepris.

Je m'explique à présent pourquoi on a tardé si longtemps à exécuter cette belle ligne directe, suivant le littoral de la Méditerranée, de Marseille à Gênes, Rome et Naples ; — c'était la plus difficile et la plus onéreuse, et qui demandait, avec beaucoup d'argent, un temps considérable et des ingénieurs de premier ordre ; — le percement du mont Cenis n'était que de la Saint-Jean auprès de celui-ci : d'énormes promontoires, au nombre de quatre-vingts, s'avancent dans la mer ; il a fallu y pratiquer quatre-vingts tunnels, quelques-uns assez longs, demandant sept ou huit minutes de trajet, et le dernier passant sous la chaîne des très-hautes collines qui couronnent Gênes et

lui forment une vaste enceinte complétant celle de la mer.

On fait ainsi douze ou quinze lieues sous terre et en cotoyant la mer; dans l'intervalle des tunnels, la mer brisait, sur les rochers du rivage, au pied même des viaducs, agitée, sombre, en deuil de la lumière, et jetant, par un contraste saisissant, sur les galets noirs de la côte, de larges franges d'écume d'où s'échappaient parfois des lueurs phosphorescentes; — dans cette nuit sans étoiles et sans lune, c'était quelque chose de fantastique qui m'a tenu éveillé de dix heures à minuit.

C'est aussi une grande et belle ville que Gênes, étagée et en amphithéâtre autour d'un port immense, comme Naples autour de son golfe, voilà la ressemblance; la différence, c'est qu'autant les quais de Naples sont largement pavés et d'une remarquable propreté, autant les cales de Gênes sont sales, sordides, étroites et dans un état de dégradation qui provoque le dégoût.

Je dois faire exception en faveur de deux points du port, en regard l'un de l'autre : le palais Doria n'a rien de remarquable que le nom de ce Doge, et ses jardins en terrasse faisant esplanade et dominant le port et la mer à l'horizon; l'autre point en regard, c'est une haute esplanade en marbre blanc et plus splendide encore à cause de son orientation et de ses matériaux, et appelée : *Terrazza Marmorea;* elle a 1,200 mètres de longueur sur 50 de largeur, et fait mieux juger de la grandeur et du mouvement animé du port et de la gracieuse situation de la ville étagée entre la mer et les montagnes qui la dominent de trois côtés.

Si j'avais séjourné plus longtemps à Gênes, j'aurais passé bien des heures, le matin surtout, à cause du soleil, accoudé sur les parapets blancs de la terrasse Marmo-

réenne, pour jouir du spectacle d'une si mouvante activité commerciale.

L'encombrement du port est tel par les navires qui se pressent avec leur forêt de mâts, qu'il y a place à peine pour la circulation d'une foule d'embarcations qui se croisent, qu'il m'a rappelé la naïveté de je ne sais plus quel Calino qui disait que les maisons l'empêchaient de voir la ville, comme les arbres la forêt. Il aurait dit bien mieux ici : Les navires m'empêchent de voir le port.

Les montagnes font à Gênes une haute ligne de fortifications naturelles de 44 kilomètres de développement de l'est à l'ouest. Le port et le golfe demeurent seuls ouverts au midi, et ont donné lieu, avec une seconde enceinte fortifiée, plus rapprochée de la ville, à une comédie parlementaire qui nous a bien amusés, dans la querelle de portefeuilles que M. Thiers faisait au maréchal Soult : celui-ci profitant d'une bévue historique de celui que, dans la coulisse, il appelait le *Petit Foutriquet,* en échange de sa qualification de l'*Illustre fourreau : Mon illustre ami, malgré ses prétentions à l'infaillibilité, se trompe quelquefois,* lui répondit le vieux maréchal impatienté de ses malices, *personne n'a rien compris au récit très-détaillé qu'il a fait du siége de Gênes ; nous y étions nous autres, vieux fourreaux, tandis que sa plume à lui n'y est jamais allée, sans quoi il aurait su que Gênes, au lieu d'une seule, avait deux formidables lignes de fortifications ; et il a perpétuellement confondu celle des montagnes avec l'enceinte même qui serrait de plus près la ville ; et voilà,* dit-il, en lui lançant une flèche de Parthe, *comment on écrit l'histoire !*

Et de rire la galerie !

Gênes, transversalement a ses grandes rues, où s'élèvent de très-nombreux palais, portant les noms historiques de

sa gloire passée, est percé d'une multitude de petites ruelles tournantes, appelées *vicoli,* assez propres et bien pavées; mais si étroites que beaucoup de maisons se touchent à peu près, par leurs étages supérieurs, et comme les gorges du *Trient,* dans la vallée du Rhône, ne laissent voir le ciel qu'à l'état de ruban. — C'est évidemment, comme en Espagne, pour le peuple qui passe sa vie sur la rue, une défense contre les ardeurs du soleil; cependant, ces vicoli relient assez bien les grandes artères de la cité.

C'est dimanche que nous avons fait notre grande excursion habituelle en voiture dans la ville; toutes boutiques fermées, mais toute la population sur les rues et les trottoirs; nous seuls à peu près en voiture; les hommes vêtus comme partout, sans distinction de nationalité; les femmes, très-mêlées, comme type, les belles en minorité, mais toutes très-parées de riches et élégantes toilettes; quelques-unes avec la mantille espagnole noire sur la tête et attachée d'une manière aussi coquette qu'originale.

La beauté proverbiale des palais de Gênes nous a paru surfaite; le soleil, il est vrai, leur manquait; mais, à part le palais ducal, dont le marbre est blanc par exception, et le palais Brignoli, rouge des pieds à la tête, et d'une très-riche ornementation extérieure; les autres sont d'un marbre grisâtre assez terne, et bien loin de cette blancheur dorée qu'on nous avait promise.

La Cathédrale et la plupart des églises sont belles, mais de cette beauté italienne et éclatante qui n'intéresse que les yeux et ne porte point l'âme au recueillement.

En voiture, nous avons prolongé notre promenade sur les remparts de l'Est qui forment la première enceinte fortifiée, et entre elle et la seconde, il s'est élevé une ville nouvelle, supérieurement bâtie.

Immédiatement au-dessous des remparts et d'une magnifique promenade, rendez-vous, chaque soir, de la société gênoise, on nous a fait remarquer, dans un vaste parc, une villa délicieuse de fraîcheur et composée de trois palais appartenant au marquis de Serra, riche seigneur de Gênes; puis nous avons gravi, en lacets bien ménagés, la villa *Négro* qui s'étage en colimaçons et d'où l'on jouit d'une vue des plus étendues, sur la ville à vos pieds et sur le port et la mer au-delà.

J'avais donc tort de dire que notre voyage était fini à Naples ; non, il fallait compter avec Pise et Gênes, qui font avec Venise, Florence, Rome et Naples, les perles de cet incomparable collier de villes, qu'on appelle l'Italie.

POÉSIES

PAR M. BIOU.

APRÈS LE DÉPART DES ENNEMIS

Un étranger, ô France !
Te demande un abri :
« — Chez moi tout est souffrance,
» Et mon sein est tari !... »

Quoi ! ton or, tes finances,
Splendeurs de ton passé,
Fruits des arts, des sciences ?...
» — Ils ne m'ont rien laissé !... »

Quoi ! Ces monceaux superbes
Que ton sol a produits
De millions de gerbes ?...
» — Sous leurs pas tous détruits ! ... »

Ces troupeaux innombrables
Parure de tes prés,
Orgueil de tes étables ?...
» — Ils les ont dévorés !...

Les trésors de tes caves
Par les soins fécondés,
Magnifiques épaves !...
» — Leur soif les a vidés !... »

Cette gloire infinie,
Les livres de tes fils
Scellés par le génie ?...
» — Pour eux bourre à fusils !...

Ces œuvres enviées
Qu'à ton Louvre anobli
Le monde a confiées ?...
» — Leur souffle a tout sali !... »

Les monuments sublimes
Par le culte habités,
La croix sainte à leurs cimes ?...
» — Ils les ont insultés !... »

Tes châteaux et tes villes
Dans le granit taillés,
Ces suprêmes asiles ?... »
» — Rendus ou foudroyés !... »

Et tes soldats si braves
A vaincre habitués
Un contre dix esclaves ?...
» — Par le nombre tués !...

Mais les enfants, les femmes,
Les vieux.... — monde sacré ! —
Impuissants dans ces drames ?...
» — Sur leur sort j'ai pleuré !... »

Que reste-t-il encore,
O France, à ta fierté ?...
» — Ce que leur peuple ignore :
» La foi, la liberté !... »

SONNETS FANTAISISTES

Un Sonnet !... Allons donc !... Vieux mot, vieille ren-
Forme sotte et bizarre où, souvent de travers, [gaîne,
L'idée entre faussée, en meurtrissant le vers,
Comme un stylet moulu qui fait trou dans sa gaîne.

Ce n'est pas tout : la rime, en horreur de la gêne,
Ne se soumet qu'après des martyres divers,
En victime !... O poète ! ô cervelle à l'envers !
Le jeu du casse-tête offre bien moins de peine.

Tu rirais du chanteur s'appliquant un baillon,
Du rapin qui voudrait peindre avec un haillon ;
Et tu tords dans des nœuds ta plume pour écrire !...

Je veux, en feu de joie, allumer mon bonnet
Le jour où d'un impôt... — Mais... je vous vois sourire....
Ah ! malheureux !... Je crois que j'ai fait un sonnet !...

L'homme le plus féroce est le propriétaire,
Dit-on, jaloux de tout !... Déplacer un sarment,
Ou froisser un épi mérite châtiment ;
Le soulier du passant commet un vol de terre...

J'en connais un pourtant d'humeur moins militaire,
Un vieil oncle breton, très-fier de son froment,
Glorieux de ses prés, mais vivant sans tourment,
Et croyant, qu'à propos, il est bon de se taire.

Un soir ensemble, à l'heure où le soleil penchait,
Nous saisîmes le bruit d'un arbre qu'on hachait...
Trois pas !... Et le voleur avait notre visite...

« Halte !... Fit le bonhomme explorant son verger,
» C'est Jean !... Il a besoin de bois... Tournons bien vîte !...
» S'il me voyait, cela pourrait le déranger... »

Madame Sévigné dans ses lettres raconte
Un trait assez piquant, à propos d'un procès ;
On en parla beaucoup... C'était peut-être un conte !...
La dame était surtout friande de succès.

Du ministre Louvois, pour affaire de compte,
Une orpheline, en vain, sollicitait l'accès.
De rebuts incessants elle éprouvait la honte ;
Elle avait tout usé, prières et placets.

Enfin, au Roi-Soleil la pauvre demoiselle
Demande une audience, et dès le même jour
L'obtient. — Elle parait devant toute la cour :

« — J'écoute, dit Louis quatorze : » — « Ah ! répond-elle,
» Chez Monsieur de Louvois que j'ai besoin de voir,
» De me faire entrer, Sire, auriez-vous le pouvoir ?... »

Nantes, 1876.

ÉTUDE

SUR CONDORCET

PAR M. G. COLOMBEL.

MESSIEURS,

Il m'a toujours semblé que si les faits de la Révolution française commençaient à être suffisamment connus, les caractères des hommes, qui l'avaient préparée et consommée, étaient au contraire beaucoup trop laissés dans l'ombre. Or, c'est en partie dans ces caractères que se trouve la raison d'être des événements qui, à cette époque, ont bouleversé et changé la vieille société française.

Etudier ces caractères, les mettre en lumière, m'a paru œuvre utile. J'espère en faire passer quelques-uns devant vous, quelques-uns pris dans les différentes périodes de cette époque aussi féconde qu'agitée. Je les choisirai d'abord dans la période de préparation, dans la période d'exécution ensuite, enfin dans celle de transformation en un gouvernement régulier.

Une figure m'a semblé tout particulièrement propre à l'étude de la première phase : c'est celle d'un savant, d'un philosophe, qui, après avoir vu dans la Révolution la ré-

génération de son pays, est mort par elle, mais mort sans la maudire. — J'ai nommé Condorcet.

Jean-Antoine-Nicolas Caritat de Condorcet est né en Picardie, le 17 septembre 1743. — Il atteignait à peine sa quatrième année, quand il perdit son père, capitaine de cavalerie. Sa mère était d'une grande dévotion et voua son fils à la Vierge et au blanc. Dès qu'il eut l'âge de douze ans, Mme de Condorcet confia son enfant aux soins de son oncle, évêque de Lisieux. Là, le jeune Condorcet fut entouré d'hommes chez lesquels dominaient les idées religieuses. Ses instituteurs furent des jésuites. Cependant il arriva en matière religieuse au scepticisme le plus complet.

Heureusement ce scepticisme fut corrigé chez lui par une bonté d'âme vraiment exceptionnelle. Il n'admettait pas qu'on pût faire souffrir un de ses semblables et il condamnait tout acte injuste ou criminel, parce qu'un pareil acte blesse certainement quelqu'un. Il allait même au-delà, et ne voulait pas qu'on fît souffrir inutilement les animaux. Témoin ce passage de l'admirable opuscule intitulé : *Avis d'un proscrit à sa fille,* opuscule qu'il écrivait la veille de sa mort.

MA CHÈRE FILLE,

Conserve dans toute sa pureté, dans toute sa force, le sentiment qui nous fait partager la douleur de tout être sensible; qu'il ne se borne pas aux souffrances des hommes; que ton humanité s'étende même sur les animaux. Ne rends point malheureux ceux qui t'appartiendront; ne dédaigne pas de t'occuper de leur bien-être; ne cause à aucun des douleurs inutiles ....

Condorcet dirigea les premiers efforts de son esprit vers les études mathématiques; il avait à peine vingt-deux ans quand il présenta à l'Académie des Sciences un ouvrage

intitulé : *Essai sur le calcul intégral.* Cet ouvrage fit sensation ; il ne m'appartient pas d'en indiquer la valeur, mais comme garants du haut mérite de cette œuvre, je puis citer les témoignages de d'Alembert et de Lagrange.

Voici l'appréciation de d'Alembert :

L'ouvrage annonce les plus grands talents et les plus dignes d'être excités par l'approbation de l'Académie.

Voici l'appréciation de Lagrange :

Le calcul intégral de Condorcet m'a paru bien digne des éloges dont vous l'avez honoré.

Condorcet continua pendant quelque temps et avec succès ses études mathématiques ; il s'appliqua notamment au calcul des probabilités et à la mécanique analytique.

Dès l'âge de vingt-cinq ans, par suite de ses travaux, il aurait pu entrer à l'Académie des Sciences ; ses parents, entichés de leur noblesse, s'y opposèrent ; faire des sciences son occupation unique, c'était, selon eux, déroger. L'année suivante, en 1769, il fut reçu à l'Académie et en devint bientôt le secrétaire perpétuel. Un seul de ses parents lui pardonnait d'être un savant et de ne pas être, comme son père, un capitaine de cavalerie.

Parlant devant la Société académique, je dois placer au premier rang parmi les travaux lus par Condorcet à l'Académie des Sciences un mémoire inédit sur la meilleure organisation des sociétés savantes. Notre philosophe y révèle de grandes qualités de style ; aussi, sûr de sa force, le voit-on, à partir de ce moment, se jeter dans le tourbillon littéraire de l'époque et y marquer sa place, malgré l'éclat vraiment extraordinaire qu'y jetaient alors les Voltaire, les Rousseau, les Montesquieu.

Voltaire, avec lequel il se lia d'une étroite amitié, avait une haute idée de la valeur des écrits de Condorcet et

prisait fort ses conseils et ses avis, témoins ces deux lettres :

Fernay, 12 janvier 1778.

Mon philosophe universel, vos lumières m'étonnent et votre amitié m'est de jour en jour plus chère. Je suis affligé et honteux d'avoir été d'un autre avis que vous sur la dernière tentative d'un vieillard de quatre-vingt-quatre ans. (Voltaire avait voulu faire représenter à Paris une pièce nouvelle). — J'avais cru, sur la foi de quelques pleurs que j'ai vu répandre à des personnes qui savent lire et se passionner sans chercher la passion, que si mon esquisse était, avec le temps, bien peinte et bien coloriée, elle pourrait produire à Paris un effet heureux. Je me suis malheureusement trompé. Je conviens d'une grande partie des vérités que vous avez eu la bonté de me dire, *et je m'en dis bien d'autres à moi-même.* Je travaillais à faire un tableau de ce croquis, lorsque vos critiques, dictées par l'amitié et la raison, sont venues augmenter mes doutes. *On ne fait rien de bien dans les arts d'imagination et de goût, sans le secours d'un ami éclairé.*

Comme secrétaire perpétuel de l'Académie, Condorcet avait l'obligation de faire la biographie des académiciens que la mort avait frappés. Après Fontenelle, c'était tâche difficile. Il s'en tira avec honneur. Son style est simple, clair, précis, peut-être un peu sec; ce reproche m'est permis, car Condorcet qui, en véritable philosophe, avait appris à se connaître, se l'adressait à lui-même alors qu'il faisait hommage à Turgot de la collection de ses biographies :

Il n'y a pas un mot à répondre à ce qu'un vrai philosophe m'a écrit le 20 juin. Je l'en remercie très-sincèrement. On voit toujours mal les choses quand on les voit de trop loin.

Il ne faut jamais rougir d'aller à l'école, *eût-on l'âge de Mathusalem.*

Si j'avais pu y mettre un peu de clinquant, ils seraient plus à la mode ; mais la nature m'a refusé le talent de

> Rassembler des mots, l'un de l'autre étonnés,
> Hurlant d'effroi de se voir accouplés.

Cette sécheresse disparaît quand les faits qu'il raconte l'indignent ou excitent son exquise sensibilité. Il sait alors allier la force à l'élégance. Quelle page pourrait-on trouver plus éloquente que celle où il peint l'amitié si constante des deux académiciens Jacquier et Le Seur. Je ne puis résister, malgré sa longueur, au plaisir de la mettre sous vos yeux :

Leur amitié n'était pas de ces amitiés vulgaires que fait naître la seule conformité des goûts et des intérêts. La leur devait son origine à un attrait naturel et irrésistible. Dans ces amitiés profondes et délicieuses, chacun souffre toutes les souffrances de son ami et sent tous ses plaisirs. On n'éprouve pas un sentiment, on n'a pas une pensée où son ami ne soit mêlé ; et si on s'aperçoit qu'on n'est pas un avec lui, c'est uniquement par la préférence qu'on lui donne sur soi-même. Cet ami n'est pas un homme que l'on aime, que l'on préfère aux autres hommes ; c'est un être à part et à qui rien ne ressemble : ce ne sont ni ses qualités ni ses vertus qu'on aime en lui, puisqu'un autre aurait pu les avoir et qu'on ne l'aurait pas aimé de même ; c'est lui qu'on aime et parce que c'est lui. Ceux qui n'ont point goûté à ce sentiment peuvent seuls nier qu'il existe : il faut les plaindre.

Tout fut commun entre eux : peines, plaisirs, travaux, *la gloire même,* celui de tous les biens peut-être qu'il est plus rare que deux hommes aient partagé de bonne foi. — Ils voulurent qu'il y eut dans les places qu'ils occupaient une égalité parfaite ; si l'un des deux obtenait une distinction, il ne songeait plus qu'à procurer à son ami une distinction égale. — Un jour, dans un besoin d'argent, le père Le Seur s'adressa à un autre qu'à son ami. Le père Jacquier lui en fit des reproches : Je savais que

vous n'en aviez pas, lui dit le père Le Seur, et vous en auriez emprunté pour moi à la même personne.

Le père Jacquier eut le malheur de survivre à son ami. Le père Le Seur succomba à ses infirmités en 1770. Deux jours avant de mourir, il paraissait avoir perdu toute connaissance. « Me reconnaissez-vous ? lui dit le père Jacquier, peu d'instants avant sa mort. » — « Oui, répondit le mourant ; vous êtes celui avec qui je viens de résoudre une équation très-difficile. » Ainsi, au milieu de la destruction de ses organes, il n'avait pas oublié quels furent les objets de ses études, et il se rappelait un ami avec qui tout lui avait été commun. Le père Jacquier fut arraché des bras de son ami mourant, par des amis qui, pour me servir des expressions du père Jacquier lui-même, ne voulaient pas avoir à les regretter tous deux.

Avant de quitter ces éloges académiques, je dois signaler un fait qui honore au plus haut point le caractère de Condorcet et qui démontre que chez lui la sensibilité, poussée parfois jusqu'à l'extrême, n'excluait pas la fermeté.

Sa vie politique nous en fournira d'ailleurs d'autres et de plus mémorables exemples. Le duc de la Vrillère, celui qui avait fait un si cruel abus des lettres de cachet, avait été nommé académicien parce qu'il était puissant et redoutable. Il venait de mourir, et M. de Maurepas, son beau-père et premier ministre, insistait pour que son éloge fût, selon l'usage, écrit et lu par Condorcet. Condorcet s'y refusa courageusement. Il répondit à ses amis qui insistaient auprès de lui, craignant la vengeance de M. de Maurepas :

Aimeriez-vous mieux que je fusse persécuté pour une sottise que pour une chose juste et morale ? Songez-y bien, d'ailleurs, on me pardonnera plus facilement mon silence que mes paroles,

car je suis bien résolu, quoiqu'il advienne, à ne pas trahir la vérité.

L'homme qui agit ainsi, Messieurs, honore assurément les lettres, et c'est un exemple d'indépendance que j'ai cru bon de rappeler.

Ces travaux académiques, ces éloges avaient jeté de plus en plus Condorcet dans les études littéraires, sans toutefois lui faire négliger complètement ses études scientifiques. Il s'occupait aussi de questions d'économie politique et était un des grands admirateurs de Turgot. La chute de ce grand ministre désespéra Condorcet, mais ne le rejeta pas dans les études mathématiques, ainsi qu'il le déclarait dans son désespoir du premier moment. Elle le rendit, au contraire, plus ardent que jamais à signaler les abus et à en demander la suppression.

C'est qu'il pensait que l'espèce humaine est indéfiniment perfectible et qu'il regardait le soin de hâter ces progrès comme une des plus douces occupations, comme un des premiers devoirs de l'homme qui a fortifié sa raison par l'étude et par la méditation. — Travailler pour le bien public lui semblait ce qu'il y avait de meilleur et de plus glorieux ici-bas.

La *Vie de l'Hôpital,* qu'il écrivit en 1777, révéla chez lui les qualités d'un véritable homme d'Etat; c'était du moins l'avis d'un homme assurément bon juge en pareille matière, de l'illustre Franklin; il écrivait à Condorcet : « J'ai lu avec le plus grand plaisir votre excellent éloge de l'Hôpital. Je savais déjà que vous étiez un grand mathématicien, maintenant je vous considère comme un des premiers hommes d'Etat de l'Europe. »

Je ne puis, Messieurs, vous donner une analyse de ce travail, ces quelques lignes ne la sauraient comporter;

mais à l'occasion de cet ouvrage, Condorcet signalait avec raison les déplorables règlements que le système prohibitif, qui régnait en maître dans notre ancienne monarchie, inspira à l'esprit cependant si élevé de Michel de l'Hôpital. Le vertueux chancelier défendit par une ordonnance de crier dans les rues de Paris : *Petits pâtés à vendre*. Et pourquoi, disent les motifs de cette ordonnance : pour ne pas exposer les pâtissiers à l'oisiveté et le public à des indigestions !

Ne riez pas, Messieurs, les lois de l'époque n'allaient-elles pas jusqu'à établir la forme des hauts-de-chausse. Ceci d'ailleurs nous prouve, en passant, que pour être justes envers les hommes d'autrefois, il faut les juger comme subissant fatalement l'influence de leur siècle, quel que soit leur génie.

Condorcet lui-même en est un exemple ; plus que personne il subit l'influence du XVIII[e] siècle durant lequel la philosophie revendiqua avec tant d'énergie et de gloire l'inviolabilité de la conscience humaine, et comme conséquence la plupart des libertés dont nous jouissons aujourd'hui. Parmi ces libertés, à juste titre qualifiées depuis lors de nécessaires, s'en trouvait une notamment, celle du commerce, qui avait toujours été entravée. On ne la soupçonnait même pas, tant elle était enfouie sous le régime prohibitif que les guerres incessantes d'autrefois avaient conduit à établir dans presque toute l'Europe. C'est contre les abus scandaleux de ce régime que Condorcet s'éleva tout d'abord. Comme Turgot, il était convaincu qu'en matière de commerce une liberté intime et absolue est la seule loi utile et même juste. Comme Turgot, il s'attache spécialement au commerce des grains, que des règlements absurdes et infinis frappaient de vexations intolérables et de pertes énormes. Il adopta une

première fois la forme ironique, et écrivit l'ouvrage intitulé : *Lettre d'un laboureur de Picardie à M. Necker, prohibitif.* C'était une raisonnable chose, dit Voltaire, et même une jolie chose que cette lettre au prohibitif. Elle devait ramener tous les esprits, si le bon sens mis en lumière avait pareille autorité et s'il ne fallait pas du temps et du temps encore pour vaincre les préjugés.

Qu'était ce laboureur, au dire de Condorcet ? Sa peinture n'est point à dédaigner, car elle est celle des misères qui, dans ce temps, frappaient si durement le peuple des campagnes et y empêchaient tout progrès. Ecoutez, Messieurs, je vous en prie, ce résumé éloquent :

Je connais beaucoup le laboureur dont vous me parlez, c'est un homme bizarre : il a pu être riche, il est pauvre ; il a une femme et six enfants ; il ne lui est arrivé que des événements fâcheux, et je n'ai jamais vu personne avoir l'air plus content de son sort.

Ses parents avaient fait une grande fortune ; quand ils furent rassasiés d'argent, ils devinrent avides de distinctions : ils voulaient que leur fils aîné fût un grand seigneur, et obligèrent en conséquence leur cadet à étudier pour être prêtre. A peine fut-il sous-diacre, qu'il devint malheureusement amoureux de sa cousine germaine : elle était jolie, pleine de sensibilité, d'esprit et de raison ; mais comme sa branche était demeurée pauvre, jamais les parents ne voulurent consentir à un mariage si inégal ; et en mourant, ils réduisirent à la légitime le sous-diacre qui n'avait pas voulu devenir prêtre.

Sa fortune était encore honnête, mais il en dépensa la plus grande partie pour obtenir de Rome la double permission dont il avait besoin pour aimer sa cousine sans péché. Il se réduisit sans peine à mener avec sa femme la vie de fermier : mais s'étant avisé de vouloir faire quelques expériences sur l'eau de la mer et sur la nicotiane, les fermiers généraux, qui dans ce temps-là n'aimaient pas la physique, lui firent un procès, et il

aurait été condamné aux galères s'il ne lui fût resté de l'argent et quelques protections.

L'année d'après, il reçut un soir la lettre suivante :

« Monsieur, je me moque des *lois de propriétés, parce que je*
» *ne possède rien,* et des *lois de justice, parce que je n'ai rien à*
» *défendre ;* vous avez droit de recueillir le blé que vous avez
» semé ; *moi j'ai droit de vivre :* vos titres sont chez un notaire ;
» *mais mon estomac est ma patente ;* et si vous ne déposez pas
» cent écus demain au premier chêne à gauche en entrant dans
» le bois par le grand chemin, votre ferme sera brûlée après
» demain. »

Comme notre fermier a quelque chose d'extraordinaire dans l'esprit, il ne crut pas qu'on pût raisonner ainsi sérieusement : il ne prit cet argument que comme une mauvaise plaisanterie, et ne songea point à prendre de précaution. Il fut incendié ; pas une gerbe n'échappa. La justice rechercha les coupables.

Le pauvre fermier était chargé par son bail des frais de justice, et il lui en coûta mille écus pour un arrêt qui condamna à mort deux incendiaires. Malheureusement on découvrit, six semaines après l'exécution, qu'ils étaient innocents, et que les juges s'étaient trompés, parce qu'ils avaient suivi trop scrupuleusement l'ordonnance de 1670 qui, comme on sait, est exactement calquée sur la procédure secrète de l'inquisition. Cet accident affligea notre laboureur plus que toutes ses pertes.

Il commençait à se rétablir, lorsqu'une grèle détruisit ses moissons ; il lui restait quelques épargnes. Il avait recueilli beaucoup de fèves et de légumes de cette espèce, et il espérait se retirer de son malheur. Mais nous étions alors dans le temps le plus florissant du règne prohibitif. Il s'avisa de vouloir exporter ses fèves pour en tirer plus d'argent ; elles furent confisquées, et pour se les faire rendre, il lui en coûta plus que leur valeur. Comme il n'avait pas recueilli de blé, il en acheta d'un de ses voisins ; un juge le sut : il était alors défendu d'acheter ailleurs qu'au marché, et notre laboureur fut trop heureux d'en être quitte pour perdre son blé. Il alla donc au marché acheter

d'autre blé et de l'avoine : il se préparait à l'emporter, mais on lui saisit le tout et on le condamna à l'amende, parce qu'il était, lui dit-on, défendu aux fermiers d'acheter au marché. Il ne lui restait qu'un petit écu. « Que j'achète du moins quelques pains pour mes enfants, s'écriait-il en pleurant ; » et il va chez un boulanger : mais on l'arrête à la porte de la ville : « Il est défendu d'exporter du pain, lui dit-on encore ; » et comme il n'a plus de quoi payer l'amende, on le mène en prison.

Sorti de prison, il court retrouver sa femme et ses enfants, il les trouve en larmes. Le fermier voisin, qui était riche, avait racheté sa corvée, et en conséquence celle du pauvre laboureur qui se trouvait plus forte à peu près de moitié qu'elle n'aurait dû l'être. Il fallait aller travailler à quatre lieues : il court trouver l'ingénieur : « Monsieur, lui répond l'homme aux jalons, j'ai toujours observé que plus on travaille loin de chez soi, mieux on travaille ; comme cela est beaucoup plus coûteux et surtout plus pénible, on est pressé de finir. J'ai donc pour principe général de faire travailler les gens le plus loin de leur village qu'il m'est possible. » Le laboureur se plaignit de cette maxime générale ; on lui répondit qu'il était un mutin. Ses chevaux moururent, sa corvée ne fut point faite, et il fut condamné à l'amende et à la prison pour lui apprendre à être plus docile. Il avait espéré quelque soulagement de la part de ses maîtres ; mais ses maîtres étaient des moines ; et au lieu de le secourir, le procureur le chassa de sa ferme, parce qu'il n'avait pas voulu souffrir que sa fille.... Maintenant il a vendu le reste de son bien pour monter une autre petite ferme. Vous voyez, Monsieur, que c'est un homme prévenu, qui ne sera jamais en état d'entendre que le gouvernement n'a rien de vraiment utile à faire pour le peuple, que d'adopter votre législation, comme vous l'avez si adroitement insinué en plusieurs endroits de votre ouvrage.

Au reste, Monsieur, si ceci dure encore quelque temps, c'en est fait de *la prospérité* de l'Etat : nous trouverons à peine à vendre notre argent à trois et demi pour cent, au lieu de huit, neuf, qu'il rapportait les années *précédentes*.

Cette lettre spirituelle convainquit peu de monde, et Condorcet se crut obligé de publier une réfutation plus complète du livre prohibitif du célèbre banquier genevois. De là ses mémoires sur le commerce des blés, son ouvrage intitulé : *Monopole et monopoleurs*, ses *Réflexions sur les corvées*. Condorcet, par suite de cette ardente polémique, entra en lutte ouverte avec M. Necker. Aussi dès que ce dernier devint contrôleur général des finances, écrivit-il à M. de Maurepas la lettre suivante. Condorcet avait été nommé par Turgot administrateur des monnaies :

Je me suis prononcé trop hautement sur les ouvrages de M. Necker et sur sa personne pour que je puisse garder une place qui dépend de lui. Je serais fâché d'être dépouillé et encore plus épargné par un homme dont j'aurais dit ce que ma conscience m'a forcé de dire de M. Necker. Permettez donc que ce soit entre vos mains que je remette ma démission.

Aujourd'hui bien des gens en place seraient moins puritains.

En 1782, Condorcet fut nommé membre de l'Académie française, et cela sans avoir été solliciteur, *mais au contraire sollicité*. Le fait est assez rare, j'estime, pour être noté. Dès 1777, Voltaire lui écrivait en effet :

Je serai tendrement attaché, tant que je respirerai, à celui qui fait la gloire de l'Académie des Sciences et je souhaite qu'il daigne un jour faire partie de la nôtre.

L'année d'après (1777) Condorcet eut la douleur de perdre d'Alembert qui, dans toutes circonstances, avait été son guide et son appui. D'Alembert, qui avait pris pour règle de conduite cette maxime : « *Que l'usage du superflu n'est pas légitime, lorsque d'autres hommes sont privés du nécessaire,* » et qui l'avait pratiquée, mourut sans aucune fortune. La mort le trouva calme et tran-

quille, inquiet du sort de deux vieux serviteurs, trop âgés pour travailler, qui l'avaient toujours servi avec dévouement et qu'il laissait après lui. Tout-à-coup un souvenir de l'antiquité traverse son esprit : un philosophe avait légué à son ami le soin de nourrir sa mère et de doter sa fille ; il légua à Condorcet ses deux vieux domestiques. Inutile de dire que Condorcet se conduisit comme l'ami du philosophe grec. Après lui sa fille, Mme O'Connor, prit charge de cet héritage d'un nouveau genre.

Avant d'arriver à étudier le caractère de Condorcet comme homme politique, je dois dire deux mots de son union avec Mlle de Grouchy. A son occasion, en effet, les amis de Condorcet, les philosophes du XVIIIe siècle vont nous montrer, dans leurs appréciations, sur cet événement, leurs opinions assez originales sur ce mariage. A cette époque, en effet, le célibat semblait la condition obligée de tout géomètre. L'étude de la géométrie, des sciences, était considérée comme un véritable sacerdoce. Le mariage d'un savant s'élevait presque à la hauteur d'un scandale, d'une aberration tout au moins. Voici les paroles que d'Alembert, en apprenant en 1767 le mariage de son ami intime Lagrange, adressait à ce grand mathématicien :

J'apprends que vous avez fait ce qu'entre nous philosophes nous appelons le saut périlleux..... Un grand mathématicien doit, avant toute chose, savoir calculer son bonheur. Je ne doute donc pas qu'après avoir fait ce calcul, vous n'ayez trouvé pour solution : — Le mariage.

Voici la réponse de Lagrange :

Je ne sais si j'ai bien ou mal calculé ou plutôt je crois n'avoir pas calculé du tout, car j'aurai peut-être fait, comme Lebnitz, qui, à force de réfléchir, ne put jamais se déterminer. Je vous avouerai que je n'ai jamais eu de goût pour le mariage....., mais

les circonstances m'ont décidé..... à engager une de mes parentes à venir prendre soin de moi et de tout ce qui me regarde. Si je ne vous en ai pas fait part, c'est qu'il m'a paru que la chose était si indifférente d'elle-même, qu'elle ne valait pas la peine de vous en entretenir.

Condorcet, à la différence de ses amis, ne se maria point par calcul, il fut séduit par les grâces et l'esprit de Mlle de Grouchy. C'était, paraît-il, une jeune personne charmante, car les amis rigides de Condorcet lui écrivirent qu'à cause des rares qualités de celle qui était devenue Mme de Condorcet, *ils lui pardonnaient son mariage.*

Peu après ce mariage, Condorcet fut lancé par les événements dans la vie politique. Ses fortes études l'y avaient préparé.

Ainsi que nous l'avons indiqué, Condorcet, dans la société de Turgot, était devenu avant tout homme de progrès, tant en économie sociale qu'en politique. Placé près du pouvoir pendant deux ans, durant le ministère de Turgot, il avait examiné dans tous leurs détails les rouages de l'ancienne monarchie. Il s'aperçut bien vite de leur imperfection, de leur vétusté, et ne cessa de proclamer la nécessité, non de les détruire, mais de les améliorer pour les rajeunir. Condorcet, à la différence des hommes d'état nourris à l'école anglaise, ne voulait pas deux chambres, mais une seule armée du droit de révision. La clause de révision, inscrite dans notre constitution actuelle, n'est donc pas une idée neuve. Comme nos législateurs de 1875, il avait compris qu'il valait mieux avoir à sa disposition un moyen légal et périodique de reviser la constitution afin d'en modifier les parties défectueuses que d'être obligé de recourir à la force et à la violence pour obtenir les changements que les nécessités sociales imposent parfois aux nations qui veulent se conserver dans le

progrès. Franklin, partisan aussi lui d'une seule Chambre, fortifia Condorcet dans ces idées, il signalait, lui aussi, dans une de ses lettres, comme une source de désordres, toute constitution prétendue éternelle, toute constitution qui n'aurait rien prévu sur les moyens de changer pacifiquement celles de ses dispositions qui deviendraient une cause de conflits.

Les premières fonctions que Condorcet ait occupées dans l'ordre politique, furent celles de membre de la municipalité de Paris. Il fut un de ceux qui signalèrent, avec le plus de vigueur, les dangers attachés à la création des assignats. Il fut nommé peu après membre de l'Assemblée législative bien que sa candidature ait été vivement combattue. On lui reprochait de fréquenter nuitamment la Cour, à l'instant même où, dans ses écrits, il attaquait le plus vivement les institutions monarchiques. Or, il fut constaté que le visiteur était non *Condorcet,* mais le *comte d'Orsay,* premier maréchal des logis dans la maison du frère du roi. En temps de haine politique, les procédés sont toujours les mêmes et la réputation du plus honnête homme n'est point à l'abri d'odieux soupçons basés sur de puériles allégations, et même sur de simples jeux de mots.

Condorcet, nommé secrétaire de l'Assemblée législative, s'occupa tout spécialement de l'organisation de l'instruction publique. Ses idées, sur cette organisation, sont consignées dans cinq mémoires publiés par la bibliothèque de l'homme public et dans l'exposé des motifs du projet de loi présenté à l'Assemblée législative. Ce qui caractérise les œuvres de Condorcet sur ce point c'est que résolument il s'éloigna des routes battues. Elles seront toujours consultées avec fruit par tout homme désireux d'approfondir ces questions d'instruction publique, qui, encore aujourd'hui, nous divisent le plus et qui, dans l'intérêt de notre

pays, devraient être un terrain neutre où toutes les bonnes volontés se tendraient la main.

Condorcet se tint presque toujours éloigné de la tribune. Il y monta, toutefois, le 19 juin 1792, pour demander d'étendre à toute la France la mesure prise deux ans plus tôt, par l'Assemblée constituante, relative à la suppression de tous les titres de noblesse.

Vous vous rappelez, Messieurs, cette curieuse séance du 19 juin 1790 où un obscur député du Rouergue, appuyé par Charles Larneth, demanda qu'à l'avenir personne ne puisse plus se parer du titre de noble. C'est alors qu'on vit Lafayette déclarer que cette mesure était si nécessaire qu'il était inutile de l'appuyer de longs développements ; Alexis de Noailles demander la suppression des livrets ; M. de Saint-Fargeau, Mathieu de Montmorency réclamer la suppression immédiate des armoiries. Ce fut un entraînement un peu puéril, selon nous ; il eût été plus conforme aux vrais principes de liberté de permettre à chacun de prendre des armes à sa fantaisie.

Condorcet vit naître, dans l'Assemblée législative, les dissensions personnelles qui devaient ensanglanter plus tard la Convention, et il faut lui rendre cette justice qu'il refusa d'y prendre part. En pressentant, sans doute, les terribles conséquences, il s'efforça, au contraire, d'établir la paix, la concorde, l'union entre ceux qu'on désignait déjà sous les noms de montagnards et de girondins. Occupez-vous, disait-il souvent aux uns et aux autres, occupez-vous un peu moins de vous-mêmes et un peu plus de la chose publique.

Réélu à la Convention par cinq départements, Condorcet figura parmi les juges de Louis XVI. Il ne croyait pas qu'une même Assemblée pût être à la fois accusateur et juge ; aussi déniait-il à la Convention le droit de juger

le roi. Le juge qui, d'avance, a manifesté son opinion sur l'innocence ou la culpabilité d'un accusé, ne doit-il pas être récusé ? Suivant Condorcet, le jugement ne pouvait être prononcé que par un jury spécial nommé par la France entière. Il se prononçait aussi avec énergie contre la peine de mort dans cette séance mémorable :

Je crois, disait-il, la peine de mort injuste.... La suppression de la peine de mort serait un des moyens les plus efficaces de perfectionner l'espèce humaine en détruisant le penchant à la férocité qui l'a longtemps déshonorée. Des peines qui permettent la correction et le repentir sont les seules qui conviennent à l'espèce humaine régénérée.

Condorcet refusa de voter la peine de mort et se prononça pour l'appel au peuple.

Il se prononça également et avec une grande vigueur contre la constitution de l'an II, que l'ex-capucin Chabot appelait une œuvre sublime et qui, composant le pouvoir exécutif de vingt-quatre personnes, conduisait à une épouvantable anarchie. Cette critique fut considérée comme un crime et l'Assemblée décréta l'arrestation de notre philosophe.... Décréter l'arrestation c'était déclarer la mort. Terrible époque que celle que traversa Condorcet dans les derniers jours de sa vie. Autant que personne, nous maudissons les actes sanguinaires qui souillèrent les années 1793 et 1794. Mais il ne faut pas porter la sévérité à l'extrême, quand il s'agit d'apprécier des actes accomplis au milieu de la tempête. Il faut voir toutes les parties du tableau. Il faut se souvenir des efforts gigantesques accomplis par la Convention pour assurer la défense nationale, il faut se rappeler qu'au milieu de la tourmente la Convention décréta :

Que des écoles primaires seraient fondées d'un bout à l'autre de la République ;

Que chaque département posséderait une école centrale et Paris une école normale ;

Qu'elle instituait des récompenses nationales pour les grandes découvertes ;

Qu'elle inaugurait le système décimal et l'uniformité des poids et mesures ;

Qu'elle établissait le grand-livre ; fondait le musée du Louvre, créait l'école polytechnique et l'institut ;

Qu'elle votait quelques-uns des articles les plus importants du Code civil.

Ne sont-ce pas là de prodigieux enfantements, et nous, hommes de la génération présente, ne profitons-nous pas de ses travaux ?

Enfin, si des monstres apparurent à cette époque, que de nobles natures se révélèrent, et vit-on jamais chez aucune nation plus d'empressement à secourir, à sauver ses proscrits. La mort de Condorcet nous en fournit un mémorable exemple. Mme veuve Vernet le cacha pendant près de neuf mois au péril de sa vie. Rassuré sur le sort de Mme Condorcet qu'un travail énergique et persévérant mettait à l'abri de la misère, Condorret se remit au travail dans sa retraite de la rue Servandoni. Son premier soin fut d'écrire la justification de ses actes. Comme j'ignore, dit-il, si je survivrai à la crise actuelle, je crois devoir à ma femme, à ma fille, à mes amis, qui pourraient être victimes des calomnies répandues contre ma mémoire, un exposé simple de ma conduite pendant la Révolution. Au point de vue historique, la page la plus importante est celle où il juge les massacres de septembre :

Les massacres du 2 septembre, écrit-il, l'une des souillures de notre Révolution, ont été l'ouvrage de la folie, de la férocité de quelques hommes, et non celui du peuple, qui, ne se croyant pas de force de les empêcher, en détourna les yeux.

Condorcet apprit dans sa retraite la mort tragique de ses amis les Girondins. Troublé par cette catastrophe et craignant de plus en plus pour les jours de Mme Vernet, il lui déclara qu'il ne voulait plus rester chez elle, puisqu'il était mis hors la loi. — La Convention, répondit son héroïque gardienne, a le droit de mettre hors la loi, elle n'a pas le pouvoir de mettre hors l'humanité ; vous resterez. — Est-ce que cette réponse ne devrait pas figurer dans ces recueils des belles actions que l'on met sous les yeux de la jeunesse. L'antiquité ne nous offre pas d'action plus noble et plus courageuse à la fois.

Cordorcet cependant avait pris une résolution suprême ; il écrivit son testament intitulé : Avis d'un proscrit à sa fille, œuvre admirable de finesse et de naturel; elle se termine par cette recommandation touchante : d'éloigner de sa fille tout sentiment de vengeance. C'est au nom de son père que ce sacrifice doit lui être réclamé. — Puis Condorcet se précipita dans la rue, sortit de Paris et erra à l'aventure dans la campagne. Les circonstances de son arrestation méritent d'être notées. Pressé par la faim, il entre dans une auberge et demande une omelette. Combien voulez-vous d'œufs, lui dit le cabaretier : une douzaine, répond notre philosophe ; ce nombre inusité excite l'étonnement, on lui réclame ses papiers, il n'en a pas. L'autorité municipale la plus voisine avertie, le fait arrêter, on l'enferme dans un cachot, à Bourg-la-Reine. Le 8 avril 1794, au matin, les gendarmes qui venaient le prendre pour le conduire à Paris ne trouvèrent plus qu'un cadavre. Notre philosophe s'était empoisonné. L'on peut affirmer toutefois qu'il mourut sans renier ses principes et sans maudire la Révolution.

Dans son tableau des progrès de l'esprit humain, qu'il écrivit quelques jours avant sa détermination su-

prême, on lit ces paroles remplies d'une foi profonde dans l'avenir :

Tout nous dit que nous touchons à l'époque d'une des grandes révolutions de l'espèce humaine... L'état actuel des lumières nous garantit qu'elle sera heureuse.

Condorcet ne se trompait pas, la Révolution française marquait une ère nouvelle, non-seulement dans l'histoire de la France, mais dans celle de l'Europe entière : un nouveau droit était né, notre pays en poursuit laborieusement le triomphe depuis plus de 80 ans, par des voies diverses. Espérons que l'heure des voies pacifiques a définitivement sonné. Elles seules peuvent nous conduire à un état social meilleur, à cet état social qu'entrevoyait dès avant 1789 le puissant esprit à l'honneur du grand philosophe, dont bien imparfaitement, nous avons esquissé la vie et rappelé les œuvres principales.

RAPPORT

PAR M. BIOU

SUR

UN GENTILHOMME DE LA RÉGENCE

Comédie en quatre actes et en vers

DE M. EMILE MAILLARD.

La comédie a emprunté des formes variées ; mais son objectif a été toujours le même : le succès.

Chaque auteur a suivi l'impulsion de son génie pour arriver, selon les temps, les circonstances, les événements, les préoccupations ou les passions de la foule, à obtenir ce résultat si difficile et si envié.

Tel a été, je le crois, le principal mobile qui a fait mouvoir le stylet dramatique plus ou moins fécond, heureux ou inspiré.

Il s'échappe des milieux où l'on vit une sorte de courant magnétique dont les plus défiants ne peuvent se garantir ; et les écrivains qui ont eu la prétention de commander, n'ont été que des serviteurs cédant, à leur insu peut-être, à des influences occasionnelles, lors même qu'ils se sont posés en censeurs et se sont armés du fouet sanglant de la satire.

L'intérêt général, le bien public n'ont été que des enseignes.

Quoiqu'ils aient dit ou fait, c'est le *moi* humain qui a agi, et leur but a été, avant tout, de réussir.

Malgré un dédain apparent ils ont été heureux d'être applaudis, et ils se sont réjouis même de la colère de ceux qu'ils ont frappés, parce qu'elle répondait pour eux à un applaudissement. On comprend qu'assise sur une base aussi mobile, la Comédie s'élève ou s'abaisse, peut être bonne ou funeste.

La *haute comédie* s'est réservé de mettre en scène des caractères typiques devant représenter les goûts et les mœurs d'une époque, les physionomies, les qualités et les vices d'une classe ou d'une catégorie, pour faire jaillir des contrastes un éclair de la vérité morale. Elle a pris pour devise le fameux : *Castigat ridendo mores,* devise souvent plus prétentieuse que justifiée ; mais elle a puisé pourtant son inspiration à la vraie source, et nous lui devons la plupart de nos chefs-d'œuvre.

Le *drame* paraît né de Shakespeare, l'écrivain géant qu'aucun émule ou imitateur n'a pu encore égaler.

Après un sommeil de plusieurs siècles le drame s'est réveillé, comme *la Belle* des contes de fées, plein de force et de jeunesse, et son lever a produit un éclat immense.

Sous le souffle de maîtres puissants, le personnage est devenu *idée;* et l'idée, c'est pour mouvoir le monde social, le rêve réalisé d'Archimède, le point d'appui d'un levier à la force infinie.

Heureux quand la secousse imprimée accélère le mouvement et la vie ; heureux bien plus encore quand elle ne cause pas l'ébranlement et la ruine !

Sur les degrés qui descendent se tient une autre sorte

de drame qui est au premier ce que le ruolz est à l'or pur. Et plus bas, bien plus bas, le *mélodrame,* genre hybride, où l'on s'est appliqué à intéresser et à passionner les imaginations simples, toujours impressionnables et avides, par la figuration d'un conte, d'une légende, d'un fait plus ou moins historique, spectacle préféré par tant de braves gens qui, après avoir versé des flots de larmes en compatissant à des malheurs imaginaires, ne donneraient pas, en sortant, un sou à un pauvre.

Le néant ne peut produire que le néant.

La bouffonnerie, le grotesque ont aussi leur théâtre.

Ne disons pas trop de mal de Scapin. Scapin n'est pas le premier venu. Il a la gaieté, la verve, la malice : et, qu'il change de nom, de visage, de costume ou d'époque, il lève toujours hardiment la tête, et tient souvent le haut du pavé. Il est si fier quand, parmi les traits qu'il décoche, se trouve une vérité aiguisée qui arrive à son adresse !

Le bon goût, la morale n'ont point affaire avec lui ; mais il s'en soucie fort peu. Le public a ri : tant pis pour Sganarelle ! Tout est bien !

Cependant, dans les pièces de cette sorte il existe encore parfois un semblant de satisfaction donné au sentiment honnête.

Les Gérontes bafoués reparaissent à la fin pour couvrir de leur pardon des fautes trop vite oubliées.

Mais les Léandres qui applaudissent ont le grand tort de ne pas penser que, dans bien peu de temps, ils seront Gérontes à leur tour.

C'est ce qu'on appelle de l'esprit gaulois ; je ne crois pas que de cet esprit là il puisse jamais sortir de grandes choses.

Il appartenait au temps où nous vivons, d'inventer un

mode où toutes les licences trouvent leur place et dominent.

Il ne s'agit plus d'aventures risquées ou burlesques, de propos grossiers ou grivois, dont l'esprit, un instant égaré, s'amusera peut-être, mais dont le bon sens peut faire justice, d'intrigues n'ayant pour but que de faire réussir une idée originale, ou de mener à bonne fin les entreprises hasardées d'un étourdi amoureux.

La comédie, comme on l'a faite, ressemble à une machine de guerre montée pour frapper et ruiner jusque dans leurs profondeurs les principes éternels.

A un monde blasé il a fallu créer des appétits nouveaux.

Il a fallu excuser la corruption en lui donnant des prétextes et des causes pour exister.

Du monde on a fait une arène où la victoire appartient au plus habile, c'est-à-dire, au plus hardi ou au plus fourbe.

De l'amitié on a fait un vain simulacre qui disparaît au moindre contact des intérêts et des passions.

On a supprimé entre le père et l'enfant tout lien de respect et d'affection en les montrant agenouillés, face à face, au pied de cette statue que l'on adore toujours, et qu'un peuple disparu avait nommé le *Veau d'or*, pour se relever ennemis et combattants.

On a arraché à la jeune fille son voile de pudeur, on a découronné la femme de l'auréole de sainteté, en les faisant lutter de duplicité, d'audace et de cynisme, avec les victimes qu'enfante la débauche ; et, lorsque parfois on a daigné, pour les ressources scéniques, les animer de pâles lueurs d'un sentiment généreux, ce n'a été que pour les sacrifier au triomphe théâtral de quelque aventurière enrichie et trônant par le vice, ou de quelque courtisane

dégoûtée de tout par les excès, et réduite à savourer le poison comme la seule chose inconnue qui puisse encore lui faire espérer une jouissance.

Dans ces œuvres les lois du mariage n'ont pas été seulement méconnues et violées, elles ont été discutées et commentées, comme de simples thèses, par les docteurs de l'immoralité, et convaincues d'erreur et de mensonge.

A force de sophismes et de paradoxes, à force de raisonnements fondés sur un prétendu idéalisme qui n'est au fond que la négation de l'âme au profit de la matière, on a préconisé un système monstrueux proclamant la liberté des époux, leur droit de suivre leurs caprices et leurs entraînements, et la nullité de la foi jurée.

On est arrivé à faire de l'adultère une nécessité sociale, et, j'ai honte de le dire, presque une vertu.

Qu'on ne m'accuse pas d'exagération. Les œuvres sont trop multipliées, et quelques-unes partent d'assez haut, pour qu'il soit possible de les ignorer.

Il était permis de se dérider à certaines bouffonneries. L'auteur ne se chargeait pas d'instruire.

Il n'en est plus de même ici ; et l'auditeur qui ne comprend pas, le plus souvent, la fausseté du principe, est saisi par des arguments captieux ; il se laisse séduire, et il est tout près à accepter, comme vraies, des conclusions qui flattent et encouragent ses instincts ou ses appétits.

Sans doute, il y a des résistances ; mais combien de temps peuvent-elles durer sous des efforts incessants ; et combien en sont capables ?...

J'avais à parler de la pièce de M. Maillard, un de nos membres correspondants les plus distingués.

Je me suis laissé entraîner un peu loin peut-être, car je n'ai pas eu l'intention, que le temps ne me permettrait pas de remplir, de faire une étude sur la comédie.

En esquissant quelques grands traits, mon but a été de démontrer que la comédie dont la moralité ressort, soit de l'ensemble des caractères, soit des idées exprimées et dominantes, soit du sujet et du développement même du drame, est la seule qui doive être favorablement accueillie.

Je crois que M. Maillard l'a ainsi compris ; non que je veuille prétendre qu'il ait fait une œuvre ayant sa place marquée dans la *Morale en action.*

M. Maillard est de son temps ; il a dû lui sacrifier.

Le titre : *Un gentilhomme de la Régence,* commandait d'ailleurs. L'auteur a subi la loi de son sujet.

En présentant le tableau des mœurs d'une époque exceptionnelle, il a pensé que tout en respectant les lignes du devoir, il était indispensable au succès de créer des scènes assez entraînantes pour intéresser, assez puissantes pour émouvoir, assez complètes et surtout vraies pour laisser une trace profonde.

Mais ce n'est pas tout que d'imaginer une œuvre, d'en préparer le canevas, d'en disposer les cadres, d'en combiner les mouvements, d'en produire les héros et les comparses avec leurs caractères et leurs sentiments, tous divers, qui se mêlent sans se confondre, d'en justifier et d'en sceller le dénouement : non, cette œuvre, il faut l'écrire.

Oh ! l'entreprise est grande et périlleuse !.....

M. Maillard, pour traduire sa pensée, a choisi la forme poétique, et, je le dis avec toute assurance, dans l'expression pas plus que dans l'idée, il n'a failli à la tâche.

Les vers sont bien agencés, bien coupés. La rime, dans son ouvrage, ainsi que l'a voulu Boileau, est presque toujours une esclave obéissante arrivant juste et précise, et richement parée. Le style est le plus souvent remarquable par la pureté et par la correction.

On est heureux de retrouver les bonnes traditions de la vraie langue française, trop souvent outragée et mutilée par de prétendus inspirés qui ne sont que des impuissants.

La pièce est en quatre actes. Aussi brièvement que possible j'essaierai d'en exposer le sujet :

L'époque est 1720, année désastreuse entre toutes, comme a soin de le rappeler l'auteur : « Misère publique, » chute de Law, noblesse blasée et corrompue, société » achevant de se décomposer avant de se réformer, fléaux » de toute sorte. »

Dans un vieux château perdu au fond de la Bretagne, habite une jeune fille, Marie de Prébère, qui sort d'un couvent où elle a reçu l'éducation. Elle en sort avec l'ignorance de tout mal; son âme candide et bonne, et admirablement douée, n'a que de nobles et de purs instincts. Le beau, le bien, voilà son idéal.

Elle vit heureuse auprès de son aïeule, la marquise de Prébère, qui l'aime autant qu'elle en est aimée.

Près d'elles un vieux serviteur, bien mieux un ami, Peltier, homme aussi sage et éclairé que probe et énergique, leur prodigue les témoignages d'une affection respectueuse et d'un dévouement absolu.

Les mœurs sont simples comme les cœurs.

Au moment où la scène s'ouvre, Marie va se marier.

Malgré la distance, la famille de Prébère n'était pas si bien cachée que le bruit de sa noblesse, de sa grande fortune, et peut-être aussi la réputation de beauté de l'héritière, n'aient pu retentir jusqu'à Paris.

Le comte Armand de Bresmes, un des plus spirituels et des plus aimables vauriens de l'entourage du régent, a réussi à se faire agréer par la marquise et par la descendante des Prébère.

Il demeure au château, où il est venu en compagnie de la comtesse de Bresmes, sa mère; d'une jeune veuve, Hélène de Torci, sa cousine; et d'un de ses amis, Hercule de Saint-Victor.

Disons-le tout de suite : la comtesse de Bresmes a mené la vie fiévreuse et tourmentée des habituées de la rue Quincampoix. Après avoir dissipé follement la plus grande partie de ses biens, elle a fait une spéculation du mariage de son fils qui s'est associé, sans trop de peine, à ses vues.

Hercule de Saint-Victor est un des dignes compagnons du comte Armand, ne croyant ni à Dieu ni au diable, et prêt à trahir, s'il y trouve profit ou plaisir, celui qu'il appelle son ami.

Quant à Hélène de Torci, on peut la définir en deux mots : elle est séduisante par l'esprit et par les traits, et elle a au plus haut degré tous les vices de son temps.

Elle a été la maîtresse d'Armand, et elle espère bien que, malgré le mariage qui se prépare et dont elle est jalouse, son règne n'est pas fini.

Cependant Armand de Bresmes a renoncé absolument à elle; il n'a pu résister à la grâce touchante de Marie de Prébère. Il l'aime et il a résolu de lui être fidèle.

Hélène, qui observe avec l'œil clairvoyant de l'envie haineuse, l'a compris, et, tout en entourant la jeune fille de prévenances et de câlineries, elle prépare sourdement ses voies....

Le mariage se fait, et l'auteur nous transporte à Paris, dans l'hôtel de Bresmes.

Quels changements !... Il n'est plus question que de fêtes, de bals, de spectacles, de jeux, de duels, d'intrigues de toute sorte.

Hercule de Saint-Victor raconte en riant à Peltier indi-

gné, tous les détails d'une nuit de débauche chez le régent.

PELTIER.

Il ne m'appartient pas de juger le régent,
Ni sur lui de tenir un propos outrageant...
Mais j'ai le droit au moins de blâmer la débauche !

HERCULE.

Quand la volupté court, sait-on bien qui l'embauche ?
Si les grands puritains exhalent leurs clameurs,
L'Etat n'est pas coupable, et la faute est aux mœurs :
Des besoins tout nouveaux pèsent d'un poids extrême
Sur le corps et l'esprit. — Bizarre théorème : —
La société germe et va se transformer ;
Partout on se rassemble et chacun vient semer
Voluptueusement la morale nouvelle :
Caprice étincelant que Paris seul révèle !
Salon, café, théâtre et bal public masqué
(L'invention du jour), à ce coin est marqué ;
On recherche l'esprit et la parole aimante :
La femme a son amant, le mari son amante ;
Rien n'est plus amusant que le sort des époux :
On trompe le mari sans qu'il en soit jaloux.
Pour avoir un enfant parfois on se marie,
Mais l'amour en ménage est une théorie.
La famille n'a plus aujourd'hui de lien ;
Rester indépendant est jugé le vrai bien.
Et c'est avec raison....

Armand aussi a subi les fièvres du monde où il s'est de nouveau lancé. Il a sacrifié sa jeune femme à son ancienne maîtresse, et nous le voyons rentrer, un matin, le front pâle, accablé sous le poids de la fatigue et peut-être aussi du remords.

Mais quand il se retrouve en face de Marie et qu'il la voit regretter la Bretagne, son vieux château, les émotions si douces de la vie paisible, il peut à peine contenir une mordante ironie :

Mon dessein n'était pas, en vous donnant mon nom,
De prendre une bergère et d'orner Trianon.

Il voudrait qu'elle fût la reine des fêtes, et il essaie vainement de la faire consentir à l'accompagner à un bal masqué dont on dit merveilles, et que donnera le soir même un grand seigneur, le marquis d'Alène.

Après divers incidents, Hercule de Saint-Victor, qui a formé le projet de séduire Marie, se présente devant elle. Il lui fait entendre que son mari la trompe, et il insinue des propos d'amour qui sont à peine compris.

Il lui propose enfin de la conduire au bal masqué du soir, où elle sera convaincue de l'infidélité de son mari.

La jeune femme refuse.

Dans le même temps un autre assaut est dirigé contre un autre membre de la famille de Prébère. C'est la comtesse de Bresmes qui, à bout de ressources, emploie toutes les séductions de son esprit pour entraîner au jeu la marquise : le système de Law amène des résultats infaillibles; le gain est certain; plus la marquise sera riche, plus elle pourra faire de bien.

La Marquise.

Les œuvres de vertu m'émeuvent aisément.

La Comtesse.

Laissez-moi maintenant vous exposer mon thème :
Du profit sans travail éblouissant système !
C'est la gloire de Law, de ce grand financier,
Cet homme de génie, à probité d'acier.
Depuis plus de six mois, marquise, l'on se rue,
Presque du monde entier, dans une étroite rue
Du nom de Quincampoix. Placés à ses abords,
Des gardes nuit et jour en protégent les bords,
Par des grilles de fer l'issue est défendue,
Et l'on entre ou l'on sort dès la cloche entendue.
Dans ses murs resserrés, d'innombrables agents

Consacrent au public leurs efforts diligents.
Avec le même élan, on voit, là, se confondre,
— D'un air tantôt joyeux et tantôt hypocondre, —
Les ordres de l'Etat, les sexes et les rangs,
Beaux seigneurs et prélats, joueurs petits et grands.
Dans cet entraînement et cette ardente lutte,
L'action fait fureur, chacun se la dispute.
Pour gagner la fortune, on s'empresse, on accourt,
Essoufflé, haletant... — gens de ville ou de cour. —
Le vertige est dans l'air, et cet agiotage
D'un nouvel âge d'or apporte l'héritage.

La Marquise.

Et si l'on perd ?

La Comtesse.

Eh bien, tout joueur, à son tour,
De la chance meilleure espère le retour.
On le sait, en effet, sans être téméraire:
La fortune ne peut rester longtemps contraire.
Soit qu'on veuille jouer ou prêter seulement,
On apporte ses fonds avec empressement.
Le succès est facile, on en atteint le faite,
La ville resplendit et de luxe et de fête...
Et depuis que l'Etat s'est créé commerçant,
L'argent ne produit plus aujourd'hui qu'un pour cent !

La Marquise.

Ah ! vraiment !

La Comtesse.

Et de vous c'était chose ignorée ?

La Marquise.

Là bas, vous le savez, je vis si retirée !

La Comtesse.

Le commerce, enhardi, prend un sublime essor :
Jamais avant ce jour il n'eut un pareil sort ;
Pour nommer dignement l'heureux actionnaire,
Exprès on a créé le mot *millionnaire,*
L'étranger, ébloui, subit l'attraction,
Et Paris a doublé sa population.....

La marquise est prête à céder. De son côté, Marie qui a réfléchi et que l'esprit de jalousie commence à tourmenter, après avoir sondé Peltier et reçu de lui des paroles de blâme, se décide à se laisser conduire par Hercule au fameux bal masqué.

Le marquis d'Alène a bien fait les choses. La prodigalité lutte avec la splendeur.

Dans les somptueux appartements, ducs et princesses, gentilhommes, dames blasonnées, tout ce qui tient à la cour s'est donné rendez-vous.

Merveilleuse mise en scène ! Des ballets originaux alternent avec les danses. Les masques bariolés d'or et de couleurs éclatantes se croisent, se mêlent, s'enchevêtrent, en échangeant des paroles courtes, mais incisives, des propos goguenards, mais toujours méchants.

L'attaque est mielleuse ou ironique ; la riposte est narquoise ou violente.

C'est du venin que distillent toutes les bouches ; l'air en est saturé.

Là, tout le monde est bourreau, tout le monde est victime.

Non, tout le monde n'est pas bourreau, car Marie de Prébère a pénétré dans le bal cachée sous un simple domino.

Elle est venue avec Hercule de Saint-Victor qui ne craint pas de faire à la jeune femme confiante en son honneur, une déclaration d'amour repoussée avec indignation.

Mais Armand et Hélène que Saint-Victor a reconnus se sont présentés devant eux.

Hélène aussi a reconnu Marie. Elle excite son faible amant déjà dominé par l'ivresse, et le comte s'abandonne

à toute sa verve et expose avec cynisme les plus honteuses théories. Il se moque de la jeune femme qui ose parler de devoir et de morale.

Pendant qu'ils causent un personnage sombre a paru et a semblé écouter.

Marie, désespérée, veut fuir ; mais Hercule ne la laisse pas libre, et elle se trouve encore une fois en présence du comte de Bresmes de plus en plus fou, qui exprime devant elle sa passion pour Hélène....

C'est le lendemain : Marie est affaissée sur un siége dans sa chambre. Peltier est devant elle.

Elle lui raconte toutes les scènes du bal. Elle lui dit qu'à la sortie, Hercule a voulu l'entraîner chez lui ; qu'un homme masqué est intervenu qui a terrassé le misérable, et l'a ramenée à son hôtel.

L'homme masqué et le personnage sombre du bal, il n'est pas besoin de le dire, c'était Peltier qui avait tout deviné et qui avait suivi sa maîtresse pour la protéger.

A ce moment on annonce qu'un exempt demande le comte de Bresmes.

Dans une scène amusante et spirituelle, sorte d'intermède se reliant à l'action, paraît un personnage original, un perruquier qui raconte à Peltier toutes les nouvelles du jour. Il dit enfin qu'un gentilhomme a, dans une maison de jeu, vers la fin de la nuit, commis un meurtre et que la justice le recherche ; il ignore son nom.

Cette nouvelle et l'arrivée d'un exempt demandant le comte de Bresmes donnent à réfléchir à Peltier.

Brusquons le dénouement.

C'était vrai : Armand était l'auteur du meurtre.

La douleur, le deuil entrent par toutes les portes dans la maison de Bresmes.

Le système de Law a fait son temps. L'échafaudage monstrueux bâti sur un sable mouvant s'est écroulé, et il ne reste plus que des ruines.

Quant au comte, après le crime, il s'est réfugié dans sa petite maison. Le peuple irrité l'a poursuivi jusqu'à la porte, en proférant des menaces de mort. Mais un coup de feu a retenti, et lorsqu'on est entré on a trouvé le comte étendu sur le sol baigné dans son sang. Il s'était fait justice.

On l'avait cru mort, mais il n'était que mourant.

Le corps inanimé est rapporté à l'hôtel, en présence de Marie, qui ignorait les douloureux détails.

Armand reprend quelque force ; lui-même raconte à sa femme le terrible évènement, et comme dernière grâce, il la supplie de déposer un baiser sur son front déjà glacé.

Marie hésite longtemps. Mais elle croit au repentir : si elle pardonne, Dieu pardonnera aussi peut-être. Elle incline son doux visage...

Mais non ! Il n'y avait pas de repentir. Le dernier désir du roué était encore une volupté, et dans le râle suprême il bégaye ces mots qui résument toute sa vie :

« L'amour... est... une fleur, et... ma lèvre... s'y pose... »

Je ne puis entrer dans le détail des scènes. Il en est qui sont frappées à un coin de maître, celle par exemple, du 4e acte, où Hélène de Torci et Marie se trouvent en présence.

Comme un serpent, Hélène s'est glissée aux côtés de sa victime pour jouir jusqu'au bout de ses tortures morales.

Elle ignore encore le suicide du comte, mais elle sait que, coupable d'un meurtre, il est obligé de fuir. C'est elle qui veut annoncer la nouvelle à Marie.

Je regrette vivement de ne pouvoir reproduire cette scène qui ne peut être divisée sans être amoindrie, et dont la citation dépasserait les limites qui me sont tracées.

Quand apparaît une belle œuvre, Messieurs, il faut la saluer ; quand elle est d'un des nôtres, il faut l'encourager et l'acclamer.

En résumé, de l'esprit, du sentiment, de l'énergie ; de la variété dans le développement scénique ; des caractères vrais, bien définis et conduits avec une réelle habileté ; des réflexions justes et d'un ordre élevé opposées au langage de la cupidité et de la licence ; une verve féconde et entrainante : tels sont les mérites qui s'unissent dans la pièce de M. Maillard à un talent poétique d'une distinction rare et à un intérêt dramatique qui va toujours grandissant.

S'il y a des taches de détail, elles disparaissent vite sous l'éclat que réflète l'ensemble.

Nos premiers théâtres n'auraient sans doute qu'à se féliciter s'ils lui accordaient l'hospitalité dont elle est digne. Ils pourraient espérer un succès de plus.

Nantes, 8 novembre 1876.

L'ÉTRANGÈRE

D'ALEXANDRE DUMAS

ÉTUDE CRITIQUE

PAR M. JULIEN MERLAND.

Il y a quelque temps, on représentait sur la scène d'un de nos théâtres une pièce qui a obtenu un grand succès au Théâtre-Français, *l'Étrangère,* d'Alexandre Dumas. J'assistais à cette représentation, et je dois dire que j'en suis sorti profondément attristé, en songeant qu'il fallait que le goût littéraire et le bon sens parisien fussent tombés bien bas pour que *l'Étrangère* pût se soutenir sur l'affiche du théâtre, qu'on appelle à juste titre la Maison de Molière. J'ai cru un instant que je m'étais trompé en lisant sur l'affiche le nom d'Alexandre Dumas, de l'Académie française.

Je sais bien qu'Alexandre Dumas nous a habitués à un genre de théâtre tout nouveau, qu'il semble avoir pris à tâche de ne présenter sur la scène que sophismes et paradoxes, et que ses pièces, si elles sont presque toutes, quant aux expressions, irréprochables au point de vue de

la décence, au point de vue de la morale, sont fort dangereuses. Qui n'a lu, en effet, la *Dame aux Camélias* et les *Idées de Mme Aubray?* Combien, néanmoins, il y a loin de là à *l'Étrangère!* J'ai vainement cherché dans cette pièce un caractère qui se soutienne le même pendant deux ou trois scènes seulement. Je me suis demandé quelle était la morale que l'auteur voulait faire ressortir de ce drame; je n'ai su que me répondre.

Je vais essayer de vous analyser, autant qu'il me sera possible, cette œuvre bizarre, produit d'une imagination égarée, où l'invraisemblance s'unit à la monstruosité des doctrines.

Au début de la pièce, nous assistons à une fête de bienfaisance donnée dans les jardins de la duchesse de Septmonts. Mlle Catherine Moriceau, aujourd'hui duchesse de Septmonts, fille d'un riche négociant retiré des affaires, a épousé, sur les instances de son père, un jeune gentilhomme ruiné, perdu de débauche, et qui a voulu redorer son blason avec les millions du beau-père. En l'épousant, Mlle Moriceau a étouffé dans son cœur l'amour qu'elle ressentait pour Gérard, jeune ingénieur plein d'avenir, pauvre et loyal. Il ne semble pas, du reste, que Moriceau ait eu beaucoup à faire pour engager sa fille à repousser la demande de Gérard; et je suppose qu'au moment de l'hymen, la jeune personne n'a pas été insensible au titre de duchesse qu'on faisait briller à ses yeux. Après son mariage, le duc de Septmonts a continué ses habitudes de débauche; il n'a pas interrompu ses relations avec une espèce d'aventurière, Mistress Clarkson, qui, entre parenthèse, et c'est là une première invraisemblance, l'a marié avec Mlle Moriceau. Moriceau, en effet, qui s'est figuré que Mistress Clarkson avait eu des bontés pour lui, l'a priée de marier sa fille avec un duc ou un marquis. Voyez-vous

d'ici ce père, qui n'a pas assez de pudeur et de dignité de lui-même pour charger une drôlesse de trouver un mari à son enfant ! Des pères semblables existent-ils dans la société parisienne ? J'en doute et j'espère, pour l'honneur de notre pays, qu'un tel père n'a pu naître que dans le cerveau d'Alexandre Dumas.

Quoi qu'il en soit, au lever du rideau la duchesse est dans son boudoir avec quelques intimes. Mistress Clarkson lui fait demander l'honneur de recevoir de ses mains une tasse de thé dans son salon particulier, honneur qu'elle paiera 25,000 fr. pour ses pauvres. La duchesse, qui sait que cette femme est, tout au moins aux yeux du monde, la maîtresse de son mari, lui fait répondre que « la duchesse de Septmonts est prête à recevoir Mistress Clarkson, s'il se trouve dans son entourage un homme qui veuille l'introduire auprès d'elle. » Les jeunes gens qui sont là se regardent. Aucun ne se dispose à offrir le bras à l'étrangère, que tous ils connaissent plus ou moins. Le duc se lève alors, et c'est lui qui présente l'Américaine à sa femme. Contenant son indignation, celle-ci offre à l'aventurière la tasse de thé, puis, dès que Mistress Clarkson est sortie, elle brise la tasse et s'écrie : « Qu'on ouvre les portes ; tout le monde peut entrer ici maintenant. »

Au deuxième acte, nous assistons à l'entrevue de Catherine et de Gérard. Le jeune ingénieur, après avoir fait fortune, a voulu revoir l'amie de son enfance, pour laquelle il brûle toujours de l'amour le plus profond. La duchesse, à qui son mari veut imposer l'obligation d'une visite à Mistress Clarkson, se précipite dans les bras de Gérard, j'allais dire se jette à sa tête. De prime abord, elle lui propose de le suivre, de partir avec lui, abandonnant ses richesses à son mari, et d'aller s'ensevelir dans un petit coin de terre où ils vivront de leur amour. — « Non,

répond Gérard, vous appartenez à un autre; c'est mon devoir à moi, qui vous adore, de vous maintenir dans la voie de l'honneur. Je vivrai près de vous et, par mes conseils, je vous forcerai à rester honnête femme. » Cette scène fait venir le sourire sur les lèvres des spectateurs. Pour une femme aussi honnête que la duchesse de Septmonts, elle paraît bien passionnée ; pour un amant aussi passionné que Gérard, il paraît raisonner bien froidement. En voulant faire son héros plus grand que nature, l'auteur ne l'a-t-il point fait hors nature ?

C'est ici que se place une scène incroyable entre un vieux médecin, le docteur Rimonin, membre de l'Institut, et la marquise de Rumières. Tout d'abord le docteur expose sa fameuse théorie du vibrion, que certains critiques pourront trouver fort spirituelle, opinion personnelle qu'ils me permettront de ne pas partager. Mais il a d'autres thèses à soutenir devant le public, entre autres, celle-ci : que l'amour ne peut pas exister dans le mariage sans l'amant. — Pourquoi ? lui demande son interlocutrice. — Parce que l'amour consiste dans l'attraction de l'homme vers la femme ou de la femme vers l'homme. Donc, c'est de la physique ; tandis que le mariage, c'est le rapprochement de deux corps différents, pour la combinaison desquels il faut un troisième ; donc, c'est de la chimie. Or, la physique et la chimie ne peuvent s'unir sans un lien. Ce lien doit être l'amant.

J'avoue que cette théorie si exorbitante, si contraire aux lois les plus élémentaires de la morale, est loin de me satisfaire. Mon esprit se refuse à comprendre les rapports qui peuvent exister entre la physique, la chimie, le mariage et l'amour. Mais notre savant ne s'arrête pas en si beau chemin. Pour la femme délaissée, abandonnée par son mari, il est trois moyens de se sauver. L'enfant ; mais

il est possible que la femme n'ait pas ce bonheur si enviable de la maternité. La religion ; mais ce remède peut ne pas être efficace ; la religion ne s'impose pas ; n'est pas croyant qui veut. Reste le troisième moyen, qui réussit toujours ; l'amant. Voilà ce qu'en plein XIX[e] siècle un public, avide de doctrines nouvelles, vient entendre chaque soir en écoutant un semblable langage. Je me suis rappelé ces vers du poète satirique, parlant des théâtres de Paris :

Les théâtres partout sont d'infâmes repaires,
Des temples de débauche, où le vice éhonté
Donne pour tous les prix leçon d'impureté !
. . . .
Vous y verrez, sous l'œil du père de famille,
De lubriques tableaux enseigner à sa fille
Comment sur un sopha, sans remords et sans peur,
On ouvre à tout venant et sa jambe et son cœur ;
Comment font les deux mains d'un homme qui viole ;
Comment à ses transports une femme s'immole.
Et les femmes, au bout de ces drames impurs,
Haletantes encor, l'œil en feu, les seins durs,
D'un pied lent désertant la salle solitaire,
Regagner leurs foyers en rêvant l'adultère.

Il y a plus de quarante ans que ces vers ont été écrits. Depuis, quels progrès n'avons-nous pas faits !

Mais revenons à la pièce.

Les conseils de la science ne tardent pas à être suivis par la duchesse de Septmonts. Ce qu'elle avait refusé à son mari, elle l'accorde à Gérard ; elle lui promet de rendre visite à Mistress Clarkson. Pourquoi Gérard donne-t-il un semblable conseil ? Je me le demande encore. Mais, du reste, les invraisemblances se succèdent. C'est Moriceau, le père, qui introduit sa fille dans le boudoir de la courtisane, où la femme légitime rencontre son mari ar-

rivé avant elle. Ici une scène dramatique, une tirade assez éloquente, il est vrai, contre l'esclavage. Mistress Clarkson, à brûle-pourpoint, nous raconte qu'elle est fille d'esclave, qu'elle a été esclave elle-même, que les malheurs de sa jeunesse lui ont fait vouer une haine éternelle aux hommes, et qu'elle veut se venger des maux qu'ils lui ont fait souffrir. Cette tirade, je le répète, est bien écrite; elle contient des sentiments vrais. Mais elle n'est point à sa place et semble uniquement faite pour provoquer quelques bravos.

Dans cette entrevue, Mistress Clarkson avoue à la duchesse que, elle, qui a tous les hommes en horreur (on ne s'en douterait guère d'après sa manière de vivre), aime cependant Gérard, qu'elle a soigné malade en Italie. Elle lui déclare qu'elle veut posséder à elle seule l'amour du jeune ingénieur. Il me semble que, sur cette question, on aurait bien pu consulter Gérard. L'auteur semble n'y avoir pas songé. La duchesse se révolte; elle affirme qu'elle ne cédera pas ses droits sur le cœur de Gérard. Elle sort, et à peine sortie, Mistress Clarkson déclare au duc de Septmonts, qui se trouve là on ne sait comment, que Gérard est l'amant de sa femme.

Aux quatrième et cinquième actes, les faits se précipitent. Le duc a saisi une lettre adressée par sa femme à Gérard. Il offre de la lui rendre et de lui pardonner, si elle consent à se rapprocher de lui. C'est que le duc a réfléchi; il n'a pas d'héritier, et si sa femme mourait la première, il lui faudrait renoncer à son luxe et à ses richesses. Catherine le repousse avec horreur. Alors il provoque Gérard. Moriceau, le beau-père, survient. Il propose à Gérard de lui servir de témoin contre son propre gendre. Un amant platonique de la duchesse, M. des Halks, vient aussi offrir ses services à Gérard. L'amour qu'ils ressentent l'un et

l'autre pour la même personne est, dit-il, un lien qui doit les unir. C'est ordinairement le contraire qui arrive. Le duc choisit pour témoin M. Clarkson, débarqué il semble tout exprès d'Amérique, et à qui il se trouve que Gérard a rendu de grands services. Clarkson apparaît, accepte d'être témoin du duc ; mais on ne sait trop comment ni pourquoi il se dispute avec lui, l'injurie, se bat avec l'homme dont il devait être le témoin et le tue.

Il rentre sur la scène en même temps que le commissaire de police qui vient pour l'arrêter, et qui, après cette arrestation, se retourne vers le vieux médecin pour le prier de constater le décès. « Avec plaisir, » répond celui-ci presque en souriant. C'est là le dernier mot de la pièce, et certes ce mot cruel et ignoble termine bien une œuvre où l'auteur s'est joué de tout ce qu'il y a de sacré : l'amour honnête, le mariage, la famille, la morale.

Il est triste de penser que de semblables pièces puissent avoir la vogue sur la première scène de Paris, sur ce Théâtre Français qui, il y a huit ans à peine, repoussait les *Sceptiques* et forçait le pauvre Félicien Malleville à porter sa pièce à un petit théâtre fréquenté par les étudiants et les grisettes [1]. C'est à se demander parfois, en écoutant certaines phrases de *l'Étrangère,* si la censure existe encore. Que nous sommes loin du théâtre d'il y a quarante ans, de cette époque où nos pères allaient applaudir le répertoire de Scribe et de Casimir Delavigne ! Qu'est devenu le temps où *l'École des Vieillards, la Camaraderie, la Calomnie, une Chaîne, le Mariage de raison,* attiraient et captivaient le public ? A ce moment, les pièces étaient honnêtes, la morale était

[1] Le théâtre Cluny où les *Sceptiques* ont eu un grand succès.

respectée, et l'on pouvait répéter le vieil adage : *Castigat ridendo mores.* Hélas ! aujourd'hui le théâtre ne châtie plus en riant. Au lieu d'être le régénérateur, il est devenu en quelque sorte le corrupteur de la société, qui aurait pourtant bien besoin de se retremper dans une bonne et saine littérature.

Si *l'Étrangère* était une pièce isolée, malgré son succès inouï, je me consolerais, je la regarderais comme un accident et je me bornerais à regretter cette œuvre d'une imagination exaltée et déréglée; mais je me reporte à *la Femme de Claude*, à *la Maîtresse légitime*, à *Mme Caserlet*, enfin à presque toutes les pièces nouvelles représentées depuis quelques années. A part une ou deux, *la Fille de Roland* et *Jean de Thommeray*, par exemple, je ne trouve que des pièces qui ont pour principal objet de surexciter les sens au détriment de la morale et de la raison. Dans son genre, *l'Étrangère* ne le cède en rien aux situations plus que risquées des opéras bouffes, genre Offenbach, ou aux exhibitions des féeries devant leur unique succès à l'étalage, aux gestes et aux poses lascives de femmes à demi-nues. Certes, Alexandre Dumas est un écrivain de talent, un littérateur distingué; mais son drame prouve une fois de plus jusqu'où peuvent aller l'intelligence et l'imagination, lorsque le bon sens leur fait défaut.

Un de nos collègues écrivait, en 1864, en parlant du roman de *Madelon*, d'About, que les qualités du livre ne pouvaient racheter, il ne disait pas une mauvaise action, mais à coup sûr un mauvais livre. Je ne puis terminer cette étude d'une autre manière, qu'en disant, moi aussi, que les qualités, si qualités il y a, ne peuvent racheter une fort mauvaise pièce assurément.

LES FLEURS DU BIEN

POÉSIES DE Mr E. LAMBERT

ÉTUDE CRITIQUE

Par M. Ch. Rouxeau.

Messieurs,

On a dit, avec autant de bienveillance que de vérité, que notre Société académique « *ne faisait absolument rien.* » Et voilà qu'à l'exemple du philosophe qui marchait devant son contradicteur pour prouver le mouvement, un membre de notre Société répond à cette accusation par un livre où il a rassemblé dans un gracieux faisceau, dans une charmante mosaïque, les productions échappées à une verve intarissable ; un livre qui, de la première à la dernière page, est digne de son nom ; où vibrent toutes les cordes sensibles de l'âme ; où des accents lyriques provoqués par la contemplation de l'idéal, des larmes arrachées au patriotisme indigné et essuyées d'une main furtive, succèdent à des aperçus inattendus, à des critiques pleines de finesse dont jamais une goutte de fiel

ne vient altérer l'atticisme, à un éloge, à un blâme dissimulés sous un voile pas trop transparent, à de curieuses et touchantes légendes, etc.; un livre où l'auteur a mis tout son esprit, un cœur toujours jeune, une longue expérience des hommes et des choses, des principes et des conseils dégagés des fruits amers de la désillusion, le culte de tout ce qui est beau, un hommage pour tous les héroïsmes. — C'est un bouquet aux mille fleurs que les mères les plus jalouses peuvent laisser avec confiance sur la toilette de leurs filles. Parmi les parfums délicats qu'il exhale, aucun n'apportera le moindre trouble, la moindre ivresse malsaine dans ces organisations impressionnables; et si quelqu'une laisse, en rêvant, tomber ce livre de sa main, ce sera pour s'envoler dans les régions éthérées à la suite d'un idéal dont elle n'aura pas à rougir.

Cette œuvre, toutefois, me laisse dans un certain embarras, me cause quelque inquiétude. Un livre qui croit à Dieu, à l'âme, à la patrie, à la vertu, à la femme, soulèvera des protestations sourdes ou bruyantes chez nos blasés. Eh quoi! diront-ils :

Pourquoi se fourvoyer dans un anachronisme?
Des sentiments exquis, des fleurs, de l'héroïsme,
Galvaniseront-ils nos hommes d'aujourd'hui,
Vieillards de dix-huit ans, dévorés par l'ennui,
Qui s'enfuient en bâillant au seul nom de morale?
Régalez-nous plutôt de quelque bon scandale;
Montrez-nous tous ces purs, que vous vantez si fort,
Revenant faire amende honorable au veau d'or;
Placez sur un autel nos grandes courtisanes,
Marguerite, Zoé, toutes ces Arianes,
Ce soir, avec Thésée, étalant leur orgueil,
Et qu'on verra demain pleurer sur un écueil.
Si vous voulez encor mériter nos suffrages,
En vers décolletés peignez nous ces naufrages

Où quelque pauvre femme, affolée ou sans pain,
Trébuche dans les bras d'un adroit libertin...
Mais non ; vous nous contez l'histoire de Cillette :
L'amour près d'un fumier ! Fi ! l'étrange sornette !
A la campagne on a, Monsieur, de gros sabots ;
On y parle d'amour bien moins que de fagots.
Cillette crie et jure en tapant sur sa vache,
Mais elle sait compter. Et si son cœur s'attache,
Marvaise, qu'elle écoute en revenant des champs,
A quelque bonne terre ou des écus sonnants.
Vous nous vantez encor la vertu, la patrie,
Dieu, l'âme, la famille et mainte rêverie...
Nos pères y croyaient, dites-vous ; pauvres gens !
Nous en ont-ils laissé de ces vieux contre-sens,
Dont la raison blessée aujourd'hui fait litière !
Dieu, vain épouvantail ! L'âme, triste chimère !
La patrie est partout où l'on se trouve bien :
La Prusse est plus savante ; eh bien ! soyons Prussien (1).
Pour tuer le fléau de l'orgueil militaire,
Un nouveau Waterloo nous était nécessaire... (2).

Accepterons-nous cette triste et irrémédiable déchéance? Nous envelopperons-nous la tête de notre manteau, comme Jérémie, pour pleurer sur la ruine fatale et prochaine de cette Jérusalem, naguère si glorieuse et si puissante ? Nous écrierons-nous, comme *les Esclaves Gaulois,* découragés par un abaissement sans retour :

Rions des Dieux, sifflons les sages,
Flattons nos maîtres absolus,
Donnons-leur nos fils pour ôtage,
On vit de honte, on n'en meurt plus.

(1) Textuel.

(2) François-Victor Hugo, 1866. — Après cela, il n'y a plus qu'à tirer l'échelle et à crier avec *les Esclaves Gaulois,* de Béranger :

Nargue du sot qui meurt pour la patrie !
Enivrons-nous !

Le plaisir nous venge !
Sur nous du sort il fait glisser les coups :
Traînons gaîment nos chaînes dans la fange,
Enivrons-nous.

Ah ! sans doute, notre siècle offre un triste spectacle ! Bien des hommes de cœur ont versé sur lui des larmes de colère et de pitié. Des cris de désespoir se sont fait entendre d'un bout de la France à l'autre; nul ne les a résumés d'une façon plus saisissante qu'Alfred de Musset :

Plus livide et plus froid dans son cercueil immense,
Pour la seconde fois Lazare est étendu.
....
La terre est aussi vieille, aussi dégénérée ;
Elle branle une tête aussi désespérée,
Que lorsque Jean parut sur le sable des mers,
Et que la moribonde, à sa parole sainte,
Tressaillant tout d'un coup, comme une femme enceinte,
Sentit bondir en elle un nouvel univers.
Les temps sont revenus de Claude et de Tibère,
Tout ici, comme alors, est mort avec le temps,
Et Saturne est au bout du sang de ses enfants ;
Mais l'espérance humaine est lasse d'être mère ;
Et le sein tout meurtri d'avoir tant allaité,
Elle fait son repos de sa stérilité.

Encore un coup : ce nâvrant désespoir est-il donc sans lendemain ? Ce jugement si cruel et si vrai est-il donc sans appel ? Si tant d'hommes, parqués dans un étroit et lamentable égoïsme, se sont désintéressés de tout ce qui ne touche pas directement à leurs intérêts et à leurs plaisirs, et sourient avec pitié aux noms qui faisaient battre le cœur de leurs pères ; est-ce une raison pour crier raca à une époque qui a vu d'obscurs héroïsmes rivaliser avec des dévouements éclatants, de pauvres et admirables enfants de la patrie envahie, tomber obscurément à côté de morts illustres dont les mille voix de la renommée célébraient à

l'envi le glorieux sacrifice ; une époque où tant de générosités et de vertus sont une incessante protection contre le mal qui nous dévore ; où de nobles et vaillantes personnalités persistent à trouver qu'il est encore plus glorieux de sortir des mains de Dieu que de saluer dans un singe son premier aïeul, préfèrent le banquet de Platon aux orgies du troupeau d'Epicure et la Vénus de Milo aux provocants chefs-d'œuvre échappés au ciseau de Praxitèle ; où il se trouve des hommes pour chanter la fille de Rolland, la religion du foyer domestique, flétrir les Faux Ménages et l'Aventurière, et pour opposer vaillamment à Madelon et aux *Fleurs du mal, la Légende rustique et les Fleurs du bien.*

J'ai nommé pour la seconde fois, Messieurs, l'ouvrage dont je devrais vous donner une étude complète et consciencieuse et dont je ne puis, hélas ! vous offrir qu'un aperçu bien rapide. — Le temps m'a absolument fait défaut : cette excuse, ridicule à force de banalité, n'est que trop vraie. Une autre raison, tout aussi sérieuse, c'est que je recule épouvanté devant une analyse qui défierait de plus compétents. Au moment d'ouvrir devant vous cet écrin si riche, j'éprouve l'embarras de l'homme inexpérimenté qui aurait à faire valoir devant des artistes consommés la finesse d'une perle, la taille et l'eau d'un diamant, la riche ciselure d'un bijou, les mille détails d'une parure que des yeux exercés peuvent seuls apprécier.

Ne forçons point notre talent,
Nous ne ferions rien avec grâce.

Ces deux vers de Lafontaine me paralysent. — Enfin, j'aborde ma tâche.

Dans une de ses pièces, M. Lambert a dépeint la poésie d'une façon magistrale, qui prouve que depuis longtemps

il est admis dans l'intimité des Muses. S'il est jaloux de la forme ; s'il la regarde comme le cadre indispensable dans lequel rayonnent les grandes pensées, ces pensées qui ouvrent à l'imagination surprise et charmée des horizons nouveaux imprévus, éclairent un côté de l'esprit ou du cœur restés encore dans l'ombre ; s'il aime à ciseler et à polir son vers, à y condenser le plus d'idées possible, il dédaigne sans retour ce verbiage élégant et vide qui recouvre souvent une incurable misère, ces mots qui, selon la belle pensée de Mennechet, vous étonnent et ne vous font pas rêver.

> ..... Sans la pensée éclose dans le cœur.
> Que sont les plus beaux vers et leur rhythme sonore ?
> Des flacons ciselés où manque la liqueur.
>
> (Macte animo).

On ne pouvait énoncer ce principe sous une forme plus juste et plus saisissante.

Presque partout nous retrouvons de ses pensées habilement amenées ou jetées brusquement à l'esprit du lecteur dans des vers toujours châtiés et très souvent taillés à l'emporte-pièce. — Toujours nous y voyons l'hommage le plus absolu à tout ce qui est vrai, à tout ce qui est grand, à tout ce qui est beau, partout le culte sans mélange de l'idéal ; partout le blâme et le défi jetés au matérialisme et aux vices qui nous rongent : *La Vénus de Milo, la Poésie, l'Horizon visuel,* où je relève cette belle strophe :

> Adorateurs des sens, qui, dans l'idolâtrie,
> Prenez pour un vrai jour un effet boréal ;
> La terre, c'est l'exil ; le ciel, c'est la patrie ;
> Restez dans le réel, laissez-nous l'idéal ;

Les libres-penseurs où je trouve ces vers effrayants :

« Les timides encor font fléchir la méthode ;
» Mais les forts ne verront que l'épaisseur du code
» Entre le vice et la vertu. »

Et ceux-ci qui résument toutes les aspirations, toutes les convictions de l'auteur :

« Avec votre science aride autant qu'obscure,
» Grands docteurs, mourez seuls de la mort d'Epicure ;
» Laissez-nous vivre avec Platon. »

La mort d'une mère où le sentiment triomphe des égarements de la Raison :

« Ainsi c'est le malheur qui doit vaincre le doute.
» C'est la tombe des morts qui nous montre la route,
» Et notre destinée enchaînée à la leur.
» Par ce fils aujourd'hui l'Eglise est fréquentée.
» Il y prie ; à la foi son âme était montée,
» Par l'échelle de la douleur ! »

Il faudrait encore citer *Macte animo,* ce thème si nourri, si vif, si pénétrant sur lequel est calqué un des discours présidentiels les plus remarquables que vous ayez eu la bonne fortune d'applaudir.

Je prends au hasard, Messieurs, sans méthode, sans art, mais sûr d'avoir la main toujours heureuse.

Dans les *Stances à Marie,* une des meilleures pièces de l'ouvrage, nous trouvons un ensemble de délicieux conseils donnés à une jeune fille de quinze ans. La mère la plus ombrageuse n'aurait pas un langage plus affectueux, une connaissance plus profonde, plus complètement étudiée et des joies de l'enfance et de ce passage toujours un peu dangereux, souvent si terrible de la quinzième année, et des rêves enivrants qui viennent dorer son horizon.

En lisant ces charmantes strophes, je me rappelle involontairement une pièce dans laquelle Mennechet, s'adressant également à une jeune fille de quinze ans, lui dit en débutant :

Accueillez ces conseils que formulent en vers
Pour vos quinze printemps, mes quatre-vingts hivers.

L'œuvre de Mennechet contient plus d'appréciations, plus de faits, est plus *cherchée*. Celle de notre auteur l'emporte par le sentiment, la touchante affection, est plus *trouvée* peut-être. Il éprouvait évidemment pour son sujet une tendresse bien justifiée : heureux poète ! jamais semence plus précieuse ne tomba dans un terrain plus riche et plus fertile ! On relit avec plaisir cette strophe :

Tourne longtemps les yeux vers la rive quittée.
N'ouvre pas au hasard la voile à tous les vents ;
Comme les flots, pour toi, les sables sont mouvants.
Ta vie est moins bruyante et bien plus agitée ;
Et ton ange gardien, de son aile attristée,
Chasse de ton chevêt les rêves décevants.

Je ne puis m'empêcher de comparer ce dernier distique avec les vers de Musset qui dit quelque part, en parlant d'une vierge :

.... En approchant d'elle,
Dans l'air qu'elle respire on sent frissonner l'aîle
Du chérubin jaloux qui veille à son côté.

Auxquels donner la préférence? Je ne sais.

Que dire de la *Broderie?* de ce réquisitoire frappé au coin d'une si fine, si profonde analyse?

Cet horizon borné ne l'est qu'en apparence :
Sous des cieux inconnus se lève une espérance !
Trop de silence aussi pèse sur ce labeur
Pour qu'on n'entende pas les battements du cœur.

J'aime l'histoire de Cillette, je la trouve attachante, cette légende rustique qui réhabilite, en style leste et pimpant, *ces animaux noirs et sauvages,* dont parle Labruyère, qui nous rappelle qu'un grand cœur comme une grande intelligence peuvent naître dans une chaumière.

Je n'ai qu'un mot à ajouter pour faire l'éloge de cet acte d'intelligente justice : j'ai vu des femmes pleurer en le lisant.

J'aime encore cette bonne et joviale figure du curé de Montoire, cet esprit gaulois dont les vives et pétillantes saillies ne vont jamais au-delà de l'épiderme, cette inépuisable bonté, ce cœur

» Indulgent pour la chûte et la faute accomplie,
» Sévère pour le mal à son premier degré......
» ....
» ......Un consolateur en même temps qu'un juge,
» Mais un juge qui pleure avec le condamné.

On passe facilement du sourire à l'attendrissement, devant ce pasteur qui pratique une aussi hasardeuse homœopathie morale ; mais en se rappelant que la jeunesse de Montoire était folle de la danse; qu'un torrent peut se diriger, s'arrêter jamais; qu'en somme, c'était au bruit de son archet que s'allumaient les cierges bénits pour l'union d'heureux couples villageois, on est bien obligé de lui donner un verdict favorable. Qui sait? Cette originale et touchante figure est peut-être celle qui a inspiré à Béranger un des plus jolis couplets de son *Bon Pasteur,* couplet qui se termine ainsi :

Quand le plaisir, dans la plaine,
Le soir vous ramènera;
Venez danser sous mon vieux chêne
Et le bon Dieu vous bénira.

Pourquoi M. Lambert qui, au début d'une de ses plus remarquables nouvelles, proclame en si beaux vers, l'influence providentielle de la femme sur notre destinée, se révolte-t-il avec tant d'énergie contre l'aphorisme du légiste anglais: *Cherchez la femme.* — Si le sexe faible, qu'on devrait appeler le sexe fort, a sur l'autre une puissance indéniable, inéluctable, il est évident qu'elle apporte dans cette puissance ses vertus ou sa dépravation. Plus que jamais, je suis convaincu « qu'à tout âge, la femme » est le mobile, l'inspiratrice et le but de la plupart de nos » actes, bons et mauvais. » Est-elle grande et noble, elle sera Béatrix; est-elle vicieuse et dépravée, elle sera la fille de Caïn, marquée au fer rouge par Alexandre Dumas fils.

A part cette légère divergence d'opinion, je n'ai que des éloges à donner à *Jane.* Une jeune fille a concentré tous les sentiments d'un cœur vaillant et affectueux sur un jeune homme indigne, et porte le deuil éternel de son amour :

« Un homme a méconnu cette richesse d'âme ,
» Et l'amour n'eut pour lui qu'une éphémère flamme.
» Trop léger pour porter le poids de ses serments,
» Il était de ceux-là que l'ambition mène
» Et qui laissent en eux s'agrandir son domaine
» Et s'amoindrir les sentiments. »

Il était de ceux qui se demandent avec inquiétude :

« *La* dot répondra-t-elle au poids de *la* personne ?... »

Ces nobles cœurs qui se donnent ainsi sans retour à des nullités incurables ne sont pas rares. *Old! old story!* Oui, vieille histoire; mais histoire éternellement jeune! Ce contraste est étrange et navrant, pour ne pas dire inexplicable. L'âme de la femme a d'insondables secrets, d'étranges erreurs. Et l'auteur s'écrie avec raison :

« Mourir aimée ou bien vivre désespérée,
» De la femme de cœur, que veux-tu, c'est le sort!... »

Si le temps ne me talonnait, j'aimerais à étudier avec vous cette satire humoristique et pleine de finesse qui s'appelle *les Bains de mer.* Quelles franches et vives boutades! Quels traits acérés contre l'aspect semi-grotesque de la plage, où patauge et grelotte le plus curieux kaléidoscope humain; contre ces croquants et ces perruquiers jouant au marquis; contre ces mères jetant intrépidement leur hameçon en *eau trouble* et pêchant parfois un mari pour leur fille, souvent une lamentable et risible déconvenue; contre ces parties impossibles, discordantes, où les baudets donnent la note!...

J'aimerais surtout à revoir avec vous *l'Ouvrière*, cette étude où se révèlent dans tout leur jour, en même temps que le poète, l'honnête homme, le moraliste et le penseur; où je relève au courant de la plume ces vers heureux :

« Des deux le plus coupable et le plus triomphant
» La quitte, sans songer, en la laissant au vice,
» Ce que va devenir cet objet d'un caprice;
» Car pour l'homme elle n'est jamais qu'un passe-temps;
» Dont il va s'affranchir, *l'âme et le cœur contents*... »

Povera qui reste avec

« L'espérance de moins, la misère de plus; »

A qui la fortune capricieuse sourira peut-être pendant un jour; mais quel lendemain!

« Un public égaré, tristement idolâtre,
» En vain a couronné son buste en plein théâtre;
» A ce buste fragile il manque un piédestal,
» Et le chemin est court du temple à l'hôpital! »

Pourquoi suis-je obligé de passer, en m'inclinant, de-

vant cette *poésie intime*, que la plupart des lecteurs achèveront avec un profond soupir, fleur délicate qu'une main étrangère ne peut toucher sans la déflorer ?

Pourquoi ne puis-je étaler devant vous toute cette mosaïque de fines pierreries que l'auteur a laissées tomber de sa plume féconde, comme Buckingham laissait tomber les perles de son manteau ; toutes ces pièces légères, tous ces jolis sonnets où pétillent l'esprit et la gaîté, s'aiguise la raillerie, soupire le patriotisme, s'allume la colère, et qui ont pour titre : *Lazare, les Pêcheurs de l'Adriatique, Povera, Claudine, les Cheveux poudrés, le Tabac, la Main, Mésalliance*, etc., etc. Je suis sur la limite extrême qui m'est accordée par le temps :

> Mais je demande en vain quelques instants encore ;
> Le temps s'échappe et fuit ;
> Je dis à cette nuit : Sois plus lente, et l'aurore
> Va dissiper la nuit (1).

Je quitte à regret cette étude qui aurait dû nous apporter une si riche moisson, et qui serait trop incomplète pour ne pas nuire aux *Fleurs du Bien*, si cette œuvre n'était de taille à résister à l'insuffisance d'un critique malheureux.

---

(1) Lamartine, *le Lac*.

DESCRIPTION SOMMAIRE

AVEC PLAN, COUPES, PROFIL ET LISTES DE FOSSILES

DES

TERRAINS CALCAIRES, FLUVIO-LACUSTRES ET MARINS

DE CAMPBON A SAINT-GILDAS-DES-BOIS

(Loire-Inférieure)

PAR Mr ED. DUFOUR,

Directeur du Muséum d'Histoire naturelle de Nantes.

La découverte du dépôt calcaire de Campbon, à 7 kilomètres au nord de Savenay, paraît remonter au commencement de ce siècle, et malgré sa faible étendue superficielle, des fours y furent bientôt établis, en raison de la qualité éminemment hydraulique de la chaux qu'il pouvait fournir.

Mais l'âge de ce terrain, l'ordre de superposition et la nature de ses différentes couches, n'ont préoccupé que tard les géologues. Cependant Dubuisson, dès 1830 (*Catalogue de la collection minéralogique et géognostique du Muséum de Nantes*), le rapporte à l'époque tertiaire, mais sans préciser davantage.

Les illustres auteurs de la *Carte géologique* de France, trompés par l'existence de lambeaux miocènes, assez nom-

breux de l'autre côté de la Loire, au S.-E. du département, leur assimilèrent à tort le calcaire de Campbon (*Tableau d'assemblage de la Carte géologique de France*, par Elie de Beaumont et Dufrénoy, 1841).

Mon vénérable prédécesseur, M. F. Cailliaud, reprenant l'opinion émise en 1832 par M. Desnoyers (*Bulletin de la Société géologique de France,* 1re série, t. II, p. 443), le reconnut définitivement comme éocène, dans une note présentée à la Société géologique de France, le 5 novembre 1855. (*Bulletin de la Société géologique de France,* 2e série, t. XIII, pp. 36-42.)

Mais ce ne fut qu'en 1863 et 1864 qu'il recueillit, pour le Musée de Nantes, la belle série des fossiles de ce terrain qu'on y peut étudier, et dont la détermination a été faite d'après des échantillons préalablement communiqués à MM. Deshayes, Michelin et J. Haime, et probablement révisée par M. Deshayes.

Je les choisirai, à cause de cela, comme types dans ce travail, bien que j'en aie recueilli moi-même la plus grande partie, avec quelques espèces nouvelles, dès l'année 1861, pour ma collection d'étude.

J'y avais joint dès-lors des échantillons des diverses couches, que des coupes partielles m'avaient permis de relier entre elles, suivant leur ordre de superposition.

Je réservais ces matériaux et bien d'autres, que j'ai rassemblés depuis plus de vingt ans, pour la publication d'une statistique géologique du département, à l'appui et comme complément de la carte de mon savant prédécesseur. Cette publication est même devenue pour moi presque un devoir de situation ; mais c'est une œuvre de longue haleine, et pour laquelle j'ai malheureusement bien peu de loisirs. Cependant, quelques géologues, étrangers à notre région, ayant effleuré le sujet et manifesté l'inten

tion, s'ils n'étaient prévenus, de le traiter plus complètement, il m'a paru nécessaire, pour l'honneur de la géologie nantaise, de publier sans retard, un résumé sommaire du résultat de mes études, afin de me réserver le droit de les continuer et de les compléter plus à loisir.

Le bourg de Campbon est situé sur l'un des contreforts du sillon de Bretagne, à 41 mètres au-dessus du niveau de la mer, d'après la carte de l'état-major. Il est bâti sur un gneiss, dont le voisinage de l'éclogite place la date d'élévation avant le dépôt des gypses de l'époque éocène.

A 500 mètres, dans la direction N.-5°-E., se trouve le sommet d'une autre butte, de même origine, mais dont l'altitude ne dépasse guère 20 mètres, et vers laquelle on descend pendant 300 mètres à partir du bourg, suivant une pente assez rapide.

Le calcaire recouvre de toutes parts, comme une calotte, ce monticule, au sommet duquel sont établis les fours à chaux, et dont la pente vers Campbon est plus courte et plus rapide que celle qui s'abaisse doucement à l'opposé, N.-5°-E., vers le château de Coislin, situé à deux kilomètres et demi.

Une autre butte, un peu moins élevée, distante de deux kilomètres des fours à chaux, dans la direction de Saint-Gildas, N.-15°-O., auprès du ponceau de Coislin, sur la route de Campbon à Quilly, est recouverte de tous côtés par le calcaire marneux, qu'elle a soulevé. C'est au bas de cette butte, à 500 mètres vers le S.-S.-E., que se trouve le pré de la Close, et à la même distance vers le N.-N.-E., qu'est situé le château de Coislin, deux localités où l'on voit affleurer des couches anciennes du terrain que je me propose d'étudier dans cette notice.

D'autres bombements très-faibles se rencontrent autour des marais de Saint-Gildas, et je ferai remarquer, dès à

présent, que le calcaire qui les couronne, en général, est d'un niveau d'autant plus récent qu'ils sont plus élevés, parce qu'ils n'ont pu, sans doute, être soumis aux mêmes causes de dénudation.

Ainsi, c'est au pourtour du point culminant de tout le terrain, au Champ-Pancaud, lieu de l'exploitation actuelle et sur lequel sont établis les fours à chaux, que se montre, nivelée seulement au centre, formant plateau, la marne remaniée lacustre la plus récente. La dénudation superficielle l'a presque enlevée dans la carrière centrale dite du *petit Pancaud,* la plus grande des deux exploitées en ce moment, et on ne l'y observe même plus que dans l'angle nord, le plus rapproché de la carrière du *grand Pancaud.* Les couches de cette dernière, dirigées suivant la déclivité du terrain, ont mieux résisté aux actions extérieures.

Dans la carrière centrale, du *petit Pancaud,* comme on peut le voir sur la coupe A, la base du terrain, atteinte par l'extraction, est composée, sur une épaisseur inconnue, mais qui dépasse 1 mètre, de sable jaune (Coupe A : n° 5) plus ou moins agglutiné par une argile ferrugineuse. Sur cette couche repose un sable assez fin (A : 6), formé de quartz hyalin rendu gris bleuâtre par une proportion notable d'argile.

Ce changement subit dans la nature des sédiments me paraît marquer la limite supérieure du niveau le plus ancien du Calcaire grossier inférieur du bassin parisien.

Au-dessus recommence le sable jaune agglutiné, sans fossiles sur une épaisseur (A : 7') de deux mètres, et pétri d'*Ostrea deformis ?* sur une épaisseur (A : 7) de $0^{m},50$.

A ces sables marins succède une couche (A : 8) de calcaire grossier jaune grisâtre, assez peu cohérent, exploité pour chaux grasse, et contenant de nombreux moules du *Cerithium giganteum,* et, surtout vers sa surface,

des moules d'*Acéphales*, qui se rapportent presque tous aux espèces de la zône supérieure du Calcaire grossier inférieur du bassin de Paris. Ce banc calcaire à cérithes (*Banc à Verrains* de Paris) n'a guère qu'une épaisseur moyenne de $0^m,4$. Au-dessus se trouve une couche (A : 9 et 10') de sable rougeâtre agglutiné, pétri de bivalves ou sans fossiles, passant latéralement à un calcaire jaune rougeâtre sableux (A : 10), appelé *Banc rouge* par les ouvriers, et qui contient quelques bivalves analogues à ceux de la couche inférieure.

La couche qui succède est formée, quand elle surmonte des parties sableuses du Banc rouge, par un calcaire argileux gris jaunâtre (A : 11'), dit *Banc gris*, dur, compacte, homogène; et quand elle surmonte les parties calcaires du Banc rouge, par une argile également gris jaunâtre (A : 11) et visiblement fissile en minces feuillets. Cette zône, à peu près plane à sa partie inférieure, est longuement ondulée à sa surface supérieure, et les ondulations paraissent correspondre au changement de nature des sédiments; l'épaisseur moyenne de la zône peut être estimée à $0^m,30$.

Cette variation de composition en des points voisins sur un même niveau, l'inégalité et l'ondulation des couches, l'abondance de l'argile, semblent indiquer un changement de régime dans l'alimentation du bassin de sédimentation, et marquer la fin du Calcaire grossier inférieur.

Ce bassin, qu'on peut se représenter comme un golfe en voie d'abaissement irrégulier et s'ouvrant vers l'ouest sur l'Océan, n'avait reçu jusqu'alors que des dépôts marins, correspondant à l'étage inférieur de l'Eocène parisien. Mais, par suite de l'exhaussement plus ou moins rapide de son embouchure, il a dû cesser peu à peu de communiquer avec la mer. Le haut du golfe cédant en même

temps à un mouvement lent d'affaissement, se serait creusé de plus en plus en cuvette pour recevoir alternativement ou simultanément dans ses eaux d'abord saumâtres, puis tout-à-fait douces par le fait de ses tributaires, l'apport d'argiles de nature variée, et l'appoint de calcaire des sources minérales.

Le fait est qu'on trouve en ce point une bande d'argile (A : 12), vert foncé, fissile, savonneuse, sans fossiles, d'une épaisseur variant de 0m,15 à 0m,40, recouvrant la couche argilo-calcaire dont il vient d'être parlé, et en nivelant les inégalités superficielles.

Au-dessus on exploite pour chaux hydraulique un banc (A : 13) de marne blanche compacte, assez dure, d'environ un mètre d'épaisseur; ce banc, appelé *Rouzine* par les ouvriers, est recouvert par une couche de marne blanche (A : 14) stratifiée, de 1m,75 d'épaisseur, dite *Banc blanc,* exploitée pour le même objet.

Par-dessus vient une argile marneuse blanche (A : 15), de 0m,50 d'épaisseur, surmontée d'une couche (A : 16) de 0m,60 d'argile d'un vert très-pâle.

Toutes ces couches, depuis le *Banc à Verrains,* plongent à peu près uniformément, vers l'angle nord de la carrière, d'environ sept à huit degrés. Les couches supérieures, tout en conservant la même pente générale, deviennent de plus en plus accidentées et ondulées.

Il en est ainsi d'une marne blanche (A : 17), fragmentaire, de 1m,15 de puissance moyenne, surmontée d'une bande (A : 18) de 0m,20, d'argile verdâtre, à zône inférieure ferrugineuse, et surtout d'un calcaire marneux (A : 19), légèrement jaunâtre, dur, très-homogène, au point de simuler dans la cassure la pierre lithographique, et qui forme, sur une épaisseur moyenne de 1m,15, une série de plaquettes juxtaposées, dont l'ensemble, très-

ondulé, présente par endroits une courbure presque fermée.

Ce calcaire est évidemment lacustre, ainsi que je l'ai jugé à première vue et que l'a exprimé M. Cailliaud dès 1855, dans sa note précitée (*Bulletin de la Société géologique de France,* 2e série, t. XIII, p. 38). Il n'est visible, ainsi qu'une petite portion des couches supérieures, que vers l'angle nord de la carrière du *Petit-Pancaud,* mais dans la petite carrière voisine, dite du *Grand-Pancaud,* assez récemment ouverte, et dans laquelle toutes les couches supérieures ont été mises à découvert, on peut trouver, s'il en était besoin, la démonstration péremptoire de l'origine fluvio-lacustre de ce calcaire.

On voit, en effet, dans cette carrière (coupe B), au-dessus de la bande argileuse verte (B : 18), citée en dernier lieu, une zône ondulée (B : 19), d'un mètre d'épaisseur, de ce calcaire marneux homogène, en plaquettes séparées par de minces couches d'argile verte, et au-dessus un lit (B : 20') de 0m,05, limité dans le sens latéral, de rognons aplatis de silex noirs, à croûte blanchâtre calcarifère, remplis, dans leurs cavités, de *Bithynies* et de *Cyclostoma mumia?* et présentant des *Gyrogonites* en grand nombre à leur surface supérieure.

Les couches marneuses comprises entre les deux bandes d'argile verte (A : 12 — A et B : 18), me paraissant, par leur situation, leur nature et leur origine, être l'équivalent du *Banc vert* du terrain parisien, le calcaire d'eau douce avec silex, qui les surmonte, serait analogue au calcaire fluvio-lacustre de Provins.

A ces silex, qui ne se rencontrent que des deux côtés de l'angle ouest de la carrière, et dont la production implique une puissante action geysérienne, succède une bande continue (B : 20) de 0m,15 d'épaisseur, d'un sable jaunâtre en

général, mais gris-blanchâtre par places, pétri de débris de coquilles triturées, au milieu desquels j'ai cru reconnaître quelques bouches de petits cérithes, et contenant des nodules assez volumineux de fer hydroxydé.

Au-dessus vient une couche (B : 21) d'une argile vert très-pâle de 0m,50 d'épaisseur; et enfin, achevant, avec la précédente, de niveler les inégalités et les ondulations des couches sous-jacentes, une marne blanche (B : 22), fragmentaire, d'un mètre de puissance moyenne, et qui présente, dans l'angle N.-O., vers la partie la plus déclive, non loin de la limite d'extension horizontale des silex, quelques troncs silicifiés de palmiers et peut-être de palétuviers, ayant évidemment pris racine dans l'argile verte précitée.

Le niveau inférieur de Beauchamp ne pourrait être représenté à Campbon que par ces couches superficielles, qui commencent au sable coquillier (B : 20) et succèdent au silex à *gyrogonites;* mais il est plus probable que ces couches terminent le Calcaire grossier supérieur, ou *Calcaire à cérithes,* de Brongniart.

L'ensemble du terrain visible au Champ-Pancaud constituerait ainsi la subdivision inférieure de l'étage *Parisien,* de d'Orbigny. (*Prodrome de Paléontologie,* t. II, p. 338; étage 25,A.)

Les oscillations du sol, pendant cette période, sont évidentes.

Il a bien fallu que le fond du lac ou de l'estuaire s'affaissât, lentement d'abord, après la formation du Calcaire grossier, pour permettre le dépôt, en couches assez épaisses, des marnes qui continuent la série; et, puisque des végétaux terrestres ont ensuite pu prendre racine dans des vases émergées ou près de l'être, il faut bien admettre un exhaussement du fond, exhaussement que l'action geysérienne, manifestée par la couche à silex, ne

permet pas d'attribuer simplement au comblement par voie de sédimentation.

Quant au soulèvement définitif qui a donné à la butte Pancaud son relief actuel, il a dû être assez brusque et s'être effectué alors que les dépôts précédents étaient déjà consolidés. Cela est rendu manifeste par les fractures superficielles en coin, visibles dans la coupe A, et qui sont d'autant plus larges et plus profondes qu'on les observe plus près de la déclivité du plateau. Vers l'angle N.-O. de la petite carrière (coupe B), un effondrement des couches supérieures témoigne encore, par les deux fentes verticales entre lesquelles il est compris, d'une semblable résistance au même effort.

En descendant, à partir du Champ-Pancaud, la pente très-douce tournée au nord, et sur laquelle la terre végétale et le diluvium masquent le calcaire sous-jacent, on trouve à un demi-kilomètre environ, le pré de la Close, dans lequel le sol sablonneux (coupe C : 3) et les déblais de fossés sont remplis d'une multitude de petites coquilles fossiles, à test admirablement conservé.

Or, l'étude de ces fossiles faite, comme je l'ai déjà dit, par les savants les plus compétents, y a fait reconnaître une proportion considérable d'espèces des sables du Soissonnais (Cuise-la-Mothe, etc.). Ceux dont les noms sont précédés d'un astérisque, dans la liste ci-jointe, sont particulièrement dans ce cas.

Je sais bien qu'on a mis en doute l'authenticité de la provenance des exemplaires de ces coquilles déposés dans la collection du Musée de Nantes, et peut-être y a-t-il eu fortuitement quelques mélanges; mais un examen attentif et la comparaison avec des spécimens recueillis en grand nombre par moi-même, me permettent d'affirmer que ce fait a dû être l'exception. Je me propose, du reste, de re-

prendre en détail l'étude de ces fossiles, et j'ai lieu de penser que l'établissement de nouvelles espèces sera la conséquence de ce travail.

Malgré quelques divergences et en raison de la différence des bassins et de leur distance, je crois pouvoir, en attendant, maintenir l'assimilation de ces sables, quant à l'âge, à ceux du Soissonnais.

La position stratigraphique des sables de la Close vient d'ailleurs confirmer cette opinion. Non-seulement leur pente très-faible, suivie dans le chemin creux longeant le pré, les fait plonger sous le système des couches du Champ-Pancaud, mais encore ils reposent sur un calcaire très-remarquable (C : 1) qui se retrouve, pétri des mêmes foraminifères, à Saint-Gildas et ailleurs, et qui m'a paru, au moulin de Retz, près d'Arthon, plonger lui-même sous le Calcaire grossier.

Ce Calcaire à foraminifères n'affleure pas, au pré de la Close, mais j'en ai trouvé à la surface du sol de nombreux fragments, parfaitement reconnaissables, provenant du creusement des fossés. J'en ai d'ailleurs constaté la présence dans les champs, au bas de la pente, de l'autre côté du Champ-Pancaud, vers Campbon, direction suivant laquelle le soulèvement du coteau du bourg a relevé toutes les couches, celles du Calcaire grossier comme les strates inférieures, jusqu'à les faire presque affleurer.

Cette limitation des sables de la Close, tant en dessus qu'en dessous, ne permet guère de doutes sur leur âge, bien que certains fossiles, tels que le *Cerithium tricarinatum*, puissent les rapprocher des Sables de Beauchamp. Mais on sait parfaitement que dans la période éocène, la similitude des conditions de la vie a prolongé la durée de certaines espèces au-delà des bornes que lui assignait la variabilité de ces conditions aux époques antérieures.

Les mêmes sables, avec les mêmes fossiles, se retrouvent à un kilomètre plus loin, dans les douves du château de Coislin, à un demi-kilomètre au nord, au bas de la pente du monticule que j'ai déjà signalé auprès du ponceau de la grande route, et dont la calotte de marne blanche reproduit exactement, en petit, la disposition observée au Champ-Pancaud.

La subordination des sables de Coislin, quant au niveau, à la distance et à la direction, par rapport à cette butte calcaire, est d'ailleurs absolument la même que celle des sables de la Close par rapport au Champ-Pancaud; ces derniers affleurent toutefois sur une plus grande surface, parce qu'ils sont compris entre les deux bombements, dont les actions ont dû s'ajouter pour augmenter leur relèvement.

En avançant vers le marais, dans la direction du canal de Quilly, on peut, de la trouvaille assez fréquente de troncs silicifiés, propres aux marnes blanches du Champ-Pancaud, déduire la continuation du calcaire supérieur.

Au-delà, et en allant vers les Mortiers-en-Drefféac, et jusqu'à Saint-Gildas, on ne trouve plus, sous trois mètres environ de sables rouges ferrugineux (coupes D et E : n° 2), plus ou moins agglutinés, et recouverts par le diluvium, que le calcaire inférieur (D et E : 1), dont j'ai indiqué déjà la présence au-dessous des sables de la Close. Toute la partie supérieure a dû être enlevée par les courants diluviens.

Ce calcaire, blanc-jaunâtre, pétri de nombreuses et charmantes espèces de foraminifères, se présente en blocs juxtaposés, séparés en couches par de petits lits de sable ou d'argile, et qui deviennent de plus en plus compactes et volumineux, à mesure qu'ils sont plus profondément situés. Ils fournissent de la chaux maigre, et sont un peu magné-

siens. L'épaisseur totale du système n'a pu être constatée, mais elle doit dépasser deux mètres en certains endroits.

Dans la petite carrière du hameau du Four, près des Mortiers-en-Drefféac, ce calcaire présente, à sa surface supérieure, un accident remarquable : ce sont des excavations irrégulières ayant jusqu'à un mètre de profondeur, et non de simples ondulations ; car les petites couches du calcaire sont demeurées parfaitement horizontales, comme l'indique la coupe D, et se correspondent exactement d'un bord à l'autre des poches, qui ont été remplies et nivelées, postérieurement, par des sables rouges agglutinés, formant une couche de 2 à 3 mètres d'épaisseur. Il s'agit donc là d'une érosion superficielle, qui témoigne du temps pendant lequel ces calcaires soulevés ont dû être battus par les flots.

La nature des êtres organisés qu'on y rencontre les distingue d'ailleurs. Non-seulement ils sont pétris de foraminifères (*Alveolina,* etc.), mais ils contiennent d'assez nombreuses petites coquilles voisines des *Rissoa,* quelques petits cérithes? des peignes, des limes, des térébratulines? des radioles d'oursins, et même peut-être *Caratomus avellana?* Agass., de la craie blanche.

Enfin, au moulin de Retz, près Arthon, localité dans laquelle on retrouve ce calcaire, recouvert par des sables et paraissant plonger sous le Calcaire grossier, il a subi une action métamorphique, qui a fritté les foraminifères dont il est pétri, et fait cristalliser, par places, le carbonate de chaux, en petites lamelles rhomboédriques très-distinctes.

Ainsi, un long intervalle de temps, une faune spéciale, un métamorphisme local, semblent isoler tout-à-fait ce calcaire. Mais l'état actuel de mes études, que je compte bien continuer, ne me permet point encore d'en affirmer

l'âge. Il faut auparavant que j'en spécifie les foraminifères, étude très-délicate pour laquelle les ouvrages me font défaut en ce moment, et que je détermine exactement les coquilles, malgré leur état fragmentaire.

Dans cette même carrière du Four et dans une excavation voisine, au hameau de la Fontanelle, j'ai trouvé, au-dessus des sables rouges ferrugineux recouvrant le calcaire à foraminifères, une couche de sable jaune plus fin (D : 3 ?), contenant d'assez nombreuses petites huîtres et un petit exemplaire du *Phorus agglutinans ?* et qui me paraît représenter les sables de la Close et de Coislin ; ce qui justifierait encore la place que j'ai assignée à ceux-ci.

Je me suis assuré que les calcaires de Guenrouet, de Chassenon, près Blain, et de Saffré, sont identiques avec le calcaire à foraminifères de Saint-Gildas. Mais, bien que la même roche doive exister au Bas-Bergon, près Sainte-Reine, celle qui affleure (coupe F : nº 4) et qui est exploitée dans cette localité, ne peut être assimilée qu'au calcaire gris-jaunâtre, sableux, passant au grès, de la Banche, du phare du Four, d'Arthon et de Saint-Michel près Machecoul. Non-seulement le faciès et la présence de concrétions calcareo-sableuses, bulliformes et stalactiformes, qu'on retrouve à Machecoul, autorisent cette assimilation, mais de nombreux moules de fossiles qu'on y rencontre (*Crassatelle, Cythérée,* etc.), la justifient complètement.

Or, comme le calcaire grossier d'Arthon paraît supérieur, en stratification, au calcaire à foraminifères, dont il est encore séparé par des sables ; comme, d'autre part, il est d'un âge plus récent que les sables de la Close, assimilés au Suessonien, je n'ai pu y voir, ainsi que dans le calcaire du Bas-Bergon, que le représentant de la zône la plus ancienne du Calcaire grossier inférieur, et l'intercaler dans les sables marins placés au-dessous du sable

argileux gris bleuâtre, inférieur au calcaire à Verrains de Campbon.

Cette relation entre les deux calcaires de Campbon et d'Arthon, est d'ailleurs conforme à l'opinion de M. Matheron (*Bulletin de la Société géologique de France*, 2e série, t. XXIV, séance du 4 février 1867, p. 197), et je ne pourrais m'appuyer sur une autorité plus considérable.

Tel est le résumé de mes études sur les terrains situés entre Campbon et Saint-Gildas; il y a là, je l'espère, bon nombre de faits nouveaux et d'un réel intérêt. Mais ce n'est que le prélude d'un travail bien plus étendu que j'ai entrepris sur les terrains tertiaires de la Loire-Inférieure. Il me reste encore, pour celui de Campbon, à revoir, d'une manière approfondie, la détermination de tous les fossiles, à faire l'analyse de toutes les roches, et à relever un grand nombre de nivellements. Je devrai ensuite faire le même travail pour les couches d'Arthon, de Machecoul, de la Banche et du Four; et relier les terrains des deux rives de la Loire, comme j'ai commencé à le faire dans la note actuelle, en démontrant qu'ils ont dû se déposer dans les sinuosités d'un même golfe, relié par l'Océan avec les bassins du Médoc, ainsi que l'a pensé M. Matheron.

Mais on voudra bien me faire crédit du temps pour de telles recherches, qui ne peuvent s'improviser.

En attendant, et pour prendre date, je compte lire prochainement à la Société une note sur les terrains calcaires des Cléons et de la Dixmerie en Saint-Julien-de-Concelles, que j'ai étudiés depuis plus de vingt ans, et dans laquelle je chercherai à démontrer, par des considérations stratigraphiques et paléontologiques, que le calcaire blanc corallin, qui entoure la maison des Cléons, est bien le véritable *Miocène,* tandis que les sables rouges calcarifères

de la Dixmerie, dont le faciès est tout-à-fait celui du *Crag rouge* ou Crag de Suffolk, et qui en contiennent aussi les fossiles (*Voluta Lamberti, Pyrula reticulata*, etc.), appartiennent, comme je l'enseigne depuis longtemps dans mes cours, au *Vieux Pliocène*, de Lyell.

Je ne terminerai pas cette étude sans remercier vivement M. Ch. Fourcade, propriétaire des fours à chaux de Campbon, et M. Delozes, savant agronome, propriétaire et directeur de la ferme-école de Saint-Gildas, des facilités qu'ils m'ont procurées avec la plus extrême obligeance.

Mais j'ai surtout beaucoup d'obligations à mon excellent collègue et ami, M. Ch. Baret, qui a bien voulu dessiner, d'après mes croquis, les coupes de Campbon, avec une exactitude d'autant plus grande qu'il a fait lui-même, dans cette localité, de fructueuses explorations.

FOSSILES DU CHAMP PANCAUD

PRÈS CAMPBON.

BANC A VERRAINS

(Cerithium giganteum.)

CALCAIRE GROSSIER INFÉRIEUR : NIVEAU SUPÉRIEUR.

Natica cepacea. Lamk. (Moule : A. C.)
Cypræa inflata. Lamk. (Moule : C.)
Terebellum.... (Moule.)
Voluta harpa ? Lamk. (Moule : R. R.; coll. E. Dufour.)
Rostellaria Deshayesi. Caill. (Moule : P. C.)
Cerithium giganteum. Lamk. (Moule : C. C.)
Clavagella coronata ? Desh. (Moule.)
Pholadomya Haalensis. D'Arch. (Moule.)
Fistulana elongata. Desh. (Moule.)
Gastrochæna angusta ? Desh. (Moule.)
Tellina triangula. Desh. (Moule.)
Venus texta. Lamk. (Moule : C.)
Cardium gratum. Defr. (Moule : A. C.)
— girondicum ? Matheron. (Moule : P. C.; coll. E. Dufour.)
Pinna.... (Moule : R. R.; coll. Ch. Baret.)
Modiola cordata. Lamk. (Moule : P. C.)
Pecten infumatus ? Lamk. (Moule : A. C.)
Ostrea cymbula ? Lamk.
— deformis ?? Lamk. (Moule : C.)
Sismondia Cailliaudi. Cotteau.
— occitana. Desor.
Cyclosmilia altavillensis. M. Edw. et H.

FOSSILES DES SABLES

DU PRÉ DE LA CLOSE ET DE COISLIN

PRÈS CAMPBON.

(SABLES DU SOISSONNAIS : CUISE-LA-MOTHE, ETC.)

NOTA. — Les espèces marquées d'un astérisque sont signalées dans les sables glauconifères de la montagne de Laon. (Melleville, *Bull. Soc. géol.*, 2e série, 1860, t. 17, p. 722.)

* Turritella abbreviata. DESH. (Coislin.)
Chemnitzia lactea. VAR. : B. (Close.)
* Natica depressa. DESH. (Coislin.)
* — canaliculata. DESH. (Close.)
* — epiglottina. LAMK. (Coislin.)
Solarium plicatum. LAMK. (Close.)
* — bistriatum. DESH. (Close.)
* Bifrontia serrata. DESH. (Close.)
* Delphinula marginata. LAMK. (Close.)
— conica. LAMK. (Close.)
Phasianella turbinoides. LAMK.
Siliquaria striata. DEFR. (Close.)
Cypræa elegans. DEFR. (Coislin, Close.)
— nov. spec. (Close).
— Recluziana. CAILL. (Close.)
Marginella eburnea. LAMK. (Close.)
— dentifera. LAMK. (Close.)
* — ovulata. DESH. (Close.)
* Oliva mitreola. LAMK. (Coislin, Close.)
* Ancillaria buccinoides. LAMK. (Close.)
Voluta mitrata. DESH. (Coislin.)

Voluta lyra. LAMK. (Close.)
Mitra conuliformis. CAILL. (Close.)
— terebellum. LAMK. (Close.)
— crebricosta. LAMK. (Close.)
Cancellaria volutella. LAMK. (Close.)
* Conus deperditus. BRUG. (Coislin.)
— scabriculus. BRAND. (Close.)
* Rostellaria fissurella. LAMK. (Close.)
Pleurotoma costellaria. LAMK. (Close.)
— bicatena. LAMK., VAR. (Close.)
— propinqua. DESH. (Close.)
Fusus polygonus. LAMK. (Close.)
Murex tricarinatus. LAMK. (Close.)
Triton harpæformis. CAILL. (Close.)
Cerithium serratum. LAMK. (Close, Coislin.)
— Lamarcki. DESH.
— hexagonum. LAMK. (Close.)
— melanoides. LAMK. (Close.)
— multigranum. DESH. (Close.)
— thiara. LAMK. (Close.)
— pleurotomoides. LAMK. (Close.)
— cristatum. LAMK. (Coislin.)
— Bouei. DESH. (Coislin, Close.)
— echinulatum. DESH. (Coislin.)
— tricarinatum. LAMK. (Coislin, Close.)
— Bonnardi. DESH.
* — inversum. LAMK. (Close.)
* Melania costellata. LAMK. (Coislin.)
* Terebra plicatula. LAMK.
Harpa bucciniformis. LAMK. (Coislin.)
Cassis harpæformis. LAMK. (Coislin.)
Pileopsis cornu-copiæ. LAMK. (Coislin.)
— dilatata. LAMK. (Close.)
* Calyptræa lamellosa. DESH. (Close.)
* Fissurella squamosa. DESH.
Emarginula nov. spec.

* Mactra semisulcata. Lamk. (Close.)
Cytherea elegans. Lamk. (Close, Coislin.)
— tellinaria. Lamk. (Coislin.)
— Heberti. Desh. (Close.)
* Corbula gallicula. Desh. (Close.)
* — longirostris. Desh. (Close.)
— umbonella. Desh. (Close.)
— angulata. Lamk. (Close.)
* Crassatella lamellosa. Lamk. (Close.)
* — trigonata. Lamk. (Close.)
Cardita elegans. Lamk.
Venericardia calcitrapoides. Lamk. (Close.)
Cypricardia..... (Close.)
Lucina saxorum. Lamk. (Close.)
— scalaris. Defr. (Close.)
* — squamula. Desh. (Close.)
Cardium gratum. Defr.
— multicostatum. Brocchi.
— obliquum ? Lamk. (Close.)
— nov. spec. Caill. (Close.)
— triangulum. Caill. (Close, Coislin.)
Nucula deltoidea. Lamk. (Close.)
Pectunculus dispar. Defr. (Close.)
Arca barbatula. Lamk.
— profunda. Desh. (Close.)
— clathrata. Defr. (Close.)
— angusta. Lamk. (Close.)
— quadrilatera. Lamk. (Close.)
— rudis. Desh. (Close.)
— modioliformis. Desh. (Coislin, Close.)
Ostrea deformis. Lamk. (Close.)
* — flabellula. Lamk. (Close.)
* Anomia tenuistriata. Desh. (Close.)
Litharæa Ameliana. M. Edw. et H.
— Heberti. M. Edw. et H.
Stylocœnia monticularia. M. Edw. et H.

Stylocœnia Emarciana. M. Edw. et H.
Turbinolia dispar. Defr.
Dendrarcis Gervillei. M. Edw. et H.
Axopora parisiensis. M. Edw. et H.
Circophyllia truncata. M. Edw. et H.
Astrocœnia numisma. M. Edw. et H.
Madrepora ornata. M. Edw. et H.

COUPES DES TERRAINS CALCAIRES

DE CAMPBON A SAINT-GILDAS-DES-BOIS

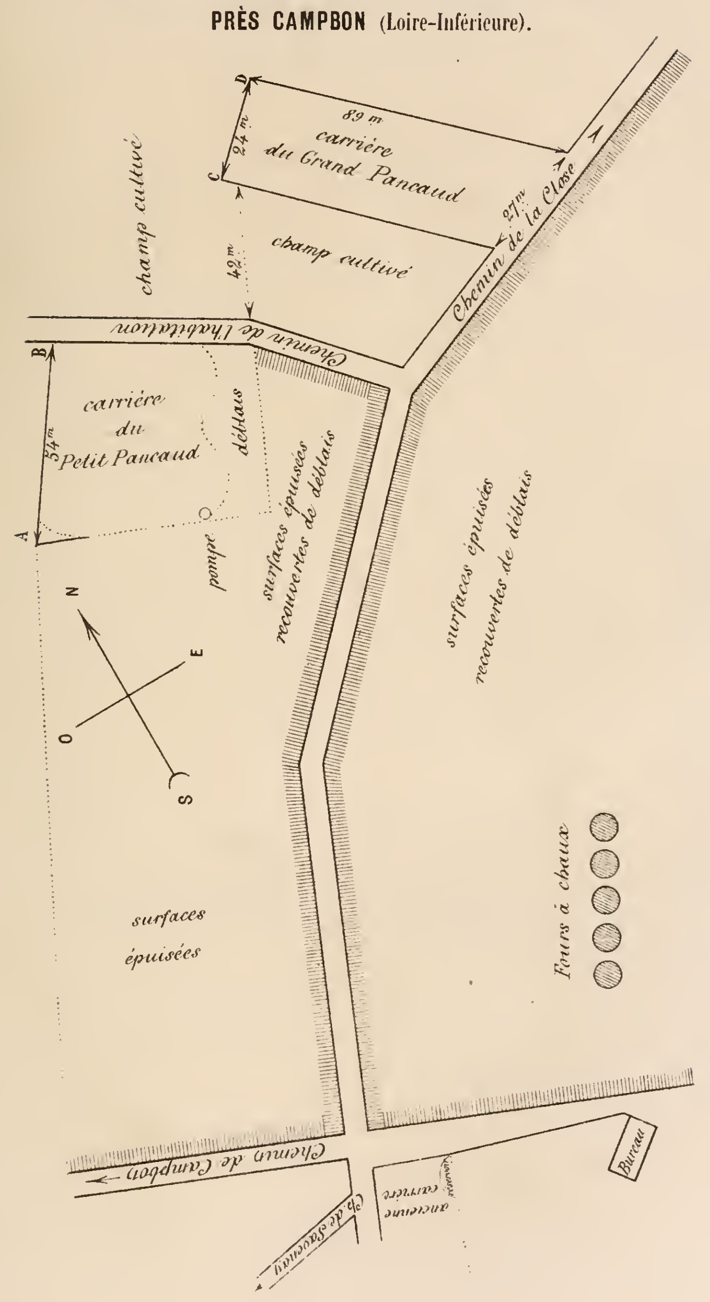
(LOIRE-INFÉRIEURE).

LÉGENDE EXPLICATIVE.

Terrain	Étage	Division	Subdivision	N°	Couche
				24	Terre végétale.
				23	Sables et cailloux roulés du diluvium.
TERRAIN EOCÈNE : LYELL.	25e ÉTAGE : PARISIEN. D'Orb.	Calcaire grossier supérieur.	*Banc vert.*	22	Marne blanche fragmentaire, à troncs silicifiés.
				21	Argile d'un vert très-pâle.
				20	Sable jaunâtre, pétri de détritus coquilliers.
			Calcaire lacustre.	20'	Lit interrompu de silex noirs, à croûte calcarifère, avec *Bithynies , Cyclost. mumia ?, Gyrogonites !*
				19	Calcaire lacustre, à grain lithogr., gris-jaun. pâle.
			Argiles et marnes du *Banc vert.*	18	Bande d'argile verdâtre, à liseré inférieur ferrug.
				17	Marne blanche, fragmentaire.
				16	Argile vert pâle.
				15	Argile marneuse, blanche.
				14	Marne blanche, hydraul., stratif., dite *Banc blanc.*
				13	Marne blanche, compacte, hydraul., dite *Rouzine.*
				12	Bande d'argile vert foncé, fissile.
		Calcaire grossier inférieur.	Niveau supérieur.	11	Argile compacte, gris jaunâtre, fissile.
				11'	Calcaire compacte, gris jaunâtre, dit *Banc gris.*
				10	Calcaire sableux, jaune rougeâtre, dit *Banc rouge.*
				10'	Sable argileux, rougeâtre, agglutiné.
				9	Sable rougeâtre, agglutiné.
				8	Calcaire grossier, jaune grisâtre, dit *Banc à Verrains* (Cerith. giganteum.)
				7	Sable jaune agglutiné, pétri de valves de petites huîtres.
				7'	Sable jaune agglutiné, sans fossiles.
			Niveau inf.	6	Sable fin, argileux, gris bleuâtre.
				5	Sable jaune, agglutiné.
				4	Calcaire grossier, sableux, gris jaunâtre, avec concrétions.
	24e étage : SUESSONIEN, D'Orb.			3	Sables jaunâtres, très-coquilliers.
				2	Sables ferrugineux, sans coquilles.
				1	Calcaire magnésien, blanc jaunâtre, à foraminifères.

PLAN DE L'EXPLOITATION DU CHAMP-PANCAUD.

PRÈS CAMPBON (Loire-Inférieure).

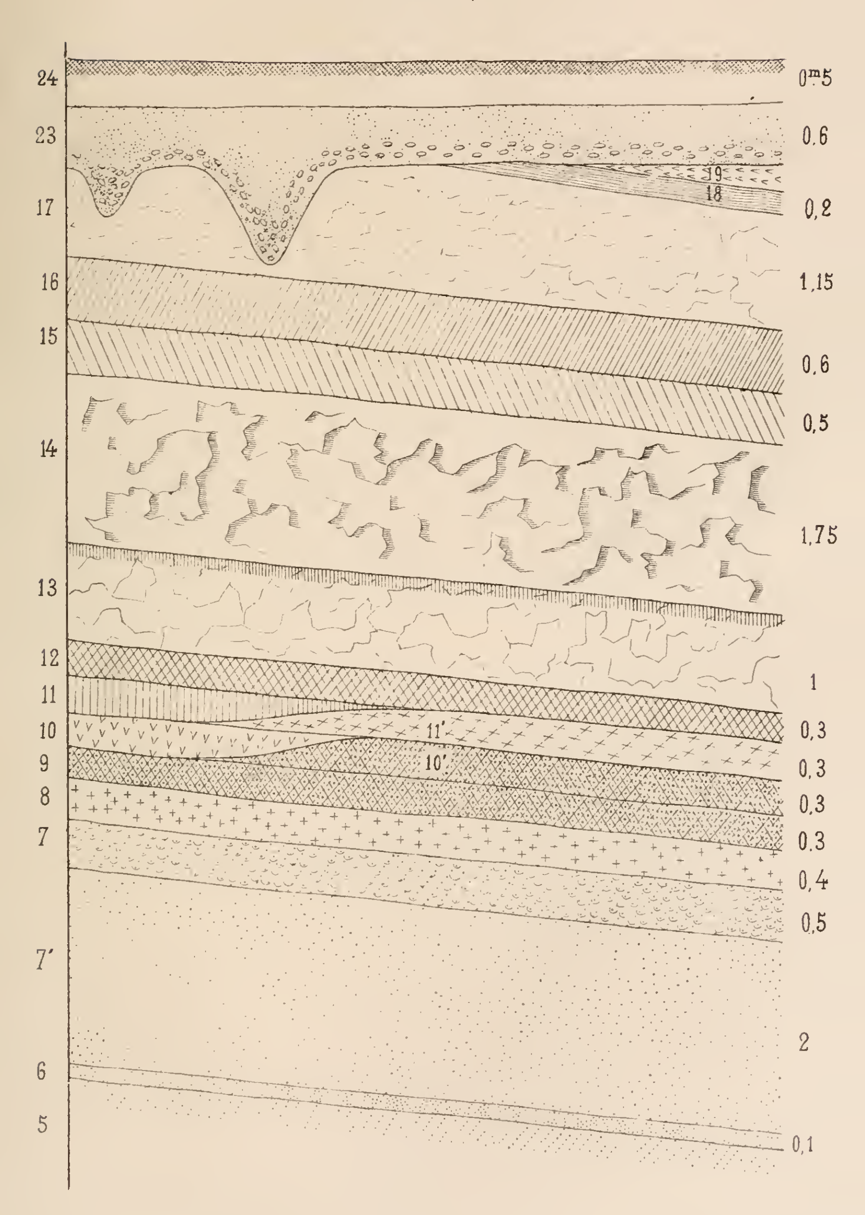


A. — COUPE DE LA CARRIÈRE DU PETIT-PANCAUD,

PRÈS CAMPBON (Loire-Inférieure).

(Suivant la ligne A B du Plan).

Echelle 1/75.

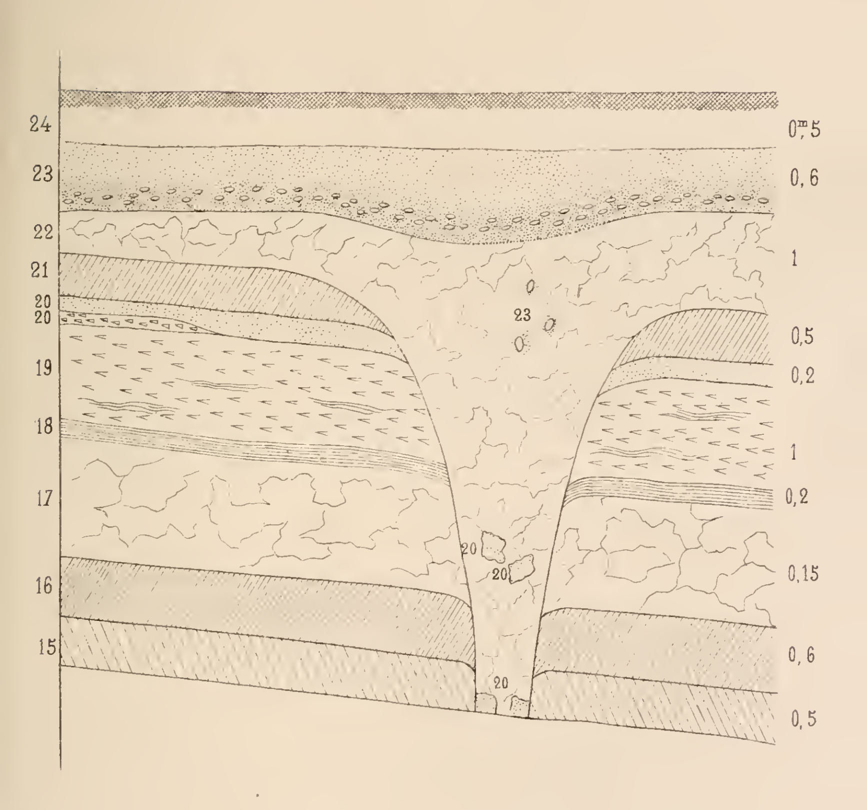


B. — COUPE DE LA CARRIÈRE DU GRAND-PANCAUD,

PRÈS CAMPBON (Loire-Inférieure).

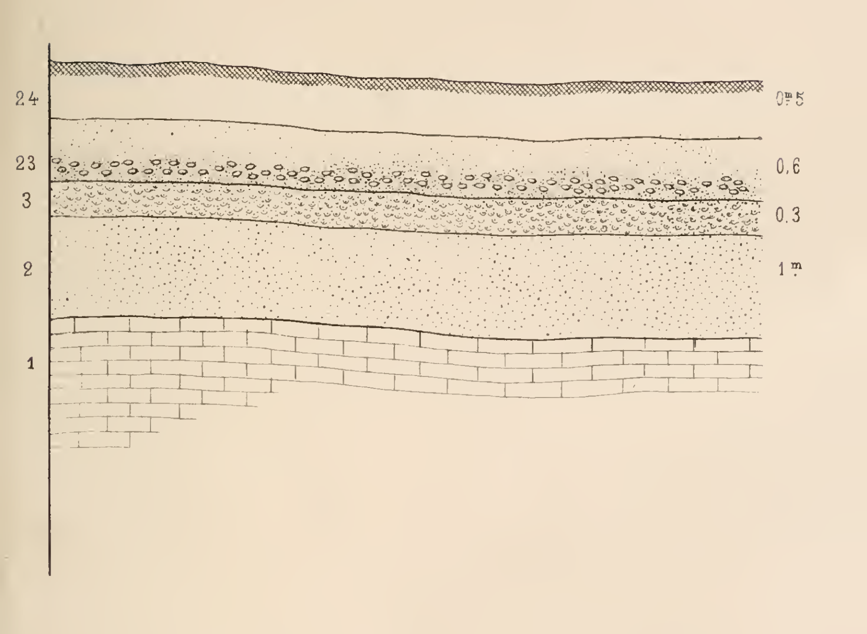
(SUIVANT LA LIGNE C D DU PLAN).

Echelle 1/75.



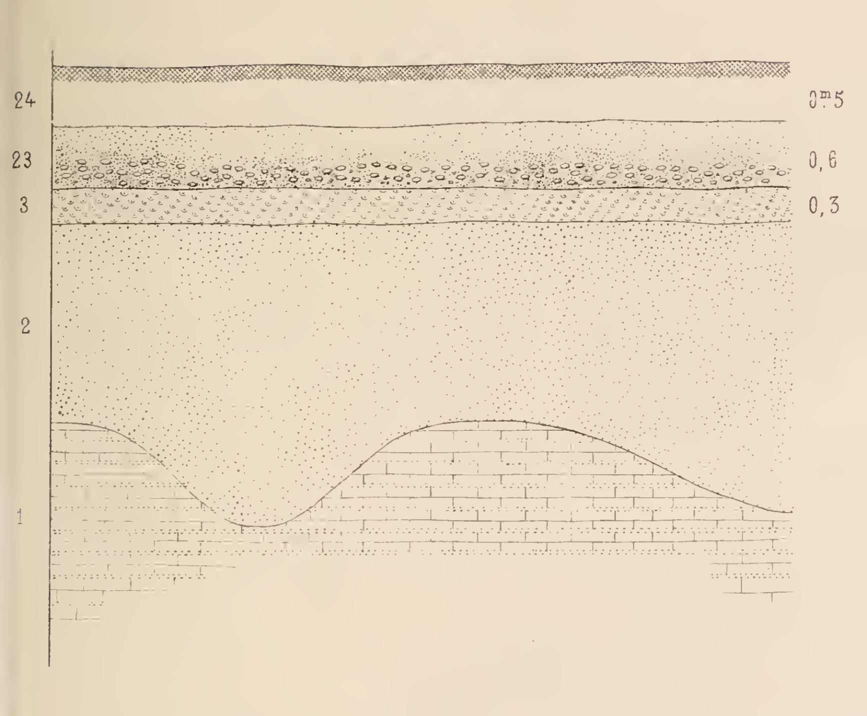
C. — COUPE DU PRÉ DE LA CLOSE,
PRÈS CAMPBON (Loire-Inférieure).

Echelle 1/75.



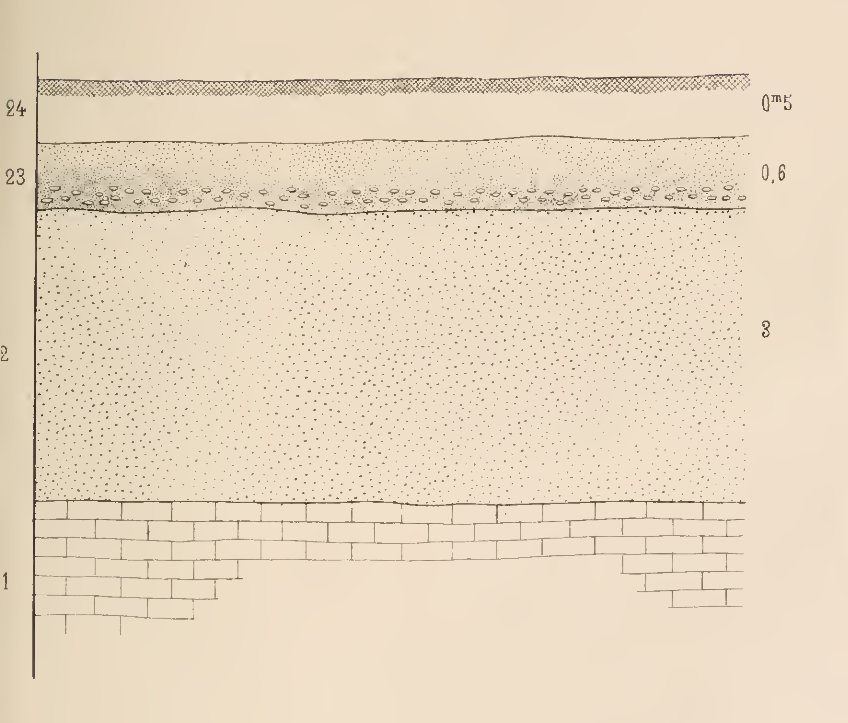
D. — COUPE AU HAMEAU DU FOUR, PRÈS LES MORTIERS, EN DREFFÉAC (Loire-Inférieure).

Echelle 1/75.



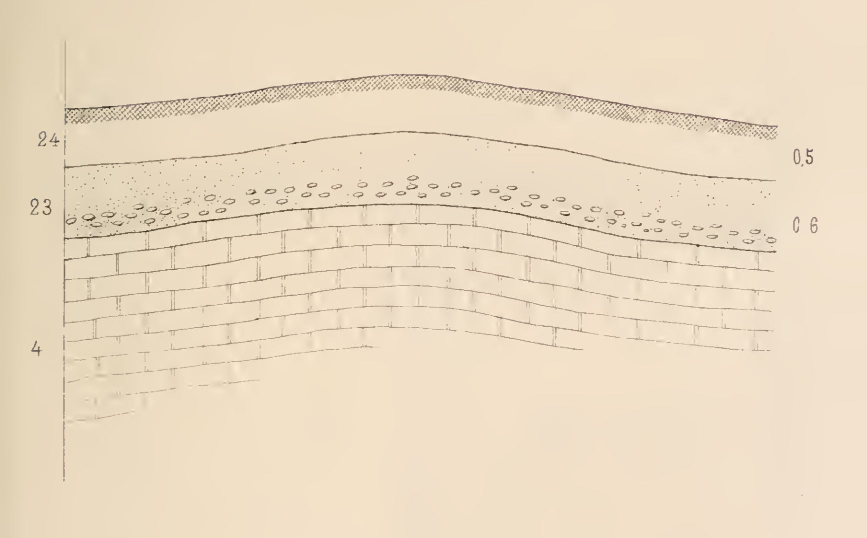
E. — COUPE D'UN PUITS AUPRÈS DU PONCEAU DU CHEMIN DE FER, A SAINT-GILDAS-DES-BOIS (Loire-Inférieure).

Echelle 1/75.



F. — COUPE AU BAS-BERGON, EN MISSILLAC (Loire-Inférieure).

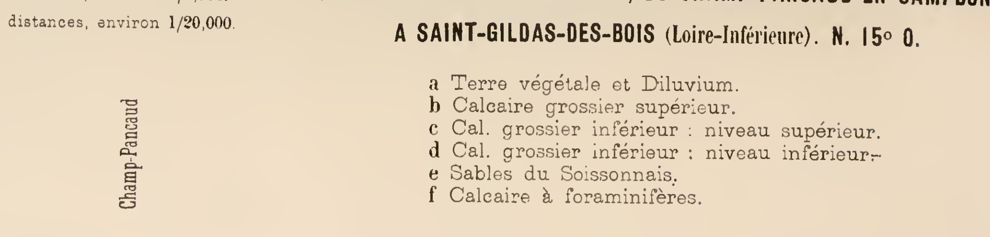
Echelle 1/75.



Echelle des hauteurs, environ 1/1,500.
Echelle des distances, environ 1/20,000.

PROFIL DU TERRAIN CALCAIRE, DU CHAMP-PANCAUD EN CAMPBON A SAINT-GILDAS-DES-BOIS (Loire-Inférieure). N. 15° O.

a Terre végétale et Diluvium.
b Calcaire grossier supérieur.
c Cal. grossier inférieur : niveau supérieur.
d Cal. grossier inférieur : niveau inférieur.
e Sables du Soissonnais.
f Calcaire à foraminifères.



NOTE SUR LES MICAS

PAR Mr CH. BARET.

MICA PRIMITIF D'ORVAULT

(LOIRE-INFÉRIEURE)

De tous les minéraux, le mica est sans contredit l'un des plus faciles à reconnaître ; son aspect métalloïde, sa structure lamelleuse, son éclat vif et brillant, son clivage facile, sont autant de caractères qui frappent à première vue l'attention du minéralogiste.

L'étude des micas offre encore de nombreuses difficultés ; d'après leurs caractères physiques et chimiques, on les a divisés en micas à un axe de double réfraction, micas généralement magnésiens, et en micas à deux axes de double réfraction, qui sont les micas potassiques et les micas à base de lithine ; ceux qui vont nous occuper dans cette rapide étude appartiennent à l'espèce des micas potassiques, micas à deux axes de double réfraction.

Les micas que l'on trouve dans les environs de Nantes sont peu variés, ils sont l'un des éléments essentiels de nos roches primitives, les gneiss, les micaschistes et les granites, où on les trouve tantôt blancs, tantôt noirs, quelquefois les deux variétés réunies sur la même roche ; dans nos pegmatites, les micas sont à plus grandes lames, quoiqu'ils n'atteignent jamais, dans notre département, de grandes dimensions : ce sont là les micas foliacés ; on en trouve à Petit-Port, à Orvault, à Sainte-Claire ; à Petit-Port et à Miséri, on trouve le mica à l'état de roche (micacite, Boubée) ; dans cette roche, le mica est généralement

noir; à la Barberie, on trouve une autre variété de mica de couleur blanc-jaunâtre et formant de petites agglomérations au milieu d'un filon de quartz fétide et de tourmaline; c'est la variété appelée mica écailleux. La couleur de nos micas est assez variée : on en trouve de blanc, de noir, de rougeâtre, de jaunâtre, de verdâtre.

Les micas cristallisés sont pour nous beaucoup plus rares que les précédents. Dubuisson parle du mica prismatique hexaèdre trouvé dans les carrières d'Orvault; Desvaux mentionne le mica prismatique en colonnes allongées trouvé dans les mêmes carrières, et Cailliaud le mica hexagonal de couleur verdâtre, à Campbon : à ces découvertes, j'ajouterai celle que j'ai faite le 28 novembre 1875, date à laquelle j'ai trouvé dans cette même carrière d'Orvault le mica primitif dont voici la description.

Près du bourg d'Orvault et à l'Ouest de ce bourg se trouve une belle carrière de granite en pleine exploitation. Les masses granitiques, qui présentent ordinairement au minéralogiste une désolante et constante stérilité, lui offrent ici de précieuses récoltes : ce sont des émeraudes, du fer arsénical, de la chaux phosphatée, de grosses tourmalines et de très-petits grenats en quantité innombrable dans le leptinite de la carrière; au fond de cette carrière et au milieu du granite se trouve une couche de roches feldspathiques de 25 à 30 centimètres d'épaisseur sur 5 à 6 mètres de longueur; cette couche part du sol, plonge en s'affaissant vers le centre de la carrière, et est recouverte par une nouvelle masse granitique; dans sa coupe verticale l'on dirait un vaste entonnoir reposant sur le granite et rempli de la même roche; c'est au milieu de la couche feldspathique que se rencontre le mica primitif.

La forme du mica primitif d'Orvault est le prisme rhomboïdal oblique (*fig.* 1); ses dimensions varient depuis 2 à 3 millimètres jusqu'à 15, 20 et 30 millimètres; son éclat est

vif et brillant, sa couleur le blanc nacré ; les prismes ont généralement peu d'épaisseur. Dufresnoy, Leymerie, Cordier, etc., en parlant du clivage du mica, disent qu'il a lieu dans le sens des surfaces, c'est-à-dire parallèlement à la base des cristaux ; aucun de ces auteurs ne parle du clivage pouvant se produire dans d'autre sens; or, le mica primitif d'Orvault est clivable sur toutes les faces du prisme, et c'est à cette circonstance que je dois d'avoir reconnu avec plus de certitude l'obliquité du mica. Dufresnoy, qui, par induction, avait trouvé la forme primitive du mica, dit en parlant des cristaux obliques à la base, que ces cristaux étant formés de tables ou plaques appliquées l'une sur l'autre suivant leur base, pourraient bien être le résultat d'une application imparfaite de ces plaques les unes sur les autres plutôt que celui d'une véritable cristallisation; en parlant ainsi, le savant minéralogiste semble émettre un doute sur l'obliquité naturelle du mica. Dans le mica d'Orvault, les plaques ont-elles glissé les unes sur les autres en se cristallisant? Assurément non, car dans les nombreux échantillons que j'ai étudiés, le clivage a toujours été très-net et toujours dans le même sens; or, si l'obliquité eût été le résultat d'une déviation quelconque, la régularité du clivage n'eût pas été constante; il en résulte donc que l'obliquité du mica n'est point une difformité, mais bien une cristallisation selon les lois naturelles.

Dans les micas (*fig.* 7), le clivage qui se fait dans un sens perpendiculaire aux surfaces est quelquefois très-facile, si facile même, qu'il suffit de la plus légère pression pour séparer les cristaux; ces cas, toutefois, se rencontrent rarement; dans la plupart des échantillons, les lignes qui tracent les formes cristallines ne pénètrent pas les cristaux dans toute leur épaisseur; pour séparer les cristaux, l'on doit donc opérer avec beaucoup de précautions et s'arrêter aux surfaces où finissent les lignes de démarcation

du clivage ; sans ces précautions, il serait difficile, sinon impossible d'arriver à un résultat satisfaisant. Dans la plupart des cas, les lignes traçant le clivage sont parallèles et partent indifféremment de chaque arête pour former des prismes plus ou moins allongés, suivant qu'elles partent des arêtes obtuses ou des arêtes aiguës ; quelquefois, mais très-rarement, ces lignes se croisent, et l'on peut alors distinguer la forme primitive et en obtenir un clivage assez net.

Les modifications qui surviennent dans la forme primitive et que l'on rencontre dans le mica d'Orvault, sont de plusieurs sortes : les unes se font sur les arêtes obtuses ou aiguës (*fig.* 2 et 3), et donnent naissance au prisme hexagonal (forme découverte par Dubuisson), les autres sur les deux espèces d'arêtes et donnent le prisme unoblique à base rectangle (*fig.* 4) ; de cette dernière forme on peut obtenir par le clivage le prisme rhomboïdal allongé (*fig.* 5) qui est la forme trouvée par Desvaux et qui appartient, comme celle de Dubuisson, à la forme primitive de cette localité. Une autre variété est le prisme rectangulaire oblique (*fig.* 6) provenant de troncertures faites obliquement sur les arêtes du prisme primitif. Enfin, une dernière modification assez intéressante est la disposition que l'on observe dans certains cristaux placés l'un sur l'autre en sens inverse et accolés ensemble (*fig.* 8) ; cette disposition peut être attribuée à la déviation qu'ont pu éprouver certains cristaux en se cristallisant, ou bien encore elle peut être le résultat du placement naturel, mais en sens inverse, de deux cristaux l'un sur l'autre ; les cristaux de mica étant sujets à se grouper, je pencherais pour la dernière hypothèse, qui me paraît la plus rationnelle.

Nantes, 6 septembre 1876.

MICA prismatique rhomboïdal oblique, NANTES

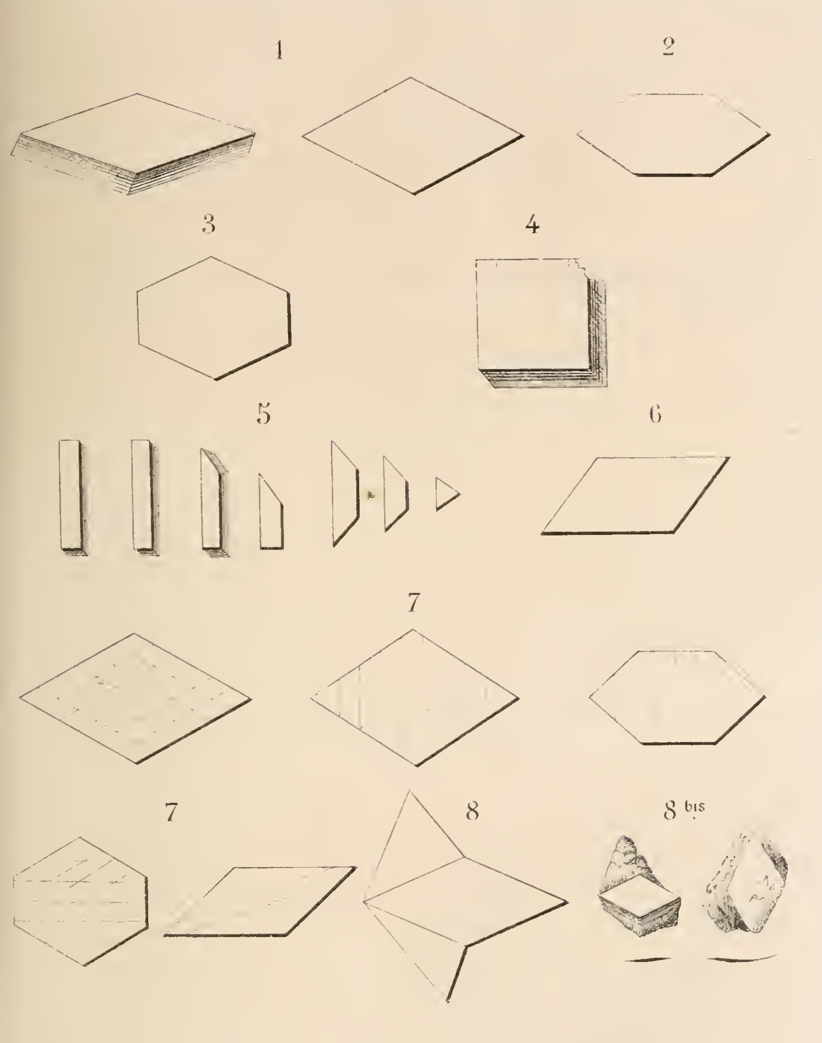


Fig. 1. — Prisme rhomboïdal oblique. — Mica primitif.
Fig. 2. — Prisme hexagonal formé par la troncature des arêtes obtuses.
Fig. 3. — Prisme hexagonal formé par la troncature des arêtes aiguës.
Fig. 4. — Prisme unoblique à base rectangle formé par la troncature des arêtes obtuses et aiguës.
Fig. 5. — Prismes rhomboïdaux allongés obtenus par le clivage.
Fig. 6. — Prisme rectangulaire oblique formé par des troncatures faites obliquement sur le prisme primitif.
Fig. 7. — Lignes indiquant sur différents prismes les clivages du mica.
Fig. 8. — Croisement de cristaux.
Fig. 8bis. — Cristaux croisés présentant les deux faces (grandeur naturelle)

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE LA SECTION DE MÉDECINE

Pendant l'année 1876

PAR M. LE Dr BARTHÉLEMY, SECRÉTAIRE.

MESSIEURS,

La Section de Médecine, dans la séance du 17 décembre 1875, a procédé aux élections annuelles.

Ont été nommés :

Président,	M. Andouard.
Vice-Président,	M. Lapeyre.
Secrétaire,	M. Barthélemy.
Secrétaire-Adjoint,	M. Malherbe fils.
Trésorier,	M. Lefeuvre.

M. Delamarre, dont les importants services sont justement appréciés, a été par acclamation maintenu bibliothécaire.

MM. Abadie, Bertin, Laënnec, Malherbe fils et Trastour, membres du comité de rédaction, ont également été maintenus dans leurs fonctions, ainsi que MM. Herbelin,

Lequerré, Malherbe, Trastour et Rouxeau composant le comité d'administration.

Dès les premiers mois de l'année, la Section de Médecine a été cruellement éprouvée par la perte de deux membres qui lui étaient précieux à bien des titres, MM. Letenneur et Deluen. Dans deux séances successives, M. Andouard a dû user du triste privilége des fonctions de Président pour leur offrir un juste tribut d'éloges et de regrets.

M. Lefeuvre a pris la parole à son tour et vous a donné une notice pleine de détails intéressants sur M. Letenneur.

Il ne m'appartient pas de reprendre ici l'œuvre que le Président de la Société et le Président de notre Section ont si bien accomplie. Je rappellerai de la vie de nos regrettés collègues quelques traits seulement, qui regardent plus particulièrement la Section de Médecine.

M. le docteur Deluen appartenait à la Société Académique depuis 1846. Notre Section lui confia bientôt les fonctions de trésorier. Il les exerça pendant vingt ans avec un zèle et une ponctualité tellement exemplaires, qu'on se demande s'il lui est arrivé de faire défaut à l'une de nos séances.

C'est en 1849 que M. le docteur Letenneur s'attachait à notre Société, en sollicitant le titre de membre correspondant. Peu de temps après, il vint habiter Nantes, et contribua dès-lors puissamment à la vie de la Section de Médecine qui lui confia en 1854 la direction de ses travaux. Esprit vif et cultivé, érudition variée et profonde, parole facile, parfois piquante, il possédait toutes ces qualités qui donnent tant d'animation et d'attrait aux discussions scientifiques. De nombreuses publications, la plupart sur des sujets de pathologie chirurgicale, ont enrichi notre

Journal de Médecine et témoigné de l'activité de ce travailleur infatigable.

Ancien élève de M. Letenneur, je suis heureux de pouvoir lui rendre ici un juste hommage de reconnaissance. Je dois rappeler combien chez lui les qualités de l'esprit étaient rehaussées par celles du cœur. Je ne puis oublier ni sa compassion extrême pour la souffrance et la misère, ni son zèle pour l'instruction de la jeunesse médicale. L'intérêt qu'il portait à ses élèves s'étendait au-delà de la vie d'étudiant. Ainsi combien d'entre eux le regrettent comme un ami !

En prenant place au fauteuil de la présidence, M. le professeur Andouard salua, dans l'Ecole de Médecine et de Pharmacie de plein exercice qui allait être créée à Nantes, le commencement d'une ère d'activité scientifique et de restauration pour les hautes études. Ce sera là un fait capital dans nos annales. Disons à l'honneur de notre Société que la plupart des professeurs de la nouvelle Ecole ont été choisis dans le sein de la Section de Médecine. M. Jousset de Bellesme, qui n'en faisait point encore partie, a sollicité le titre de membre de la Société Académique.

Nous allons maintenant, Messieurs, passer en revue les travaux et les communications qui ont alimenté les séances de la Section de Médecine depuis le dernier compte-rendu.

Nous rencontrons d'abord un remarquable mémoire de M. Trastour, intitulé : *L'abandon de la saignée est-il un progrès ?* On a trop saigné, il y a quarante ans ; actuellement on ne sait plus, on n'ose plus tirer du sang. La médecine moderne peut-elle, doit-elle donc se passer de la saignée ? Pour répondre à cette question, M. Trastour divise son travail en deux parties.

Dans la première, l'éminent professeur, après avoir constaté combien est grande aujourd'hui la répugnance des malades et des médecins pour les émissions sanguines, et comment plusieurs bons esprits s'efforcent de réagir contre cette tendance, passe en revue les diverses médications prônées pour remplacer la saignée, et établit que dans bien des cas ces méthodes nouvelles n'ont ni la même efficacité, ni la même rapidité d'action.

Le nœud de la question est de bien déterminer les indications, c'est-à-dire, les maladies et les conditions individuelles dans lesquelles la saignée peut être employée avec avantage. C'est l'objet de la seconde partie.

Ces indications se présentent dans les congestions : congestion cérébrale aiguë, congestion cérébrale chronique, congestion pulmonaire aiguë; dans les phlegmasies aiguës; dans les hydropisies actives; enfin dans la pléthore. Ces diverses propositions, appuyées par des faits recueillis avec soin, sont développées avec le talent habituel du savant professeur de clinique médicale. Il conclut en disant, que la raison et l'expérience doivent nous ramener à la pratique de la saignée, en nous maintenant dans une juste modération.

Un autre mémoire de M. Trastour a pour titre : *Des accidents cérébraux dans la grippe.* On sait que dans la grippe les voies respiratoires ne sont pas seules atteintes et que des symptômes apparaissent fréquemment du côté du système nerveux et de l'appareil digestif. Le savant professeur s'est appliqué surtout à établir, que les accidents nerveux revêtent dans certains cas une forme cérébrale et prennent une apparence de haute gravité; ils masquent alors la maladie primitive à un tel point que, n'était la constitution épidémique, la grippe serait presque fatalement méconnue. Les principaux phénomènes qu'il a obser-

vés, et sur lesquels il attire l'attention, sont : le tremblement général ; la diminution des facultés intellectuelles et surtout de la mémoire ; le délire suivi d'affaiblissement extraordinaire et de mélancolie profonde ; la somnolence presque comateuse avec insensibilité et mutisme ; enfin un ensemble de signes pouvant faire croire à la méningite, et en particulier à la méningite tuberculeuse chez les enfants, à la paralysie ou au ramollissement cérébral chez les adultes et chez les vieillards. Ce remarquable travail se termine par des considérations sur le pronostic et le traitement de ces accidents. La presse médicale de Paris s'en est emparé et l'a commenté avec éloge.

Les fièvres pernicieuses ne sont point rares dans nos contrées, et, dans la saison d'automne en particulier. L'an dernier, à la fin de septembre, M. Trastour a observé *un cas de fièvre pernicieuse algide,* dont plusieurs circonstances sont fort notables. Le malade, atteint dans la nuit, présentait au matin un cœur imperceptible, un pouls très-faible battant seulement dix pulsations à la minute, avec intégrité de la sensibilité et de l'intelligence. Sous l'influence du sulfate de quinine et des excitants, une amélioration sérieuse se produisit, et le pouls se releva à 20 ou 25 pulsations, type qu'il conserva pendant 5 à 6 jours avant de remonter au chiffre normal.

M. le docteur Ch. Rouxeau, fidèle à ses traditions d'observateur consciencieux, nous a fait cette année deux lectures fort intéressantes. La première a pour objet : *Un cas d'intoxication saturnine.* Cette observation fait suite à cinq autres publiées en 1874 dans une notice sur la difficulté qu'éprouve souvent le praticien à remonter à la cause de l'intoxication saturnine. Dans le cas actuel, M. Rouxeau n'est arrivé qu'au bout d'un temps assez long à la vérité tout entière, égaré par l'étourderie et l'entête-

ment du malade. Un cordier, âgé de 26 ans, était atteint de douleurs violentes et apyrétiques, avec vomissements porracés et constipation invincible, son médecin ordinaire pensait à un étranglement intestinal. M. Rouxeau, appelé comme consultant, opina pour la colique saturnine. Le traitement lui donna raison. Quelques mois plus tard, à l'occasion d'une rechute produite par la reprise du travail, le jeune ouvrier, qui jusqu'alors avait nié la présence de substances métalliques dans son atelier, déclara qu'il faisait depuis longtemps des câbles avec du fil de fer galvanisé, c'est-à-dire revêtu d'une couche de zinc dans lequel entre une certaine quantité de plomb.

Cette lecture amena de judicieuses remarques de M. Malherbe, dont la haute compétence est reconnue de tous; il appela l'attention sur plusieurs modes nouveaux d'empoisonnement plombique produits par des industries nouvelles.

Le second travail de M. Rouxeau a pour titre : *Double pneumonie successive : accidents consécutifs simulant une phthisie galopante*. C'est une de ces maladies, fait remarquer notre distingué confrère, dont la marche et l'enchaînement des symptômes ne cadrent pas avec le type fourni par l'expérience, et laissent la thérapeutique hésitante et découragée. Disons à l'honneur du praticien qu'il a su, à travers des écueils et des obstacles de toutes sortes, guider sa jeune malade jusqu'à la guérison.

M. Luneau nous a communiqué une *Deuxième observation d'enroulement du cordon chez un fœtus mort avant terme*. Plusieurs points méritent de fixer l'attention dans cette intéressante observation : le frisson violent, éprouvé par la jeune femme, qui a marqué la fin des mouvements et probablement aussi la mort du fœtus au terme de cinq mois et demi, le long intervalle qui s'est écoulé entre cette

époque et l'avortement survenu à sept mois de grossesse, l'abondance du liquide amniotique, la longueur du cordon, et la complicité même de l'enroulement. Le cordon formait des anses autour de la cuisse droite d'abord, puis de la nuque et de la main droite qui avait subi par le fait de la constriction une amputation presque complète, enfin par-dessus l'épaule gauche et autour du tronc lui-même.

M. le docteur Marcé a présenté à la Section un *ophthalmoscope,* dont il est l'inventeur. Une commission composée de MM. Laënnec, Teillais et Dianoux a été chargée d'expérimenter le nouvel instrument. M. Teillais est venu, au nom de cette commission, nous lire un excellent rapport dont nous empruntons les passages les plus importants :

L'ophthalmoscope de M. Marcé se compose des pièces suivantes :

1° Un manche d'une longueur déterminée, supportant un miroir ;

2° Le miroir qui est plane et percé d'un trou à son centre ;

3° Un tube métallique creux, long de 4 centimètres, qui se visse à angle droit dans le trou central ;

4° Une petite lampe se vissant à angle droit sur le manche, de telle façon que la flamme entoure le tube ;

5° Au bas du manche se visse une petite tige métallique longue de 16 centimètres, formant avec le manche un angle de 55 degrés et supportant une petite boule.

On place cette tige à gauche du manche, si on examine l'œil gauche ; à droite, si c'est l'œil droit. Si l'œil en examen fixe cette petite boule, l'observateur qui regarde par le tube aperçoit immédiatement la papille du nerf optique.

Les avantages de l'instrument sont nombreux ; l'éclai-

rage du fond de l'œil se fait seul; la papille se présente d'elle-même au regard de l'observateur; les yeux atteints de strabisme font voir leur papille aussi facilement que les autres; on peut examiner le malade dans son lit sans installation spéciale; enfin, on fait toucher la petite boule aux personnes aveugles, qui peuvent alors fixer le point qu'elles touchent.

Cet appareil si ingénieux présente, il est vrai, quelques imperfections, une certaine surcharge, un peu d'insuffisance dans l'éclairage, que son inventeur s'efforce de corriger. Le point important est que l'éclairage du fond de l'œil se fait seul, et que la papille se présente d'elle-même au regard de l'observateur. De ce fait on peut dire que M. Marcé a enrichi la science d'un nouveau moyen d'exploration.

Sous le titre d'*Observation de rétinite albuminurique,* M. Dianoux nous a donné la relation de plusieurs faits qui viennent à l'appui de l'opinion soutenue par lui l'an dernier, à savoir que la rétinite brightique se montre plus fréquemment, peut-être même exclusivement dans la forme interstitielle de la néphrite chronique. Ces faits étaient accompagnés de considérations fort intéressantes sur les formes latentes du mal de Bright, et la relation qui paraît exister entre la néphrite interstitielle et la lithiase rénale.

Une autre observation de M. Dianoux, intitulée : *Lipome de la conjonctive*, présente un grand intérêt. Il s'agit d'une affection très-rare, étudiée seulement depuis une vingtaine d'années, décrite même d'une manière insuffisante dans les ouvrages spéciaux. Le fait observé par M. Dianoux ajoute quelques points importants à l'histoire de la maladie, tout en démontrant l'habileté de l'opérateur. Il prouve que le lipome peut se développer primitivement et congénitalement sur la cornée et la portion

adjacente de la conjonctive; qu'il peut acquérir un développement notable sans produire d'exophthalmie; qu'il coïncide avec d'autres vices de conformation; que l'ablation d'une partie très-considérable de la conjonctive peut se pratiquer sans amener d'accident durable; enfin, que l'ablation complète de la tumeur est nécessaire pour obtenir un plein succès.

M. Teillais nous a lu une observation intitulée : *Ophthalmie sympathique, énucléation de l'œil.* Une jeune fille de dix-huit ans fut atteinte au visage par les éclats d'un siphon d'eau de seltz. La vision fut immédiatement abolie dans l'œil gauche, qui présentait une plaie pénétrante de 6 millimètres, intéressant la sclérotique jusqu'au voisinage de la cornée. L'inflammation, suite du traumatisme, disparut sous l'influence d'une médication appropriée. Cependant M. Teillais, soupçonnant la présence dans l'œil du corps vulnérant, prévint la famille qu'une inflammation sympathique était à craindre, et parla de l'énucléation de l'œil comme d'une ressource éventuelle. — En effet, dix mois après, l'inflammation se réveilla avec énergie dans l'œil blessé. L'œil sain présenta bientôt des signes inquiétants d'ambliopie.

Après avoir pris à Paris des conseils exactement conformes à ceux de notre habile confrère, la malade se résigna à l'opération. Un fragment de verre d'un centimètre fut trouvé dans l'œil énucléé à peu de distance du nerf optique.

Le succès de l'opération fut complet. Toute douleur a cessé des deux côtés, et l'on peut dire, ce qui est le trait important de cette observation, que l'œil droit a recouvré l'intégrité de ses fonctions. Ce fait vient à l'appui de l'opinion soutenue par plusieurs orateurs dans le dernier Congrès ophthalmologique de Londres, qu'il y a avantage à

faire l'énucléation immédiate de tout œil complètement perdu à la suite d'une blessure.

Comme contribution à l'étude des traumatismes oculaires, M. Teillais nous a présenté encore trois *Observations de ruptures isolées de la choroïde.*

L'importance de ce travail, que nous regrettons de ne pouvoir analyser ici, est d'autant plus grande, que les divisions de la choroïde avec intégrité de la rétine et de la sclérotique sont très-rares et à peine mentionnées dans les traités classiques. Ces lésions étaient fatalement méconnues avant la découverte de l'ophthalmoscope.

Nous devons enfin à M. Teillais une notice pleine d'intérêt sur la *cataracte diabétique.* Il fait d'abord l'historique de cette affection longtemps contestée, mais généralement admise aujourd'hui ; puis il rapporte en détail une observation qui résume l'ensemble des signes de la maladie.

Une jeune fermière des environs de la Roche-sur-Yon vint le consulter, racontant que depuis cinq ans sa santé s'est peu à peu profondément altérée. Après quelques troubles passagers de la vue, au mois d'octobre 1875, la cataracte s'est étendue sur les deux yeux en même temps comme un voile chaque jour plus épais. Tous les symptômes de la consomption diabétique se trouvent réunis chez elle à un haut degré, et la proportion du sucre dans les urines est de 96 pour 1,000. — Cédant aux instances de la malade, M. Teillais opéra les deux yeux, à quelques jours d'intervalle, par la méthode d'extraction linéaire. La guérison s'acheva sans aucune entrave, et, après cinq mois, la vision est restée satisfaisante des deux côtés.

Cette observation met hors de doute un fait contesté jusqu'ici, la présence du sucre dans le cristallin, que M. Teillais est arrivé à constater, avec le savant concours

d'un autre de nos collègues, M. Ménier; elle démontre, en outre, que l'opération de la cataracte peut être faite avec succès, même dans des conditions bien défavorables, et malgré les craintes que doit inspirer cette tendance à la mortification si prononcée dans le diabète à la suite des traumatismes.

M. Herbelin nous a lu une *Note sur le phosphate de chaux*, puis une deuxième *Note sur la valeur des quinquinas jaunes fournis par la droguerie et employés en pharmacie*. Ce fut l'occasion d'une discussion sur la valeur des divers quinquinas et sur les dangers qu'il peut y avoir pour la santé publique à vendre des quinquinas qui, au lieu de renfermer 28 à 30 grammes de sulfate de quinine par kilogramme d'écorce, n'en contiennent que 4.

M. Herbelin est encore venu nous communiquer *Quelques observations relatives à l'hygiène, recueillies pendant l'inspection des pharmacies en* 1875. Il signale certaines falsifications qui atteignent le lait, le chocolat et jusqu'au carbonate de soude. Il indique la proportion d'alcool que possèdent nos vins blancs, souvent dépréciés (12 °/₀ à Clisson, Vertou, Vallet; 12,50 °/₀ à Saint-Etienne-de-Mont-Luc et à Saint-Herblon). A propos des vins rouges, il fait connaître un procédé fort simple pour donner l'éveil sur la présence de la fuchsine. Cette communication fut suivie d'une discussion très-intéressante entre nos trois savants chimistes, MM. Andouard, Herbelin et Ménier, sur les divers procédés mis en usage pour découvrir les vins fuchsinés.

Tel est, Messieurs, l'ensemble des travaux remarquables à divers titres qui ont été lus dans les séances de la Section de Médecine. Il me reste à mentionner les principales communications verbales qui sont venues ajouter de l'intérêt à nos réunions.

M. Dianoux nous a rapporté un cas fort curieux de *mydriase unilatérale chez un enfant de cinq à six ans*, produite par la fumée de cigarettes de belladone.

M. Kirchberg nous a parlé d'une métrorrhagie post-puerpérale grave, suivie d'ictère intense.

M. Laënnec nous a présenté la voûte d'un crâne fracturé par un coup de fourche.

Nous devons à M. F. Joüon la relation d'une absence complète de canal vaginal.

M. Malherbe fils nous a raconté le voyage d'une aiguille à travers les tissus de l'épaule et du bras d'un individu, et son extraction.

Enfin, je dois remercier M. A. Lefièvre, directeur de l'Observatoire municipal de Nantes, de l'obligeance extrême avec laquelle il nous a communiqué chaque mois le bulletin de ses observations météorologiques. Notre Journal de Médecine de l'Ouest enregistre et conserve ces documents si précieux pour le médecin et l'hygiéniste.

Je m'arrête, Messieurs, et bien que mon analyse ait dépouillé toutes ces œuvres d'une grande partie de leur intérêt, j'espère en avoir assez dit pour vous convaincre que nos séances ont été utilement remplies, et que votre Section de Médecine s'est efforcée, comme les années précédentes, de travailler au soulagement des souffrances humaines et au développement de la science.

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE LA SECTION DES SCIENCES NATURELLES

Pendant l'année 1876

PAR Mr CH. BARET, SECRÉTAIRE.

MESSIEURS,

Je vais avoir l'honneur de vous rendre compte des travaux de notre Section pendant l'année 1876.

Dans les élections du mois de novembre 1875, le Bureau de la Section fut ainsi constitué :

MM. Le Houx, *président ;*
Menier, *vice-président ;*
Baret, *secrétaire ;*
Gadeceau, *secrétaire-adjoint ;*
Bourgault-Ducoudray, *trésorier;*
Delamarre, *bibliothécaire.*

Si l'année qui vient de s'écouler a été peu féconde en travaux d'histoire naturelle, ce n'est pas que le goût des sciences naturelles tend à vouloir décroître parmi nous. Non, la présence l'année dernière, à Nantes, du Congrès de l'Association française, où cette science fut si dignement représentée; l'intéressante conférence de M. Bureau sur les progrès de l'histoire naturelle à Nantes, sont autant de témoins qui disent assez combien cette science est

aimée et cultivée parmi nous; il faut donc rechercher ailleurs les causes de cette stérilité et les trouver en grande partie dans les démissions qui sont venues, malheureusement, chaque année, décimer notre Section; cependant, malgré ces causes, plusieurs de nos séances ont présenté un grand intérêt.

La partie botanique est celle qui a été la mieux traitée; l'attrait, l'intérêt qu'elle présente, sont des motifs assez puissants pour faire comprendre le penchant qui entraîne le plus grand nombre vers cette partie des sciences naturelles.

M. Viaud-Grand-Marais, qui a fait une étude spéciale des lichens, nous a communiqué les intéressantes observations qu'il a faites sur les lichens de Noirmoutiers; ses remarques ont porté sur la distribution des espèces suivant des zônes et des altitudes déterminées : c'est ainsi que certains lichens sont recouverts par les marées ordinaires, d'autres ne sont atteints que par les fortes marées, d'autres, enfin, se contentent de l'air humide et salé; à la partie inférieure des rochers qui découvrent se trouve le *Lichina pygmæa,* au-dessus le *Venucaria maura,* qui semblerait une tache d'encre sur le rocher nu; puis, enfin, au-dessus de la zône du *Venucaria,* se tient le *Lichina confinis,* beaucoup plus petit que le *Pygmæa*.

M. Gadeceau, qui est aussi un botaniste d'un grand mérite, nous a fidèlement rendu compte des nombreuses excursions qu'il a faites dans notre département; celle de la forêt de Touvois et de Saint-Etienne-de-Corcoué, qu'il a faite en compagnie du docteur Cailleteau, présente un grand intérêt. Autour du bourg de Touvois, dans les friches avoisinant le terrain calcaire mentionné par Dubuisson, il a récolté *Trifolium maritimum, Alopecurus bulbosus;* dans le voisinage de la forêt, *Silene annulata;* en forêt, *Myosotis strigulosa, Allium ursinum, Carex*

strigosa (découvert par M. Bourgault-Ducoudray), *Carex pendula, Luzula forsteri, Lysimachia nemorum,* puis un peu plus loin, près de ces belles primulacées qu'il vient de récolter, une surprise aussi agréable qu'inattendue lui était réservée : ses regards sont attirés par les larges et belles feuilles vertes de *Paris quadrifolia,* plante non-seulement étrangère à cette localité, mais encore à notre département ; un peu plus loin, il rencontre le *Ranunculus Drouetii,* découvert près du château de Touvois par le docteur Cailleteau ; sur les bords d'un ruisseau, il cueille *Cardamines sylvatica, Veronica montana ;* puis, plus loin encore, *Viola reichenbachiana* (découverte par M. Genevier), *Crepis taraxifolia , Barbarea stricta , Ranunculus nemorosus.*

A Saint-Jean-de-Corcoué, leur récolte n'a pas été moins fructueuse; parmi les plantes que nos deux botanistes ont rapportées de cette localité, je citerai : *Spergula morissonii, Spergula pentendra, Sagina patula, Bunias erucago , Fumaria micrantha ,* ces deux dernières découvertes par MM. Cailleteau et Giraudias.

M. Renou nous a présenté un échantillon d'*Hepipatis latifolia ,* trouvé à Saint-Etienne-de-Mont-Luc.

MM. Menier et Viaud-Grand-Marais nous ont rendu compte d'une excursion botanique qu'ils ont faite ensemble à l'île d'Yeu ; nos deux savants collègues ont eu le rare bonheur de rencontrer une plante nouvelle en botanique ; leurs études sur cette plante n'étant pas complètes, je me borne à vous signaler le fait, laissant à nos deux botanistes le soin de lever toutes réserves au moment où ils auront terminé leurs travaux.

Parmi les plantes qu'ils ont rapportées de l'île d'Yeu, je citerai : *Statice occidentalis, Plantago carinata, Rumex bucephalophorus, Diotis candidissima, Chlora perfoliata ,*

Plantago coronopus (variété *Lanuginosa*), *Pancratium maritimum, Asplenium marinum* et *Lichena pygmæa.*

M. le docteur Rouxeau continuant ses belles études sur les Agaricinées, a mis sous vos yeux une nouvelle série de planches artistement coloriées et représentant une partie des nombreuses espèces qu'il a récoltées pendant l'année. Aux éloges qui lui ont été adressés les années précédentes, je ne saurais rien ajouter, si ce n'est de le voir persévérer dans une étude appelée à jeter un jour quelque lumière dans cette partie encore si confuse de la cryptogamie.

La partie zoologique a présenté moins d'intérêt ; M. Viaud-Grand-Marais nous a cependant entretenu d'un cas de mort occasionné par la morsure de la vipère commune.

M. Renou nous a présenté un individu mâle du *Turdus merula* de Linné (merle commun), remarquable par l'albinisme partiel dont il était affecté ; le cou, les ailes et plusieurs autres parties du corps offraient des taches blanches assez étendues; cet oiseau avait été tué dans la commune de Saint-Etienne-de-Mont-Luc.

Quant à la géologie et à la minéralogie, M. Baret vous a communiqué une analyse très-sommaire du terrain calcaire de Campbon, ainsi qu'une liste des fossiles découverts dans cette localité.

Près de Nantes, non loin des anciennes carrières de Gigant, le même minéralogiste a découvert du fer arsénical (Mispikel) en assez grande quantité; il se trouve au milieu d'une roche quartzeuse formant une couche assez épaisse, qui repose directement sur les micaschistes.

A Orvault, M. Baret a découvert le Mica primitif, dont il vous a donné une description aussi fidèle que possible.

Tel est, Messieurs, le résumé assez sommaire des travaux de notre Section pendant l'année qui vient de s'écouler.

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE LA SECTION DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

Pendant l'année 1876

PAR Mr JULIEN MERLAND, SECRÉTAIRE.

Le bureau de la Section des Lettres, Sciences et Arts, a été ainsi composé pendant l'année 1876 :

Président, M. Limon ;
Vice-Président, M. Biou ;
Secrétaire, M. Julien Merland.

La mort n'a point fait de vide parmi nous, et nous n'avons eu à regretter qu'une seule démission : celle de M. René Galles. L'avancement hiérarchique, si bien mérité, dont il a été l'objet, nous a fait perdre en lui un collègue érudit et sympathique, et tous nous nous souviendrons des excellentes relations que nous avons eues avec lui pendant son trop court séjour parmi nous.

Les travaux qui ont été lus cette année aux séances de notre Section, émanent de MM. Maître, Julien Merland, Lambert, Biou et Limon.

Je place, en première ligne, parce qu'elle intéresse spé-

cialement la ville de Nantes, la lecture faite par M. Maître d'un vieux procès-verbal de 1669, qu'il a découvert dans les archives du greffe du Palais de Justice. Ce procès-verbal est l'œuvre d'un conseiller du roi, Jacques Charrette, qui avait été chargé d'établir la situation de l'Université de Nantes à cette époque. Il est d'autant plus curieux qu'il relate des documents, dont les originaux n'existent plus.

Cette pièce présente un caractère d'actualité d'autant plus grand, qu'aujourd'hui l'Université semble, sous un nom différent, se reconstituer à Nantes. Notre Ecole de plein exercice de médecine et de pharmacie, à la tête de laquelle se trouvent d'éminents professeurs ; notre Ecole libre de droit, fondée et dirigée par de savants membres du barreau et de la magistrature nantaise, viennent de donner à notre ville une vie scientifique toute nouvelle. L'Université de 1669 était prospère; elle comptait de nombreux élèves; elle était une des plus importantes du royaume. Souhaitons à nos écoles de 1876 même succès. Ses débuts nous font bien augurer de son avenir, et, sous les maîtres qui les enseignent, nos jeunes gens ne sauront manquer, s'ils savent profiter des leçons qu'ils reçoivent, de devenir à leur tour habiles médecins et avocats érudits.

M. Maître poursuit activement ses recherches dans les dossiers poudreux du greffe de Nantes. La découverte qu'il a déjà faite prouve que le Conseil général prenant en considération une pétition faite par les membres du barreau et approuvée par les membres du tribunal, a bien fait de confier à notre jeune et éminent archiviste le soin de classer ces documents, qui autrement seraient restés à jamais enfouis dans des cartons ignorés du public.

Les richesses de notre greffe sont grandes ; les recherches de M. Maître sont minutieuses. Nul doute qu'il ne

découvre d'autres pièces intéressantes, qu'il voudra bien communiquer à notre Société.

Lorsque, il y a quelques mois, la nouvelle comédie d'Alexandre Dumas, l'*Etrangère,* fut représentée sur notre théâtre, beaucoup de bons esprits furent tristement impressionnés des doctrines malsaines de cette pièce. J'ai voulu, autant qu'il m'était possible, vous faire connaître ce drame avec toutes ses imperfections et ses invraisemblances. J'ai essayé de vous démontrer combien une pareille œuvre, dont le succès me paraît être toute de convention, était mauvaise et dangereuse pour un public avide d'émotions et voulant, coûte que coûte, une nourriture qui lui surexcite les sens.

Je n'ai plus, Messieurs, pour ainsi dire, qu'à vous entretenir de poésies. MM. Lambert, Biou et Limon sont venus tour à tour nous communiquer quelques-unes de leurs œuvres.

Au commencement de l'année, M. Lambert faisait paraître un volume de poésies, les *Fleurs du bien,* dont il avait consenti à nous lire trois pièces en petit comité : un sonnet sur *Aristophane,* un *Livre de femme,* et une pièce intitulée : *Jane.*

La poésie échappe à l'analyse. Pour bien apprécier les vers, il faut les lire. C'est un conseil que je ne saurais trop vous donner, en ce qui concerne les poésies de M. Lambert.

Du sonnet sur *Aristophane,* je ne dirai rien, sinon qu'il était difficile de condenser en quelques vers plus heureux cette idée si vraie, hélas ! que :

Dans notre temps troublé, comme dans l'âge antique,
Les révolutions ont leur enivrement,
Et les partis en France, à Rome et dans l'Attique,
Ont, par l'intolérance, un même aveuglement.

Les deux pièces, *Jane* et un *Livre de femme,* ont entre elles plus d'un point de ressemblance. La même pensée a animé le poète. Il s'est proposé l'étude du cœur de la femme et de la jeune fille. M. Lambert est un amoureux de la femme idéale. Il aime à la poétiser et à l'élever sur un piédestal. Il est impossible de représenter, sous une forme plus poétique, les grâces de ses charmantes héroïnes. Dans la pièce de *Jane,* il a bien su leur prêter

> Ce charme inconnu, cette fraîche auréole,
> Qui couronne un front de quinze ans.

Il a dépeint aussi heureusement et les confidences naïves et les doux épanchements de la jeune Eugénie, et les conseils pleins de prudence et de réserve de la sage Jane, qui, plus que sa compagne, a pu connaître la vie, Soyez heureux, jeunes indiscrets, qui écoutez derrière le feuillage. Vous connaissez, par leurs confidences, ces deux jeunes filles. Vous savez quels trésors d'amour et de grâce vous rencontrerez dans ces deux futures compagnes de votre existence.

C'est encore la jeunesse et l'amour que chante M. Biou. Dans une prose si poétique, que je pourrais presque l'appeler un poème élégique, il nous a racontés les amours de Stéphan et de Loretta. La nature avait revêtu sa riche parure ; les oiseaux chantaient à demi cachés sous les feuilles naissantes des arbres et des buissons ; le ciel était bleu; tout souriait dans la nature. Stéphan et Loretta faisaient des rêves d'amour. Enfants, la vie s'ouvrait si belle devant eux. Ils éloignaient toutes tristes pensées. Ils vivaient du bonheur du jour, sans songer à l'avenir, ou plutôt ils y songeaient en se disant que l'avenir était à eux.

Non ; le poète l'a dit :

> L'avenir n'est à personne.

Hélas ! deux jours après celui où ils avaient échangé leurs serments d'amour, une foule pieusement recueillie accompagnait, vers l'humble cimetière du village, un cercueil recouvert d'un drap blanc, douloureux signe qu'une vierge venait d'être ravie au monde. Stéphan restait seul sur la terre ; la mort avait renversé ses rêves de bonheur et avait prouvé une fois de plus le néant des joies de ce monde.

Ce petit drame est empreint d'un profond sentiment poétique. M. Biou nous a dit que c'était une œuvre de sa jeunesse. Cette œuvre prouve que l'homme fait devait tenir les promesses que donnait le jeune homme ; et, dans le poème de Stéphan et de Loretta, j'ai reconnu la plume qui, bien des années après, devait nous retracer ces vers charmants, qui ont si souvent défrayé les séances de notre Société.

M. Biou nous a lu, en outre, quelques poésies d'un genre léger et badin. Je craindrais commettre une indiscrétion en vous les reproduisant. Ce sont là de ces boutades d'esprit très-fines, qui nous ont agréablement divertis, mais qui, à mon sens, pour quelques-unes du moins, ne doivent pas sortir de nos réunions intimes, que vous me permettrez, Messieurs, d'appeler des réunions de famille.

Les *Fleurs du bien* de M. Lambert et les *Fleurs du mal* de Baudelaire ont inspiré à M. Limon deux sonnets d'un genre tout différent. C'est qu'en effet, MM. Lambert et Baudelaire, en étant l'un et l'autre des poètes de mérite, demandent leur inspiration à des sentiments bien opposés. Entre le spiritualisme représenté par M. Lambert et le matérialisme chanté par Baudelaire, M. Limon n'hésite pas, tout en rendant justice au talent de ce dernier, à lui préférer les doctrines du premier.

M. Limon est, du reste, lui-même, un poète profondément spiritualiste. Il est, de plus, un fervent chrétien. C'est sous l'inspiration de ces deux sentiments qu'il a composé une longue pièce de poésie — mais jamais trop longue pour le lecteur — qu'il a intitulée : *La Vie et la Mort du croyant et de l'impie*. Il m'est difficile de détacher de cette pièce quelques vers. Je ne saurais trop lesquels choisir. Pour bien l'apprécier, il faudrait reproduire la pièce tout entière. Les limites de ce rapport ne me le permettent pas. Qu'il me suffise de vous dire qu'au double point de vue des idées et de la manière heureuse dont elles sont présentées, l'œuvre de M. Limon ne laisse rien à désirer.

J'ai terminé ma tâche. Je regrette que nos travaux n'aient pas été plus nombreux. Permettez-moi cependant, en mon nom et au vôtre, — je crois que c'est mon droit et mon devoir, — de remercier ceux de nos collègues qui ont bien voulu nous communiquer leurs œuvres.

DISCOURS

PRONONCÉ EN SÉANCE PUBLIQUE, LE 10 DÉCEMBRE 1876

PAR M. LE D[r] LEFEUVRE,

PRÉSIDENT

de la Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure.

MESSIEURS,

Elevé à la présidence de votre Société, uniquement par la bienveillance de vos suffrages, je vous prie d'excuser l'émotion qui m'assiége, au moment de prendre la parole en votre nom, devant ce nombreux auditoire, dans cette brillante salle, témoin de tant de triomphes artistiques et littéraires.

Professeurs érudits, médecins distingués, avocats diserts, poètes inspirés, graves magistrats, parfois magistrats et poètes tout ensemble, on m'a appelé à vous succéder à cette place, sans me donner, hélas! le moyen de le faire avec honneur. A l'âge où je suis arrivé, peu enclin, faut-il l'avouer, à renouer avec la rhétorique une alliance peut-être mal assortie, je n'essaierai pas de lutter d'éloquence avec les honorables collègues qui m'ont précédé dans la

carrière ; et vous permettrez au plus modeste de vos savants, au moins expérimenté de vos littérateurs, de s'acquitter du devoir que vos règlements lui imposent, en le laissant penser simplement tout haut un instant devant vous dans le langage le plus familier : puissent sous cette forme, ses idées, si elles en valent la peine, aller par delà vos rangs, frapper quelques oreilles indulgentes, réveiller quelques sentiments endormis !

Je vais vous parler du Respect : grand mot, Messieurs, correspondant à grande chose ! hommage spontané, exempt de jalousie et d'envie que toute âme élevée devrait s'empresser de rendre à tout ce qui est noble et grand, à la science, au mérite, à la vertu. Si l'autorité ne me faisait défaut, j'essaierais de vous montrer comment, contemporaine ou fille du sentiment religieux, mais prenant à coup sûr en lui son principal appui, la loi du Respect est devenue une des grandes lois de l'humanité.

Mais je n'afficherai point de si hautes visées. Moraliste d'une austérité peu farouche, homme du monde, parlant à des gens du monde, je passerai simplement avec vous en revue quelques-unes des obligations de cette loi, quelques-unes aussi de ses infractions, si communes, hélas ! dans le cercle des événements ordinaires de la vie, que l'on peut bien dire du Respect :

Rien n'est plus commun que le nom,
Rien n'est plus rare que la chose.

S'il est un principe de morale incontestable et incontesté en théorie, c'est la protection et le respect dus à l'enfant et à l'enfance. « *Maxima debetur puero reverentia,* » précepte aussi bien applicable au physique qu'au moral, imposé à l'homme, à la famille et à la Société. Que voyons-nous pourtant trop souvent ? Des mères, et en

grand nombre, qui, sans l'excuse de la nécessité, cette loi suprême, sans autre motif que de s'épargner quelques embarras, quelques ennuis, abandonnent leurs enfants à des soins mercenaires.

Pour les éloigner de leur sein, elles n'ont pas attendu ce premier, cet ineffable sourire que le poète a chanté : si elles l'avaient attendu, en auraient-elles eu le courage ? Elles n'ignorent pourtant pas à combien de dangers, loin du berceau maternel, ces êtres fragiles sont exposés. Dieu merci, à ce point de vue, comme à bien d'autres, l'atmosphère de nos contrées n'est pas l'atmosphère des environs de la grande ville : nos cimetières n'aspirent pas à faire concurrence à ces cimetières pavés de petits Parisiens ; mais immense encore est la mortalité des enfants non allaités par leur mère ; et à défaut de leur protection, combien insuffisante est et sera la protection des lois, même des lois les plus récentes, inspirées, je suis fier de le dire, par la science et le dévouement médical.

Pour vous, mères, qui ne laissez pas à d'autres le soin d'élever vos enfants, dussé-je par ma franchise m'aliéner aujourd'hui vos suffrages, laissez-moi vous dire que vous les élevez en général avec trop de complaisance et de mollesse : trop choyés, trop adulés, habitués à vous voir céder à toutes leurs exigences, à toutes leurs fantaisies, ils deviendront facilement des enfants gâtés et volontaires, voire même des enfants terribles. Et ce travers, je le retrouve, presque au même degré, à toutes les hauteurs de l'échelle sociale : partout la même faiblesse ; rien n'est trop bon, rien n'est trop beau surtout pour l'enfant, c'est une espèce d'idolâtrie du Baby. On irait parfois volontiers jusqu'à lui sacrifier en quelque sorte et les enfants plus âgés, et le père, et l'aisance même de la famille. N'est-ce pas là un renversement de la théorie du Respect ?

Je serais même disposé, quoique je n'aie pas l'honneur d'être père, à faire le procès à un usage bien passé dans nos mœurs, au tutoiement entre enfants et parents, à cette forme de langage où disparaît l'inégalité des positions. La tendresse, la familiarité réciproques y gagnent-elles ce qu'y perd le Respect ?

Cependant, malgré la faiblesse des parents, l'enfant qui n'a rencontré que des exemples salutaires dans la famille, y a appris le Respect de l'autorité paternelle. Soit. Mais à cet âge, que l'on a appelé l'âge sans pitié, si malléable pourtant aux nobles empreintes, lui a-t-on suffisamment enseigné à ne pas se rire des infirmités physiques ? Tant d'humiliations en sont déjà le cortége ! De la vieillesse avec ses modes surannées, ses petits ridicules ? Car la sagesse est son apanage, et d'ailleurs ne devient pas vieillard qui veut. De la misère et de ses haillons ? Car cette infortune qui vient tendre la main, elle est peut-être honorable et imméritée. Et même dans notre cité où la bienfaisance se multiplie ingénieusement sous tant de formes, fait-on assez pour le relèvement moral du malheureux, momentanément affaissé sous le poids de la misère ?

Quand des mains de la famille l'enfant va passer dans les mains de ses maîtres, quand les lettres, l'histoire, les sciences vont occuper de longues années, trop longues pour lui, il faudrait essayer de lui faire comprendre que le but de ces études est le plus élevé qu'il soit donné à l'homme d'atteindre, après la pratique de la vertu, le développement des facultés de son intelligence : que les lettres donneront l'essor à son imagination, qu'elles lui enseigneront les nobles pensées, les sentiments délicats, et l'art précieux de les exprimer par la parole ou la plume : que l'histoire, en faisant passer successivement devant lui

tous les peuples, lui montrera leurs vertus et leurs vices, leurs défaites et leurs triomphes, les causes de leur grandeur et de leur décadence, leçons imposantes auxquelles l'expérience de la vie ajoutera plus tard bien d'autres leçons : qu'enfin, au jour où son jugement aura acquis une maturité suffisante, la philosophie viendra l'initier plus complètement à la connaissance de l'âme humaine, de Dieu, de la logique, cette lumière précieuse qui le guidera sûrement dans les sentiers des sciences exactes ou spéculatives. Quand il aura compris que ces études, tout incomplètes qu'elles soient, lui ont surtout et avant tout appris à apprendre, il ne regrettera plus le temps qu'il leur aura consacré, et s'il a reçu l'étincelle d'en haut, plein de respect pour elles, il en prolongera la durée bien au-delà de l'acquisition du titre envié qui donne accès aux diverses carrières. Il sera reconnaissant envers ceux qui lui ont distribué le pain de l'intelligence, et qui ne seront plus pour lui des geôliers ou des pédants. Il leur tiendra compte des efforts généreux qu'ils ont faits pour acquérir et la science qu'ils enseignent, et cette autre science, moins brillante, mais aussi méritoire, cette science de la pédagogie qui réclame une connaissance si approfondie de l'esprit et du cœur. Ici, sans vouloir insister outre-mesure, ne sera-t-il permis de dire que souvent la Société semble complice des injustices de l'enfance ? Accorde-t-elle toujours à ceux qui sont chargés de l'enseignement de la jeunesse la somme de respect qu'ils méritent, ne leur marchande-t-elle pas trop cette rémunération honorable, dont la mesure est aussi pour beaucoup de gens celle de la considération ?

Si, comme celle de vos sœurs, ô jeunes gens, votre vie devait rester quelques années encore abritée sous l'aîle de vos mères, je redouterais moins pour vous cette

heure brillante de l'épanouissement de la jeunesse. Mais c'est au moment où l'existence offre pour vous les plus dangereux écueils, que l'usage, que l'abus de la liberté, que la fougue des passions vous emporte dans le torrent avec une impétuosité vertigineuse. Coursiers impatients du frein, vous méconnaissez la main à la fois douce et ferme qui cherche à vous guider. Parfois même, à force de répéter « qu'il faut hurler avec les loups, » vous en arrivez à faire dire de guerre lasse à ceux qui ont autorité sur vous : « Après tout, il faut bien que jeunesse se passe. » Espèce de traité de libre-échange moral, ou immoral plutôt, entre les passions d'un côté et une coupable faiblesse de l'autre, dont les conséquences seront peut-être bien amères. Ah ! du moins, même au milieu de ces folles ivresses de la jeunesse, à cet âge où une susceptibilité outrée vous portera parfois à exagérer le faux respect du point d'honneur dans des querelles futiles, sachez avant tout vous respecter vous-même. Ne succombez pas non plus à cette sorte de respect humain, qui est le contraire du vrai respect, qui semble abdiquer tous les sentiments élevés, pour en afficher d'absolument contraires. L'hypocrisie est tellement haïssable, que je ne vous demande pas grâce pour l'hypocrisie de la vertu, mais il y a quelque chose de pire encore que l'hypocrite de vertu, c'est le fanfaron de vice.

Parlerai-je du théâtre en général, avec sa prétention d'être l'école des mœurs ? Sans partager les idées excessives de Rousseau, il est permis de n'être pas trop indulgent à son égard. Si le théâtre moderne surtout, au lieu d'être l'école, est le reflet des mœurs de notre époque, ce reflet n'accuse pas de leur part un sentiment profond du respect : le mariage surtout n'est-il pas attaqué dans d'éloquents plaidoyers qu'on appelle drames ou comédies ?

Quand, par hasard, le fond, le dénouement n'en est pas immoral, l'immoralité se retrouve avec usure dans les détails de l'intrigue. Supposez un enfant suivant la route qui le conduit au logis où l'attend, par exemple, le menu sain, mais frugal, d'un dîner de collége : si vous semez sur ses pas les friandises de toutes sortes, en lui donnant les moyens de satisfaire sa gourmandise, résistera-t-il aux tentations qui l'assiégent, et quel cas ferait-il du repas modeste qui l'attend là-bas ? L'homme au théâtre, c'est bien souvent cet enfant dont je vous parle, qui se laisse si bien prendre aux embûches de la route.

N'avons-nous pas eu naguère une épidémie à la fois littéraire et musicale que nous appellerons, l'épidémie de l'opérette ou, si vous voulez, de la parodie, qui a semblé, pendant quelques années, devoir étouffer un grand spectacle bien français pourtant, l'opéra comique. On a dit de la chimie qu'elle avait eu la chance, en naissant, de rencontrer une bonne classification : de l'Opérette, on pourrait dire que librettistes et musiciens avaient eu l'heureuse chance d'avoir du premier coup enfanté un type. Là était le danger. Dans ces parodies, l'Autorité, la Religion, la Divinité, étaient le plus souvent, il est vrai, représentées par des personnages mythologiques ou appartenant à des principautés imaginaires ; mais c'était l'alliance grotesque d'une haute position avec un argot vulgaire, d'une dignité respectable, avec des sentiments bas et grossiers : le tout soutenu par les accents d'une musique spirituelle, dont la verve originale obtenait de haute main tout le succès dû à un talent incontesté. A la longue, cependant, une réaction semble se manifester : sur de nobles sujets éclosent de nobles œuvres. Espérons que, dans l'avenir, le goût et le respect auront tout à gagner et surtout moins à perdre. Nous ne nous arrêterons pas

à ces refrains d'une muse trop populaire, mais triviale, imprégnés d'alcool, de bière et de tabac. Le noble, le grand art de la musique perdrait tout droit à nos respects, si nous stationnions trop longtemps à pareil niveau.

Jeunes gens, qui serez plus tard des époux et des pères, ne vous laissez pas prendre aux charmes légers d'une presse frivole qui prétend être pourtant conservatrice et religieuse : le scandale et la courtisane y sont trop en relief. Conservez dans vos cœurs le respect de la femme : vous n'avez pour cela qu'à regarder vos sœurs et vos mères. Si la femme n'est plus pour nous un être inférieur, une esclave comme chez les peuples de l'Orient, nous ne la retrouvons plus cependant sur ce piédestal où l'avaient placée le moyen-âge et la chevalerie : plus d'adorations, plus d'encens pour ces reines qu'immortalisait la poésie. Mais notre époque ne paierait-elle donc à la femme, digne du respect de tous, que le simple tribut des convenances ? C'est trop peu. Le christianisme et la civilisation l'ont élevée au même rang que nous, et son éducation plus soignée, sans lui donner peut-être en général le pouvoir de se mêler à nos occupations professionnelles, lui donne au moins le droit d'être de moitié dans nos plaisirs, comme dans nos peines, de partager nos espérances, comme nos regrets.

On a dit d'un « nom illustre » que c'était souvent un fardeau. On pourrait répondre : simple question de force et de taille pour qui veut le maintenir à la même hauteur ! Mais pour tous, à coup sûr, un nom honorable est un soutien, un appui, une invitation à bien faire. Aux uns, il rappellera que leurs ancêtres avaient autrefois plus spécialement l'honneur et la charge de défendre la patrie : et quand la patrie aura besoin de leurs bras, plus libres que d'autres des soucis matériels de la vie, plus habitués aux exercices

du corps, préludes des exercices de la guerre, ils marcheront au premier rang, sans marchander leur sang.

Pour d'autres, le nom rappellera des services rendus par leurs pères, à la patrie : dans des fonctions administratives ou judiciaires où ils ont su allier la droiture et l'indépendance, le respect de la loi et le culte de la liberté ; à la cité : dans des fonctions municipales gratuites et respectées ; à tous leurs concitoyens dans des carrières libérales honorables et honorablement remplies. Et leurs enfants sauront tenir à marcher sur leurs traces.

Vous aussi, soyez légitimement jaloux du respect de votre nom, ouvriers des villes, qui n'avez souvent que ce seul héritage, et à qui une probité de longue date et de larges services font parfois franchir d'un bond plusieurs degrés dans la hiérarchie sociale ; vous aussi, ouvriers des campagnes, vieux serviteurs attachés à nos exploitations rurales, et que vont rechercher les modestes récompenses de nos Comices agricoles ; vos enfants s'efforceront de conserver la précieuse prérogative d'être considérés, en quelque sorte, comme des membres de la Famille.

Je viens de prononcer un grand mot : la Famille ! Combien il rappelle de genres variés d'affections, de sentiments, de souvenirs ! Toute l'enfance y est renfermée, toute la vie doit s'y rattacher par les liens les plus étroits. Si les intérêts, si les événements éloignent du lieu de son berceau qui sera peut-être aussi celui de sa tombe, quelque membre de la famille, qu'il revienne au moins de temps en temps, revivre en souvenir de ses premières années, retremper son âme dans les émotions si vivaces du jeune âge. Que de dissentiments, que d'aigreurs s'effaceront sous l'influence bienfaisante du Respect du sentiment de la famille, en présence des lieux, témoins d'une union de tant d'années !

Mais une Famille plus nombreuse, la Famille militaire

vient réclamer pour un temps nos enfants ou nos neveux. Mères, qui vous étiez flattées, non sans un peu d'égoïsme, que vos fils échapperaient peut-être aux petits déboires de cette vie des camps qui ne rappelle que de très-loin les douceurs du foyer domestique, vous pouvez, sans être trop spartiates, cuirasser vos cœurs contre des craintes exagérées : laissez vos fils partir, sinon sans le regret d'une séparation momentanée, du moins sans molles doléances. Il s'agit de la Patrie qui réclame le sacrifice complet de quelques années de la part de ses enfants : à tous elle l'impose; pour tous elle en a abrégé, elle en abrégera peut-être encore la durée. Ne vous effrayez pas outre mesure de l'obéissance militaire, de ses lois sévères, de son code inexorable : considérez plutôt que celui qui doit plus tard se faire obéir et respecter doit apprendre à pratiquer lui-même l'obéissance et le respect, dont la vie militaire est une permanente école.

Espérons que nos fils, en rentrant dans la vie civile, y rapporteront un plus vif sentiment de Respect pour l'Autorité et la Loi. Naguère encore, car les jours des nations se comptent pas siècles, le principe de l'origine du Pouvoir semblait, en pratique au moins, incontesté. Mais de nos jours, après les mille changements où chaque parti a successivement applaudi et pleuré l'avénement, le triomphe et la chûte de ses principes, demander le prestige pour le pouvoir, même pour celui qu'aurait acclamé l'unanimité populaire, n'est-ce pas beaucoup demander ? A défaut du prestige, contentons-nous du Respect, s'il est possible. Tous, dans une mesure diverse, nous participons à la confection des lois par la nomination de nos mandataires : à toutes, tant qu'elles existent, et notre versatilité naturelle nous en fera toujours assez tôt demander le changement, tâchons de rester attachés sans arrière-pensée. Un grand peuple

voisin nous donne sous ce rapport de salutaires exemples. On a dit, je crois, jadis : « En France, la légalité nous tue. » Souhaitons que pour l'avenir, le Respect de la légalité nous fasse vivre.

A ceux que tenterait la vie politique, est-il besoin de parler du Respect qu'ils doivent à cette nouvelle reine du monde qu'on appelle l'opinion ? Parlons plutôt des limites de ce Respect. Ne lui faites jamais de ces sacrifices qui pourraient vous faire considérer comme son esclave. Imposez-vous à elle ; qu'elle ne s'impose jamais à vous : car si elle a toutes les grandeurs, elle a aussi toutes les défaillances, surtout, il faut bien l'avouer, sous le régime des démocraties. Un jour elle vous porte en triomphe et le lendemain elle vous traîne aux gémonies. Un jour elle s'ennuie d'entendre appeler Aristide le Juste, et le lendemain Aristide est en exil. Craignez toujours que les Athéniens de la France ne soient proches parents des Athéniens de Grèce.

Il est encore un genre de Respect, bien cher à mon cœur comme aux vôtres. C'est celui de la patrie, de cette seconde mère, qui a tant souffert, qui souffre tant encore. Sans vouloir franchir les limites du domaine de la politique, il ne me sera pas interdit de vous dire par quels faits surtout ce respect doit se traduire : le travail dans l'ordre matériel, le repos dans l'ordre politique et social.

Un peu plus d'une année seulement nous sépare de cette grande exposition nationale où toutes nos richesses agricoles, industrielles et artistiques viendront s'offrir une fois encore à l'admiration de l'univers. Rapprochée de nos récents désastres, cette idée d'une exposition n'est pas sans inspirer quelques défiances, quelques réserves à de sages esprits. N'allons-nous pas en particulier exciter l'essor malsain de toutes les convoitises, tant au dedans qu'au dehors?

Espérons qu'il n'en sera rien. Au dedans, les ouvriers de l'industrie comme les ouvriers de l'art, mieux instruits par l'éducation et l'expérience, sous l'influence de cette aisance matérielle produite par l'abondance du salaire que distribuera le travail, seront honorés et fiers de la gloire que l'exposition répandra sur la France, et rejetteront loin d'eux les émotions turbulentes.

Au dehors presque partout s'annonce un noble zèle pour ce grand tournoi de la civilisation. Une seule nation, et encore elle n'a pas dit son dernier mot, paraît ne pas vouloir entrer en lice. Attendrait-elle, sans se mêler à nos rangs sous de vains prétextes, une nouvelle exhibition de nos richesses pour diriger d'avance ses préférences et son choix? Sans chauvinisme aucun, mais par reconnaissance pour les travaux si méritants de notre vaillante armée, il m'est bien permis de dire que le calcul pourrait être mauvais cette fois, et qu'on ne gagne pas toujours à la grande loterie des batailles. Aurait-elle peur de montrer que des milliards conquis dans un jour de victoire ne suffisent pas pour constituer la richesse d'une nation, pour vivifier son commerce et son industrie? Cette dernière version me semblerait plus probable, et qu'elle nous serve au besoin de leçon.

Les millions d'hectolitres de blé que récoltent nos campagnes, les milliers de balles de coton et de soie que tissent nos métiers, les montagnes de houille et de métal qu'emploie ou transforme notre industrie, prouvent que la France sait et veut encore travailler avec ardeur et succès.

Mais jouit-elle de ce repos moral si nécessaire à la cicatrisation de ses blessures? La paix est-elle faite dans les esprits et dans les cœurs? Personne ne craint-il de voir l'avenir politique et social de notre pays se décider, à un jour donné, par une solution violente? Je n'oserais l'affirmer.

Si ma voix avait chance d'être entendue, j'adjurerais les représentants du Passé de renoncer à leurs regrets, à leurs rancunes : j'adjurerais les représentants de l'Avenir de renoncer à leurs systèmes aventureux, à leurs impatiences. A chaque jour suffit sa tâche, et cette tâche est assez laborieuse, l'amélioration de notre état politique et social, le relèvement de toutes les forces de la patrie. Appuyée sur l'amour et le Respect de tous ses enfants, la France aurait bien vite retrouvé auprès des nations et la sympathie et le Respect.

Je termine, Messieurs, en répondant d'avance à une question que je vois se poser sur vos lèvres. Toi qui nous prêche le Respect, as-tu toujours suivi le milieu du sentier, n'as-tu jamais trébuché en heurtant ton pied aux cailloux du chemin ? Comme le médecin qui n'a pas toujours suivi exactement le conseil qu'il donne consciencieusement à son malade, je pourrais répondre : « Faites ce que j'ai dit, non ce que j'ai fait. » Mais j'aime mieux vous dire : Souvent un conseil accueilli avec défiance de la bouche austère d'un pasteur ou d'un père, est accepté avec plus de faveur de la bouche moins sévère d'un égal ou d'un ami.

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

PENDANT L'ANNÉE 1875-1876

PAR M. LÉON MAÎTRE

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.

Messieurs,

Je voudrais, sans tromper vos espérances et aussi sans fatiguer votre attention, vous présenter un compte-rendu fidèle des questions littéraires et scientifiques qui ont occupé chacune de vos séances mensuelles. C'est une ambition que vous m'avez permise, en me donnant dans chaque Section des collaborateurs avec lesquels les devoirs les plus périlleux deviennent faciles. Je leur emprunterai la plupart de mes citations en usant, toutefois, de cette liberté de choix et de sentiment que vous accordez toujours à vos rapporteurs.

Le nombre des membres résidants de la Société académique est resté à peu près le même que l'année dernière; les démissions et les départs ont été compensés par les admissions nouvelles. M. le vicomte Malher, préfet du

département, dont les sympathies sont acquises à toutes les institutions d'un ordre élevé, est venu remplacer M. Welche, dont le passage à Nantes fut trop court. Vous avez aussi ouvert vos rangs à cinq docteurs en médecine : ce sont MM. Renaud des Spais, Jousset de Bellesme, Genuit, Houlzé de l'Aulnoy et Guillemet. M. Vallet, avocat à Fontenay-le-Comte, et M. Simonneau, instituteur à la Barre-de-Monts, ont été reçus membres correspondants.

La mort nous a enlevé deux docteurs en médecine, MM. Deluen et Letenneur.

Il ne m'appartient pas de dire quel vide cruel laissent après eux les deux défunts : les regrets de tous leurs collègues ont été exprimés dignement devant la Section de médecine par notre honorable Président ; néanmoins je ne puis prononcer leurs noms devant vous sans dire un mot du souvenir qui restera après eux.

M. Deluen était le type du collègue assidu, esclave du devoir, consciencieux dans l'exercice de ses fonctions. M. Letenneur était un professeur attrayant et zélé, aimé de ses élèves, un chirurgien habile et par dessus tout un homme de cœur dont la bienfaisance était inépuisable.

M. le docteur Barthélemy vous a transmis un rapport si complet sur les travaux de la Section de médecine qu'il est impossible de revenir sur ce qu'il a fait. Il y a peu d'apparence, d'ailleurs, que je réussisse à gravir un sommet dont les pentes sont escarpées et inaccessibles à mon inexpérience. La Médecine est un sanctuaire où les profanes comme moi ne doivent élever la voix qu'avec la crainte d'être importun ou indiscret.

Nos aïeux, vous le savez, saignaient à tout propos ; aujourd'hui, ce traitement nous répugne. M. le docteur Trastour a posé la question de savoir si on avait raison de renoncer à la saignée, et de ses démonstrations, il est

sorti cette conclusion, qu'il y avait lieu d'y revenir, mais avec prudence, dans certains cas, tels que les congestions.

La grippe entraîne avec elle des complications multiples qui peuvent masquer la maladie et déranger le médecin dans ses observations. M. le docteur Trastour a déterminé tous les accidents dont le siége ordinaire est au cerveau. Il a de plus signalé un cas de fièvre pernicieuse qui s'est produit dans des circonstances exceptionnelles.

M. le docteur Rouxeau a fait deux lectures : l'une sur un cas d'empoisonnement plombique constaté chez un ouvrier cordier employé à confectionner des câbles en fil de fer galvanisé, et l'autre sur une double pneumonie accompagnée d'accidents consécutifs simulant une phthisie galopante dont il a pu triompher.

M. Luneau a communiqué diverses observations intéressantes relatives à l'obstétrique.

M. le docteur Marcé a imaginé un ophthalmoscope très-ingénieux à l'aide duquel le médecin peut observer le fond de l'œil d'un malade sans installation spéciale et sans le déranger de son lit. Suivant le rapport des docteurs Laënnec, Dianoux et Teillais, l'instrument ne présente que quelques imperfections faciles à corriger.

MM. Dianoux et Teillais ont rapporté plusieurs faits importants relatifs aux maladies des yeux dont ils s'occupent spécialement. Un cas démontre qu'il y a avantage à faire l'énucléation immédiate de tout œil atteint d'une blessure pour éviter l'inflammation sympathique et un autre prouve que, chez les personnes atteintes du diabète, le sucre peut envahir le cristallin comme les autres parties du corps.

M. Herbelin, dont l'attention est constamment tournée vers l'étude des véritables conditions de l'hygiène publique, a poursuivi avec le même zèle les falsifications qui altè-

rent les produits alimentaires ou pharmaceutiques. Il a signalé le moyen de découvrir les vins fuchsinés, ou mélangés et les quinquinas dépouillés de leurs propriétés bienfaisantes.

Ajoutez à cette revue, trop sommaire, les communications de MM. Malherbe fils, Kirchberg, Laënnec, et vous aurez la liste de tous les membres de la Section de médecine qui ont contribué à développer parmi nous la science médicale et travaillé au soulagement des souffrances humaines.

La plupart des membres de la Section d'histoire naturelle, suivant le rapport de M. Baret, ont dirigé leurs recherches dans le champ de la botanique.

M. Viaud-Grand-Marais a fait une étude spéciale des lichens dans l'île de Noirmoutiers. Il les classe, d'après leur altitude, en trois espèces :

1° Les lichens atteints par les marées ordinaires ;

2° Les lichens couverts seulement par les plus fortes marées ;

3° Les lichens qui vivent seulement de l'air humide et salé.

M. Gadeceau, en compagnie de M. le docteur Cailleteau, a recueilli près de Touvois et à Saint-Jean-de-Corcoué des plantes rares, et M. Renou a eu la même bonne fortune à Saint-Etienne-de-Mont-Luc.

MM. Ménier et Viaud-Grand-Marais, dans une excursion à l'île d'Yeu, ont mis la main sur une plante qu'ils croient nouvelle en botanique. Nous saurons bientôt le dernier mot sur cette découverte.

M. le docteur Rouxeau qui, depuis plusieurs années, s'est adonné à l'étude des cryptogames, a récolté assez d'espèces pour composer une nouvelle série de planches.

Dans la partie zoologique, je dois mentionner les remarques de M. Renou sur l'albinisme partiel d'un individu de l'espèce *turdus merula* trouvé à Saint-Etienne-de-Mont-Luc et la notice de M. le docteur Delamarre sur trois genres de crustacés recueillis dans la Loire-Inférieure.

La géologie et la minéralogie doivent à M. Baret une analyse du terrain calcaire de Campbon et une liste des fossiles qui en ont été extraits. Le même géologue a constaté la présence du fer arsenical près des anciennes carrières de Gigant et a décrit très-fidèlement le *mica* primitif qui se trouve à Orvault.

M. Dufour a, comme M. Baret, exploré les terrains tertiaires des environs de Campbon et en a rapporté une description avec plan, coupes et profils, qui vous permettra d'en apprécier la valeur et l'étendue.

Je n'éprouve aucun embarras en ouvrant la série des travaux dont je dois rendre compte pour la Section des lettres. Il est un nom qui me dispense de toute hésitation et qui se place de lui-même au premier rang. M. Lambert a conquis depuis longtemps parmi vous la réputation d'un littérateur consommé, et cette année encore, ses productions ont plus d'une fois occupé agréablement vos séances. Son intelligence privilégiée, vous le savez, loin de s'endormir dans les loisirs d'une retraite laborieusement acquise, est de celles qui ne connaissent ni la fatigue, ni l'épuisement et auxquelles la réflexion solitaire donne, au contraire, une vigueur sans cesse renaissante. Il vous a dit lui-même, dans une de ses pièces intimes, le secret de sa force toujours jeune.

Homère avec Platon, Virgile avec Shakspeare
Et Molière qui rit, Racine qui soupire
Bossuet, Sévigné, tous ces morts glorieux
Hugo, Musset, Chénier, de Vigny, Lamartine

Nodier, Châteaubriand à la plume divine
    De mon foyer voilà les dieux.

Voilà les vrais amis que j'avais à toute heure
De ces hôtes choisis, je peuplai ma demeure
Leur grand nom de mon toit fit un heureux séjour
Ils en ont su bannir tout sort, tous vents contraires
J'ai vu toujours, avec ces charmes littéraires
    Habiter la paix et l'amour.

Dans la fréquentation assidue de ces grands génies, M. Lambert a appris non-seulement à écrire, mais aussi à penser : il a compris en leur compagnie tout ce qu'il y a de jouissance pure et vraie dans la méditation des vérités éternelles et dans les élévations de l'âme vers les régions sereines de l'idéal ; aussi quand il trouve sur sa route une belle œuvre d'art, comme elle l'émeut, le transporte et fait résonner sa lyre ! Rappelez-vous ce qu'il dit de la Vénus de Milo :

Femmes, il faut aimer et d'une pure flamme
Ce type de déesse incarné dans la femme,
Son charme est idéal et n'a rien de charnel.

Son œil semble quitter la terre pour l'espace
Sa lèvre a du dédain pour l'empire qui passe
Sûre de conserver son empire éternel.

La puissance morale est là qui se devine
L'art pur qui consacra cette forme divine
Etait sûr d'enchanter l'âme sans la troubler.

Vous n'avez pas oublié ces chaleureuses et vibrantes lectures de M. Lambert dans lesquelles le sonnet succédait aux stances, et le virelai du conte breton aux hexamètres de la mélancolie. Ces pièces si diverses de genre que l'auteur détachait de son carnet, chaque fois que vous l'invi-

tiez à l'ouvrir, elles ne sont plus dispersées. Suivant vos vœux, elles ont pris corps dans un volume que M. le docteur Rouxeau comparait heureusement, dans un rapport, à une mosaïque de fines pierreries et qui s'offre au public sous ce titre : *Les Fleurs du Bien.*

Notre Société doit être fière d'avoir vu éclore au milieu d'elle un tel livre et d'avoir applaudi aux premiers chants du poète, car il n'est pas une page qui ne soit ornée d'une noble aspiration et d'un mouvement généreux du cœur. Toutes les pièces de ce recueil sont inspirées par de hautes pensées ou par de grands sentiments, par la foi, la piété filiale, la compassion, la tendresse, l'admiration, le patriotisme, la passion du vrai, du beau et du bien.

M. Lambert n'est pas de ceux qui écrivent pour le vain plaisir de plaire à leurs lecteurs et de flatter leurs faiblesses. Il place la mission de l'écrivain plus haut : il en fait un apostolat et veut que sa plume soit une arme de combat pour flétrir le matérialisme et ses instincts grossiers. Sa muse en ses plus légères allures porte toujours un avertissement, un conseil, encense une vertu ou signale un péril. Vous savez ce qu'il dit à la jeune fille trop amoureuse de la valse :

Enfant prenez garde à votre âge,
Un plaisir trop vif vous engage,
Ne vous hâtez pas d'en jouir :
Au matin la fleur se colore
Mais une trop brûlante aurore
La voit naître et s'épanouir.

Je multiplie à dessein mes citations. Le souvenir des lectures si attachantes de M. Lambert vous revient sans peine à la mémoire et vous aimez que j'en réveille les échos. La poésie est une enchanteresse qui nous tient tou-

jours sous le charme : qu'elle nous apporte la joie ou les pleurs, nous lui prêtons volontiers l'oreille. Nous passons parfois indifférents près de cette divine muse, quand les soucis de la vie active nous courbent vers le labeur quotidien ; mais dès qu'il nous est donné de relever la tête à l'air libre et d'errer sous la grande route des cieux, ne sommes-nous pas ravis de rêver avec les poètes et d'appeler à notre aide leur mélodieuses pensées pour imprimer plus vivement en nous la trace de nos émotions.

M. Lambert connaît les douceurs de la rêverie contemplative; il en a cherché amoureusement les visions ; il a deviné les mystérieuses clartés qui se dérobent sous l'enveloppe des choses et il a ressenti ces vibrations célestes qui ne vont qu'aux oreilles des initiés.

N'est-ce pas lui qui dit :

Quel est donc le vrai sens du mot de poésie ?
. . . .
Dans la nature un site appelant les pinceaux,
Un contraste charmant des forêts et des eaux
Un lac où le poète, où le peintre s'obstine
Inspirant Hobbema, Lorrain ou Lamartine
Une mer bleue, un ciel parlant d'éternité
Associant notre âme à leur sérénité.
C'est tout ce qui remonte encor, c'est la prière
A la chute du jour, l'étoile avant-courrière
De ses sœurs dans la nuit, dans l'art c'est l'idéal
Dans l'aurore du soir, le reflet boréal, etc...
Pour un groupe d'amis, du foyer c'est la flamme ;
C'est l'aile de l'oiseau, de l'être humain c'est l'âme ;
C'est dans l'œuvre de l'art ce qu'il faut admirer
Et dans l'œuvre de Dieu ce qu'il faut adorer.

La philosophie, elle aussi, a sa large place dans les *Fleurs du Bien,* non pas celle qui mène au stoïcisme par le chemin desséché de l'indifférence, mais celle qui sonde

le cœur et qui le prémunit contre le désespoir ou les illusions en lui offrant les seuls aliments capables de le satisfaire. Si le temps me permettait de butiner plus amplement dans ce charmant recueil, j'aimerais à vous citer quelques passages de la pièce dédiée à la jeune fille de seize ans pour vous montrer ce qu'on peut dire de gracieux sur le printemps de la vie et avec quel art M. Lambert dépeint l'enfance et la jeunesse avec leurs vrais attributs, l'une avec son insouciance, l'autre avec son abandon.

Dans le colloque des deux jeunes femmes Marie et Mme D'Aubray, la note est plus grave, les réflexions fines et profondes. Deux amies causent à la fenêtre, et la plus jeune, après avoir gémi sur les trahisons de son mari, est amenée à parler d'un cavalier mélancolique qui vient de passer en la saluant, et elle avoue que la tristesse peinte sur ses traits fait naître en son cœur une pitié sincère. Alors l'aînée lui dit :

> Prends garde, chère amie, et veille un peu sur toi,
> Car laisser la pitié pénétrer sous ton toit
> Et la nourrir ainsi, crois-moi, ce n'est pas sage.
> La pitié n'est au cœur qu'un hôte de passage ;
> Elle garde la place ou, bien plus sûrement,
> Va s'installer en maître un autre sentiment.
> . . . .
> Je me défie aussi de ton air protecteur,
> Souvent le consolé devient consolateur.

L'imprudente se sauve de ce pas glissant en pensant tout-à-coup au bonheur prochain d'être mère. Ce dénouement est peut-être un peu inattendu, mais il n'en est pas moins fondé sur l'étude du cœur humain. N'est-ce pas, en effet, près du berceau de son enfant et dans les douces préoccupations de la maternité que la jeune épouse délaissée peut retrouver les joies évanouies.

Vous chercheriez en vain d'autres types dans le livre de M. Lambert. Quand l'auteur des *Fleurs du Bien* met une femme en scène, ce n'est pas pour nous apprendre par quels artifices elle cherche à étendre la corruption autour d'elle ; non, cette peinture lui répugne. Il aime mieux (et vous l'en féliciterez) poser la femme sur un piédestal, lui tresser des couronnes, illuminer sa tête d'une auréole de grâce et de pudeur, lui donner les traits de la sœur, de l'épouse, de la mère, exalter son dévouement, son influence bienfaisante et nous amener ainsi à reconnaître qu'elle est la reine du foyer domestique.

La poésie a ses entraînements. Si elle transporte l'imagination, elle l'affame aussi de beautés. Un poète aussi sensible aux grands spectacles de la nature que l'auteur des *Fleurs du Bien* devait aspirer nécessairement à contempler d'autres cieux que les horizons brumeux de la Bretagne et rechercher l'azur qu'illumine de ses feux le soleil du Midi. M. Lambert, lui aussi, a fait son voyage d'Italie. Et qui donc y était mieux préparé ?

Il a voulu voir de ses yeux cette terre fortunée dont on dit tant de merveilles, ces villes ou resplendissent tant de monuments, où chaque pierre réveille des souvenirs et rappelle des noms connus dans tout l'Univers. Je ne vous étonnerai pas en vous disant qu'il est revenu, comme tous les autres voyageurs, ébloui par l'accumulation des sites enchanteurs et la profusion des trésors artistiques dont cette heureuse Italie est parée. Chaque jour, après avoir donné ses heures aux excursions les plus attrayantes, M. Lambert s'imposait la tâche de noter ses impressions à votre intention et de les rédiger sur-le-champ sous forme de lettres. Privé de l'avantage de vous entretenir d'un sujet neuf, l'auteur voulait au moins

vous transmettre le plus fidèlement possible un reflet des splendeurs qu'il avait devant les yeux.

Bien qu'on ait écrit de nombreux volumes sur l'Italie, le thème est sujet à tant de variations, que notre correspondant parvient encore à intéresser ses lecteurs par ses aperçus. Et puis chacun n'a-t-il pas sa manière de voir, son point de vue, ses préférences? Les narrations pompeuses, écrites dans le silence du cabinet, loin du bruit des événements, peuvent être quelquefois ennuyeuses, mais les remarques d'un œil qui voit vite et juste et qui caractérise d'un mot chaque objet captivent toujours l'attention.

M. Lambert aime Venise, la ville du silence, cette reine qui sommeille mollement, toute couverte des diamants que ses vaisseaux lui ont apportés de l'Orient, au milieu de ses palais byzantins, Florence avec sa cathédrale flamboyante et ses monuments crénelés, Rome avec ses gloires païennes et chrétiennes ; mais on voit que ses prédilections sont pour Naples, qu'il nomme *la vraie capitale de l'Italie.* Il passe et repasse dans ses rues, sur ses quais, au milieu de sa population vivante, devant son golfe incomparable et dit en retournant l'adage : *Voir Naples et y demeurer.*

Un autre membre de la Société académique, M. Robinot-Bertrand, est allé aussi en Italie pour étudier le grand art dans son sanctuaire, sur sa terre natale, et il est revenu de ses pérégrinations artistiques plus attaché que jamais aux théories spiritualistes. Fasciné par les sublimes manifestations qui décorent les monuments italiens, il est revenu le cœur ému, l'imagination échauffée, l'esprit convaincu qu'il y a une liaison intime entre l'artiste et son œuvre, et avec l'expansion naturelle de l'homme qui a trouvé un trésor, il s'est empressé de vous communiquer

ses réflexions, non pas dans une froide dissertation, mais dans un roman animé, intitulé les *Songères,* où les personnages agissent plus qu'ils ne parlent, suivant ses doctrines.

Cette œuvre, nous dit l'auteur, *est sortie non d'un froid vouloir, mais de mon émotion.* Puisque le cœur est la première source de l'inspiration, M. Robinot-Bertrand a pour lui de grandes chances de succès. Son livre n'est qu'au début de l'impression et déjà nous sentons le souffle élevé des pensées qui guideront les personnages dans l'action.

Une seule citation vous permettra de juger quelles règles de conduite l'auteur impose à l'artiste. Au sculpteur Georges qui se plaint de manquer de chaleur, d'idées et de moteur, il lui répond par la bouche d'un ami : « Quant » aux idées, elles te font défaut parce que tu ne t'es pas » soumis à l'hygiène morale, qui est nécessaire à l'artiste. » Il y a des idées qu'il faut mériter. L'artiste devrait voir » dans chacun de ses ouvrages un échelon pour arriver à » une plus haute perfection de son âme et dans sa marche » vers la perfection un acheminement à une œuvre meil- » leure : de cette façon tout effort serait pour lui une » initiation et sa pensée serait toujours féconde. »

Vous le voyez, M. Robinot-Bertrand fait dériver l'art des profondeurs de l'âme et recule les limites de l'idéal bien au-delà des bornes de notre étroite planète. Pour lui le bien et le beau ne se séparent pas. Ceux qui sont adonnés à la recherche exclusive de l'effet, de la sonorité et de la couleur, souriront sans le comprendre, mais les disciples d'Ingres, d'Ary Scheffer, de Delacroix, de Delaroche et de Flandrin applaudiront.

M. Julien Merland, dont vous connaissez le goût et l'aptitude pour les analyses littéraires, vous a présenté un

compte-rendu d'une pièce d'Alexandre Dumas intitulée l'*Etrangère.* Vous savez dans quelle voie s'est engagé depuis longtemps cet auteur dramatique et avec quelle persistance l'auteur de la *Dame aux Camellias* cherche les situations équivoques et s'attache aux héroïnes du demi-monde sans s'inquiéter des conséquences morales de son œuvre.

Dans l'*Etrangère,* c'est encore une courtisane qui tient tous les fils de l'intrigue et préside aux diverses phases de l'action. Aucun élément nouveau n'est entré dans le drame. On y voit comme toujours un mariage sans amour, un mari infidèle, une épouse prête à faillir, un amant, une maîtresse et un duel, avec cette différence pourtant que le cynisme s'y affiche avec plus d'effronterie qu'à l'ordinaire. On dirait que l'auteur n'a inventé sa pièce que pour y placer une nouvelle définition du mariage qui peut bien faire rire la galerie, mais qui n'en est pas moins révoltante d'audace.

Ce qu'il y a aussi de particulier dans ce drame incroyable, c'est que les personnages ne se meuvent pas avec les passions que l'expérience nous révèle. On y voit les rivaux se tendre la main, un père qui recommande l'avenir de sa fille à une aventurière, un amant qui refuse de fuir avec sa bien-aimée, un mari qui fait parade de son inconduite aux yeux de sa femme et bien d'autres invraisemblances.

M. Julien Merland, en vous signalant tous ces défauts, s'indigne avec raison contre cette excitation à la débauche, voilée sous les paradoxes et se demande comment le Théâtre français a pu ouvrir ses portes devant une pièce si peu recommandable.

Aujourd'hui que le théâtre est une distraction journalière, les auteurs dramatiques ne peuvent pas toujours viser aussi haut que Corneille et Racine sans s'exposer à la

monotonie ; mais il faudrait au moins que dans toutes les intrigues où les bonnes mœurs sont en échec, le spectacle d'une passion égarée fût tempéré par le triomphe de quelque grand sentiment. Quoi qu'on en dise, nous croyons que les représentations malsaines pour le cœur et l'esprit ne sont pas les seules qui tentent la curiosité publique. La vogue qu'obtiennent la *Fille de Roland* et *Rome vaincue*, prouve que la foule sait aussi applaudir les auteurs qui lui présentent de belles pensées et de grands caractères.

Nous venons de voir apparaître parmi nous une œuvre théâtrale qui, par ses tendances, se rapproche beaucoup de ces deux dernières pièces. Un de nos correspondants, M. Maillard, d'Ancenis, a voulu lui aussi protester contre le courant funeste que suivent nos écrivains et indiquer comment on peut intéresser le spectateur sans flatter ses passions. Attristé de l'immoralité de la scène actuelle, il s'est retourné du côté de l'histoire et a trouvé dans les premières années du règne de Louis XV le sujet d'une comédie où il oppose un groupe honnête à un groupe dissolu et affamé de plaisirs.

Cette comédie a pour titre : *Un gentilhomme de la Régence.*

M. Biou, qui nous l'a fait connaître le premier dans un rapport que vous n'avez pas oublié, a remarqué dans cette pièce de l'esprit, du sentiment, de l'énergie, des caractères bien définis et un langage élevé. C'est plus qu'il n'en faut pour lui prédire un succès sur la scène.

Dans une élégie touchante qui a pour titre : *Les amours de Stephan et de Loretta*, M. Biou nous a peint le contraste poignant qu'offrent la joie et la douleur quand elles se succèdent brusquement dans deux existences radieuses de jeunesse et d'espérance. Ces deux amoureux, séparés par la mort au moment où ils échangent leurs serments,

ont inspiré à l'auteur des accents vrais, d'une mélancolie pénétrante.

Le même poète n'a pas été moins heureux dans ses stances intitulées : *Après le départ des ennemis*. Chaque strophe, en tombant, sonne un glas funèbre qui vous serre le cœur.

Je ne quitterai pas la poésie sans rappeler aussi les beaux vers que M. Limon vous a lus sur la *vie et la mort du Croyant et de l'Impie.*

Un membre de la Section des lettres, qui excelle dans l'art difficile du biographe, M. Merland père, a publié cette année un opuscule qui sera bientôt dans toutes les bibliothèques. Sa relation du séjour de Narcisse Pelletier chez les sauvages de la terre d'Andéavour, contient des détails qui sont de nature à intéresser toutes les classes de lecteurs. Les savants y trouvent des révélations et les curieux des descriptions qui ont le charme du roman.

M. Colombel s'est livré à une étude d'un autre genre.

Il est parti de cette idée juste que les précurseurs et les acteurs de la Révolution de 1789 sont moins connus que le drame qu'ils ont préparé ou consommé et ses regards se sont arrêtés sur le géomètre Condorcet.

M. Colombel, nous le regrettons, n'a pas tenté de faire un livre, en interrogeant toutes les sources de l'histoire; il s'est contenté d'une biographie que ses lecteurs trouveront trop courte.

Au lieu d'un portrait, nous n'avons qu'une esquisse dont vous connaissez les principales lignes. Condorcet, quoique sorti d'une famille noble et catholique, avait adopté toutes les idées déistes, humanitaires et philosophiques des encyclopédistes. Ses connaissances étaient si étendues que Voltaire lui faisait l'honneur de le con-

sulter et l'appelait dans ses lettres le *philosophe universel.*

En matière de commerce, il était partisan de la liberté absolue avec Turgot dont il fut l'auxiliaire pendant deux années au Ministère. Nul mieux que lui n'apercevait les vices de l'organisation administrative et la nécessité de modifier les vieux rouages ; cependant, il pensait qu'il ne fallait pas les détruire, mais plutôt les perfectionner ; opinion qui devait passer pour singulière à une époque où tout le monde rêvait de renverser l'édifice social de fond en comble. Son système politique reposait sur l'institution d'une seule Chambre armée du droit de révision.

Nommé successivement membre de la municipalité de Paris, de l'Assemblée législative et de la Convention, il se rangea toujours parmi ceux qui parlent peu, mais qui élaborent les questions et fuient les discussions oiseuses ou irritantes :

« Occupez-vous un peu moins de vous et un peu plus » de la chose publique, disait-il à ses collègues. »

Quand la Convention s'érigea en tribunal pour juger Louis XVI, il lui dénia ce droit et demanda que le procès fût renvoyé devant un jury spécial élu par la France entière, pour le dire, en un mot qui vous est connu, il voulait *l'appel au peuple.*

Malgré son bon sens et sa ferme raison, Condorcet n'a pas su se garder de cette sensiblerie si commune chez ses contemporains; il adorait comme eux l'espèce humaine en masse d'un amour aveugle sans vouloir tenir compte des faiblesses incurables de l'individu et la croyait susceptible de se perfectionner indéfiniment par la seule force de l'instruction, parce qu'elle avait trouvé les bases d'un droit nouveau.

Ce qu'il y a de bizarre encore dans le caractère de ce

conventionnel rêveur, c'est qu'après avoir été mis hors la loi par ses collègues et après avoir vu tomber la tête des Girondins, il persistait à croire que cette révolution si orageuse à ses débuts aboutirait à l'apaisement des esprits et à la concorde. Sa grandeur d'âme doit lui faire pardonner ses illusions. Loin de maudire les fanatiques qui l'ont proscrit, il recommande à sa fille dans son testament de ne pas nourrir le moindre sentiment de vengeance.

Vous le voyez, Messieurs, le sujet choisi par M. Colombel se prête aux amples réflexions, aux fines analyses, aux parallèles et aux récits dramatiques : souhaitons beaucoup de loisirs au biographe de Condorcet pour qu'il achève le tableau dont il a si habilement tracé les contours.

Dans l'ordre des sciences économiques, j'ai à vous parler d'un travail qui mérite non moins votre attention que les précédents. M. Goullin a repris devant vous l'examen du problème de l'amélioration de la Loire maritime et fluviale dans un mémoire qui a paru dans vos Annales.

Il y a bien longtemps que la profondeur insuffisante de la Loire préoccupe le commerce nantais. Dès le temps de Louis XIII, on se plaignait de l'ensablement du chenal, de l'instabilité des passes, de la multiplicité des hauts-fonds, et on interrogeait avec anxiété les hommes de science sur la possibilité de relier Nantes à la mer par une voie d'eau constante.

La pensée de creuser un canal latéral au fleuve surgit à cette époque et se serait réalisée sans doute dans le courant du XVIIIe siècle, si les négociants n'avaient pas redouté une surcharge excessive d'impôts. Les seuls travaux qui aient été jugés praticables sous l'ancien régime s'exécutèrent pendant le règne de Louis XV, époque où l'ingénieur Magin essaya avec les subsides des Etats et du

Roi, de creuser le lit de la Loire en concentrant le courant dans les principaux bras au moyen de digues.

Les résultats ne répondirent pas à l'attente.

On s'est mis de notre temps à la recherche d'une autre solution avec d'autant plus de persistance et de ténacité que les constructeurs donnent aux navires un tirant d'eau plus considérable qu'autrefois.

Malgré les progrès de la science moderne, la question de l'amélioration de la Loire n'a cependant pas avancé d'un pas. Les études contradictoires auxquelles se sont livrés les hommes les plus compétents, les discussions, les enquêtes n'ont abouti qu'à démontrer la nécessité de faire de nouvelles études et de recourir encore au système pourtant si critiqué de Magin.

Le Conseil général des ponts et chaussées ne nie pas la possibilité de creuser un canal, il voudrait seulement être persuadé que l'utilité de l'entreprise répondra aux sacrifices de l'Etat.

M. Goullin s'alarme de ces lenteurs mortelles qui compromettent si gravement l'avenir de Nantes. Il ne peut pas se résigner à croire que la Loire soit un fleuve perdu pour la navigation maritime, ni que le port de Nantes soit à jamais fermé aux navires de haut tonnage. Celui de Saint-Nazaire lui paraît placé dans des conditions trop défavorables pour devenir un rival dangereux, c'est-à-dire une place de premier ordre.

Il a foi dans la vitalité de Nantes, dans sa situation exceptionnelle, dans la richesse de ses spéculateurs, dans l'abondance de ses ressources, dans la production de ses chantiers et de ses usines, et il adjure le Gouvernement de ne point oublier la métropole de l'Ouest dans la répartition des fonds qu'il accorde aux travaux publics :

« Nantes, dit-il, a l'ambition et l'espoir de rester et

» d'être de plus en plus le centre vers lequel convergent
» naturellement tous les intérêts du bassin de la Loire, et
» de devenir aussi le plus grand marché commercial de
» l'Europe ; mais elle a besoin pour cela que son port
» devienne accessible aux longs-courriers et aux grands
» caboteurs. »

M. Goullin ne propose pas de suivre un système plutôt qu'un autre ; il signale seulement le péril des endiguements, le déplorable état de la Loire, l'insuffisance des dragages pratiqués jusqu'ici et montre qu'après la longue série des observations faites, il est temps d'arriver à une prompte solution. Tel est l'objet principal de son mémoire.

Vous voyez, Messieurs, par ce rapide exposé, que chacune de vos Sections s'est fait une place honorable dans la liste des travaux que vous enregistrez chaque année. Les absents y sont trop nombreux sans doute, mais ceux qui ont tenu leur place, ont lutté avec tant de distinction, que l'honneur de la compagnie est entier.

En médecine, vous avez pris la direction de l'enseignement; dans les sciences, vous avez perpétué le goût de l'observation attentive; en littérature, vous avez soutenu les vrais principes, et en économie sociale, vous avez plaidé en faveur des intérêts commerciaux de votre pays.

Ces efforts ne passeront pas inaperçus : vos successeurs les invoqueront toujours avec orgueil comme un exemple fortifiant à suivre et comme une tradition dont ils s'honoreront d'être les continuateurs.

RAPPORT

DE

LA COMMISSION DES PRIX

SUR LE

CONCOURS DE L'ANNÉE 1876

PAR M. LE DOCTEUR MARCÉ,

SECRÉTAIRE ADJOINT.

MESSIEURS,

Plusieurs travaux ont été adressés cette année à la Société académique, et la Commission des prix chargée d'apprécier la valeur de ces ouvrages, a pu décerner plusieurs récompenses. C'est toujours, en effet, un plaisir pour la Société académique de pouvoir couronner les auteurs qui viennent soumettre leurs œuvres à son jugement, et ce n'est pas sans tristesse qu'elle s'est vue trop souvent obligée de refuser ses palmes aux candidats.

La Commission des prix a été, cette année, d'autant plus heureuse qu'elle a reçu et récompensé des ouvrages répondant directement aux questions posées et remplissant ainsi le but que se propose la Société académique lorsqu'elle choisit le programme du concours.

Ces questions sont de deux ordres : les unes, ne variant pas d'une année à l'autre, indiquent comme sujet d'étude tout ce qui concerne l'histoire de la Bretagne, soit au point de vue historique pur, soit au point de vue scientifique. Les autres, dont le programme est modifié de temps en temps, pas assez souvent peut-être, se rattachent à diverses branches des sciences. La Société académique reçoit enfin tous les travaux qui lui sont présentés dans certaines conditions, sans qu'il soit besoin que ces ouvrages répondent à des questions spéciales.

Ce n'est pas le hasard qui a déterminé ce programme. Une Société académique de province a, en effet, un double but à poursuivre. Elle doit chercher à entretenir, à développer, mais, disons-le bien sincèrement, à entretenir plutôt le goût de l'étude ; elle doit chercher à fournir aux travaux produits autour d'elle un moyen d'être jugés, appréciés et connus. Ce n'est certes pas qu'une palme académique ou une médaille ajoute beaucoup au mérite d'une œuvre ou à son retentissement ; mais elle donne à l'auteur une mesure de son talent ; elle peut encourager ses efforts et soutenir chez lui l'ardeur au travail.

Tel est donc le but général : chercher à faire un peu de décentralisation scientifique ou littéraire.

Tout en se proposant d'y atteindre, notre Société, en posant des questions fixes, a bien montré qu'un autre but était aussi le sien. Ces questions fixes, qui se rapportent toutes à la Bretagne ou aux départements de l'Ouest, ont été choisies par la Société académique afin de provoquer une connaissance plus approfondie de notre pays, et c'est dans cet espoir que chaque annéeelle invite à étudier l'histoire de la Bretagne.

Telles sont les deux pensées qui ont toujours dirigé l'académie dans le choix de son programme, et c'est

surtout à la dernière pensée qu'ont répondu les candidats. Depuis quelques années, en effet, la plupart des travaux présentés ou jugés dignes d'une récompense, traitent de questions locales. Doit-on s'en plaindre ou s'en féliciter ? Je crois qu'il faut plutôt être satisfait de ce résultat ; car les questions locales ne sauraient être mieux traitées que par des habitants du pays qui s'attachent plus vivement à des questions ayant pour eux un intérêt tout spécial, et qui, de plus, peuvent puiser à des sources intimes pour ainsi dire.

Il est rare au contraire de rencontrer des hommes qui puissent, s'inspirant d'eux-mêmes, faire une œuvre littéraire pure ou traiter avec succès une question philosophique.

Aussi bien n'est-il pas étonnant que la Société académique ait le plus souvent à prodiguer ses récompenses aux travaux du premier genre.

C'est donc dans un but d'utilité multiple que les Académies de province ont institué un concours ; mais font-elles bien tout ce qu'il faut pour atteindre le résultat qu'elles se sont proposé ? Ne pourraient-elles pas se rapprocher les unes des autres, former des réunions annuelles et nommer une Commission générale qui décernerait des palmes d'honneur aux plus méritants de leurs lauréats ?

Ce Congrès spécial des Sociétés académiques ne serait certes pas sans utilité ; il pourrait donner une idée d'ensemble sur la production littéraire en province, sur la tendance propre à chaque pays ; en un mot, sur la constitution intellectuelle spéciale à chaque région ou à chaque année. Il pourrait prouver encore que les travaux de la province ne ressemblent pas aux autres, mais qu'ils

possèdent certaines qualités qui ne sont peut-être pas les plus mauvaises.

N'y aurait-il pas là, Messieurs, le point de départ d'une étude intéressante au point de vue général et les médailles d'honneur, décernées dans ces circonstances, ne contribueraient-elles pas à la renommée ou à la gloire de ceux qui les auraient méritées.

Pardonnez-moi, Messieurs, cette digression. Aussi reviens-je immédiatement à l'analyse des travaux que la Commission des prix a dû examiner. Tous les ouvrages envoyés sont manuscrits. Ce sont d'abord deux mémoires traitant de l'histoire de deux bretons, célèbres à divers titres, mais s'étant illustrés tous deux par le dévouement à leur patrie. De tels hommes ne sont pas rares en Bretagne, chacun le sait ; mais il est bon néanmoins de rappeler le souvenir de ceux qu'on avait oubliés ou mal appréciés.

Le premier ouvrage est une biographie du connetable, Arthur de Bretagne, comte de Richemont. Cette étude porte pour devise : *Cuique suum.* Tel est bien, en effet, le but que s'est proposé l'auteur : *Cuique suum,* à chacun le sien.

Ce travail sérieux n'a pas pour point de départ une découverte, mais bien une conviction. Rendre au comte de Richemont la place qu'il doit occuper dans l'histoire, dégager sa personnalité des circonstances diverses qui ont failli la faire disparaître, reconnaître en un mot que si Jeanne d'Arc rendit l'espoir aux Français, ce fut le comte de Richemont qui leur rendit la France ; telle est la pensée dominante du travail. Cette étude historique est faite avec soin. L'auteur, s'attachant à son personnage, a recherché dans nombre d'ouvrages, de chroniques et de mémoires ce qui était écrit à ce sujet ; et comparant

entre eux les résultats de ses recherches, il a été amené à conclure que la France n'a pas rendu à la mémoire d'Arthur de Bretagne les honneurs qu'elle lui doit.

La Commission des prix ne pouvait vérifier les diverses opinions émises sur Arthur de Bretagne, puisque c'est justement cette recherche difficile et laborieuse qui constitue un des principaux mérites de l'ouvrage ; mais de nombreux passages sont cités d'où il ressort que tous les historiens sont unanimes pour reconnaître que jamais rien ne découragea le patriotisme infatigable du comte de Richemont et qu'il contribua pour une large part au salut de la France.

La conclusion de l'auteur nous semble donc juste et l'on doit joindre le nom du comte de Richemont, duc de Bretagne, aux noms de Du Guesclin et d'Olivier de Clisson, et se souvenir qu'en des temps difficiles ces trois connétables, tous trois bretons, ont contribué pour une grande part au salut de notre patrie.

Cet ouvrage n'est pas à l'abri de toute critique, et le rôle d'un juge n'est pas que d'approuver. Dès le début du mémoire, l'auteur exprime son opinion sur Arthur de Bretagne. N'eût-il pas mieux valu laisser le lecteur assister, sans idée préconçue, au développement des preuves fournies, et le laisser ainsi faire sa conviction plutôt que de vouloir lui faire partager une appréciation.

Nous craignons en outre que les qualités du comte de Richemont n'aient un peu empêché son biographe d'insister sur les défauts de son héros. Il arrive souvent d'ailleurs, que si l'esprit s'attache à une idée ou à un personnage et les isole du reste, cette idée ou cette personne grandissent ; la comparaison cessant d'exister, l'esprit ne conçoit plus la taille du sujet qu'il a embrassé.

Cet isolement n'est pas mauvais quand il s'agit d'une

idée ; plus en effet l'on s'identifie avec elle, plus elle grandit, et une idée est grande par elle-même. — Mais, lorsqu'il s'agit d'une personne, la comparaison est nécessaire, car une personne n'est grande que par ses actes, et ses actes eux-mêmes ne sont grands que par rapport à ceux des autres. L'isolement, dans ce cas, conduit presque toujours à l'erreur ; le personnage se trouve disproportionné et son historien a perdu la plus grande qualité que puisse avoir un historien, la vérité absolue.

Ce n'est pas que nous voulions rendre l'auteur de la biographie du comte de Richemont absolument coupable d'une pareille faute. Il a su éviter, en grande partie, cet écueil ; car il a puisé à toutes les sources, il a comparé, il s'est abstenu de toute appréciation non motivée et n'a formulé sa conclusion qu'après avoir bien étudié son sujet. Cependant, nous lui reprochons de montrer trop de préférence pour la chronique de Guillaume Gruel, écuyer d'Arthur de Bretagne, de ne pas insister suffisamment sur les défauts de son héros, et de retrancher peut-être, en faveur de Richemont, un peu de la gloire qui doit revenir à Dunois.

Loin de nous, d'ailleurs, la pensée d'attaquer la juste opinion de l'auteur; il nous plaît en effet de voir en Richemont une noble figure, dont les défauts en ces temps néfastes étaient peut-être des qualités; de voir en lui un connétable Breton dont la fidélité à sa cause fut inébranlable, et, si pareil exemple eût toujours été suivi, Victor Hugo n'aurait pas écrit un jour : « Hélas, beaucoup maintenant sont semblables aux cordes de la lyre, dont le son varie quand le temps change. »

Le travail dont nous venons de parler est écrit dans un style soigné et simple en même temps. Ces qualités de forme, jointes à son mérite réel, ont décidé la Commission

des prix à décerner à son auteur une médaille d'argent (grand module).

Un autre manuscrit, se rapportant aussi à un fait historique, a été envoyé à la Société académique avec cette devise : « *Domestica facta.* » Ce travail a été lu avec beaucoup d'intérêt, mais non sans difficulté, par la Commission des prix. L'auteur nous fait connaître le nom et l'histoire d'un marin Breton, qui sauva à la bataille de la Hougue une partie de la flotte française. Cet acte de courage et de dévouement était jusqu'ici peu connu, et le nom du marin Rielle ne figure dans aucun traité historique, si ce n'est, nous dit l'auteur, en Angleterre.

Mais la Société académique s'est vue à regret forcée de refuser à ce mémoire une récompense; elle ne doit pas, en effet, considérer seulement l'esprit d'un ouvrage, l'idée qui l'a dicté; elle doit aussi en apprécier la forme, le style, la méthode.

Ces qualités essentielles font en partie défaut dans la biographie de Rielle. La méthode surtout est absente, et de nombreuses digressions viennent rendre parfois difficile l'intelligence du mémoire.

Qu'il me soit permis néanmoins de retracer en quelques mots l'histoire du marin Rielle et l'acte de dévouement qui honore en même temps l'homme et le pays où il est né, le Croisic.

Hervé Rielle était né au Croisic en 1654, et naviguait, comme capitaine marin, lorsque se ralluma la guerre entre la France et l'Angleterre. Ce fut en qualité de pilote qu'il fut appelé à prendre du service sur la flotte, et il se trouvait à bord du vaisseau le *Formidable,* lorsqu'eut lieu la bataille de la Hougue. Notre flotte, commandée par l'amiral Tourville, avait reçu du roi l'ordre de forcer le passage de la Manche pour opérer un débarquement en Angleterre.

Mais, forte seulement de 44 vaisseaux, elle dut, après une lutte habilement soutenue, se retirer devant les 98 navires composant la flotte anglaise.

Cette retraite fut désastreuse, et l'amiral Tourville, poursuivi par les Anglais, chercha en vain un refuge sur les côtes de Normandie. Il fut obligé d'échouer et de brûler ses vaisseaux.

Le vice-amiral Dramfreville, qui commandait 22 navires, cherchait un abri sur les côtes de Bretagne, et le même sort attendait son escadre sans le pilote Rielle. Ce fut lui qui sauva cette partie de la flotte, car seul entre tous les pilotes réunis devant l'amiral, il affirma qu'un port de refuge existait sur la côte et qu'il était possible d'échapper aux Anglais.

Il s'offrit donc pour faire franchir à la flotte l'entrée de la passe de Saint-Malo, faisant le sacrifice de sa vie s'il ne réussissait pas. Le succès couronna cet acte de dévouement et la flotte française vint mouiller à l'entrée de la Rance, à l'abri des attaques de l'ennemi.

Voici le fait que nous apprend l'auteur du mémoire sur Hervé Rielle. Nous vous l'avons raconté, parce qu'il mérite d'être connu, et aussi parce que la Société académique est toujours heureuse lorsqu'elle arrive à contribuer, d'une façon indirecte il est vrai, à la découverte et à la vulgarisation d'actes de dévouements semblables à celui d'Hervé Rielle.

La Commission des prix a reçu, outre les deux études historiques dont nous avons parlé, des poésies, et un travail intitulé : « *Etude historique sur les Douanes.* »

L'une des poésies est intitulée : « *La Nuit de mai* » et a été envoyée sous la devise : *Artem impendere vero.* — La Commission a cru devoir récompenser son auteur et lui a accordé une médaille de bronze.

La *Nuit de mai* présente en effet des qualités sérieuses ; mais ne cherchons pas à la rapprocher de la *Nuit de mai,* d'Alfred de Musset. Ce n'est ni le même sujet, ni le même thème.

Le poète s'est proposé de montrer l'influence qu'exerce la nature sur l'homme, et voici l'exemple qu'il a choisi : Un cavalier irrité, méditant une vengeance terrible, va par une nuit de mai rejoindre son rival. Peu à peu, sous l'influence du calme de la nature, sous le charme de cette nuit de mai, sa colère s'apaise et l'homme est vaincu.

Telle est la donnée du poème ; le sujet est bien choisi, il prête au contraste et l'auteur a réussi à imprimer à son œuvre un cachet original.

Ce qu'il y a surtout de remarquable dans ce petit poème, et ce qui en constitue la meilleure qualité, c'est qu'on y suit parfaitement l'apaisement progressif que subit la colère de cet homme, d'abord insensible aux charmes de la nuit de mai, puis enfin subjugué par eux.

Quelques citations feront mieux que toute analyse, apprécier cette qualité, qui donne à cette composition une grande partie de sa valeur.

Le poète décrit d'abord le départ du cavalier :

C'est un souffle infernal de colère et de haine,
Qui contracte ton front farouche et qui t'entraîne
Sur la route déserte à l'heure de minuit.

Ensuite, il nous le montre longtemps insensible :

L'homme qui sent ses doigts se crisper sur la rêne,
Et dont la passion possède en souveraine
L'âme alors asservie aussi bien que les sens,
D'une oreille irritée, écoute ces accents.

Plus loin, le poète nous fait voir le cavalier sous l'influence de la nuit de mai.

> De senteurs, l'atmosphère était tout imprégnée,
> L'homme sentait fléchir son audace indignée,
> Son cheval épuisé, ralentissait le pas,
> Et lui, l'abandonnant, ne le ranimait pas.

Enfin, l'homme est vaincu, et le poète termine ainsi :

> Des pleurs mouillaient ses yeux. Il avait pardonné.

C'est bien la description de l'influence progressivement croissante de cette nature de mai, qui vous séduit dans ce petit poème. Elle vous séduit, parce qu'elle exprime quelque chose de vrai, quelque chose que chacun a ressenti ; et, parce qu'en général, elle l'exprime bien. La note est juste, il n'y a rien de forcé.

Mais, s'il y a dans la nuit de mai quelques beaux vers, l'auteur, et c'est là notre critique, n'a pas absolument évité l'écueil des lieux communs. Sa description de la nature calme, souriante n'est pas originale, et nous regrettons que ce défaut vienne dans l'ensemble, nuire aux qualités que nous signalions tout-à-l'heure.

Deux autres pièces de vers ont été présentées au jugement de la Commission. Elles ont toutes deux la même devise : « Rien n'est beau que le vrai. » L'une à pour titre *le Traitre,* l'autre *le Cabaret*. Elles sont loin d'avoir les qualités de la *Nuit de mai;* le vers y est difficile ; aucun souffle poétique ne nous a paru les animer, et nous conseillerions à l'auteur de choisir d'autres sujets où peut-être la muse lui serait moins rebelle.

Dans le *Traître,* la donnée est tragique. C'est un espion qui livre à l'ennemi une compagnie de francs-tireurs et qui

reconnaît son fils, leur capitaine, au moment où il va mourir. C'était un sujet difficile ; car, en poésie comme en physique, a dit encore Victor Hugo, pour imprimer du mouvement, il faut en posséder soi-même. Cette qualité manque à l'auteur ; hâtons-nous d'ailleurs de l'excuser ; elle a manqué à bien d'autres et à des poètes de talent.

Le *Cabaret* présente quelques qualités, mais qui n'ont pas paru suffisantes pour mériter une récompense.

Pour terminer sa tâche, votre Secrétaire doit vous rendre compte d'un travail intitulé « *Les Douanes françaises,* étude » historique » avec cette devise : *In medio stat virtus.*

Ce travail, qui comprend plus de 100 pages, est une étude fort soignée, très-bien faite, sur l'histoire des Douanes françaises, depuis leur origine jusqu'à nos jours.

Le style en est soutenu, fort bien approprié au sujet ; la méthode est excellente. Il règne dans tout l'ouvrage une clarté qui en rend la lecture facile et permet à un lecteur étranger aux questions commerciales, de comprendre sans peine quelles sont les causes qui ont amené de si fréquentes modifications dans l'organisation du service des Douanes et dans les tarifs perçus par cette administration.

Les questions commerciales, l'histoire de nos traités de commerce, se trouvent mêlées, en effet, à l'étude des douanes, en tant que système administratif ; mais il n'y a pas de confusion ; au contraire, les modifications administratives découlent comme conséquence forcée des changements survenus, soit dans la politique intérieure, soit dans nos rapports avec les états voisins.

C'est une bonne étude, ce n'est pas un travail original. Les documents, d'ailleurs, ne faisaient pas défaut à l'auteur, mais il en a tiré bon parti ; son ouvrage est surtout remarquable par sa concision, malgré son étendue, par sa clarté et par sa méthode. Aussi la Commission des prix

lui a-t-elle accordé comme récompense une médaille d'argent (grand module).

Nous formulerons cependant quelques critiques. Au point de vue historique l'auteur fait une erreur en ne plaçant pas les Gaules aux premiers siècles de notre ère, sous la domination romaine. Cela est bien une critique de détail ; mais nous devions cependant mentionner cette inexactitude. Que pouvons-nous encore reprocher à l'auteur ? Ne s'est-il pas laissé entraîner par l'intérêt qu'a toute question locale, lorsqu'il nous parle assez longuement des sels de l'Ouest. Cette digression, fort intéressante sans doute, ne tient-elle pas une trop large place dans un ouvrage qui se distingue, d'ailleurs, par la concision et la méthode.

Mais la critique la plus sérieuse doit s'adresser à la brièveté des conclusions. Il eut été intéressant de voir l'auteur développer, comme conséquence de son étude, ses idées à propos du système protectionniste et du libre-échange. Il en parle un peu, il est vrai, et se déclare, suivant sa devise (*in medio stat virtus*), partisan du système intermédiaire, pensant que l'excès des deux systèmes présente également des inconvénients.

Ces critiques sont bien légères ; c'est que l'œuvre est bonne, qu'elle présente des qualités de fond et de forme, que la Société académique se plairait à rencontrer souvent dans les ouvrages qui lui sont adressés. Aussi a-t-elle accordé à l'auteur la même récompense qu'au biographe du comte de Richemont, bien que cette biographie ait nécessité des recherches d'un autre ordre et, par conséquent, possède des qualités spéciales.

Un léger travail répondant à cette question : *Etudier, au point de vue de la salubrité publique, le mode d'aménagement des égoûts et vidanges de Nantes,* a été adressé

à la Société académique. Il a pour devise : *Une preuve de bonne volonté.*

C'en est une, en effet, que de nous envoyer des ouvrages, et nous remercions toujours leurs auteurs. Mais ici le candidat s'est borné à un exposé rapide. Les idées sont bonnes, mais elles se pressent sans être développées. Votre Commission n'a pas cru devoir accorder de récompense à cet opuscule, qui demanderait, pour y avoir droit, à se transformer en un véritable travail.

Nous avons terminé ce compte-rendu, déjà bien long ; mais restant fidèle à l'idée que nous avons exprimée plus haut, nous voudrions avoir encore une tâche à remplir. Nous voudrions avoir à désigner quels ouvrages la Commission des prix aurait jugés dignes d'être présentés à une assemblée générale des Sociétés académiques, et nous serions heureux si une récompense décernée par ce Congrès venait honorer à la fois l'auteur et notre Société.

Puisse notre désir devenir plus tard une réalité; aujourd'hui, forcé de limiter nos espérances, nous souhaitons que de nombreux travaux, présentés l'an prochain, viennent se disputer nos récompenses et prouver que l'appel de la Société académique est toujours entendu.

PROGRAMME DES PRIX

PROPOSÉS

PAR LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE NANTES

POUR L'ANNÉE 1877.

1re Question. — Etude biographique sur un ou plusieurs Bretons célèbres.

2e Question. — Etudes archéologiques sur les départements de l'Ouest.

(Bretagne et Poitou.)

Les monuments antiques et particulièrement les vestiges de nos premiers âges tendent à disparaître. L'Académie accueillerait avec empressement les mémoires destinés à en conserver le souvenir.

3e Question. — Etudes historiques sur l'une des institutions de Nantes.

4e Question. — Etudes complémentaires sur la faune, la flore, la minéralogie et la géologie du département.

Nous possédons déjà les catalogues des oiseaux, des mollusques et des coléoptères de notre région, ainsi que

la flore phanérogamique, un catalogue des cryptogames et un catalogue des minéraux.

5e Question. — Etudier les terminaisons des kystes de l'ovaire en dehors de l'intervention chirurgicale.

6e Question. — Etudier les médications nouvelles proposées contre les fièvres intermittentes.

7e Question. — Etudier, au point de vue de la salubrité publique, le mode d'aménagement et d'utilisation des égoûts et vidanges de Nantes.

La Société académique, ne voulant pas limiter son concours à des questions purement spéciales, décernera une récompense au meilleur ouvrage.

De morale,
De littérature,
D'histoire,
D'économie politique,
De législation,
De sciences.

Les mémoires manuscrits devront être adressés, avant le 20 août 1877, à M. le Secrétaire général, rue Suffren, 1. Chaque mémoire portera une devise reproduite sur un paquet cacheté mentionnant le nom de son auteur.

Tout candidat qui se sera fait connaître sera de plein droit hors de concours.

Néanmoins une récompense pourra être accordée, par exception, aux ouvrages imprimés, traitant de travaux intéressant la Bretagne et particulièrement le département de la Loire-Inférieure, et dont la publication ne remontera pas à plus de deux années.

Les prix consisteront en médailles de bronze, d'argent et d'or, s'il y a lieu. Ils seront décernés dans la séance publique de novembre 1877.

La Société académique jugera s'il y a lieu d'insérer dans ses Annales un ou plusieurs des mémoires couronnés.

Les manuscrits ne sont pas rendus ; mais les auteurs peuvent en prendre copie, sur leur demande.

Nantes, novembre 1876.

Le Président,	*Le Secrétaire général,*
Dr LEFEUVRE.	Léon MAÎTRE.

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

1875-1876.

Séance du 8 *décembre* 1875.

M. Lambert, président sortant, lit son allocution de fin d'année.

M. Lefeuvre, président élu, prend place au fauteuil.

Démission de M. Deluen.

Une médaille d'argent est décernée à MM. Luneau et Gallet.

Rapport sur la candidature de M. Malher, préfet de la Loire-Inférieure.

Rapport sur la candidature de M. le docteur Génuit.

Admission de ces deux candidats.

Lecture d'une pièce de vers *Macte animo*, par M. Lambert, et hommage par le même sociétaire de son volume intitulé : *Les Fleurs du Bien*.

Séance du 5 *janvier* 1876.

Remerciements de M. Malher, préfet de la Loire-Inférieure, récemment admis.

Démission de MM. Genevier et Saillard.

Rapport sur les titres de M. Houlzé de l'Aulnoy et admission du candidat comme membre correspondant.

Séance du 2 février 1876.

Démission de M. Lecornué, non acceptée pour l'année 1876.

Rapport sur les titres de M. le docteur Renaud des Spais et admission du candidat, comme membre résidant.

Rapport sur la candidature de M. Vallet, avocat, à Fontenay, et admission du candidat comme membre correspondant.

Séance du 1er mars 1876.

Annonce de deux circulaires ministérielles relatives aux réunions des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne et à la publication des documents qui peuvent éclairer l'histoire des Etats généraux.

Démission de M. Galles, appelé à Rennes, en qualité d'intendant militaire.

Lecture d'un fragment de la biographie de Narcisse Pelletier, par M. Merland père.

Séance du 5 avril 1876.

Renvoi des lectures à la séance suivante.

Séance du 3 mai 1876.

Notice nécrologique de M. Letenneur, par M. le Président.

Notes de M. Delamarre sur trois crustacés nouveaux pour la faune de la Loire-Inférieure.

Séance du 7 juin 1876.

Rapport sur les titres de M. le docteur Jousset de Bellesme et admission du candidat comme membre résidant.

Séance du 5 juillet 1876.

Dépôt d'une brochure de M. Conti, sur l'*Enseignement professionnel en Italie.*

Dépôt d'une brochure de M. Orsini, sur les *Nouvelles recherches relatives à l'électricité.*

Lecture d'une étude sur l'*Amélioration de la basse Loire,* par M. Goullin.

Lecture de plusieurs *Lettres sur l'Italie,* par M. Lambert.

Séance du 2 août 1876.

M. Levot demande des collaborateurs pour une nouvelle édition de ses *Biographies bretonnes.*

Lecture de quelques sonnets, par M. Biou.

Voyage épistolaire en Italie, par M. Lambert.

Critique de l'Étrangère, d'Alexandre Dumas fils, par M. Merland fils.

Séance du 6 septembre 1876.

Rapport de M. le docteur Rouxeau sur le volume de M. Lambert : *Les Fleurs du Bien.*

Etude sur les *Micas d'Orvault,* par M. Baret.

Séance du 4 octobre 1876.

Démission de M. Maguéro.

Hommage de l'*Histoire de Sucé,* par M. l'abbé Grégoire.

Lecture du rapport des travaux de la Section de Médecine.

Rapport sur la candidature de M. Simonneau, et admission du candidat comme membre correspondant.

Rapport sur les titres de M. le docteur Guillemet et admission du candidat comme membre résidant.

Rapport de M. Biou, sur une comédie de M. Maillard, d'Ancenis, intitulée : *Un Gentilhomme sous la Régence.*

Etude de M. Dufour sur les *Terrains calcaires de Cambon.*

Séance du 6 *décembre* 1876.

Lecture d'une *Étude sur Condorcet*, par M. Colombel.

Séance solennelle du 10 *décembre* 1876*, tenue à la salle du Cercle des Beaux-Arts.*

Discours de M. Lefeuvre, président.

Rapport sur les travaux de l'année, par M. Maître, secrétaire général.

Rapport de M. le docteur Marcé, secrétaire-adjoint, sur les mémoires envoyés au concours.

Chœurs par l'Orphéon nantais.

Romances de Mlle Redouté et de M. Guillemot.

Airs russes, par MM. Wengaertner.

Séance du 11 *décembre* 1876.

Le titre de membre correspondant est accordé à M. Corbineau, en échange du titre de membre résidant.

Réélection des membres du Bureau.

Envoi par M. Beaudouin, d'un volume de poésies, intitulé : *Revers de médaille.*

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

Nantes, imprimerie de Mme ve C. Mellinet, place du Pilori, 5.

JOURNAL DE MÉDECINE DE L'OUEST,

publié par la Section de Médecine de la Société Académique de Nantes.

Le *Journal de Médecine de l'Ouest* paraît par trimestre.

Le prix de l'abonnement est fixé à 8 fr. pour toute la France.

Les demandes et réclamations relatives à ce journal, les différents ouvrages, lettres, observations et mémoires imprimés ou manuscrits, doivent être adressés francs de port, au Secrétaire de la rédaction, rue Suffren, 1, à Nantes.

Le Secrétaire de la rédaction se charge, si on lui en fait la demande affranchie, de faire tirer à part des exemplaires des mémoires insérés et de les expédier à leurs auteurs, le tout aux frais de ces derniers.

Tout ouvrage dont on enverra à la Société un exemplaire sera analysé dans le journal.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE.

La Société publie un journal de ses travaux, sous le titre d'*Annales de la Société Académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.* Ces Annales se composent des divers écrits lus à la Société ou à l'une des Sections. — La Société a le droit, après qu'une des Sections a publié un travail, de se l'approprier, avec le consentement de l'auteur. — Les Annales paraissent tous les six mois, de manière à former, à la fin de l'année, un volume de 500 pages in-8°.

Les *Annales* de la Société sont publiées par séries de dix années. — Le Règlement de la Société est imprimé à la tête du volume de chaque série, ainsi que la liste des membres résidants, classés par ordre de réception.

Le choix des matières et la rédaction sont exclusivement l'ouvrage de la Société Académique.

Le prix de la souscription annuelle est de :

5 francs pour Nantes ;
7 francs hors Nantes, par la poste.

Les demandes de souscriptions peuvent être adressées *franco* à Mme v^e^ Mellinet, éditeur et imprimeur des *Annales,* place du Pilori, 5.

